UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01886445 4

ST. BASIL'S SEMINARY
TORONTO, CANADA
TRANSFERRED
LIBRARY
GIFT OF
St. Anne's Church, Detroit
ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

ST. BASIL'S SEMINARY
LIBRARY
TRANSFERRED

ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

LA THÉOLOGIE AFFECTIVE

OU

SAINT THOMAS D'AQUIN

Médité en vue de la

PRÉDICATION

par LOUIS BAIL
Docteur en Théologie

NOUVELLE ÉDITION

REVUE ET ANNOTÉE AVEC LE PLUS GRAND SOIN, MISE EN FRANÇAIS MODERNE
ET EN HARMONIE
AVEC LES PLUS RÉCENTES DÉCISIONS DE L'ÉGLISE
ET LES DERNIÈRES DÉCOUVERTES DE LA SCIENCE

par M. l'Abbé BOUGAL
Docteur en Théologie et en Droit canonique

TOME ONZIÈME

De la Résurrection générale (suite et fin)

MONTRÉJEAU
(Haute-Garonne)
LIBRAIRIE J.-M. SOUBIRON, ÉDITEUR

Droits de reproduction et de traduction réservés.

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lathologieaffe11bail

LA THÉOLOGIE AFFECTIVE

OU

SAINT THOMAS D'AQUIN

EN MÉDITATIONS

PERMIS D'IMPRIMER

Toulouse, le 5 Février 1906.

E. F. TOUZET,

v. g.

SEP 11 1952

L'Editeur se réserve tous les droits de reproduction et de traduction.

Ce volume a été déposé conformément aux lois en février 1906.

LA THÉOLOGIE AFFECTIVE

OU

SAINT THOMAS D'AQUIN

Médité en vue de la

PRÉDICATION

par LOUIS BAIL
Docteur en Théologie

NOUVELLE ÉDITION

REVUE ET ANNOTÉE AVEC LE PLUS GRAND SOIN, MISE EN FRANÇAIS MODERNE
ET EN HARMONIE
AVEC LES PLUS RÉCENTES DÉCISIONS DE L'ÉGLISE
ET LES DERNIÈRES DÉCOUVERTES DE LA SCIENCE

par M. l'Abbé BOUGAL
Docteur en Théologie et en Droit canonique

TOME ONZIÈME

De la Résurrection générale (suite et fin)

MONTRÉJEAU
(Haute-Garonne)
LIBRAIRIE J.-M. SOUBIRON, ÉDITEUR

Droits de reproduction et de traduction réservés.

Lettre de son Eminence le cardinal MERRY DEL VAL, *à l'éditeur de la nouvelle édition de la* THÉOLOGIE AFFECTIVE, *pour lui annoncer que le* Très Saint Père *lui accorde la* Bénédiction Apostolique.

SEGRETERIA DI STATO N° 12010
DI
Sua Santità

Illmo Signore,

Con premura particolarmente gradita ho rassegnato nelle mani del Santo Padre

SECRÉTAIRERIE D'ETAT N° 12010
DE
Sa Sainteté

Monsieur,

Avec un empressement particulièrement agréable j'ai remis entre les mains du Saint-Père la ettre que vous lui avez adressée à la date du 15

*

il foglio direttogli dalla S. V. Illma in data del 15 p. p. mese, i cinque volumi che ella Gli ha offerti della **Théologie affective** del Bail, ristampate da V. S. Sono percio ben lieto di annunziarle che Sua Santità è rimasta altamente soddisfatta del cortese presente e più ancora della proficua opera da Lei compiuta col dare nuovamente alle stampe uno scritto di tanta importanza. La Santità Sua non dubita punto che siffatta pubblicazione arrecherà al Clero ed alle persone nutrite a speciale pietà quegli alti vantaggi che debbono meritamente corrispondere alla soda dottrina e al profondo spirito

du mois passé et les cinq volumes, que vous Lui avez offerts, de la **Théologie Affective** de Bail, réimprimée par vos soins. J'ai pour cela le grand plaisir de vous annoncer que Sa Sainteté est restée hautement satisfaite de votre présent courtois et plus encore de l'œuvre profitable que vous avez accomplie en donnant de nouveau à l'impression un écrit d'une si grande importance. Sa Sainteté ne doute pas qu'une telle publication n'apporte au Clergé et aux personnes spécialement nourries de piété les hauts avantages qui doivent

di fede che animano e distinguono tutta l'opera.

A lei pertanto, che con esito certamente indubitato, si è assunto l'impresa della nuova edizione, l'Augusto Pontefice porge il dovuto encomio ed imparte affettuosamente la Benedizione Apostolica, non senza fare in pari tempo i più caldi voti, che per desiderio di vera e stabile utilità, non manchi il Clero di tributare ogni favore alla sullodata Teologia.

Ringraziandola poi dell'esemplare della sua publicazione a me cortesemente favo-

à juste titre correspondre à la solide doctrine et au profond esprit de foi qui animent et distinguent toute l'œuvre.

A vous, cependant, qui, avec un incontestable succès, avez entrepris l'impression de la nouvelle édition, l'Auguste Pontife adresse l'éloge qui vous est dû et donne affectueusement la Bénédiction Apostolique, non sans faire en même temps les vœux les plus chaleureux pour que, dans un désir d'utilité vraie et durable, le Clergé ne manque pas d'accorder toute faveur à la susdite Théologie.

En vous remerciant ensuite de l'exemplaire de votre publication que vous avez eu la courtoisie de m'adresser, je m'empresse d'exprimer les sen-

rita, passo a raffermarmi con sensi di distinta stima.

Di V. S. Illma.

Affmo per servirla

R. Card. Merry del Val.

Roma, 11 Giugno 1901.

Sig. J. M. Soubiron
Libraio-Editore
à Montréjeau.

timents de profonde estime pour V. S. Illme.

Votre très affectueux serviteur,
R. Card. Merry del Val.

Rome, le 11 juin 1905.

M. J. M. Soubiron
Libraire-Editeur
à Montréjeau (Hte-Garonne).

A LA REINE DU CIEL
ET LA MÈRE DE DIEU (1)

Très belle et immaculée Vierge, mon cœur qui vous est consacré dès les premiers ans de ma vie, se représente devant vous avec cet écrit dédié à votre gloire, que je vous offre de rechef plus correct et plus étendu. J'y suis induit par toutes les raisons, pour lesquelles on a coutume d'offrir ses travaux aux grands du monde, car vous êtes la plus grande et la plus puissante princesse du ciel et de la terre, qui pouvez procurer aux hommes bannis en cette terre de misères, plus de véritables biens qu'ils n'en sauraient eux-mêmes imaginer. Vous êtes très douce et débonnaire, et gagnez aisément les affections de toutes les âmes fidèles par votre inestimable douceur ; c'est pourquoi vous ne dédaignez pas les moindres services des plus petits serviteurs de l'Eglise militante de votre Fils, devant qui le présent « *d'un verre d'eau* « *froide* » n'est point sans récompense. (Matt. 10). Et puis vous êtes la Mère de la sagesse et du sage Salomon. En vous a fait sa demeure celui « *en* « *qui sont cachés tous les trésors de sagesse et* « *de science.* (Col. 2). Vous êtes ce grand signe qui est apparu au ciel, « *une femme vêtue du so-* « *leil, qui a la lune sous ses pieds* » (Apoc. 12),

1. Nous ne touchons pas au style de cette prière.

parce que vous êtes pleine de splendeur et de science par-dessus toute estime, et foulez sous les pieds l'inconstance du monde, au-dessus duquel vos mérites vous ont glorieusement élevée. Enfin, Vierge très sacrée et Mère incomparable, ce Livre a besoin de votre spéciale faveur, car il est nécessaire que ceux qui s'approchent des secrets de la Théologie, ayent une âme épurée et céleste, pour être dignes d'elle, et afin que l'image de la vérité y resplendisse comme en des miroirs très nets et polis. Il faut qu'ils aient un œil simple et colombin, pour ne prétendre qu'au ciel. Il faut qu'ils soient sans sourcil et arrogance, puisque l'esprit de Dieu refuit les superbes et que le temple auguste de la Théologie a la porte basse, pour ne se laisser aborder que de ceux qui baissent humblement la tête. Il faut qu'ils aient une ardeur d'apprendre ce qui les peut élever à Dieu, et d'exprimer en leurs mœurs les lumières de leur esprit : bref, qu'ils désirent d'être changés, d'être ravis et transformés en des objets divins : or c'est vous principalement, Vierge singulière, qui pouvez nous obtenir ces capacités ; obtenez-les nous, Vierge clémente et admirable, et faites que nos considérations ne soient pas sans affections, nos affections sans effet et sans œuvres et nos œuvres sans les fruits de la vie éternelle. Nous espérons cette faveur de votre bonté très grande, ô très Sainte Vierge, car vous ne délaissez pas ceux qui vous recherchent et qui se confient dans votre assistance, lesquels prennent de nouvelles forces par votre secours, volent à grandes tirées d'ailes comme des aigles, et ne défaillent pas, mais arrivent au

but où ils prétendent. Sus donc, ô très douce Mère et très bonne avocate envers votre Fils Jésus-Christ, tournez devers nous les regards de votre miséricorde, daignez accepter l'hommage et l'offrande de votre serviteur. Que ce Livre soit protégé de votre bienveillance contre tout adversaire : que, par le respect de votre nom et de votre grandeur, les langues de détraction soient contenues dans un modeste silence : que les hautes et sublimes vérités qui y sont représentées fassent telle impression sur les âmes, que Dieu en soit glorifié, les esprits illuminés et les volontés enflammées en son pur amour. Nous vous adressons à ce dessein cette très humble prière.

PRIÈRE A LA SAINTE VIERGE (1)

Sol es, Virgo, eclypsim nesciens,
Sol in cœlis de terra oriens,
Sol de terris terram prospiciens,
Sol peccati nubes discutiens.
O Maria.

Lux serena, aurora rutilans,
Peccatorum tenebras ventilans,
Ad quam mundus exultans jubilat,
Esto, pia, pro nobis vigilans.
O Maria.

Stella maris, emitte radium,
Placa mare, tolle naufragium,

Rege navem periclitantium,
Labentibus sis adjutorium.
O Maria.

Sola Virgo quœ cunctas hœreses
Interimis et frangis carceres
Captivorum, respice pauperes,
Et fac eos ad vitam celeres,
O Maria.

Vas Excelsi, opus mirabile,
Stella cœli, signum spectabile,
Per te nobis fiat possibile
Quod rogamus, et impetrabile.
O Maria.

Virga fumi, domus aromatum,
Apotheca plena carismatum,
Divinorum magistra dogmatum,
Fac ut tecum agamus sabbatum.
O Maria.

Et in mundo deficit veritas,
Pax et amor, fides et œquitas,
Et abundat fraus et iniquitas,
Sed apud te est omnis bonitas.
O Maria.

Vita prœsens est vapor modicus,
Umbra, ventus, somnus phantasticus,
Flos, favilla, decor sophisticus,
Pugna, cursus, ascensus lubricus.
O Maria.

Sic in mundo vana sunt omnia,
Et saluti semper contraria,
Et ideo tu plena gratia,
De supernis mitte solatia.
O Maria.

LA

THÉOLOGIE AFFECTIVE

OU

SAINT THOMAS

EN MÉDITATIONS

Tertia pars juxta Sanctum Thomam (suite)

QUATRIÈME TRAITÉ

(SUITE)

De la Résurrection générale (suite)

IVE MÉDITATION

DE LA VENUE DE L'ANTÉCHRIST, DE SA VIE ET DE SA MORT (1)

SOMMAIRE :

A la fin du monde naîtra un persécuteur de la religion chrétienne appelé l'Antéchrist. — Mal qu'il fera pendant trois ans et demi. — Fin et mort de l'Antéchrist.

I

CONSIDÉREZ que sur la fin du monde naîtra un persécuteur de la religion chrétienne (2)

1. Le lecteur trouvera dans cette Méditation plus d'une affirmation ou tout au moins bon nombre d'opinions qui ne reposent sur aucun fondement sérieux. Dans notre siècle d'hypercritique et d'incrédulité il importe plus que jamais de ne proposer comme ensei-

appelé l'Antéchrist, parce qu'il sera contraire en

gnement de l'Eglise que ce qui est certainement contenu dans le dépôt de la Révélation et donné comme tel par l'unanimité des Saints Pères. L'opinion de tel ou tel Père commentant la Sainte Ecriture ne saurait constituer un dogme catholique. Cette remarque s'applique surtout au sujet traité dans cette Méditation. Les SS. Pères ont essayé en fouillant les textes scripturaires où il est question de l'Antéchrist (Saint Paul, II Thess. II, 3 et suiv.; Saint Matt. XXIV, 25; Apocal. XIII et Dan. VII, 7-27), de décrire avec plus de détails soit le personnage lui-même, soit les actions de sa vie. De cette étude est sortie une infinité d'opinions dont un certain nombre — l'histoire l'a déjà prouvé — sont fausses. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, car dans ce cas les SS. Pères n'ont pas écrit comme témoins de la tradition et de la foi, ni en exégètes donnant d'une manière formelle et péremptoire le sens de tel ou tel texte, mais simplement comme docteurs privés, qui expriment une opinion personnelle. On se convaincra de l'exactitude de cette remarque en lisant ce qu'ont écrit sur l'Antéchrist saint Irénée (ADVERSUS HÆR. l. 5, 30. 3; M. t. 7, p. 1205), saint Augustin (CIVIT. DEI, l. 20. 19, 3 et 4; M. t. 41, p. 686 et suiv.), saint Jérôme (IN DAN. c. 7, 8; M. t. 25, p. 555 et suiv.). Cette observation une fois faite, dans l'annotation de cette Méditation nous négligerons souvent les opinions plus ou moins fantaisistes dont l'auteur s'est fait l'écho, nous appliquant à dégager, dans un sujet qui s'appuie sur des prophéties pleines de mystérieuses obscurités, ce qui est de foi ou certain ou tout au moins probable, et d'en donner la preuve.

2 *(de lap. 1)*. Première chose *certaine* : l'Antéchrist paraîtra avant le second avènement de Jésus-Christ. L'Ecriture

tout à Jésus-Christ (1) : à son humilité par son orgueil, à sa doctrine par ses erreurs et à sa bonté

Sainte et la Tradition sont formelles sur ce point. « *Mes « petits enfants*, dit saint Jean, *c'est ici la dernière heure : « et comme vous avez entendu dire que l'Antéchrist doit « venir, il y a dès maintenant même plusieurs antéchrists; « ce qui nous fait connaître que nous sommes dans la « dernière heure.* » (I Jean, II, 18). Saint Paul écrit aux Thessaloniciens, que sa première Epître avait profondément troublés, parce qu'ils avaient cru y voir l'annonce de la fin toute prochaine du monde et de l'avènement du Sauveur. Il les rassure en ces termes : « *Que « personne ne vous séduise en quelque manière que ce « soit; car ce jour-là ne viendra point que la révolte et « l'apostasie ne soit arrivée auparavant, et qu'on n'ait vu « paraître cet homme de péché qui doit périr misérable- « ment; qui s'opposant à Dieu s'élèvera au-dessus de tout « ce qui est appelé Dieu, ou qui est adoré, jusqu'à s'asseoir*

1. Ce mot Ἀντίχριστος qui ne se trouve que dans Saint Jean (I Jean, II, 18) est susceptible, à ne considérer que son étymologie, d'un double sens. Il peut signifier celui qui se donne ἀντὶ Χριστοῦ, c'est-à-dire comme étant le Christ, qui se vante d'être le Christ. Mais il peut également signifier celui qui se pose en ennemi du Christ. C'est dans ce dernier sens que saint Jean l'a employé et que l'ont employé à sa suite tous les écrivains ecclésiastiques et les SS. Pères. Et une fois pris dans ce sens, rien n'empêche d'en faire comme un nom commun et de l'attribuer à quiconque se donne pour mission de détruire la foi en Jésus-Christ. Mais il est certain que, si l'on considère le premier usage qui a été fait de ce mot et celui qu'en ont fait les Saints Pères, ce nom est le nom propre d'une personne déterminée.

par sa malice. Ce sera par lui que le démon accomplira son règne sur la terre. Car, dès le commencement du monde, Dieu a eu son royaume

« *dans le temple de Dieu, voulant lui-même passer pour* « *Dieu. Ne vous souvient-il pas que je vous ai dit ces* « *choses, lorsque j'étais encore avec vous? Et vous savez* « *bien ce qui empêche qu'il ne vienne, mais qu'il viendra* « *en son temps. Car le mystère d'iniquité se forme dès à* « *présent, attendant seulement que ce qui l'arrête mainte-* « *nant ait disparu. Et alors se découvrira l'impie, que le* « *Seigneur Jésus détruira par le souffle de sa bouche et* « *qu'il perdra par l'éclat de sa présence; cet impie,* « *dis-je, qui doit venir accompagné de la puissance de* « *Satan, avec toutes sortes de miracles, de signes et de* « *prodiges trompeurs et avec toutes les illusions qui peu-* « *vent porter à l'iniquité ceux qui périssent, parce qu'ils* « *n'ont pas reçu et aimé la vérité pour être sauvés. C'est* « *pourquoi Dieu leur enverra des illusions si efficaces* « *qu'ils croiront au mensonge.* » (II Thessal. II, 3 et suiv.). Ce second texte méritait d'être cité en entier, parce qu'il donne une description complète de la personne et des œuvres de l'Antéchrist. Or ces deux textes nous disent clairement que cette proposition : la venue de l'Antéchrist précèdera celle du Christ à la fin du monde, fait partie du dépôt de la foi transmis aux fidèles par les Apôtres. Les Pères sont unanimes sur ce point, contentons-nous de citer saint Augustin : « *Les* « *uns expliquent d'une manière les paroles obscures de* « *l'Apôtre; les autres d'une autre; mais il n'est pas* « *douteux qu'il est dit que le Christ ne viendra pour* « *juger les vivants et les morts, qu'après que l'Antéchrist,* « *son adversaire, sera venu pour séduire ceux qui sont* « *morts spirituellement, quoique ce soit par un jugement* « *caché de Dieu qu'ils seront séduits.* CAR, *selon qu'il est* « *dit,* IL VIENDRA ACCOMPAGNÉ DE LA PUISSANCE DE SATAN,

et le démon a eu le sien. Dieu commença à régner dans Abel et le démon dans Caïn. Or, Dieu étendit son royaume en s'incarnant et en faisant tant

« AVEC TOUTES SORTES DE MIRACLES, DE SIGNES ET DE PRODIGES « TROMPEURS, ET AVEC TOUTES LES ILLUSIONS QUI PEUVENT « PORTER A L'INIQUITÉ CEUX QUI PÉRISSENT. *Alors Satan sera « delié, et par l'Antéchrist il opèrera de lui-même des « œuvres merveilleuses mais trompeuses.* » (DE CIVIT. DEI, l. 20, ch. 19). Les Juifs et les Mahométans eux-mêmes sont convaincus que l'Antéchrist viendra avant la fin du monde ; les premiers l'appellent *Armille* et les seconds *Deggâl*, qui signifie imposteur. (Voir Calmet, COMM. LITT. t. 8 in Ep. ad Gal. *diss. de Antech.* a. 1). La raison n'est appelée à donner aucune démonstration d'une chose qui dépend uniquement de la volonté libre de Dieu ; mais ce futur évènement une fois connu par la révélation, la raison déclare qu'il n'y a rien qui la blesse : (1) en ce que Dieu permette, en punition de leurs péchés, cette formidable tentation pour ceux qui se sont souillés d'un grand nombre de crimes; (2) en ce qu'il permette également que ceux qui ont refusé de croire à la révélation prouvée par de si grands miracles se laissent séduire par les prodiges et les faux miracles qu'accomplira l'Antéchrist. « *Ceux-là seront séduits*, « dit saint Augustin, *qui auront mérité de l'être :* PARCE « QUE, *dit l'Apôtre*, ILS N'ONT PAS REÇU ET AIMÉ LA VÉRITÉ « POUR ÊTRE SAUVÉS. » (DE CIVIT. DEI, l. 20, c. 19). — Seconde chose également *certaine* : Par l'Antéchrist il faut entendre une personne déterminée et singulière, et non pas en général tous les hommes qui tels que Néron, Dioclétien, Julien l'Apostat ou Mahomet, ont combattu le Christ et son Eglise ou ceux qui les combattront dans la suite des temps. C'est ce qui résulte du texte de saint Jean (I Jean II, 18), où l'Antéchrist avec l'article (ὁ ἀντίχριστος), l'Antéchrist par excellence

d'œuvres merveilleuses, comme aussi en remettant aux hommes leurs péchés; son règne sera

est distingué des antéchrists par imitation et par ressemblance, c'est-à-dire des grands persécuteurs de l'Eglise et ennemis du Christ, qui seront ses précurseurs et qu'animera le même esprit que lui. Saint Paul est encore plus précis ; il appelle l'Antéchrist « *l'homme* « *de péché, le fils de perdition, celui qui s'opposera* « *à Dieu et qui s'élèvera au-dessus de tout ce qui est* « *appelé Dieu, ou qui est adoré, jusqu'à s'asseoir dans le* « *temple de Dieu, voulant lui-même passer pour Dieu.* » Il dit aux Thessaloniciens qu'ils savent ce qui « *empêche* « *qu'il ne vienne, mais qu'il viendra en son temps.* » Il leur apprend enfin « *qu'alors se découvrira l'impie que* « *le Seigneur Jésus détruira par le souffle de sa bouche,* « *et qu'il perdra par l'éclat de sa présence.* » (II Thess. II, 3-8). Si ces traits si précis n'indiquaient pas une personne déterminée, on se demande quels termes devrait employer un écrivain pour faire comprendre qu'il parle non d'une collection d'individus qui n'ont de commun que la pensée qui les inspire, mais d'une personne seule et particulière. — Troisièmement, il est certain que l'Antéchrist sera un homme, et non pas un démon apparaissant sous un masque humain, comme certains auteurs récents l'ont cru, et en particulier un prêtre français, l'abbé Moglia. (Voir Etudes relig. 1868, II, pages 573 et suiv.). Saint Paul l'appelle, en effet, « *l'homme de péché* » et il annonce que le Christ « *le tuera* »; or, pourrait-il mourir, s'il n'était pas véritablement un homme? Il y a encore unanimité des Pères sur ce point ; si saint Jérôme dit qu'il sera « *un homme* « *en qui Satan habitera tout entier corporellement* » (Comm. in Dan. 7, 8; M. t. 25, p. 555), il faut entendre par là, selon l'explication de Suarez « *qu'il sera comme* « *le domicile propre du démon.* » Quelques-uns ayant

parfait, quand à la fin des siècles il leur donnera

imaginé que l'Antéchrist serait le démon incarné dans un homme, les Pères ont repoussé cette erreur. « *Il « n'est point vrai*, dit saint Jean Damascène, *que, comme « Dieu a pris l'humanité, ainsi le démon à son tour se « fera homme. Loin de nous cette opinion ! Mais cet « homme naîtra de la fornication et recevra toutes ses « inspirations de Satan. Car Dieu prévoyant le degré de « perversion inouïe auquel arrivera sa volonté, permettra « au démon d'élire en lui domicile.* » (De fide orthod. l. 4, c. 27). Les Pères ont réfuté cette opinion avec d'autant plus de raison que l'union hypostatique d'une créature avec une nature qui lui est étrangère est une chose impossible, car l'union purement hypostatique suppose une personne souveraine et absolue, qui peut conférer des qualités à la nature à laquelle elle s'unit, mais qui ne peut en recevoir aucune d'elle. Et même cette union hypostatique, fut-elle possible, serait dans tous les cas au-dessus des lois de la nature et ne pourrait se réaliser que grâce à l'intervention divine ; or, imagine-t-on chose plus indigne de Dieu que de concourir positivement et directement à une telle œuvre? D'ailleurs, que gagnerait le démon, au point de vue de ses coupables desseins, à une semblable union? « *Car, quand bien même nous imaginions une humanité « unie hypostatiquement à un ange, la nature angélique « n'en aurait pas pour cela une plus grande action sur la « volonté humaine, et elle ne pourrait la pousser ni au « mal ni au bien autrement que maintenant, bien que ces « deux natures subsistent dans des suppôts différents. « Donc, quelque grand que soit l'orgueil ou la malice qui « doit se trouver dans cet homme, et quelque soit le degré « où il doive être trompé et gouverné par le démon, ce « n'est pas là uue raison qui rende nécessaire l'union « hypostatique.* » (Suarez).

la vie éternelle (1). Or, comme Dieu parfait son royaume dans le bien, ainsi le démon doit parfaire le sien dans le mal vers la fin du monde par l'Antéchrist (2). Et de même que les patriarches et les prophètes ont précédé l'avènement de Jésus-Christ, ainsi plusieurs membres de l'Antéchrist le précédent, comme aussi plusieurs impies dont il est le chef; ils tourmentent l'Eglise et les justes avant sa venue au monde. Saint Jean dans son Apocalypse en parle amplement, quand il nous

1. D. Bruno, in c. epist. 2 ad Timoth.

2. Voici les raisons pour lesquelles Dieu permettra que le démon exerce une puissance souveraine sur l'Antéchrist et se serve de lui comme d'un instrument pour tromper et corrompre. (a) Ce sera, premièrement, afin de punir les Juifs perfides; eux qui ont repoussé le vrai Messie, malgré les nombreux et éclatants miracles par lesquels il a prouvé sa mission, méritent d'être trompés au point de se livrer à un homme qu'ils prendront pour le Messie et qui ne sera autre chose que l'instrument de Satan et l'ennemi de Dieu même. — (b) Ce sera, secondement, afin de faire resplendir à tous les yeux la vérité de cette parole : « *Les portes de « l'enfer ne prévaudront pas contre elle.* » — (c) Troisièmement, afin que l'Eglise porte en elle l'image du Christ crucifié. — (d) Quatrièmement, afin d'exécuter pleinement ce que le Christ a dit un jour : « *C'est maintenant que le prince de ce monde va être mis dehors.* » Cette dernière raison est indiquée dans ces paroles de saint Irénée : « *Voici pourquoi dans la bête qui vient est « entassée l'iniquité et la fourberie universelle ; c'est afin « que toute la puissance des apostats réunie et enfermée « dans la bête soit jetée dans la fournaise infernale.* » (Cont. hœreses, l. 5, c. 29).

met, pour ainsi dire, sous les yeux, et comme sur un théâtre, le dernier siècle du monde et ce qui doit s'y passer de plus remarquable (1). Il nous

1. Voici la partie principale de ce texte de saint Jean où il est certainement question de l'Antéchrist : « *Alors « ils adorèrent le dragon qui avait donné sa puissance à « la bête; et ils adorèrent la bête en disant : Qui est sem- « blable à la bête? Et qui pourra combattre contre elle? « Et il lui fut donné une bouche qui se glorifiait insolem- « ment, et qui blasphémait ; et elle reçut le pouvoir de « faire la guerre durant quarante-deux mois. Elle ouvrit « donc la bouche pour blasphémer contre Dieu, pour « blasphémer son nom et son tabernacle, et ceux qui habi- « tent dans le ciel. Il lui fut donné aussi le pouvoir de « faire la guerre aux saints et de les vaincre ; et la puis- « sance lui fut donnée sur les hommes de toute tribu, de « tout peuple, de toute langue et de toute nation. Et elle « fut adorée de tous ceux qui habitent la terre dont les « noms ne sont point écrits dès la création du monde dans « le livre de vie de l'Agneau qui a été immolé.* » (Apoc. XIII, 4 et suiv.). Bien que le chapitre de l'Apocalypse qui renferme ce passage offre à l'exégèse de grandes difficultés, il est cependant évident qu'il y est question de l'Antéchrist. On y voit une bouche qui vomit de grands blasphèmes, saint Jean y annonce une guerre faite aux Saints, les Saints écrasés dans le monde entier, un culte rendu à l'ennemi de Dieu qui fait cette guerre. A ces traits on reconnaît bien celui que saint Jean appelle dans son épître l'Antéchrist, celui que saint Paul qualifie de fils de perdition et d'homme de péché, et que Daniel nous représente sous la figure de quatre bêtes. Mais les divers caractères que Daniel assigne à chacune de ces bêtes, saint Jean, qui se représentait l'Antéchrist comme un principe unique dont s'inspireraient tous les royaumes ennemis de Dieu, les réunit

suffira de considérer dans ce point les commencements de sa vie et pourquoi Dieu permettra sa naissance.

Certains (1) croient qu'auparavant un roi de France doit gouverner l'empire romain, conquérir toutes ses terres, et après un règne heureux et puissant venir à Jérusalem placer son sceptre et sa couronne sur la montagne des Oliviers. D'autres (2) croient qu'il y aura un pape angélique, qui, sans aucun faste, visitera l'Eglise, accompagné en guise d'Apôtres de douze hommes zélés; il réformera les chrétiens et les enflammera admirablement de l'amour de Dieu (3). Ce qui est plus certain c'est

dans une bête unique. Quant aux difficultés que présente l'interprétation de ce chapitre, on doit, dit Suarez, tenir compte de la remarque que saint Irénée, un des plus anciens Pères, fait au sujet des prophéties en général : « *Toute prophétie*, dit-il, *ne renferme pour « les hommes, avant son accomplissement, qu'ambiguités « et énigmes. Mais quand l'époque sera venue et quand ce « qui a été prédit sera réalisé, alors leur sens paraîtra « clair et certain.* » (Contra hœr. l. iv, c. 26).

1. Alcuinus, in Vita Antichristi.

2. Galatin. in Apocal. apud Cornel. in *proœmio Apoc.*

3. On a, dans ce passage de Bail, un échantillon des conjectures qu'ont faites, au sujet de l'Antéchrist, les écrivains ecclésiastiques et les commentateurs de la Sainte Ecriture; elles empruntent toutes quelque chose au milieu dans lequel ils ont vécu et reflètent le plus souvent les idées politiques et religieuses de leur siècle. Sur la question de l'époque où viendra l'Antéchrist, il n'y a absolument rien à dire. Il semble tout d'abord, en lisant saint Paul, que l'Apôtre va aborder cette question

que ce monstre d'homme naîtra dans la ville de

et qu'il va la trancher. Voici son texte : « *Ne vous « souvient-il pas que je vous ai dit ces choses, lorsque « j'étais encore avec vous? Et vous savez bien même ce qui « empêche qu'il ne vienne* (το κατεχον), *mais il viendra « en son temps. Car le mystère d'iniquité se forme dès « à présent, attendant que ce qui l'arrête maintenant « ait disparu.* » (ο κατεχων) (II Thess. II, 6). Ce que l'Apôtre avait appris sur ce sujet aux Thessaloniciens nous l'ignorons. Les commentateurs sont très divisés sur le sens qu'il convient de donner à ce το κατεχον, ce qui empêche, et à ce ο κατεχων, celui qui empêche ; les uns, ce sont tous les anciens Théologiens et un grand nombre de modernes, veulent qu'on entende par là une personne ou une chose qui met jusqu'à ce jour obstacle à la venue de *l'Antéchrist*, et les autres, qui sont surtout les modernes, notamment les auteurs de la Théologie de Wurzbourg, Simar et quelques autres, prétendent que l'Apôtre parle d'un obstacle concernant l'avènement de *Jésus-Christ*, lequel obstacle ne serait autre que l'Antéchrist lui-même, en ce sens que, puisqu'il n'est pas encore venu et que Dieu a décidé que son Fils ne paraîtra qu'après lui, le Christ ne peut pas paraître encore. Mais cette seconde opinion a contre elle le septième verset, où il est dit expressément que celui qui *empêche maintenant* doit disparaître et qu'alors viendra non pas le Christ mais l'Antéchrist. Quelle serait donc, en adoptant le premier sens, la chose qui empêche jusqu'à ce jour l'Antéchrist de venir ? Saint Augustin déclare nettement qu'il l'ignore : « *Quant à moi, j'avoue ignorer absolument ce que* (l'Apô- « tre) *a voulu dire.* » (De civit. Dei, l. 20, c. 19 ; M. t. 41, p. 686). La plupart des anciens Pères auxquels viennent s'ajouter le plus grand nombre des écrivains modernes et des écrivains contemporains ont dit que l'obstacle

Babylone (1), lorsque l'empire romain aura perdu son nom et quand il sera gouverné par dix rois qui en possèderont les terres et qui y règneront en monarques. Il est non moins certain qu'il naîtra de parents juifs (2) de la tribu de

était *l'Empire romain*, en comprenant sous ce nom, disent les modernes, soit l'empire *d'Orient*, soit l'empire d'Occident et même le Saint-Empire Germanique, qui est considéré comme la continuation de ce dernier. (Voir Cornel. a Lapide, Comment. in II Thess. II; Malvenda, de Antichristo; Rohling, Daniel, p. 22; Bautz, Weltende, p. 77). Mais comme il faut bien finalement avouer que cet Empire n'existe plus, tout au moins depuis l'année 1806, certains ont prétendu, notamment Bisping (ad II Thessal. II, 7) que l'obstacle était non pas l'Empire romain, mais la *cité chrétienne*.

1. Rien n'est moins certain que la naissance future de l'Antéchrist à Babylone. Malvenda (De Antechristo, c. 12) cite bien en faveur de cette opinion un certain nombre d'anciens Pères, et certaines raisons de convenance; mais ni les uns ni les autres ne suffisent pour rendre cette opinion simplement probable.

2. Il est *très probable* en effet que l'Antéchrist sera d'origine juive et fera profession de Judaïsme. Bellarmin va même jusqu'à affirmer que c'est certain (De Rom. Pont. l. 3, c. 12), ainsi que Grégoire de Valence (tom. 4, disp. 2, g. 2, punct. 2) et Malvenda (De Antich. l. 3, c. 5). Bellarmin s'appuie sur les raisons suivantes: (1) Il est certain, d'après le témoignage de saint Jean (v. 42) et celui de saint Paul (II Thess. II, 11, 12), que les Juifs seront les premiers à recevoir l'Antéchrist comme le vrai Messie. Or jamais les Juifs ne recevraient comme tel tout autre qu'un Juif. (2) Les anciens Pères affirment tous de la manière la plus claire

Dan (1), par fornication (2), qu'il sera inconnu dans son enfance, comme étant de basse extraction et d'une

que l'Antéchrist sera Juif. Suarez qualifie également cette opinion seulement de très vraisemblable, et avec raison, car les arguments tirés soit de l'Ecriture, soit des SS. Pères ne sont pas absolument démonstratifs.

1. Encore un point absolument hypothétique. Sans doute cette croyance a été jadis fort répandue et elle a été accréditée par un assez grand nombre de Pères, Mais les textes sur lesquels ils s'appuient ne prouvent pas que l'Antéchrist doit sortir de la tribu de Dan. Ils allèguent ces paroles que prononça Jacob mourant : « *Dan jugera son peuple aussi bien que les autres tribus* « *d'Israël ; que Dan devienne comme un serpent dans le* « *chemin et comme un céraste dans le sentier.* » (Gen. XLIV, 16). Or, (a) dans ce texte, au témoignage de saint Jérome (QUŒST. HEBRAIC.), il s'agit de Samson qui naquit de la tribu de Dan et qui fut comme un serpent sur le chemin des Philistins. (b) Dans aucun cas ces paroles ne peuvent s'appliquer à l'Antéchrist, car ce sont des vœux de bonheur que formule Jacob en faveur de ses fils ; on n'a donc pas le droit de supposer qu'il leur annonce cette suprême calamité. On peut en dire autant du texte de Jérémie, qu'on a coutume d'alléguer (ch. VIII, 16) ; rien ne prouve qu'il s'applique à l'Antéchrist ; on peut l'appliquer à aussi bon droit à tout ceux que Dieu a envoyés pour punir le peuple d'Israël, en particulier aux Assyriens et aux Chaldéens.

2. Encore un point qu'il est impossible de prouver. Certains ont dit que l'Antéchrist serait l'enfant de la fornication, d'autres l'enfant de l'inceste, quelques anciens Pères ont dit qu'il naîtrait de l'adultère. Ce sont autant de conjectures, mais ce serait aller trop loin de les juger dépourvues de tout fondement. On peut s'en

humble famille. Il aura le corps bien formé, un esprit aigu et pénétrant, mais que le démon remplira aussitôt de maximes maudites et de suggestions perverses, car il entreprendra de lui servir de précepteur et d'en faire un outil et un instrument propre à l'exécution de toute la malice de l'enfer. Si bien qu'à mesure qu'il croîtra en âge et en taille, il avancera en malice et de temps en temps en donnera de nouvelles preuves (1).

tenir à la sage parole de Suarez : « *On peut croire sans « difficulté qu'un homme si pervers et si opposé au « Christ aura la plus honteuse des naissances, et de « même que le Christ a été conçu par une Vierge très « pure, il est naturel d'admettre que lui naîtra de la plus « impure des femmes.* » Il faut néanmoins considérer comme certain, que sa conception aura lieu conformément aux lois naturelles établies par Dieu. Ceux-là se trompent donc qui croient que l'Antéchrist doit être conçu par l'opération du démon, *absque virili semine ;* une telle conception serait miraculeuse et on ne saurait supposer sans blasphème que Dieu puisse, en accomplissant un tel miracle, prêter son concours à l'Antéchrist. Ceux-là se trompent également qui annoncent qu'il sera conçu *medio virili semine, sed a dœmone, non autem ab homine immisso.* Il n'y a rien d'impossible dans un fait semblable, mais d'autre part il n'y a aucune raison qui nous force à l'admettre.

1. Voici sur le degré de malice et de corruption de l'Antéchrist ce qu'enseigne saint Thomas, et sur ce point les Pères et les Théologiens sont unanimes : « *Il ne « reste donc qu'à dire qu'il est appelé le chef de tous les « mauvais à cause de la perfection de sa malice. C'est « pourquoi sur ce passage de la seconde Epître aux Thes- « saloniciens* (ch. 2) : VOULANT LUI-MÊME PASSER COMME

Dans sa jeunesse il se donnera au démon qu'il adorera en secret et par ce moyen il deviendra un des plus puissants magiciens qui aient jamais

« DIEU, la *Glose* dit : *De même que dans le Christ a « habité la plénitude de la divinité, ainsi habitera dans « l'Antéchrist la plénitude de la malice. Non pas cependant dans ce sens que l'humanité de l'Antéchrist ait été « prise par le démon pour ne former avec lui qu'une seule « personne, comme l'humanité du Christ a été prise par « le Fils de Dieu ; mais parce que le démon lui communiquera et lui suggèrera sa malice d'une manière beaucoup plus efficace qu'à tous les autres. Et à ce point de « vue tous les autres hommes pervers, qui l'auront précédé, auront été en quelque sorte la figure de l'Antéchrist, conformément à cette parole de la 2e Epître aux « Thessaloniciens (*ch. 2.*)* : LE MYSTÈRE D'INIQUITÉ SE FORME « DÈS A PRÉSENT. » Et saint Thomas donne ad (1um) la raison pour laquelle le démon et l'Antéchrist ne formeront pas deux têtes, mais une seule tête : « *parce que*, dit-il, « *l'Antéchrist est appelé le chef, en ce sens que la malice « du démon lui a été très parfaitement communiquée.* » (III. q. 8, a. 8). Sur ce point les témoignages de l'Ecriture sont nombreux et explicites. Peut-il ne pas être le plus scélérat des hommes celui dont la note caractéristique sera « DE PROFÉRER DES INJURES CONTRE LE TRÈS-HAUT, « *de broyer les Saints du Seigneur, de mépriser toutes les « lois, d'ouvrir la bouche pour blasphémer contre Dieu, « de maudire le nom de Dieu et son tabernacle et aussi « ceux qui habitent dans les cieux ?* » (Dan. VII ; I Jean, 2). Saint Paul le définit par ces deux mots : « *l'homme de « péché et le fils de perdition.* » (II Thessal. II, 3). Voici le commentaire qu'en donne saint Thomas (in hunc loc.) : « *Il est appelé* L'HOMME DE PÉCHÉ ET LE FILS DE « PERDITION, *selon la Glose, parce que de même que dans « Jésus-Christ a abondé la plénitude de la vertu, dans*

été (1). C'est pourquoi il accomplira quantité de prodiges et d'effets merveilleux qui éblouiront

« *l'Antéchrist se trouvera la multitude de tous les péchés,* « *et, de même que le Christ est meilleur que tous les saints,* « *ainsi celui-là sera pire que tous les pervers. Et c'est* « *ainsi qu'il est appelé* L'HOMME DE PÉCHÉ, *parce qu'il* « *s'adonnera entièrement à toutes sortes de péchés.* « *Cependant on ne l'appelle pas l'homme de péché dans ce* « *sens qu'un homme pire ne pourrait exister, car jamais* « *le mal ne détruit complètement le bien ; mais, si on* « *considère les actes, il ne pourra pas y en avoir de pire* « *que lui. Quant au Christ nul homme n'a pu être meil-* « *leur que lui. Il est aussi appelé* LE FILS DE PERDITION, *ce* « *qui signifie qu'il est voué à la suprême perdition.* LE « MÉCHANT, *dit Job,* EST RÉSERVÉ POUR PÉRIR, ET LE SEIGNEUR « LE CONDUIRA JUSQU'AU JOUR OU IL DOIT RÉPANDRE SUR LUI « SA FUREUR » (XXI, 30). *Ou bien le fils de perdition,* « *c'est-à-dire du démon, non par nature, mais parce que* « *toute la malice du démon résidera en lui.*

1. C'est l'enseignement de plusieurs Théologiens et de plusieurs Pères que l'Antéchrist sera continuellement sous l'influence du démon, lequel, sans avoir néanmoins aucune part dans sa conception, disposera les agents naturels de manière à ce qu'il résulte de leur jeu un tempéramment très enclin aux vices. « *Parce que,* dit « Suarez, *cet homme doit être en toutes choses l'antithèse du* « *Christ, de même que le Christ a été conçu par l'opération* « *du Saint-Esprit, ainsi dans la conception de l'Antéchrist,* « *le démon aura toute la part qu'il peut avoir et agira à* « *sa manière ; et c'est probablement dans ce sens que* « *saint Jérôme (Is. XVI.) appelle le démon* LE PÈRE DE « L'ANTÉCHRIST. » (In 3 p. disp. 54, sect. 3). Les Pères « enseignent également que le démon le dirigera et l'inspirera en tout, sans cependant lui ravir son libre

les hommes et le feront considérer comme un grand personnage (1). Quoiqu'il ne fasse aucun

arbitre. « *Il naîtra,* dit saint Jean Damascène, *de la « fornication et il sera soumis en tout à l'inspiration de « Satan. Car Dieu prévoyant la perversité inouïe à « laquelle sa volonté arrivera, permettra au démon d'élire « en lui domicile.* » (De fide orthod. l. 4, c. 27).

1. C'est le sentiment unanime des Pères que l'Antéchrist accomplira des œuvres prodigieuses et qui auront toute l'apparence des miracles. Citons saint Jérome et saint Augustin. Le premier s'exprime ainsi : « *Ses œuvres « sont les œuvres de Satan ; et de même qu'en Jésus-Christ « se trouvait substantiellement la plénitude de la divi- « nité, de même dans l'Antéchrist se trouveront toutes les « énergies, tous prodiges et tous les miracles, mais tout « cela ne sera que mensonge. De même que aux miracles « que Dieu accomplissait par Moïse, les mages opposè- « rent leurs faux miracles et que la verge de Moïse dévora « les verges des mages, ainsi la vérité du Christ détruira « le mensonge de l'Antéchrist.* » (Ad Algasiam, g. 2). « *Il n'est pas douteux,* écrit saint Augustin dans la *cité « de Dieu qu'il est dit que le Christ ne viendra pour « juger les vivants et les morts qu'après que l'Antéchrist, « son adversaire, sera venu pour séduire ceux qui sont « morts spirituellement, quoique ce soit par un jugement « caché de Dieu qu'ils seront séduits. Car, selon qu'il est « dit,* il viendra accompagné de la puissance de Satan, « avec toutes sortes de miracles, de signes et de prodiges « trompeurs et avec toutes les illusions qui peuvent « porter a l'iniquité ceux qui périssent. *Alors Satan « sera délié, et par l'Antéchrist il opèrera de lui-même « des œuvres merveilleuses, mais trompeuses. On ne « saurait dire si ces signes et ces prodiges sont appelés « trompeurs parce que Satan trompera les sens des hommes*

vrai miracle il sera suivi et admiré par le plus grand nombre des hommes et spécialement par les Juifs, dont il professera extérieurement la

« *par des prestiges, et qu'ainsi il paraîtra faire ce qu'il* « *ne fera pas ; ou bien si c'est parce que ces prodiges,* « *bien que réels, entraîneront au mensonge ceux qui,* « *croyant qu'ils ne peuvent être accomplis que par la* « *puissance divine, ne connaîtront pas ce que peut le dia-* « *ble, en ce moment surtout où il sera doué d'un pouvoir* « *plus grand que celui qu'il a jamais eu. Ainsi quand le* « *feu tomba du ciel et dévora en un instant les serviteurs* « *et les troupeaux du saint homme Job, quand un tour-* « *billon impétueux renversa sa maison et ensevelit sous* « *les ruines ses enfants, il n'y eut pas là de prestiges ; et* « *toutefois c'était l'œuvre de Satan à qui Dieu avait donné* « *ce pouvoir. C'est alors qu'on verra dans quel sens ces* « *prodiges sont appelés trompeurs. Mais quelle que soit* « *la nature de ces prodiges, ceux-là seront séduits qui* « *auront mérité de l'être :* « PARCE QUE, *dit l'Apôtre,* « ILS N'ONT PAS REÇU NI AIMÉ LA VÉRITÉ, POUR ÊTRE SAUVÉS. « *Il ne fait point difficulté d'ajouter* : C'EST POURQUOI « DIEU LEUR ENVERRA DES ILLUSIONS, AFIN QU'ILS CROIENT AU « MENSONGE. *Dieu en effet enverra, parce qu'il permettra* « *au démon d'opérer toutes ces choses ; il le permettra par* « *un juste jugement, quoique l'Antéchrist agisse par un* « *dessein injuste et pervers.* » (DE CIVIT. DEI, l. XX, c. XX). — Les prodiges qu'accomplira l'Antéchrist ne seront pas de vrais miracles, car ou bien l'effet qui frappera le regard ne sera pas réel, mais fantastique, comme serait la prétendue résurrection d'une personne qui ne serait pas réellement morte, ou la résurrection qui consisterait à donner pour quelques instants à un mort les apparende la vie ; ou bien, si l'effet est réel, il n'aura pas été obtenu par un miracle, mais par l'application faite par le démon des causes naturelles occultes. « *Quand,* dit

religion et dont il se dira le Messie, qu'ils attendent depuis plusieurs milliers d'années. Pour augmenter son crédit et sa puissance il emploiera

« saint Thomas, *les anges ou les démons se servent de cer-*
« *taines choses naturelles pour produire des effets déter-*
« *minés, ils s'en servent en quelque sorte comme d'ins-*
« *truments, ainsi le médecin se sert de certaines herbes*
« *comme d'instruments pour guérir. Or de l'instrument*
« *sort non seulement un effet correspondant à sa vertu,*
« *mais aussi quelque chose qui dépasse sa vertu, et cela*
« *provient de ce qu'il agit par la vertu de l'agent princi-*
« *pal... Il est donc naturel que les causes naturelles elles-*
« *mêmes produisent certains effets qui dépassent leur*
« *pouvoir, et cela parce que les substances spirituelles se*
« *servent d'elles en quelques sorte comme d'instruments.*
« *Ainsi quoique de tels effets ne puissent pas être appelés*
« *simplement des miracles, car ils proviennent de causes*
« *naturelles, ils nous frappent d'admiration de deux*
« *manières : d'abord parce que ces mêmes causes appli-*
« *quées par les substances spirituelles à produire leurs*
« *propres effets, les produisent d'une manière insolite*
« *pour nous ; c'est ainsi que les œuvres des grands artis-*
« *tes ravissent d'admiration ceux qui ne connaissent pas*
« *leur manière d'opérer ; secondement, parce que les*
« *causes naturelles appliquées à produire certains effets*
« *naturels, reçoivent un surcroît d'efficacité des substan-*
« *ces spirituelles auxquelles elles servent d'instrument;*
« *et ceci se rapproche davantage du vrai miracle.* »
(Contra Gent. l. 3, c. 103). — Quant au genre de prodiges qu'accomplira l'Antéchrist, les Saintes Ecritures nous fournissent certaines données. C'est d'abord la guérison d'un des principaux rois soumis à l'Antéchrist, et qui aura été blessé à mort : « *Et le dragon lui donna*
« (à l'Antéchrist) *sa force et sa grande puissance. Et je*
« *vis une de ses têtes comme blessée à mort, mais cette*

toutes sortes de moyens, les ruses, les promesses, les largesses, l'hypocrisie (1), les violences et les

« *blessure mortelle fut guérie ; et toute la terre en étant* « *dans l'admiration, suivit la bête. Alors ils adorèrent le* « *dragon qui avait donné sa puissance à la bête ; et ils* « *adorèrent la bête en disant : Qui est semblable à la* « *bête ? et qui pourra combattre contre elle ?* » (Apoc. XIII, 2). Un peu plus bas (v. 12 et suiv.) Saint Jean signale de nouveaux prodiges. « *Et elle* (la seconde bête) *exerça* « *toute la puissance de la première bête en sa présence ;* « *et elle fit que la terre et ceux qui l'habitent adorèrent la* « *première bête, dont la plaie mortelle* (à savoir la bles- « sure faite à une de ses têtes) *avait été guérie. Elle fit* « *de grands prodiges jusqu'à faire descendre le feu du* « *ciel sur la terre devant les hommes ; et elle séduisit* « *ceux qui habitent sur la terre à cause des prodiges* « *qu'elle eut le pouvoir de faire, en disant à ceux qui habi-* « *tent sur la terre, qu'ils dressassent une image à la bête,* « *qui, ayant reçu un coup d'épée, était encore en vie. Et il* « *lui fut donné le pouvoir d'animer l'image de la bête, et* « *de faire parler cette image...* ». Il ne s'agit dans ce texte que du prophète de l'Antéchrist, mais comme c'est au nom de ce dernier qu'il agit, c'est bien à la puissance de l'Antéchrist qu'il faut attribuer ces miracles.

1. On peut en effet considérer comme certain que l'Antéchrist cherchera d'abord et réussira à tromper les Juifs. Saint Paul nous apprend (II Thessal. II, 10) qu'il séduira ceux qui ont refusé de croire au Christ annonçant la vérité ; en punition de ce crime, « *Dieu leur* « *enverra les pièges de l'erreur, afin qu'ils croient au* « *mensonge.* » Or c'est l'opinion de saint Jérôme (Epist. AD ALGASIAM), et d'un bon nombre de commentateurs, opinion d'ailleurs que corrobore singulièrement la com-

cruautés et encore les illusions en accomplissant plusieurs miracles apparents. Il tendra par ses artifices à devenir fort et puissant, afin de pouvoir affliger d'autant plus l'Eglise et abolir sur la terre les honneurs que l'on rend à Jésus-Christ. Jésus-Christ permet qu'un homme vienne au monde et y exerce sa rage pour les mêmes raisons pour lesquelles il a permis de tout temps que les bons fussent attaqués par les méchants dont les vexations servent à prouver la vertu et la fidélité des bons et les épure comme l'or dans la fournaise. Celui-là n'est pas Abel, dit saint Grégoire le Grand (1), qui n'est pas exercé par la malice de Caïn. Si bien que, comme Dieu a permis au com-

paraison du texte de la seconde épître aux Thessaloniciens (II, 10) avec celui de la première épître aux mêmes fidèles (I Thessal. II, 13 et suiv.) que par ceux qui « *n'ont pas reçu et aimé la vérité pour être sauvés,* » Saint Paul entend les Juifs. Or pour séduire les Juifs, il devra leur faire croire qu'il est le Messie, il devra cacher ses vrais sentiments et avoir recours à l'hypocrisie. C'est ce qu'enseigne le plus grand nombre des Pères et des commentateurs modernes. « *Il naîtra, comme nous « l'avons dit, de la fornication, il sera élevé secrètement, « mais tout d'un coup il paraîtra et il lèvera la tête et « obtiendra une grande puissance. Au commencement de « son règne ou plutôt de sa domination tyrannique il « prendra le masque de l'honnêteté. Mais il sera devenu « le maître souverain, alors il persécutera l'Eglise et fera « connaître toute sa perversité.* » Saint Jean Damascène (DE FIDE ORTHOD. l. 4, c. 27.).

1. Homil. 9 in Ezechiel. : « *Abel non est quem Caïn « malitia non exercet.* »

mencement de l'Eglise qu'elle fut persécutée par les Nérons et les Domitiens, et à notre époque par la puissance des Ottomans de Turquie, par les hérétiques et les infidèles, ainsi à la fin de l'Eglise il permettra qu'elle soit assaillie par l'Antéchrist, qui résistant à toutes les grâces suffisantes, qui ne lui seront pas refusées, s'endurcira plus qu'un Pharaon dans la perpétration de toutes sortes d'impiétés et d'abominations (1).

Ayez en horreur cet homme cruel, compatissez aux souffrances de l'Eglise et des chrétiens et serviteurs de Jésus-Christ, qui seront sur la terre à la fin du monde et qui auront à supporter l'orage de cette tribulation. Car elle sera si grande qu'au dire de la vérité même, rien n'échapperait, si elle n'était de peu de durée à cause des élus et des prédestinés que Dieu veut conserver. Aussi ne vous étonnez pas si en votre temps, dans le siècle, le pays, le lieu ou la communauté où vous êtes, vous voyez quelquefois des personnes vicieuses et abandonnées. C'est un trait de la Provi-

1. La Providence de Dieu, en permettant ce *mystère d'iniquité* n'encourt aucun reproche. (1) L'Antéchrist ne sera fort que contre ceux qui « *n'ont pas reçu et « aimé la vérité pour être sauvés.* » (II Thessal. II, 10) ; (2) pour les âmes bien disposées il sera une occasion d'augmenter prodigieusement leurs mérites et leur récompense ; (3) la tentation, si redoutable qu'elle soit, ne dépassera pas leurs forces, car il leur sera moralement possible de distinguer les prétendus miracles de l'Antéchrist des vrais miracles, d'autant plus facilement que Dieu les a avertis longtemps à l'avance que ces miracles seraient *des mensonges.*

dence divine pour vous faire pratiquer la vertu par cette opposition et cette guerre. Tel a été de tout temps le train du monde, et, comme dit saint Augustin (1), tout méchant vit, afin qu'il se corrige ou afin que par lui la vertu du juste soit exercée. Rendez seulement grâce à Dieu de ce que vous n'êtes pas au temps de l'Antéchrist, et que Dieu vous épargne grandement en ne vous le donnant pas pour antagoniste, mais en vous en donnant un autre qui n'a pas la millième partie de sa malice.

II

Considérez les progrès de l'Antéchrist et ses actions les plus signalées en malice pendant trois ans et demi que durera son grand pouvoir (1). Cet ennemi donc encouragé par de tels

1. In Psalm. 54 : « *Aut ideo vivit ut bonus exerceatur* « *per eum.* »

1. Saint Jean dit que le démon ne sera délié que « *pendant peu de temps* » (Apoc. xx, 3). Daniel précise la durée de ce temps : Les saints « *seront livrés entre* « *ses mains jusqu'à un temps, deux temps et la moitié* « *d'un temps.* » (vii, 25). Cette manière de s'exprimer signifie, *juxta hebraici sermonis proprietatem*, dit saint Jérôme (in hunc loc.), trois ans et demi, et saint Augustin s'exprime avec énergie dans ce sens : « *Mais* « *fût-on moitié endormi, on ne peut révoquer en doute* « *que Daniel ne dise clairement que la tyrannie de l'An-* « *téchrist contre les fidèles, quoique de peu de durée, doive* « *précéder le dernier jugement et le règne éternel des* « *saints. On nous apprend plus bas que le temps, que les* « *temps et la moitié d'un temps signifient ici un an, deux*

commencements, entreprendra la guerre contre les rois de l'empire romain, il livrera des batailles rangées, il vaincra trois rois, s'emparera de leurs royaumes et se fera couronner empereur (Daniel, 7) (1). A cette vue les autres saisis d'épouvante se livreront à lui de plein gré, lui feront hommage, lui payeront le tribut, lui rendront obéissance et par ce moyen comme un autre Alexandre-le-Grand ou un autre César, il règnera très puissamment sur la terre (2). Ce sera alors qu'il fera

« *ans et la moitié d'un an, c'est-à-dire trois ans et demi.* « *Or le nombre des jours exprimé plus bas dissipe toute* « *obscurité, et ailleurs, le nombre des mois la fait* « *disparaître. Il est vrai que les temps semblent mar-* « *quer un temps indéfini, mais en hébreu on peut inter-* « *préter deux temps à cause du duel que n'ont pas les* « *Latins, que possèdent les Grecs, et qu'on dit exister* « *aussi dans la langue hébraïque. Temps est donc* « *pris ici pour deux temps.* » (De civit. Dei, xx, c. 23). Saint Augustin fait allusion dans ce passage aux paroles suivantes de Daniel : « *Depuis le moment où aura été* « *aboli le sacrifice perpétuel, et où l'abomination de la* « *désolation aura été établie, il s'écoulera mille deux cent* « *quatre-vingt dix jours.* » (ch. xii, 11). Il s'agit encore ici du temps de l'Antéchrist, et le total de ces jours donne trois ans et demi environ. Saint Jean, dans un passage parallèle à celui de Daniel fixe le même temps en mois : « *La cité sainte*, dit-il, *sera foulée aux pieds* « *pendant quarante-deux mois.* » (Apoc. xi, 2). Quant aux Pères et aux écrivains qui les ont suivis, leur accord sur cette question est parfait.

1. In hunc locum D. Hieronym., Theodoret. et alii.

2. Il y a de solides raisons de croire que l'Antéchrist deviendra, non par droit de naissance, puisqu'il est

une guerre ouverte au sacrifice de la messe, à tous les sacrements et à toutes les cérémonies de l'Eglise. Ce sera alors qu'il corrompra les uns par l'or et par l'argent, les autres par de hautes charges et dignités, d'autres encore par des illusions

généralement admis qu'il sera d'origine juive, mais par ruse et par violence, roi temporel d'un immense royaume, certains Pères disent même : du monde entier. L'Ecriture Sainte s'exprime avec une clarté qui ne laisse rien à désirer, sur la puissance temporelle qu'aura l'Antéchrist. C'est d'elle que parle Daniel, quand il dit : « *Les dix cornes de ce même royaume sont* « *dix rois qui règneront ; et il s'en élèvera après eux un* « *autre qui sera plus puissant que ceux qui l'auront* « *devancé et il abaissera trois rois.* » (ch. VII, 24). C'est d'elle encore que parle saint Jean dans l'Apocalypse : « *Et le pouvoir lui a été donné sur toute tribu, tout peu-* « *ple, toute langue et toute nation.* » (ch. XIII, 7). Cette puissance s'étendra-t-elle sur le monde entier, comme le dit assez clairement ce dernier texte ? Certains s'appuyant sur un grand nombre de Pères, estiment qu'elle égalera celle de l'Empire romain à son apogée ; d'autres croient que cette royauté sera absolument universelle. Cette dernière opinion plaît à un nombre assez considérable de Pères, en particulier à saint Jérôme, à saint Augustin et à Lactance, et elle s'accorde mieux avec le fait de la guerre que l'Antéchrist doit déclarer à toute l'Eglise. Ajoutons que cette prédiction d'une royauté absolument universelle aurait pu à bon droit faire sourire les incrédules, il y a à peine quelques années ; qui oserait aujourd'hui soutenir, après avoir été témoin des progrès inouïs réalisés dans les moyens de transporter soit l'homme, soit la parole de l'homme d'un bout du monde à l'autre, qui oserait soutenir que dans l'avenir une telle royauté ne sera pas possible ?

diaboliques ou par d'autres voies. Ce sera alors qu'il voudra se faire reconnaitre et adorer de ses sujets comme un Dieu ; il montera sur un trône glorieux, afin que chacun vienne l'adorer, il voudra que tous ceux qui sont de son parti portent une marque sur le front ou sur la main droite, — marque que saint Jean (Apoc. 13) appelle le caractère de la bête — comme des esclaves stigmatisés. Cette marque sera considérée comme une profession de sa divinité et un renoncement à la foi des chrétiens (1). Puis se réprésentant que l'on emporte souvent une ville par la disette et par la famine, quand on ne peut l'avoir autrement, il s'efforcera de s'assujettir la cité de l'Eglise par la faim. Il défendra de vendre ou de fournir des vivres à quiconque n'aura pas sa marque et son caractère ; ce qui réduira un grand

1. « *Elle* (la bête) *fera que tous les hommes petits et « grands, riches et pauvres, libres et esclaves reçoivent « d'elle le caractère de la bête à la main droite ou au « front.* » (Apoc. XIII, 16). Ce caractère aura pour but de distinguer ceux qui adoreront la bête de ceux qui persisteront dans la foi, et par là même d'exposer d'une manière plus sûre ces derniers à la persécution. De là il faut conclure que cette marque sera visible. De plus elle sera, comme le dit Bail, le signe non seulement de la soumission au pouvoir temporel de l'Antéchrist, mais encore au pouvoir spirituel suprême et à la divinité qu'il s'arrogera. C'est ce qui résulte non seulement du contexte, mais encore des passages suivants de saint Jean : XIV, 9 ; XVI, 2 ; XIX, 20 ; XX, 4. Quant à la nature de ce caractère, les Saints Livres ne nous donnent aucune lumière là-dessus.

nombre de chrétiens à une très grande nécessité (1). Si bien qu'au milieu de toutes ces persécutions plusieurs succomberont malheureusement et seront déserteurs de la foi ; d'autres résisteront courageusement, mépriseront ses offres et souffriront de très sanglants martyres ; d'autres enfin fuiront dans les déserts et dans les cavernes, pour y continuer la pratique de la religion (2). Ce qui

1. C'est saint Jean qui signale dans l'Apocalypse ce genre de persécution dont l'Antéchrist se servira contre l'Eglise. « *La bête fera en sorte que tous les hommes, petits et grands, riches et pauvres, libres et esclaves, reçoivent d'elle le caractère de la bête à la main droite ou au front, et que personne ne puisse ni acheter, ni vendre que celui qui aura le caractère ou le nom de la bête.* » (ch. XIII, 16, 17.)

2. La persécution qui sévira sur l'Eglise est décrite en ces termes par saint Jean dans l'Apocalypse : « *Après que les mille ans seront accomplis, Satan sera délié, il sortira de sa prison ; il séduira les nations qui sont aux quatre coins du monde, Gog et Magog ; et il les assemblera pour combattre : leur nombre égalera celui du sable de la mer. Je les vis se répandre sur la terre, et environner le camp des Saints et la ville bien-aimée du Seigneur.* » (ch. XX, 7). Daniel nous dit combien elle sera atroce : « *Et, comme je regardais attentivement, je vis que cette corne faisait la guerre contre les Saints et avait l'avantage sur eux..... Il parlera insolemment contre le Très-Haut, il foulera aux pieds les Saints du Très-Haut.* » (ch. VII, 21, 25). Aussi les Pères n'ont-ils là-dessus qu'une seule opinion. On aura plaisir à connaître les hautes vues du grand philosophe chrétien sur cette suprême épreuve de l'Eglise : « *Mais il sera délié,* dit saint Augustin parlant du démon, *quand il*

consolera et conservera l'Eglise en ce temps, ce sera la présence d'Hénoch et d'Elie qui paraîtront sur la terre (1) et s'opposeront puissamment à cet

« *ne restera qu'un peu de temps. Car l'Ecriture n'accorde* « *que trois ans et six mois au démon et à ses suppôts,* « *pour l'exercice de toutes leurs violences ; mais tels* « *seront ceux qu'ils doivent combattre, que toute sa rage* « *et toutes ses ruses ne pourront les faire succomber. Or,* « *s'il n'était jamais délié, sa maligne puissance serait* « *moins évidente ; la patience de la Cité sainte et fidèle* « *moins éprouvée ; et tout le bien que Dieu par sa puis-* « *sance sait tirer d'un si grand mal, moins sensible. Car* « *alors même qu'il est chassé du for intérieur qui croit* « *en Dieu, il n'a pas perdu tout pouvoir de tenter les* « *saints, afin que ses attaques extérieures multiplient* « *leurs progrès dans la vertu ; toutefois il est lié dans* « *ses partisans, de peur que le libre exercice de toute sa* « *méchanceté sur cette foule d'infirmes qui doivent rem-* « *plir l'Eglise, ne ruine la foi des fidèles et ne détourne* « *des voies de la piété ceux qui ne croient pas encore ; et il* « *sera délié à la fin du temps, afin que la cité de Dieu* « *reconnaisse, à la gloire de son Rédempteur, devenu* « *encore son protecteur et son libérateur, de quel terrible* « *adversaire elle a triomphé. Et que sommes-nous, en* « *comparaison des saints et des fidèles d'alors, quand la* « *liberté d'un tel ennemi est nécessaire à leur épreuve,* « *tandis que nous avons tant de peine à le combattre,* « *bien qu'il soit enchaîné ? Toutefois, même de notre* « *temps, et cela ne saurait être douteux, il a été et il est* « *encore plusieurs soldats du Christ, si prudents et si* « *forts, que, fussent-ils vivants au jour de la délivrance* « *du démon, leur profonde sagesse déjouerait toutes ses* « *perfidies et leur invincible patience resterait victorieuse* « *de toutes ses attaques.* » (De civit. Dei, l. xx, c. 8).

1. Ce point est tellement hors de contestation que

ennemi. Ils prêcheront hautement contre lui et

Suarez déclare qu'il est, s'il s'agit d'Elie, *de foi* ou tout au moins qu'il *touche de près à la foi.* (In 3 part. sanct. Thom. disp. 54, sect. 2). Il a pour fondement le texte suivant de saint Jean, qui après avoir décrit les temps de l'Antéchrist, ajoute : « *Mais je donnerai la* « *charge de prêcher à mes deux témoins et couverts de sacs* « *ils prophétiseront durant mille deux cent soixante jours.* « *Ce sont là les deux oliviers et les deux chandeliers* « (dont parle le prophète Zacharie), *qui sont devant le* « *Seigneur de la terre.* » (Apoc. XI, 3, 4). Quels seront ces deux témoins de Dieu ? L'un sera Elie. « *Je* « *vous enverrai le prophète Elie, avant que le grand et* « *épouvantable jour du Seigneur arrive. Et il réunira le* « *cœur des pères avec leurs enfants, et le cœur des en-* « *fants avec leurs pères, de peur qu'en venant je ne* « *frappe la terre d'anathème.* » (Malach. IV, 5, 6). Après la Transfiguration de Notre-Seigneur, à laquelle Moïse et Elie avaient assisté, les disciples du Sauveur lui ayant demandé : « *Pourquoi donc les Scribes disent-ils* « *qu'Elie doit venir d'abord ?* » (Matt. XVII, 10), — parole qui prouve que les commentateurs Juifs admettaient communément qu'Elie devait venir avant le Christ, bien qu'ils ne distinguassent pas le premier avènement du Christ du second avènement, — le Sauveur fit cette réponse : « *Il est vrai qu'Elie doit venir* « *et qu'il rétablira alors toutes choses.* » (Ibid. v. 11). « *Dans cette phrase*, dit Suarez, *il n'est pas possible que* « (le Sauveur) *ait voulu parler de Jean-Baptiste. Jean-* « *Baptiste en effet était dejà venu, et il ne devait pas* « *venir une seconde fois, et de plus cette prédiction* : IL « RÉTABLIRA TOUTES CHOSES, *ne s'est pas vérifiée en lui, ni en* « *aucun autre personnage, si ce n'est dans le véritable* « *Elie, dont parlaient les disciples ; c'est Elie qui devait* « *ramener au Christ un grand nombre de Juifs et d'apos-*

feront plusieurs miracles en confirmation de leur

« *tats. C'est pourquoi il est dit de lui qu'*IL RÉTABLIRA « TOUT. *Quand le Christ ajoute :* MAIS JE VOUS DIS QU'ELIE « EST DÉJA VENU, *il parle alors métaphoriquement de Jean-« Baptiste à cause du même esprit qui les animait et de « leur ministère semblable. C'est ainsi qu'interprètent « ces passages tous les Pères, Origène, Hilaire, Chrysos-« tome, Chrysologue, Jérôme, Bède, Anselme, etc.* » (In 3 part. sanct. Thom., disp. 54). Pour ce qui regarde la venue d'Hénoch, nous n'avons pas de témoignages de l'Ecriture aussi clairs, mais nous arrivons néanmoins à la certitude. «*Hénoch a plu à Dieu*, dit l'Ecclésiastique, « *et il a été transféré dans le paradis pour faire entrer les « nations dans la pénitence.* » (XLIV, 16). Ces derniers mots indiquent suffisamment la mission qui doit être confiée à Hénoch à la fin du monde, d'autant plus que, puisque la révélation nous apprend, d'une part, que deux témoins précèderont la venue du Christ et, d'autre part, que l'un de ces témoins sera Elie, nous sommes autorisés à conclure que le second témoin sera le seul personnage que, comme Elie, Dieu conserve miraculeusement vivant. Les Pères et les Théologiens sont ici d'accord. Citons pour l'Eglise latine saint Augustin. « *Hénoch et Elie sont vivants ; peu importe, le lieu où « ils ont été transférés, ce qu'il y a de certain c'est qu'ils « sont vivants. Et si notre foi ne se trompe pas en raison-« nant d'après la Sainte Ecriture, ils doivent mourir. « L'Apocalypse en effet* (XI, 3 — XII) *fait mention de deux « prophètes admirables et les signale comme devant mou-« rir et devant ressusciter à la vue de tous les hommes et « monter au ciel pour aller rejoindre le Seigneur. On « comprend que ces prophètes ne sont autres que Hénoch « et Elie, quoique dans ce passage ils ne soient pas nom-« més.* » (Serm. 299, t. 38, p. 1376). Saint Jean Damascène qui exprime si fidèlement le sentiment des Pères

foi ; ce qui convertira plusieurs juifs et affermira

Grecs dit : « *Hénoch et Elie de Thesbé seront envoyés* « *pour convertir le cœur des pères à leurs fils, c'est-à-dire* « *la synagogue à Notre-Seigneur Jésus-Christ et à la doc-* « *trine des Apôtres ; l'Antéchrist les mettra à mort.* » (De fide orth. l. 4, c. 26). — « *Qu'Hénoch et Elie doi-* « *vent venir à la fin des temps pour prêcher contre l'An-* « *téchrist, ce fut toujours le sentiment commun et la* « *tradition constante du monde chrétien, sentiment et* « *tradition auxquelles ne peut nuire l'opinion opposée qui* « *n'est admise que par un petit nombre* », dit Malvenda (De Antichr. l. 18, c. 14). Pourquoi Dieu a-t-il choisi ces deux prophètes et pourquoi a-t-il pris ces prédicateurs des derniers jours du monde parmi les saints de l'antiquité, au lieu de les prendre parmi les saints que produira ou qu'a produits l'Eglise? Suarez répond : « *Ces choses et d'autres semblables n'ont pas d'autres* « *causes que le choix et la volonté de Dieu, ou ces causes* « *sont cachées dans les trésors de la sagesse de Dieu, qui* « *accomplit ces choses et d'autres semblables selon ce* « *qu'à décidé sa volonté. Mais les écrivains anciens di-* « *sent que Dieu a choisi Hénoch, parce que parmi les* « *premiers hommes il excelle surtout par la manière dont* « *il a honoré Dieu et par sa piété, et qu'Elie à son tour* « *a été choisi, à cause de son grand zèle pour le culte di-* « *vin et parce qu'il brilla beaucoup par l'esprit de pro-* « *phétie et par l'efficacité de sa parole. Tout cela est vrai,* « *si nous considérons l'ordre d'exécution. Car si nous* « *considérons la prédestination divine, c'est plutôt parce* « *qu'ils ont été élus pour une si haute mission qu'ils ont* « *reçu ces dons de l'esprit. Mais Dieu a voulu réserver* « *jusqu'à la fin du monde ces hommes des premiers temps* « *et les charger de cette mission, soit afin que leur pré-* « *diction et leur témoignage fussent plus admirables,* « *soit afin de montrer que c'est le même Dieu qui est*

plusieurs chrétiens (1). Il est vrai que Dieu per-

« *l'auteur de toute loi, de la loi de nature, de la loi écrite* « *et de la loi de grâce, et que c'est le même Christ, la* « *même foi qui est prêchée depuis le commencement du* « *monde jusqu'à la fin et qui persévère dans la même* « *Eglise militante.* » (In 3 part. D. Thom.).

1. Voici les moyens que Dieu mettra à la disposition de ces deux précurseurs du Christ aux prises avec un si formidable ennemi : « *Si quelqu'un veut leur nuire, il* « *sortira de leur bouche un feu qui dévorera leurs enne-* « *mis ; et si quelqu'un veut les offenser, il faut qu'il soit* « *tué de cette sorte.* » (Apoc. XI, 5). Ils auront le pouvoir de faire toutes sortes de miracles : « *Ils ont le* « *pouvoir de fermer le ciel, afin qu'il ne tombe pas de* « *pluie durant le temps qu'ils prophétiseront ; et ils ont* « *le pouvoir de changer les eaux en sang, et de frapper la* « *terre de toutes sortes de plaies toutes les fois qu'ils* « *voudront.* » (ibid. v. 6). On peut se demander comment Elie et Hénoch, pendant le temps si court qui leur sera donné pourront prêcher au monde entier. « *D'abord*, dit Suarez, *il n'est point nécessaire qu'ils* « *enseignent en tout lieu, mais il parcourront surtout* « *les endroits où soit l'Antéchrist lui-même, soit ses* « *plus puissants ministres se trouveront. De plus il ne* « *faut pas s'imaginer que Hénoch et Elie iront toujours* « *ensemble, mais il est plus vraisemblable qu'ils par-* « *courront chacun des pays différents, jusqu'à ce que sur* « *un ordre de Dieu ils se réunissent en ce lieu où ils* « *doivent être massacrés ensemble. Enfin il est croyable* « *que non seulement par la parole, mais encore par leurs* « *écrits ils consoleront et affermiront les cœurs des fidè-* « *les, qui déjà seront singulièrement réconfortés par ce* « *que la renommée leur apprendra au sujet de leur force* « *et de leur puissance contre l'Antéchrist. Certains*

mettra qu'ils tombent tous les deux au pouvoir de ce tyran dénaturé, qui leur fera trancher la tête dans la ville de Jérusalem, siège de son empire (1) (Apoc. II). Leurs corps demeureront trois

« *ajoutent même qu'ils auront des disciples qu'ils enver-* « *ront dans le monde entier.* » (In 3 part. D. Thom.). Sans doute nous admettons comme excellentes les diverses explications que donne Suarez, mais ce qui exigeait une explication au temps de Suarez, n'en exige guère plus autant à notre époque. L'Apocalypse nous apprend que Hénoch et Elie auront « *mille* « *soixante jours* » pour prêcher au monde (XI, 3), c'est-à-dire près de trois ans. Or il ne paraît plus impossible aujourd'hui que pendant ce temps deux hommes se partageant le monde fassent entendre leur parole dans la plupart des capitales ; et d'ici à la fin du monde combien plus facile encore la science ne rendra-t-elle pas la solution de ce problème !

1. C'est bien certainement à Jérusalem qu'aura son siège l'Antéchrist. « *S'opposant à Dieu*, dit saint Paul, « *il s'élèvera au-dessus de tout ce qui est appelé Dieu, ou* « *qui est adoré, jusqu'à s'asseoir dans le temple de Dieu*, « *voulant lui-même passer pour Dieu.* » (Thessal. II, 4). Saint Anselme a entendu ces mots *le temple de Dieu* des cœurs des fidèles, que, dans un autre passage de ses Epîtres, l'Apôtre appelle : *le temple saint de Dieu* ; d'autres, et de ce nombre sont saint Jean Chrysostome et saint Jérôme ont voulu voir dans cette expression les églises des chrétiens. Mais Bellarmin fait observer avec grande raison que dans les livres du Nouveau Testament les édifices sacrés des chrétiens ne sont pas appelés des temples de Dieu et que ce nom, quand il est pris dans le sens propre, non pas dans le sens métaphorique, signifie uniquement le temple de Jérusalem. De

jours dans les rues sans sépulture, les infidèles se réjouiront de leur mort et en feront grand bruit ; mais le troisième jour Dieu qui sait bien relever

même pendant plusieurs siècles les premiers Pères ont apppelé les Eglises chrétiennes εὐκτήρια (oratoires) et jamais ναοῦς (temples). Il s'agit dans ce passage de sant Paul du temple matériel, de ce qu'on appelait à cette époque *le temple de Dieu*. D'après saint Cyrille de Jérusalem, l'Antéchrist rebâtira le temple sous prétexte de rétablir le culte de Dieu, mais en réalité avec l'intention d'avoir un édifice où il se ferait adorer ; un tel édifice mériterait d'être encore appelé le temple de Dieu, par le seul fait qu'il serait bâti sur l'emplacement du temple de Dieu. Si donc c'est à Jérusalem que s'élèvera le temple où l'Antéchrist se fera adorer, il est tout naturel d'en conclure que c'est Jérusalem qui sera le siège de son empire. On peut tirer la même conclusion du texte de saint Jean qui nous montre Hénoch et Elie prêchant à Jérusalem et y scellant leur prédication de leur sang, car il en résulte que c'est Jérusalem qui doit être la capitale du royaume de l'Antéchrist. « *Et après qu'ils auront achevé de rendre leur* « *témoignage* (Hénoch et Elie), *la bête qui monte de* « *l'abîme leur fera la guerre, les vaincra et les tuera et* « *leurs corps demeureront étendus sur les places de la* « *grande ville, qui est appelée spirituellement Sodome et* « *Egypte, où leur Seigneur même a été crucifié.* » (XI, 7, 8). Ont admis cette opinion un grand nombre d'anciens Pères et un très grand nombre de Théologiens, tels que Bellarmin, Bécan, Gretser, Lessius, Corneille à Lapierre et Suarez. Ils confirment leur thèse par cette autre raison, que l'Antéchrist doit être envoyé principalement aux Juifs et se faire recevoir par eux comme le vrai Messie. Or jamais les Juifs ne reconnaîtraient comme le vrai Messie et comme leur roi un personnage

ses serviteurs de l'opprobre et du mépris, les ressuscitera aux yeux de tous. Il les fera monter au ciel ; en même temps il fera trembler la terre et renversera une dixième partie de la cité. Sept mille personnes périront dans un tremblement qui épouvantera toute la ville (1). Néanmoins

qui ne régnerait pas à Jérusalem et qui ne relèverait pas de ses ruines le temple de Jérusalem, en lui rendant en même temps ses victimes et ses rites mosaïques.

1. Cette fin d'Hénoch et d'Elie est prédite avec toutes ses diverses circonstances par saint Jean dans l'Apocalypse. « *Et après qu'ils auront achevé de rendre « leur témoignage, la bête qui monte de l'abîme leur fera « la guerre, les vaincra et les tuera. Et leurs corps de- « meureront étendus dans les places de la grande ville, qui « est appelée spirituellement Sodome et Egypte, où leur « Seigneur même a été crucifié. Et les hommes de diver- « ses tribus, de peuples, de langues et de nations diffé- « rentes, verront leurs corps durant trois jours et demi, « sans vouloir permettre qu'on leur donne la sépulture. « Les habitants de la terre se réjouiront de les voir dans « cet état ; ils feront des festins et ils s'enverront des « présents les uns aux autres, parce que ces deux pro- « phètes auront fort tourmenté ceux qui habitaient sur « la terre. Mais trois jours et demi après Dieu répandit « en eux un esprit de vie ; ils se relevèrent sur leurs « pieds, et ceux qui les virent furent saisis d'une grande « crainte. Alors ils entendirent une puissante voix qui « venait du ciel et qui leur dit : Montez ici. Et ils mon- « tèrent au ciel dans une nuée, à la vue de leurs ennemis. « A cette même heure il se fit un grand tremblement de « terre : la dixième partie de la ville tomba ; et sept mille « hommes périrent dans ce tremblement de terre ; et les « autres étant saisis de frayeur, rendirent gloire au Dieu*

comme un cœur obstiné et confirmé dans le mal ne change pas aisément, l'Antéchrist continuera à exercer sa fureur avec plus de liberté, une fois délivré de ces deux prophètes admirables, qui faisaient le plus d'obstacle à ses desseins. Entre autres choses il fera renverser la ville de Rome, qui sera alors dans sa plus grande splendeur, et cela pour se venger de ce qu'elle a servi de siège aux Souverains Pontifes de l'Eglise, vicaires de Jésus-Christ. Pour exterminer ce qui restera de chrétiens, il assemblera dans la Judée de très puissantes armées, afin de les envoyer partout où il saura qu'ils se sont retirés, afin que lui seul soit estimé et adoré comme Dieu par tout l'univers.

Produisez les mêmes affections qu'au point précédent. Admirez particulièrement la Providence de Dieu et le soin qu'il a des élus, puisque depuis plusieurs milliers d'années il s'est réservé Hénoch et Elie, deux hommes d'une sainteté incomparable, et les a conservés vivants à dessein de les opposer à l'Antéchrist et de conserver par

« *du ciel.* » (ch. XI, 7, 13). — A quelle date seront-ils mis à mort? Il ne semble pas qu'il soit possible de douter que leur fin précèdera de trente jours environ celle de l'Antéchrist. D'une part, il est certain, d'après saint Jean (Apoc. XI, 3), que leur prédication durera « *mille deux cent soixante jours* », et d'autre part, d'après Daniel, il est non moins certain que « *depuis le temps où le sacrifice « perpétuel sera aboli, et où l'abomination de la désola- « tion aura été établie, il s'écoulera mille deux cent quatre- « vingt-dix jours.* » (ch. XII, 11). Il en résulte que le règne de l'Antéchrist durera encore pendant trente jours après la mort d'Hénoch et d'Elie.

leur moyen son Eglise au milieu de cette persécution. Admirez le zèle qu'auront ces deux prophètes à prêcher la pénitence et les grandeurs de l'Homme-Dieu, Jésus-Christ. Ils prêcheront « *pendant mille deux-cent soixante jours*, *cou-* « *verts de sacs* » (Apoc. 11) et d'habits de pénitence, tant pour apaiser la colère de Dieu que pour persuader plus efficacement par leur exemple ce qu'ils enseigneront. Enfin ils souffriront volontiers la mort pour la cause du Fils de Dieu. Oh ! qu'il y a peu d'Henochs et d'Elies dans le monde, qu'il y a peu de prédicateurs qui prennent l'habit de la pénitence, pour en donner l'envie et l'amour aux autres ! O Dieu éternel, ayez pitié de nous !

III

Considérez la fin et la mort de l'Antéchrist ; car c'est un homme mortel et ses crimes le rendent digne et passible de la mort. Mais il est trop puissant sur la terre et il n'y a pas de juge qui puisse entreprendre de lui faire son procès. Cependant l'Eglise est dans la désolation, les solennités publiques sont abolies, les pauvres chrétiens sont dans les prisons, les cachots, les forêts ou les déserts, partout où ils croient être à l'abri de cet ennemi qui règne et qui a fait lever des troupes innombrables pour continuer plus que jamais la guerre à outrance. Mais Dieu qui a donné des bornes à la mer, afin qu'elle n'inonde pas toute la terre, lui a aussi fixé à l'avance l'espace de trois ans et demi, et « *puissance lui a été donnée pendant quarante-* « *deux mois* » (Apoc. 13). Jésus-Christ ne veut pas souffrir davantage que ses serviteurs en soient

plus longtemps affligés. « *Si ces jours n'eussent* « *été abrégés, pas un homme ne se sauverait;* « *mais ils seront abrégés en faveur des élus.* » (Matt. 24). L'Antéchrist donc au bout de trois ans et six mois se trouvant sur la montagne des Oliviers (1), d'où Jésus-Christ monta au ciel, et

1. D. Hieron., et D. Thom. (in c. 2 epist. 2 ad Thessal.) *asserunt ibi Antichristum esse periturum unde Dominus ascendit ad cœlos.* — C'est en effet l'opinion de quelques Pères et de quelques Théologiens que l'Antéchrist sera mis à mort sur la montagne de Sion ou sur la montagne des Oliviers. Ces Pères et ces Théologiens s'appuient principalement sur deux textes de l'Ecriture sainte. Voici le premier : « *Mais il sera* « *troublé par des nouvelles qui lui viendront de l'Orient* « *et de l'Aquilon; et il viendra* (dans la Judée) *avec de gran-* « *des troupes pour prendre tout et pour faire un grand* « *carnage. Il dressera les tentes de son palais entre les* « *mers, sur la montagne célèbre et sainte ; et il montera* « *jusqu'au haut de cette montagne, et il ne se trouvera* « *personne pour le secourir.* » (Dan. XI, 44 et suiv.). Le second texte est d'Ezéchiel : « *Vous donc, fils de l'homme,* « *prophétisez contre Gog et dites-lui : Voici ce que dit le* « *Seigneur Dieu : Je viens à vous, Gog, prince et chef de* « *Mosoch et de Thubal. Je vous ferai tourner de toutes* « *parts ; je vous tirerai, je vous ferai venir des climats* « *de l'aquilon, et je vous amènerai dans les montagnes* « *d'Israël, je briserai votre arc dans votre main gauche,* « *et je ferai tomber vos flèches de votre main droite. Vous* « *tomberez vous-même sur les montagnes d'Israël, vous* « *et toutes vos troupes, et tout votre peuple qui est avec* « *vous ; c'est là que je vous ai livré aux bêtes farouches,* « *aux oiseaux et à tout ce qui vole en l'air, et aux bêtes de* « *la terre, afin qu'ils vous dévorent. J'enverrai aussi le*

étant environné d'innombrables soldats, sentira la vengeance du ciel le frapper subitement, sans que personne des siens puisse le secourir. L'Agneau combattra contre lui et les siens, il les vaincra et délivrera la terre de son joug intolérable. L'Archange saint Michel lui donnera le coup de mort dans sa tente, sur la montagne des Oliviers, où comme le croit le Maître de l'histoire scolastique (1), avec l'aide des démons, il se fera élever vers le ciel, pour contrefaire l'Ascension de Jésus-Christ, et dans cette élévation on entendra une voix qui dira : *Meurs*. A l'instant même frappé de la foudre à la vue de tous ses capitaines et de ses soldats, il tombera mort, ou ce qui est plus probable, la terre s'entr'ouvrira sous ses pieds et l'engloutira tout vivant avec ses principaux partisans. Son corps périra au milieu de la terre, où il s'arrêtera, mais son âme continuera de descendre jusqu'aux enfers (1). « *J'ai vu la bête*, dit saint

« *feu sur Magog et sur ceux qui habitent en assurance* « *dans les îles et ils sauront que c'est moi qui suis le Sei-* « *gneur.* » (Ezéch. XXXIX, 1-7).

1. Petrus Comestor, in c. 12 Dan.

1. Voici ce qu'il y a de plus sûr au sujet de la fin de l'Antéchrist. Jésus-Christ interviendra spécialement pour mettre fin à ses cruautés. « *Et alors se découvrira* « *l'impie que le Seigneur Jésus détruira par le souffle* « *de sa bouche, et qu'il perdra par l'éclat de sa présence.* » (Thessal. II, 8). Il est donc certain que Jésus-Christ détruira l'Antéchrist par un souffle de sa bouche, c'est-à-dire, d'après saint Jérôme, « *par sa puissance divine,* « *par le pouvoir de sa majesté, pour qui ordonner c'est* « *avoir fait; il n'en triomphera pas par le grand nombre*

« Jean, *et les rois de la terre, et leurs armées* « *assemblées pour faire la guerre à celui qui* « *était monté sur le cheval et à son armée ; et la*

« *de ses soldats ni par leur valeur, ni par le secours des* « *Anges ; mais, dès que le Christ aura paru, l'Antéchrist* « *périra, et de même que les ténèbres sont mises en fuite* « *par le soleil qui se lève, ainsi le Seigneur le détruira* « *et le fera à jamais disparaître par l'éclat de sa venue.* » (Quœst. 11, AD ALGASIAM). Cependant quand l'Apôtre dit que le Christ détruira son ennemi par l'éclat de sa présence, il ne faut pas en conclure qu'il descendra pour cela sur la terre ; l'Apôtre veut dire simplement que la mort de l'Antéchrist sera comme un signe et comme une première manifestation du second avènement du Christ qui, à ce moment, sera tout proche. « *Paul ne dit pas,* remarque Suarez, *que l'Antéchrist* « *sera mis à mort par l'avènement du Christ, mais par* « *l'éclat de son avènement, ce qui veut dire par une sorte* « *de signe et de présage, qui sera comme une splendeur du* « *Christ qui approchera. Et il n'a point dit qu'il le tuera* « *de ses mains, mais par le souffle de sa bouche, c'est-à-* « *dire par un ordre et un commandement.* » (In 3 part. S. Thomœ, disp. 54). « *Il faut,* dit Estius, *entendre* « *l'avènement du Christ dans un sens large, et donner à* « *cette expression une certaine étendue, de manière à ce* « *qu'elle embrasse aussi l'apparition et la prédication de* « *ses précurseurs et les autres prodiges, avant-coureurs* « *de la venue du Seigneur. De même que, sous le premier* « *avènement du Christ, on comprend l'avènement de son* « *précurseur, de saint Jean-Baptiste, puisque, alors que* « *le Christ est encore caché, le précurseur dit :* LE « ROYAUME DES CIEUX APPROCHE, *car il allait être prochai-* « *nement manifesté par la prédication du Christ et par* « *ses miracles ; ainsi le second avènement du Christ n'est* « *pas, selon l'Ecriture, borné à un seul instant, mais il*

LIBRARY

« *bête a été prise, et avec lui le faux prophète qui* « *a fait des prodiges, par lesquels il a séduit* « *ceux qui ont été envoyés vifs dans l'étang de* « *feu.* » (Apoc. 19). Par la bête il entend l'Antéchrist, par le faux prophète, l'un de ses prédicateurs, et par celui qui est monté sur le cheval, Jésus-Christ, qui ordonnera à la terre de s'ouvrir pour les engloutir (1).

« *comprend aussi quelques signes avant-coureurs. On dit* « *également qu'un roi arrive dans une ville, quoiqu'il* « *soit encore assez loin, quand pénètrent dans la ville* « *ceux qui ont coutume de le précéder, et que lui-même* « *suit immédiatement* » (in hunc loc.). L'Antéchrist, dit saint Jean Chrysostome et les commentateurs de l'Ecriture après lui, périra à l'avènement du Christ, comme dès qu'un grand feu s'allume au loin et avant même qu'il les ait touchés, se dessèchent et sont consumés les insectes.

1. Voici comment saint Jean décrit la mort horrible de l'Antéchrist : « *Après que les mille ans seront accom-* « *plis, Satan sera délié ; il sortira de sa prison ; il* « *séduira les nations qui sont aux quatre coins du monde,* « *Gog et Magog ; et il les assemblera pour combattre.* « *Leur nombre égalera celui du sable de la mer. Je les* « *vis se répandre sur la terre et environner le camp des* « *saints et la ville bien-aimée du Seigneur. Mais Dieu fit* « *descendre du ciel un feu qui les dévora ; et le diable* « *qui les séduisait fut jeté dans l'étang de feu et de sou-* « *fre, où la bête et le faux prophète seront tourmentés* « *jour et nuit dans les siècles des siècles.* » (Apocal. XXI, 7-10). Quoiqu'il ne s'agisse pas dans ce passage uniquement de l'Antéchrist, mais aussi de sa suite, il est évident néanmoins que ce que dit saint Jean sur la manière dont tous périront, se rapporte surtout à l'Antéchrist.

Voyez dans cette considération l'inconstance et la vanité des grandeurs du monde ; voyez-y aussi que la fin des méchants est déplorable. « *J'ai vu* « *l'impie exalté et élevé au-dessus des cèdres du* « *Liban; je n'ai fait que passer, il n'était déjà* « *plus.* » (Ps. 36). Voyez combien terrible et redoutable est la colère et la vengeance de Dieu sur les impies, sur les infidèles et sur tous les ennemis de la religion qui imitent l'Antéchrist. Louez Jésus-Christ et félicitez-le du pouvoir invincible qu'il a d'abaisser et d'anéantir, quand il lui plaît, tous les ennemis de sa gloire. O Jésus ! bénis soient ceux qui vous bénissent et qui confessent votre nom, maudits soient et malheureux soient tous ceux qui vous maudissent et qui s'opposent à votre gloire ! Excitez-vous encore à des actes d'espérance et de confiance dans la bonté de Dieu au milieu de vos angoisses et de vos tribulations ; si elles sont âpres et cruelles, Dieu en abrégera la durée, ainsi qu'il le fera pour la persécution de l'Antéchrist. Tenez donc ferme et ne perdez rien de votre courage ni de vos saintes résolutions d'être à Dieu, en présence de toutes les choses fâcheuses qui pourraient arriver.

Le texte que cite Bail a également trait à la manière dont l'Antéchrist périra. De graves Théologiens ont conclu de ces paroles que l'ennemi du Christ verrait la terre s'entr'ouvrir sous ses pas et y serait englouti vivant, absolument comme Datham, Abiron et Coré qui conspiraient contre Moïse et dont l'Ecriture sainte dit : « *Ils descendirent tout vivants dans l'enfer, étant cou-* « *verts de terre.* » (Nom. XVI, 33).

Ve MÉDITATION

DU DERNIER CARÊME QUE DIEU DONNERA AUX HOMMES DANS L'INTERVALLE QUI SÉPARERA LA MORT DE L'ANTÉCHRIST DE LA RÉSURRECTION GÉNÉRALE

SOMMAIRE :

Il y aura un intervalle de quarante-cinq jours entre la mort de l'Antéchrist et la résurrection générale. — Quelles seront les occupations des hommes après la mort de l'Antéchrist. — Sur la fin de ces quarante-cinq jours il y aura des phénomènes étranges et des altérations dans le monde près de finir.

I

Considérez que depuis la mort tragique de l'Antéchrist jusqu'à la résurrection générale, il s'écoulera encore quarante-cinq jours. Dieu accordera ce temps aux hommes qui vivront alors, pour leur permettre de décider qui ils entendent suivre, de Jésus-Christ crucifié sur le Calvaire ou de l'Antéchrist tragiquement abîmé ou tué sur la

montagne des Oliviers. Telle est l'opinion de saint Jérôme, de Théodoret (1) et communément des commentateurs de Daniel (2) expliquant ces paroles : « *Depuis le temps où le sacrifice perpé-* « *tuel sera supprimé* » c'est-à-dire que le sacrifice de la messe ne se fera pas publiquement à cause de la persécution, « *et que l'abomination ira* « *jusqu'à la désolation* » c'est-à-dire que l'abominable Antéchrist régnera pour tout désoler, il y aura « *mille deux cent quatre-vingt-dix jours* » c'est-à-dire trois ans et demi. « *Bienheureux celui* « *qui attend et qui arrive à mille trois cent* « *trente-cinq jours.* » (Dan. 12), c'est-à-dire celui qui survivra à l'Antéchrist quarante-cinq jours. Ce seront en effet des jours de pénitence et les derniers jours de la nature humaine, accordés pour penser à ses fautes (3). Après ce temps viendra

1. D. Hieron. et Theodoret. in cap. Dan. 12.

2. D. Ansel. in c. 5 epist. ad Colos. — Goran. in c. 3 Apocal. numerat dies 42 inter mortem Antech. et judic. ult. (Note de l'auteur).

3. En premier lieu, il est certain que le jugement dernier aura lieu peu de temps après la mort de l'Antéchrist ; c'est une vérité qui est clairement exprimée dans les Saints Livres. Jésus-Christ dit dans saint Matthieu (XXIV, 29) : « *Aussitôt après la tribulation de* « *ces jours-là le soleil s'obscurcira...* » Or la tribulation à laquelle font allusion ces paroles est celle qui résultera de la persécution de l'Antéchrist, et il nous est annoncé qu'immédiatement après paraîtront les signes avant-coureurs du jugement dernier. On arrive à la même conclusion par l'étude des versets 21, 22, 25, 26 du VIIe chapitre de Daniel, dans lesquels le jugement

le jugement dernier, où il ne sera plus temps de mériter et de se mettre en bon état. Il est vrai que quelques-uns ne croient pas qu'on puisse bien

dernier nous est montré tellement rapproché de la mort de l'Antéchrist qu'on peut le considérer comme étant le signal de la destruction du pouvoir de l'Antéchrist. Egalement quand saint Jean dit : « *Le second malheur est « passé, et le troisième viendra bientôt.* » (Apocal. XI, 14), par ce troisième malheur il entend le jugement dernier qui a été immédiatement précédé des malheurs causés par l'ennemi du Christ. — Quant à fixer à quarant-cinq jours le temps qui s'écoulera entre la mort de ce personnage et le jugement dernier, on n'y arrive pas avec la même certitude. L'argument sur lequel s'appuie Bail à la suite d'un grand nombre d'auteurs très sérieux, n'est pas absolument démonstratif. Après que Daniel a annoncé que la persécution de l'Antéchrist durera mille deux cent quatre-vingt-dix jours, il ajoute : « *Bienheureux celui qui attend et qui parvient jusqu'à « mille trois cent trente-cinq jours.* » Donc, disent-ils, de la mort de l'Antéchrist jusqu'au jour où la suprême béatitude sera accordée aux hommes, il s'écoulera quarante-cinq jours. On peut faire à cette opinion plusieurs difficultés. 1) S'agit-il dans Daniel de jours naturels et ne faudrait-il pas entendre par ce mot jour des semaines, des mois ou même des années ? 2) Ezéchiel nous annonce qu'après la mort de Gog et de Magog il s'écoulera jusqu'au jour du jugement tout au moins sept mois, pendant lesquels les fidèles seront occupés à ensevelir les victimes de la persécution, il dit même qu'il s'écoulera sept années, pendant lesquelles les fidèles se serviront, pour alimenter leur feu, des armes, des boucliers et des lances de ceux qui auront péri dans les combats (ch. XXXIX, 9, 12). 3) L'Ecriture nous enseigne que le jour du jugement sera inconnu de tous

prouver que le monde ne durera pas au-delà de quarante-cinq jours. Mais on ne peut pas davantage prouver le contraire et, d'autre part, l'Ecri-

les hommes. Or il serait exactement connu de ceux qui survivraient à l'Antéchrist, s'il était certain que de la mort de celui-ci au jugement dernier quarante-cinq jours dussent s'écouler. A la première objection on peut répondre, il est vrai, que, puisque le prophète entend par les mille deux cent quatre-vingt-dix jours que durera le règne de l'Antéchrist, des jours naturels (XII, 11), il doit en être de même, quant, au verset suivant (v. 2), il qualifie d'heureux celui qui pourra parvenir jusqu'à mille trois cent trente-cinq jours. A la seconde objection les partisans de l'opinion de Bail répondent qu'Ezéchiel en disant qu'il faudra sept mois et sept années pour ensevelir les morts et pour brûler lesa rmes laissées sur le champ de bataille, se sert d'une expression hyperbolique ; il veut dire simplement que la défaite des armées de Gog et de Magog sera si terrible, le nombre des cadavres sera si grand que, pour les ensevelir tous, il faudrait plusieurs mois, et le nombre des armes devenues inutiles sera si considérable qu'il y aurait de quoi alimenter le feu pendant plusieurs années. Enfin, à la troisième objection ils répondent que ce que dit l'Ecriture sur l'ignorance dans laquelle sont les hommes relativement au jugement dernier ne s'applique pas, par exception, aux fidèles qui vivront à cette époque ; ils avouent aussi que leur opinion n'est point absolument certaine et que dès lors ils demeure vrai que personne ne peut connaître quand aura lieu le jugement dernier. — Nous croyons qu'on peut donner du texte sur lequel Bail fonde son opinion, d'autres explications auxquelles on ne saurait refuser une réelle probabilité intrinsèque. En voici une première qui est de Ribera (COMM. IN APOC. XX.

ture semble confirmer notre considération, ainsi que les anciens Pères de l'Eglise qu'il n'est pas permis de contredire, à moins qu'on n'ait des

n. 73) et qui mérite d'être prise en considération. Il dit au sujet du texte en question de Daniel : « *Qui sait « si Daniel a voulu parler du jour du jugement, quand « il a dit :* BIENHEUREUX CELUI QUI ATTEND... ? *On peut « croire avec un degré suffisant de probabilité que Daniel « a voulu dire qu'après mille trois cent trente-cinq jours, « c'est-à-dire pendant les quarante-cinq jours qui s'écou- « leront après la mort de l'Antéchrist, seront mis à mort « tous les ennemis du nom chrétien et tous les persécu- « teurs des Saints qui vivront encore. Et par conséquent « celui-là est proclamé heureux qui vivra jusqu'à cette « époque, parce qu'à dater de ce moment, tous les persé- « cuteurs étant morts, ceux qui avaient abandonné le « Christ en cédant à la peur, pourront s'adonner à la « piété sans craindre désormais aucune persécution.* » Voici une seconde interprétation de ce texte : Si Daniel déclare heureux celui qui aura traversé ces quarante-cinq jours, c'est que, s'il a résisté à la persécution et persévéré dans la piété, désormais il pourra respirer à l'aise, et si, au contraire, il avait apostasié, il pourra songer à faire pénitence. Dès lors, il ne serait plus question dans ce texte de fixer le jour du jugement dernier. Donnons également l'interprétation non moins probable du théologien qui a étudié de si près toutes les questions qui se rapportent à l'Antéchrist. « *A mon « tour j'ai essayé de deviner le sens de ces paroles. Peut- « être Daniel a-t-il voulu ajouter à cette première somme « de mille deux cent quatre-vingt-dix jours une somme « nouvelle et distincte de mille trois cent trente-cinq jours, « de sorte qu'il aurait voulu indiquer qu'à partir de la « mort de l'Antéchrist et de la délivrance de sa tyrannie « jusqu'au jugement s'écouleraient mille trois cent trente-*

raisons bien évidentes à leur opposer. Au reste quelques doctes et dévots personnages (1) méditant plus exactement sur ce point, mettent en avant que ces quarante-cinq jours qui resteront seront le temps du carême, car ils supposent que la résurrection générale aura lieu le jour de Pâques et le même jour que Jésus-Christ ressuscita. Ce qui est assez concevable, puisque Jésus-Christ ressuscité est le modèle de notre résurrection. Aussi dans un traité qui est attribué à saint Anselme (2), on voit paraître un disciple qui interroge son maître sur le jour de la résurrection. Le maître lui répond qu'elle aura lieu le jour de Pâques, à la même heure où Jésus-Christ ressuscita. C'est encore conforme à ce que dit saint Macaire (8), à

« *cinq jours, c'est-à-dire trois années entières, sept mois* « *et quinze jours. Daniel semble avoir voulu dire : Bien-* « *heureux celui qui, après mille deux cent quatre-vingt-* « *dix jours de persécution et de tyrannie exercée par* « *l'Antéchrist, aura encore vécu après la mort de l'Anté-* « *christ une nouvelle et entière période de mille trois cent* « *trente-cinq jours ; car il verra le Seigneur venir plein* « *de gloire et de majesté, pour juger les hommes. Dès* « *lors, les mille trois cent trente-cinq jours ne doivent* « *pas être comptés de telle sorte qu'ils se confondent avec* « *les mille deux cent quatre-vingt-dix et qu'ils aient en* « *plus quarante-cinq autres jours, mais il faut les pren-* « *dre séparément et distinctement et les compter intégra-* « *lement en commençant à la mort de l'Antéchrist.* » (Malvina, De Antich. l. 13, c. 10).

1. Cornelius a Lapide, in cap. 19 Apoc.

2. In Elucidario, c. 69.

3. Homil. 5.

savoir que le mois d'avril sera le mois de la résurrection des chrétiens. Or cela supposé et étant supposé d'autre part que le jugement doit avoir lieu quarante-cinq jours après la mort de l'Antéchrist, il s'ensuit que l'Antéchrist doit être mis à mort le lendemain des jours des Bacchanales, qui est le premier jour de carême, et que tout le carême qui suivra cette mort doit servir aux hommes pour se disposer à leur dernière Pâque, en laquelle ils ressusciteront pour aller de leur tombeau au trône de Jésus-Christ entendre leur dernier jugement. Le carême entier est en effet de quarante-six jours; si l'on ôte de ce nombre le premier jour, où doit mourir l'Antéchrist, il reste quarante-cinq jours entiers jusqu'à la fin du carême. Ce sont ces quarante-cinq jours que compte Daniel et qui doivent s'écouler de la mort de l'Antéchrist jusqu'au grand jour de Pâques et du réveil de tous les morts de leur tombeau.

Admirez cette Providence de Dieu au sujet du salut des hommes. Il ne veut pas les surprendre, mais il leur donne le temps convenable pour faire pénitence de leurs fautes. Souvenez-vous que tout le temps du carême vous est octroyé par la miséricorde de Dieu pour corriger vos mœurs et apaiser son courroux, que par conséquent tous les jours de carême doivent être saints et sacrés pour vous, et que vous devez les employer à des œuvres de sainteté. Regrettez ou d'avoir manqué de faire cette réflexion ou d'avoir manqué de la mettre en pratique, et proposez-vous de faire à l'avenir un meilleur usage de ce temps

II

Considérez à quoi les hommes s'occuperont après la mort de l'Antéchrist. Plusieurs d'entre eux demeureront dans leur infidélité et dans leur dureté de cœur et ne rentreront pas davantage en eux-mêmes pour avoir vu le châtiment de leur chef ou en avoir appris la nouvelle, mais ils se laisseront aller comme à l'ordinaire à toutes sortes de licences. En ce jour les serviteurs de l'Antéchrist se réjouiront, ils se marieront, feront des banquets et se livreront à toutes sortes de jeux. Ils diront : bien que notre maître soit mort, néanmoins nous avons maintenant la paix et la tranquillité, mais à peine l'auront-ils dit qu'une grande et subite calamité fondra sur leur tête (1). C'est ce que prédit le Fils de Dieu, quand il parle de son dernier avènement au monde : « *Comme ils* « *étaient aux jours de Noé avant le déluge, man-* « *geant et buvant, et se mariant, et donnant* « *leurs enfants en mariage, jusqu'au jour où* « *Noé entra dans l'arche, et de même qu'ils ne* « *connurent leur malheur que lorsque le déluge,* « *qui les emporta tous, fut venu; ainsi sera* « *l'avènement du Fils de l'homme* (Matt. 24). Saint Paul dit semblablement : « *Le jour du* « *Seigneur sera comme le voleur de nuit; car* « *quand ils diront : nous avons la paix et l'assu-* « *rance, une perdition subite leur arrivera.* » (I Thess. 5). Ces paroles doivent s'entendre des

1. Vinc. Bellov. in Spec. hist. l. 31, c. 111.

méchants qui, à la fin du monde, seront en plus grand nombre que jamais, car la charité se sera refroidie et l'amour de Dieu sera presque éteint.

Cependant ce désordre ne sera pas universel. Ceux qui auront tenu ferme contre l'Antéchrist voyant la catastrophe par laquelle il aura fini sa vie et considérant sa fin malheureuse, seront encore plus zélés au service de Dieu ; plusieurs même des chrétiens qui avaient apostasié et ruiné leur foi ou qui du moins avaient chancelé, reviendront à eux et feront pénitence, suivant ce que dit le Sage : « *Frappe le moqueur, et le fou en* « *deviendra plus sage.* » (Prov. 19). Surtout les Juifs qui avaient cru en lui et l'avaient révéré comme leur Messie promis et attendu depuis tant de siècles, les Juifs, dis-je, touchés par les prédications d'Hénoch et d'Elie, dont ils auront fraîche mémoire, et par la mort horrible de cet ennemi de Dieu, abandonneront tout espoir et tout rêve consistant à attendre un autre Messie que Jésus-Christ, et croiront en lui (1). C'est ce

1. La conversion des Juifs à la foi sera un des signes avant-coureurs du second avènement du Christ ; ils seront convertis par la prédication d'Hénoch et d'Elie. C'est la croyance constante et certaine de l'Eglise. Elle a pour fondement, outre le texte de saint Paul qu'apporte Bail, cette parole non moins formelle du Christ : « *Elie viendra d'abord et il rétablira tout.* » (Matt. XVII. 11). Citons le passage suivant de saint Augustin qui nous fera entendre à la fois la voix de l'Ecriture et celle de la tradition, sur cette grande œuvre de la miséricorde à l'égard des Juifs. « *Malachie... ajoute :* ET VOILA QUE JE « VOUS ENVERRAI ELIE DE THESBÉ AVANT QUE CE GRAND ET

que saint Paul a déclaré « *Je ne veux pas, mes* « *frères, que vous ignoriez ce mystère, que l'a-*

« TERRIBLE JOUR DU SEIGNEUR PARAISSE ; IL TOURNERA LE « CŒUR DU PÈRE VERS LE FILS, ET LE CŒUR DE L'HOMME VERS « SON PROCHAIN, POUR QUE, A MON ARRIVÉE, JE NE SOIS PAS « OBLIGÉ DE DÉTRUIRE TOUTE LA TERRE. (Malach. IV, 5). *Les* « *fidèles croient et disent qu'à la fin du monde, avant le* « *jugement dernier, à la prédication de ce grand et ad-* « *mirable prophète Elie, les Juifs croiront au véritable* « *Messie, en notre Christ. Notre espérance est bien fon-* « *dée, quand nous l'attendons comme précurseur de* « *l'arrivée du Sauveur comme juge ; car on peut avec* « *raison croire qu'il est encore vivant. L'Ecriture dit ou-* « *vertement qu'il a été enlevé de terre sur un char de feu.* « *Quand il sera venu, il fera connaître l'esprit de la loi* « *aux Juifs qui ne l'entendent que charnellement, et il* « *tournera le cœur du père vers le fils, ou plutôt les* « *cœurs des pères vers leurs enfants ; les Septante ont* « *mis un singulier pour un pluriel. Le sens est donc que* « *les fils qui sont les juifs, entendront la loi comme les* « *pères, qui sont les prophètes au nombre desquels se* « *trouve Moïse. La conversion des pères aux enfants aura* « *lieu quand la croyance des pères ne diffèrera pas de celle* « *des enfants, et le cœur des enfants sera tourné vers* « *leurs pères, quand ceux-là seront d'accord avec* « *ceux-ci.* » (DE CIVIT. DEI, l. XX. ch. 29). Telle est l'interprétation que saint Augustin donne du texte de Malachie ; mais il y a deux autres interprétations également admissibles. D'abord celle-ci : il convertira le cœur des pères, c'est-à-dire des *Juifs,* à leurs fils c'est-à-dire aux *chrétiens*, qui se sont recrutés d'abord parmi les Juifs, puisque les premiers chrétiens et notamment les Apôtres étaient Juifs ; et il convertira le cœur des fils, c'est-à-dire des chrétiens, vers leurs Pères, c'est-à-dire vers les Juifs, en ce sens que ceux-là communique-

« veuglement est tombé en partie sur Israël, afin « que la plénitude des Gentils entrât, et

ront à ceux-ci leur foi et leur religion. C'est le commentaire de Théodoret : *« Il appelle pères*, dit-il, *les « Juifs, parce qu'ils ont été appelés les premiers ; et il « appelle fils les Gentils, parce qu'ils ont été appelés au « salut après eux. Donc puisque nous maintenant nous « exhortons les Juifs à la piété, et que ceux-ci de « leur côté n'écoutent jamais nos avertissements, et ne « tachent pas de nous imiter dans notre foi, c'est avec « raison qu'il a dit qu'Elie doit convertir le cœur du « père vers son fils, car il les amènera à embrasser notre « communion.* » (In hunc. loc.) Voici la troisième interprétation du texte de Malachie : il convertira le cœur des pères, c'est-à-dire des patriarches, des prophètes et des Saints de l'Ancien Testament vers les fils, c'est-à-dire vers les Juifs contre lesquels ils étaient irrités à cause de leur incrédulité actuelle, de telle sorte que ceux-ci rentreront en grâce avec ceux-là ; et il convertira le cœur des fils à leurs pères, de telle sorte qu'entre eux règnera une paix et une concorde parfaite. — Voici comment pourra s'accomplir cette conversion de tout un peuple dispersé dans le monde entier. *« Il sera « facile à Elie*, dit Suarez, *de convertir dans si peu de « temps les Juifs; car il est vraisemblable que, dès qu'ils « auront entendu parler de l'Antéchrist, et qu'ils auront « appris qu'il aura été reçu par leurs frères comme le « Messie, et qu'il travaille à réédifier Jérusalem et le « temple, ils affluerontdu monde entier à Jérusalem, ou « dans la région où sera le siège principal de la royauté « de l'Antéchrist. C'est là qu'Elie viendra à son tour, « et il les enseignera tous facilement. Outre la saintete « d'Elie, outre la puissance de sa parole et l'efficacité de « ses actes, il y aura de la part des Juifs une disposition « favorable à l'acceptation de la vérité provenant du fait*

« *qu'ainsi tout Israël fut sauvé* » (1). (Rom. 11).

« *bien constaté qu'ils auront été trompés par l'Antéchrist,* « *parce qu'il s'efforcera de les amener non pas à adorer le* « *vrai Dieu, mais à l'adorer lui-même comme Dieu. Et,* « *ce qui contribuera le plus à leur conversion, Dieu les* « *éclairera par une grâce spéciale.* » Suarez (In 3 p. sanct. Thom.)

1. Ce texte de l'épître aux Romains mérite d'être cité en entier ; en voici la suite : « *Après quoi tout Israël* « *sera sauvé, selon qu'il est écrit : Il sortira de Sion un* « *libérateur qui bannira l'impiété de Jacob. Et ce sera* « *alors que l'alliance que j'ai faite avec eux aura son* « *effet, lorsque j'aurai ainsi effacé leurs péchés. Car* « *selon l'Evangile qu'ils n'ont point reçu ils sont ennemis* « *de Dieu, à cause de vous ; cependant il est vrai que,* « *selon l'élection de Dieu, ils lui sont très chers à cause* « *de leurs pères* ; *parce que les dons et la vocation de Dieu* « *sont immuables et il ne s'en repent point. Car comme* « *autrefois vous ne croyiez pas en Dieu, et que vous avez* « *ensuite obtenu miséricorde, à cause de l'incrédulité des* « *Juifs, de même à présent les Juifs n'ont point cru, afin* « *que vous reçussiez miséricorde et afin qu'eux-mêmes* « *aussi reçussent miséricorde, car Dieu a renfermé tous* « *les hommes dans l'incrédulité, afin de pouvoir exercer* « *sa miséricorde envers tous.* » (Rom. XI, 25-36). L'Apôtre dans ce chapitre XIe veut faire comprendre aux *Romains* que, si l'Eglise a fait de nombreuses recrues parmi les *Gentils*, cela ne signifie point que Dieu ait repoussé le peuple Juif, qui a été le peuple élu de Dieu. « *Dieu a-t-il réprouvé son peuple ? Nullement.* » Du verset 1er au verset 15, il montre qu'un certain nombre de Juifs se sont sauvés par le Christ ; et que si les autres ont été réprouvés, ce fut par leur faute, à cause de leur aveuglement et que néanmoins ils ne l'ont

Saint Jean Chrysostome (1) et saint Thomas (2) entendent ce passage de tous les Juifs. Quelques-

point été de telle sorte que tout espoir de salut soit perdu pour le peuple Juif. L'endurcissement des Juifs a été utile aux *Gentils*, parce qu'il leur a fourni une occasion d'entrer dans l'Eglise plus rapidement et en plus grand nombre ; mais de leur côté les *Juifs* à la vue du grand nombre des Gentils qui parviennent au salut, se convertiront un jour et embrasseront la foi. Du verset 16 au verset 27, l'Apôtre dit que l'espoir de voir un jour les *Juifs* eux aussi se sauver est fondé sur l'élection dont le peuple *Juif* a été l'objet éternellement de la part de Dieu. Par le choix que Dieu fit d'eux dans la personne de leurs pères, ils sont devenus le domaine spécial de Dieu. A ce peuple élu ont été joints les *Gentils* qui ont embrassé la foi, comme si sur un olivier franc était greffé un olivier sauvage ; ainsi les *Gentils* ont eu part au salut promis aux *Juifs*. Mais enfin, quand l'Evangile aura été prêché au monde entier, cet aveuglement qui s'est emparé d'une partie d'Israël, disparaîtra et alors s'accomplira la prophétie d'Isaïe : « *Dans* « *Sion il surgira quelqu'un qui arrachera Jacob à son* « *impiété* », les péchés seront remis aux Juifs et ainsi sera rétabli le pacte que Dieu fit jadis avec eux.

1. Homil. 19 in Epist. ad Rom.

2. D. Thomas, ibid. lect. 4. — Il n'est pas démontré que saint Thomas ait admis cette opinion. Voici le texte où il semble l'admettre : « *Et alors, c'est-à-dire* « *quand la plénitude des nations sera entrée*, TOUT « ISRAËL SERA SAUVÉ, *non pas particulièrement, comme maintenant, mais tous universellement.* » (In Rom. 11, lect. 4). Il nous semble que l'opposition qu'établit saint Thomas entre ces deux termes : *universaliter omnes* et *particulariter*, *sicut modo*, subsiste très bien, alors

uns (1) cependant veulent faire des exceptions ; ils s'appuient pour cela sur les paroles de l'ange qui prédisant au prophète Daniel cette conversion des Juifs à la fin du monde, lui dit : « *En ce temps* « *tout ton peuple sera sauvé, s'il se trouve écrit* « *dans le livre de vie.* » (Dan. 12). Comme s'il disait que tous les Juifs absolument ne doivent pas être alors dans la voie du salut, mais ceux-là seulement qui seront prédestinés et écrits au livre de vie. Mais comme rien n'empêche que tous les Juifs d'alors ne soient dans le livre de vie, ainsi rien n'empêche de soutenir, conformément à saint Paul, que tous feront pénitence (2).

même qu'on n'entend par ces derniers mots qu'une certaine universalité morale, et non pas une universalité telle qu'elle n'admette aucune exception.

1. Pererius, ibidem.

2. Cette opinion est soutenue, il est vrai, par de graves auteurs, mais l'opinion contraire, à savoir celle qui veut qu'un très grand nombre de juifs seulement et non l'unanimité absolue embrasse à la fin des temps la foi chrétienne, nous paraît plus conforme à la Sainte Ecriture. La très grande majorité suffit pour qu'il soit vrai de dire que TOUT ISRAËL croira, car dans les Saintes Lettres ce mot s'emploie fréquemment pour signifier l'universalité entendue dans le sens moral et non dans le sens absolu. Mettons à la place de l'*omnis Israël*, cette autre expression *plenitudinem Israelis*, nous n'avons nullement altéré la pensée de saint Paul. Or le sens de cette dernière expression ne laisse aucun doute, si nous le comparons avec cette autre expression dont se sert saint Paul dans le même texte : *plenitudo gentium*. D'ailleurs le texte de Daniel ne nous oblige d'admettre comme de-

Etonnez-vous de la dureté des hommes impénitents durant ce dernier carême, abhorrez leur malice, leur obstination et leur insensibilité après tant de merveilles dans un temps d'une si grande importance pour l'éternité. Telle est la dureté de cœur de plusieurs chrétiens, qui ne sont ni plus chrétiens ni plus religieux au temps du carême, qui passent ce temps dans le libertinage, sans jeûne, sans regret de leurs péchés et sans amendement de leur vie. O stupidité ! ô aveuglement ! ô malheur de plusieurs chrétiens, indignes de ce nom ! Convertissez-vous donc dans ce temps et excitez-vous davantage à la pénitence en disant et redisant : Hélas ! misérable que je suis ! convaincu par la mémoire des choses passées, je suis rempli de terreur à la pensée de votre justice. Je ne sais pas en effet si je vous ai satisfait et apaisé par tous les travaux de ma vie loborieuse et par tous les soupirs et les regrets de mon cœur, assez du moins pour que votre indignation s'éloigne de moi. Que faut-il encore que je fasse ? ô gardien et conserva-

vant embrasser la foi chrétienne, que les seuls juifs qui sont prédestinés à la vie éternelle : « *Et dans ce temps* « *sera sauvé ton peuple, tous ceux parmi ton peuple, qui* « *se trouveront inscrits dans le livre de vie.* » (Dan. XII, I) ; « *ce qui signifie,* dit Theodoret (in hunc loc.), « *tous ceux qui mériteront d'être sauvés, qui obéiront à la* « *prédication d'Elie, que Dieu connaît de toute éternité ;* « *car ce qu'il nomme le livre, c'est la connaissance de* « *Dieu.* » Or il est difficile d'admettre que tous les juifs et chacun d'eux en particulier vivant à cette époque seront au nombre des prédestinés et qu'ils obtiendront tous sans exception des grâces efficaces.

teur des hommes, quel sacrifice vous offrirai-je ? O sagesse qui êtes sortie de la bouche du Très-Haut, enseignez-moi la voie de la prudence et la mesure d'une juste pénitence ! Comme vous enseignâtes aux amis de Job, à qui vous désiriez faire grâce, par quel sacrifice ils devaient vous apaiser ; ainsi montrez-moi au milieu de mes ténèbres, ô ma vive lumière, montrez-moi quelle victime vous me demandez après toutes mes offenses, afin que je puisse avoir confiance d'être en paix avec vous. Ne souffrez pas que je languisse toujours dans ce désir, sans voir jamais ma demande exaucée et sans voir naître en moi, comme une divine clarté, votre consolation. Dieu très miséricordieux, votre grandeur infinie m'épouvante, ne m'opposez pas votre force invincible. Je suis un néant devant vous ; faut-il que vous exerciez la puissance de votre colère contre une feuille qui sert de jouet au vent par sa légèreté ? Apaisez-vous donc et adoucissez-vous à mon égard, Dieu de clémence et de souveraine bonté ; apparaissez-moi tout joyeux. O vie plus que très douce de mon âme, coulez dans le centre de mon cœur, afin que je ressente ici la douceur de votre présence. Qu'elle rende mon âme tranquille et qu'elle calme la frayeur que m'inspirent encore mes offenses passées.

III

Considérez que vers la fin de ce carême (1), le

1. On ne peut déterminer avec certitude l'époque où ces événements extraordinaires, qui doivent s'accomplir dans le ciel et sur la terre, auront lieu. Se produiront-

monde étant proche de sa fin, subira d'étranges violences et d'étranges convulsions. Il y aura une ou deux semaines vraiment dures et épouvantables pour tous les vivants, sans que l'on puisse déterminer au juste le nombre de ces derniers jours ou de ces dernières semaines vraiment calamiteuses et déplorables. De même qu'une maison qui tombe de vétusté s'ébranle avant de tomber, et comme un corps qui approche de la mort subit plusieurs altérations ; ainsi en sera-t-il de ce grand monde près de finir d'exister selon la forme qu'il a et qu'il aura alors. On y verra de notables changements qui réduiront les hommes à d'extrêmes

ils avant ou après la résurrection générale ? Les Pères sont divisés sur ce point. Saint Augustin croit qu'ils se produiront pendant que sévira la persécution de l'Antéchrist (Epist. 199 AD HESYCHIUM ; M. t. 33, p. 904 et suiv.). Avant lui, Lactance avait soutenu la même opinion (DIV. INSTIT. l. 7, c. 16 ; M. t. 6, p. 790). D'autres Pères admettent qu'ils paraîtront après la persécution que suscitera l'Antéchrist ; ainsi pensent saint Jérôme et saint Jean Chrysostome. Le sentiment de Suarez (In 3 p. s. Thom. disp. 56, sect. 3) est qu'ils ne se produiront qu'après la résurrection générale, au moment où le Christ paraîtra. Néanmoins il semble plus probable qu'ils seront vus des hommes, et par conséquent qu'ils se produiront avant la mort de tous les hommes, et à plus forte raison avant la résurrection générale. On peut le conclure des paroles de saint Luc (XXI, 25 et suiv.) qui affirme que « *les nations seront dans la consternation, par la crainte que leur causera le bruit confus de la mer et des flots, de sorte que les hommes sècheront de frayeur dans l'attente des maux dont tout le monde sera menacé...* »

angoisses ; ils sècheront de crainte à la vue des malheurs très grands et très horribles, dont ils se verront menacés. Car, comme il n'y aura plus dans ce monde que peu de personnes vertueuses et saintes, Dieu voudra le détruire, comme Sodome, dans laquelle il n'y avait point dix justes. C'est comme un arbre dans lequel il n'y a plus de moëlle ; cet arbre ne peut plus fleurir, il se flétrit et sèche. Ainsi les hommes de bien qui sont remplis d'une sainte charité, sont comme la moëlle du monde. Alors ils manqueront, ils auront été mis hors de ce monde par la persécution de l'Antéchrist qui aura précédé, et Dieu ne voulant plus dès lors supporter le monde, il faudra qu'il périsse.

C'est pourquoi les cieux et les éléments se troubleront ; car Jésus-Christ prédisant l'état du monde après la persécution de l'Antéchrist, dit : « *Le soleil s'obscurcira, et la lune ne donnera* « *pas sa lumière ; les étoiles tomberont du ciel* « *et les vertus des cieux seront ébranlées.* » (Matt. 24). Ces paroles doivent s'entendre à la lettr. (1), en sorte que le soleil sera alors sans

1. Maldonat, in hunc loc. — Saint Augustin est le seul Père qui ait admis le sens allégorique et mystique. « *Par le soleil il entend le Christ et par la lune l'Eglise ;* « *ils seront obscurcis, parce qu'on ne les verra plus à* « *cause de l'atroce persécution. Les étoiles qui tomberont,* « *ce sont les saints qui renieront la foi. Les vertus des* « *cieux sont les chrétiens très fermes qui seront ébranlés.* » (Van Steenkiste, COMMENT. IN EVANG. SEC. MATT. t. 1, p. 428). Mais la grande majorité des Pères affirme qu'il faut interpréter les bouleversements annoncés dans le sens strict et littéral ; citons Origène, saint Jérôme,

clarté, il aura un aspect plus lugubre qu'au temps de la Passion, où il ne fut qu'éclipsé ; la lune également ne luira plus, si bien que le monde entier sera dans l'obscurité, sans distinction de jour et de nuit (1). Les étoiles même tomberont

saint Ambroise (Voir Suarez, in 3 part. S. Thom. disp. 56, sect. 3), saint Hilaire, saint Bède le Vénérable et saint Anselme. Suarez prouve que cette interprétation est la seule légitime : « *1. en vertu de la règle d'interprétation générale. Car toutes les fois qu'un texte peut être interprété sans inconvénient dans le seus propre, il ne faut pas avoir recours pour l'interpréter aux métaphores. 2. Saint Luc nous apprend* (ch. 21) *que ces signes seront sensibles et qu'en les voyant les hommes sècheront de frayeur et seront dans l'attente de la fin ; ce serait donc à tort qu'on y verrait des effets spirituels, qui d'abord ne sont pas sensibles, et qui ordinairement n'impriment pas une grande frayeur aux hommes, surtout aux âmes vulgaires et qui ne se laissent pas conduire par l'esprit. C'est pourquoi par ces seuls signes, elles seraient beaucoup moins excitées à attendre la fin du monde.* » (In 3 part. S. Thom. disp. 56, sect. 3.) — Ajoutons que ces bouleversements effrayants viendront à propos à la fin du monde : d'abord pour réveiller les hommes de leur torpeur et les exciter par une dernière secousse à faire pénitence avant le jour redoutable du jugement ; et ensuite il convient que cet univers visible qui doit être transformé et glorifié en même temps que les élus, annonce lui-même, par des bouleversements inconnus jusqu'à ce jour, cette glorieuse transformation.

1. Sur la manière dont se produira cet obscurcissement du soleil et de la lune, il n'est pas possible de fournir une explication certaine. D'après certains Pères, le soleil serait simplement éclipsé par la splendeur du

du ciel, d'une manière que la philosophie d'Aristote ne peut comprendre et qui est connue de Jésus-Christ, que nous devons croire plutôt que

Christ venant juger le monde ou par l'éclat lumineux de la croix apparaissant dans le ciel ; « *non diminutione lumi-* « *nis obscurabuntur*, dit saint Jérôme, *sed quod ad compa-* « *rationem veræ lucis omnia visui tenebrosa sint* » ; c'est aussi l'opinion de saint Jean Chrysostome, de Théophylacte, d'Euthymius, de saint Bède, de Paschase et de saint Thomas. Mais l'opinion la plus probable veut que l'obscurcissement du soleil ne soit pas seulement un obscurcissement relatif, mais un obscurcissement absolu ; d'abord parce que l'Ecriture sainte annonce cet évènement comme devant arriver avant la descente du Christ sur la terre : « *tunc parebit signum Filii hominis ; alors* « *on verra le signe du Fils de l'homme.* » (Matt. XXIV, 30). Ils n'auront donc pas pour cause l'apparition du Christ ; et en second lieu, seule une obscurité absolue peut imprimer aux hommes un sentiment de crainte et de terreur. Nous ignorons comment se produira ce phénomène, et nous en sommes réduits sur ce point aux hypothèses. Les éclipses solaires et lunaires n'offrent pas une explication admissible ; évidemment Dieu peut les produire quand il veut, mais il paraît certain, d'après le texte évangélique, que le soleil s'obscurcira à tel point qu'une nuit profonde enveloppera l'univers tout entier ; or un tel effet ne saurait être attribué à une éclipse. De plus les signes que prétend annoncer l'Evangile ne sont pas des phénomènes astronomiques naturels et déjà vus, mais des phénomènes extraordinaires, les seuls capables de frapper les hommes de stupeur. On peut s'arrêter aux deux hypothèses suivantes également admissibles : ou bien Dieu suspendra l'action d'où dépend le phénomène de la lumière, ou bien il entourera le soleil d'une nuée tellement dense

tous les philosophes et les demandeurs de comment (2). « *Les vertus des cieux s'ébranle-*

qu'elle soit un obstacle invincible pour les rayons du soleil.

2. Il va sans dire qu'il faut tout d'abord exclure l'interprétation qui consisterait à donner au mot *étoile* le sens rigoureusement scientifique; il est impossible que les étoiles dont le volume surpasse de beaucoup celui de la terre, puissent tomber sur elle. Ne semble pas davantage admissible l'opinion adoptée par saint Thomas, Cajétan, Jansénius et Corneille à Lapierre, et qui prétend expliquer cette phrase par une simple privation de lumière, laquelle, disent-ils, produirait aux yeux des hommes, le même effet que si les étoiles tombaient des cieux réellement, c'est-à-dire disparaissaient. Cette opinion a le tort de proposer une même traduction pour deux expressions qui, cependant, diffèrent totalement l'une de l'autre : *sol obscurabitur* ou *luna non dabit lumen suum* et *stellæ cadent de cœlo*. Pourquoi l'Evangéliste n'a-t-il pas continué à se servir des mêmes termes, s'il voulait exprimer un effet identique et pourquoi n'aurait-il pas dit : *Et stellæ non dabunt lumen suum?* Voici l'explication qui paraît la meilleure. « *Nous pou-* « *vons ajouter*, dit Suarez, *que la foudre tombera alors* « *avec d'immenses et fulgurants éclairs, que tomberont* « *aussi des comètes qui par leur grandeur* (apparente) « *et par leur éclat ressembleront aux étoiles, et c'est ainsi* « *qu'on verra comme des étoiles tomber du ciel. C'est ce* « *que confirme ce passage de Joël* (ch. II, 30). JE FERAI « PARAÎTRE DES PRODIGES DANS LE CIEL ET SUR LA TERRE, DU « SANG, DU FEU ET DES TOURBILLONS DE FUMÉE. *Car par le* « SANG *nous pouvons entendre la lune couleur de sang, ou* « *même les morts d'hommes qui auront lieu très fre-* « *quemment durant ces jours-là ; par le* FEU *nous pouvons*

« *ront* » pareillement, c'est-à-dire les gonds et les pôles, si bien que leur mouvement sera

« *entendre les étoiles qui tomberont des cieux, c'est-à-dire* « *des exhalaisons de feu* (des météores) ; *par la* VAPEUR « *nous pouvons entendre la fumée qui s'élèvera au-dessus* « *de tout ce qui brûlera, allumé par la foudre tombant du* « *ciel à tout instant.* » (In 3 part. S. Thom. disp. 56, sect. 3). Voici ce que dit sur cette interprétation du *stellæ cadent* un théologien moderne doublé d'un savant : « *Leur Cosmologie,* — il parle des Pères de « l'Eglise, — *dans laquelle la Terre avait une si grande* « *importance, aurait dû, ce semble, leur faire prendre à* « *la lettre ces paroles de nos saints Livres, annonçant un* « *des signes avant-coureurs de la consommation finale :* « LES ETOILES TOMBEFONT DES CIEUX; *stellæ cadent de cœlo !* « *Cependant tous les saints Pères, à l'exception de* « *Tertullien et d'Origène peut-être, ont interprété autre-* « *ment ces passages. Ils savaient en effet que les étoiles* « *fixes sont beaucoup plus grandes que la terre, et qu'on* « *aurait de la peine à expliquer leur chute sur elle. Ils* « *l'ont donc entendu ou bien de l'obscurcissement appa-* « *rent des étoiles, ou bien d'une pluie très considérable* « *d'étoiles filantes et d'aérolithes enflammés. Cette expli-* « *cation est très vraisemblable, car tous les météores de* « *feu étaient dans l'antiquité compris sous le nom géné-* « *rique d'étoiles ; elle est, en outre, très scientifique. Nos* « *savants actuels ne considèrent pas sans inquiétude le cas* « *où notre Terre, emportée dans l'espace par le mouvement* « *du Soleil vers la constellation d'Hercule, viendrait à* « *traverser un de ces nombreux courants de corpuscules* « *qui circulent à rangs pressés, et ne semblent cependant* « *pas faire partie de notre système solaire. Par l'effet de* « *l'attraction elle serait comme bombardée par des millions* « *d'étoiles filantes ; il en résulterait comme un ouragan* « *de feu suffisant pour détruire le genre humain tout*

désordonné (3). Quand les cieux dont dépend la

« *entier.* » (ASTRONOMIE ET THÉOLOGIE par le R. P. Th. Ortolan, p. 124, 125).

3. Que signifie ce *virtutes cœlorum* ? Un grand nombre de Pères ont entendu par là les anges qui président aux mouvements des cieux et qui à la fin du monde changeraient l'ordre dans lequel s'accomplissent ces mouvements et imprimeraient aux astres une direction toute différente. D'autres entendent par *virtutes cœlorum* la milice, l'armée des anges qui, d'après certains, seraient émus d'admiration ou de crainte, à la vue d'un si grand bouleversement et de la sévérité du jugement de Dieu. (Voir saint Jean Chrysostome, Origène, saint Jérôme, saint Grégoire, *hom. in ev.* 1, 2; M. 76, 1079; saint Bède et saint Thomas). Cette opinion n'est pas admissible, parce qu'il s'agit d'un signe qui doit précéder le jugement, et surtout parce que ce signe doit être sensible, sinon en lui-même, au moins dans son effet. Rien n'empêche cependant d'admettre ce que ces Saints Pères affirment et ce sur quoi insiste tout particulièrement saint Jean dans l'Apocalypse, à savoir que les Anges sont les exécuteurs des vengeances divines. D'autres et à meilleur droit voient dans ces mots *virtutes cœlorum*, une expression hébraïque qui signifie les astres. En effet les étoiles sont appelées dans Isaïe αἱ δυνάμεις τῶν οὐρανῶν, d'après la traduction des Septante (Is. XXXIV, 4) ou bien ἡ δύναμις τ. ου. ou encore ἡ στρατία τ. ου. c'est-à-dire la milice du ciel. (Voir aussi IV Rois, XVII, 6; XXI, 3; XXIII, 4, 5; Jér. VIII, 2; Dan. VIII, 10). C'est le sens que donnent à cette expression Jansénius, Corneille à Lapierre, Calmet, Schegg, Schanz et Fillion. Voici donc l'interprétation de ce passage d'après Suarez : On les appelle les vertus des cieux, dit-il, « *parce que réside en elles une vertu qui influe sur la*

consistance de la terre seront ainsi bouleversés, celle-ci ne pourra être que dans un état désastreux. C'est pourquoi la mer débordera et les

« *terre; or ces vertus seront ébranlées, ou bien parce* « *qu'elles seront mises en mouvement d'une manière dif-* « *férente et qu'elles seront appliquées de manière à pro-* « *duire un effet différent; ou bien parce qu'elles exer-* « *ceront une influence toute différente soit à cause* « *du défaut de lumière, soit à cause de leur mou-* « *vement qui sera différent, soit à cause de leurs posi-* « *tions et de leurs conjonctions qui seront différentes* « *et extraordinaires. De là résulteront aussi des mouve-* « *ments différents et extraordinaires sur mer et sur terre.* « *Une semblable interprétation est certainement très* « *probable et on peut la confirmer par les paroles sui-* « *vantes du Christ qui se lisent dans saint Luc* (XXI), *où* « *Jésus-Christ, après avoir dit* : SUR LA TERRE LES NATIONS « SERONT DANS LA CONSTERNATION PAR LA CRAINTE QUE LEUR « CAUSERA LE BRUIT CONFUS DE LA MER ET DES FLOTS, *ajoute* : « CAR LES VERTUS DES CIEUX SERONT ÉBRANLÉES. *La particule* « CAR *signifie que cet ébranlement des vertus célestes doit* « *être la cause des souffrances des hommes et des effets* « *sensibles qui se manifesteront sur terre et sur mer, et* « *d'où proviendront ces angoisses des hommes.* ». (In 3, part. S. Tho. disp. 56, sect. 3). Ajoutons encore que certains auteurs, notamment Maldonat et Bisping, entendent par *virtutes cœlorum* les lois et les forces en vertu desquelles tout l'univers matériel se meut (Voir Polzl, COMM. IN MATT. Græccii 1880, p. 304).

Remarquons d'abord que ces divers bouleversements, soit l'obscurcissement du soleil et de la lune, soit la chute des étoiles, soit l'ébranlement des vertus des cieux ne doivent pas avoir pour théâtre le ciel des astres, c'est-à-dire le ciel proprement dit, mais uniquement le ciel dont il est question dans l'Ecriture, quand

monstres marins paraîtront en divers endroits. Les animaux domestiques hurleront horriblement, et les sauvages des déserts quitteront leurs

elle dit les OISEAUX DU CIEL, c'est-à-dire notre atmosphère ; tel est le sens que donnent à ce mot saint Paschase (M. 120, 892), et saint Augustin (DE CIVIT. DEI, XX, 18). Or voici comment peut s'expliquer, d'après Epping, la production de ces divers phénomènes. C'est, dit-il, une opinion communément admise en astronomie que cette multitude de corps célestes que nous appelons météores, proviennent de la décomposition des planètes. Donc si un jour un nombre prodigieux de ces fragments de comètes venaient à se précipiter dans l'orbite que décrit la terre, entre la lune et la terre, il en résulterait l'obscurcissement du soleil et de la lune, on pourrait même dire qu'il y a une chute d'étoiles. Or s'il arrivait qu'une pluie de ces météores dont le volume total égalerait la millième partie de la lune vint frapper perpendiculairement la terre avec leur vitesse accoutumée, il est évident qu'il en résulterait une profonde perturbation dans l'atmosphère. On a même calculé qu'il se produirait subitement une telle chaleur qu'elle suffirait pour faire fondre une masse de glace dont le volume égalerait celui de la terre. (STIMMEN AUS MARIA-LAACH 1886, tom. 30 p. 303). Notons au sujet de cette explication d'Epping un détail qui d'ailleurs n'enlève rien à cette hypothèse de sa vraisemblance, c'est que la science n'a pas encore résolu la question de l'origine des *astéroïdes* ou de ces corps errants dans l'espace, auxquels elle donne le nom d'étoiles filantes, de bolides ou globes de feu, ou bien enfin d'uranolithes. « *D'où viennent ces corps errants* « *dans l'espace? Est-ce des volcans lunaires ou des volcans* « *terrestres? Sont-ils quelques fragments de quelques* « *corps célestes que quelque rencontre aura brisés? le*

repaires pour causer dans l'obscurité plusieurs sortes de dommages. Dans cette confusion de toutes choses il n'est pas possible d'exprimer quelle sera l'épouvante des hommes et le saisissement de leur cœur, quand ils ne verront plus de soleil ni d'étoiles, ni de jour, quand ils sentiront la terre trembler sous leurs pas, les tempêtes et les orages mugir, les animaux de la terre, dont plusieurs seront enragés, hurler tous à la fois ; ils ne sauront plus en quel monde ils sont (1). Pen-

« *résultat de combinaisons chimiques* SUB *ou* SUPRA-« LUNAIRES? *Faut-il les regarder comme les épaves de la* « *première matière cosmique? Sont-ce des fragments* « *d'une comète en décomposition? ou d'un globe dissous* « *avant d'être complètement formé? autant de questions* « *restées jusqu'ici sans réponses satisfaisantes.* » (SCIENCE ET RÉVÉLATION OU LA CONCEPTION SCIENTIFIQUE DE L'UNIVERS ET LE DOGME CATHOL. par l'abbé Constant, p. 16).

1. C'est ce qu'annonce saint Jean en ces termes : « *Le septième ange répandit sa coupe dans l'air et une* « *voix forte se fit entendre du temple du ciel, comme* « *venant du trône, qui dit : C'en est fait. Alors il se fit* « *des éclairs, des bruits et des tonnerres, et un si grand* « *tremblement de terre qu'il n'y en eut jamais de compa-* « *rable depuis que les hommes sont sur la terre.* » (Apoc. XVI, 17 et suiv.). On peut juger des bouleversements qui s'ensuivront par ce que dit saint Jean au verset 20e du même chapitre : « *Toutes les îles s'enfui-* « *rent et les montagnes disparurent* », et par cet autre verset du chapitre VI : « *Le ciel se retira et se replia* « *comme un livre que l'on roule, et toutes les montagnes* « *et les îles furent ébranlées de leur place.* » (v. 14). Quant à l'épouvante des hommes et au saisissement de

dant que plusieurs expireront dans ce désordre et que les autres attendront la mort, un déluge de feu inondera la terre (1), en punition du refroidis-

leur cœur à la vue de bouleversements si insolites, saint Jean les dépeint ainsi : « *Et les rois de la terre,* « *les princes, les officiers de guerre, les riches, les puis-* « *sants et tous les hommes, esclaves ou libres, se cachè-* « *rent dans les cavernes et dans les rochers des monta-* « *gnes; et ils dirent aux montagnes et aux rochers :* « *Tombez sur nous et cachez-nous de devant la face de* « *celui qui est assis sur le trône et de la colère de* « *l'Agneau; parce que le grand jour de leur colère est* « *arrivé et qui pourra subsister en leur présence?* » (Apoc. VI, 15 et suiv.).

1. L'auteur, comme on le voit, admet que la conflagration générale annoncée par les Saintes Ecritures pour la fin du monde aura lieu avant la résurrction et avant le jugement général. Cette opinion qui est celle de Pierre Lombard, de Soto, de saint Thomas et d'un grand nombre de Théologiens est plus commune. Saint Thomas veut que la conflagration générale ait lieu avant la résurrection des morts et avant le jugement général ; elle purifierait le monde et le transformerait avant l'arrivée du Juge, mais elle ne produirait qu'après le jugement l'effet particulier qui consiste à s'attaquer aux damnés, en punition de leurs crimes. Peu de temps avant l'apparition du Christ, brillerait un feu qui purifierait le monde et qui ferait mourir tous les hommes ; puis viendrait le le Christ et au même instant aurait lieu la résurrection suivie du jugement. Après avoir prononcé la sentence, le Christ remonterait au ciel accompagné des élus et immédiatement le feu dévorerait tout ce qui resterait encore d'impur ou de désormais inutile, et il envelop-

sement de la charité, comme le premier déluge arriva en punition de l'embrasement de déshon-

perait en même temps les damnés. Saint Thomas s'appuie sur cette raison que les corps des justes devant ressusciter impassibles et glorieux ne pourront pas être purifiés par le feu, et sur cette autre qu'il est souverainement convenable que, en même temps que les corps des justes ressusciteront glorieux, la nature tout entière soit renouvelée. « *Donc*, dit-il, *puisque la confla-* « *gration du monde a pour fin de préparer la rénovation* « *dont il est question,... on peut en conclure d'une ma-* « *nière évidente que cette conflagration précèdera le ju-* « *gement, quant à ce qui est de purifier le monde, mais* « *qu'elle aura lieu après le jugement, quant à ce qui est* « *de s'attaquer aux méchants.* » (Sum. theol. Supp. q. 74, a. 7.). — D'après saint Augustin et saint Bonaventure, d'après Suarez et certains auteurs contemporains, tels que Jungmann (De novissimis, p. 189 et suiv.), la conflagration du monde n'aura lieu qu'après la résurrection et le jugement universel. Citons saint Augustin : « *Voici les signes qui doivent arriver à ce jugement, ou* « *non loin de là : ce sont l'arrivée d'Elie de Thesbé, la* « *conversion des Juifs, la persécution de l'Antéchrist, le* « *jugement du Christ, la résurrection des morts, la sépa-* « *ration des bons et des méchants, l'embrasement du* « *monde et son renouvellement. Croyons que tout cela* « *doit arriver ; mais comment ? Dans quel ordre ? C'est* « *ce qu'apprendra l'expérience mieux que la raison hu-* « *maine. Je pense cependant que tous ces évènements ar-* « *riveront dans l'ordre que j'ai exposé.* » (De civ. Dei, l. 20, c. xxx ; éd. Vives, vol. 24, p. 601). Suarez donne en faveur de cette opinion les raisons suivantes : « *Tous* « *les Théologiens affirment que le monde doit être puri-* « *fié, parce qu'il est comme souillé par les péchés des* « *hommes. Mais comme les damnés se trouveront dans*

nête cupidité (1). Ce feu ondoyant partout et

« *ce monde avant la fin du jugement, ils le souilleront de* « *nouveau par leur présence et par leurs blasphèmes ;* « *donc jusqu'à ce qu'ils soient tout à fait chassés de ce* « *monde, le moment opportun de le purifier ne sera* « *pas venu. Il n'était pas en effet à propos que les dam-* « *nés fussent admis à jouir, même pendant un temps très* « *court, de la lumière et de la beauté de ce monde renou-* « *velé. Il n'y a pas davantage de nécessité ou d'opportu-* « *nité du côté des bienheureux qu'il en soit ainsi, car rien* « *n'exige qu'au moment même de leur résurrection et* « *avant d'avoir entendu la sentence ils aient obtenu l'état* « *de gloire, avec tous ses accessoires soit intrinsèques soit* « *extrinsèques. Le Christ lui-même n'a pas obtenu tout* « *cela au jour de sa résurrection : le monde entier n'a pas* « *été renouvelé pour lui, immédiatement, et cependant tout* « *cela lui était dû plus qu'à tous les autres hommes.* » (In 3. part. S. Thom. disp. 57. sect. 1). On peut adopter, pour concilier les opinions opposées des Théologiens et les divers textes de l'Écriture, une opinion moyenne que propose Katschthaler : la conflagration du monde commencerait avant le jugement, se poursuivrait pendant le jugement et ne serait achevée qu'après le jugement. On mettrait ainsi d'accord les textes suivants : « *Le feu marchera devant lui et embrasera tout* « *autour de lui ses ennemis.* » (Ps. XCXVI, 3). — *Lorsque* « *le Seigneur descendra du ciel et paraîtra avec les anges* « *ministres de sa puissance, lorsqu'il viendra au milieu* « *des flammes se venger de ceux qui ne connaissent point* « *Dieu.* » (II Thessal. I, 7-8). De ces deux passages il faut conclure en effet que le feu paraîtra (1) avant le jugement : « *le feu marchera devant lui :* » (2) pendant le jugement : « *le Seigneur paraîtra au milieu des flam-*

1. Albert. in Comp. Theol. l. 7, c. 15.

couvrant toute la terre (1) réduira tous les hommes « *mes* ; » (3) après le jugement : « *il embrasera tout au-* « *tour de lui ses ennemis :* » d'autant plus que cet embrasement des ennemis de Dieu constituant une peine ne peut avoir lieu qu'après le jugement.

1. Au sujet de ce feu plusieurs questions sont à résoudre. (a) D'abord il résulte d'une manière évidente du texte de saint Pierre (II Ep. III, 10), que ce sera du feu proprement dit, car l'apôtre lui attribue les qualités et les effets propres du feu, et de plus il oppose la destruction finale du monde par le feu à celle qui eut lieu au temps de Noé par l'eau ; donc ce feu doit être pris dans le même sens propre et concret que l'eau du déluge. Les saints Pères et les Docteurs scolastiques, parmi lesquels nous nommerons saint Thomas et saint Bonaventure, et de plus les Théologiens et les exégètes les plus récents, en particulier Hundhausen, Oswald (Eschatol. p 390), Jungmann (De novissimis, p. 267), Bisping (ad II Pet. 3), affirment que ce feu est le même, quant à la substance, que le feu terrestre et que celui de l'enfer et du purgatoire. (b) Quant à l'origine de ce feu, on ne peut affirmer d'une manière certaine qu'une seule chose, avec saint Thomas, à savoir que les causes efficientes de ce feu seront les causes naturelles obéissant à un commandement spécial de Dieu (In IV, dist. 47, q. 2, a. 2, solut. 2). Quelles peuvent être ces causes naturelles ? D'après Grotius (not. in l. I de verit. relig. christ. a. 22, p. 120), Copernic aurait découvert qu'un jour viendrait où la terre s'approcherait du soleil de manière à en être brûlée. Newton (fascic. Katholik, année 1881, II, p. 342 et suiv.) affirme que ce même phénomène doit se produire fatalement, si le Créateur ne l'empêche, et cela en vertu de la loi de la *gravitation*. On peut supposer aussi que

qui resteront, les bons et les mauvais, en cendres,

la terre vomira le feu caché dans ses entrailles de la manière dont l'Etna et le Vésuve nous donnent une idée. Prise entre ces deux feux, le feu solaire et le feu terrestre, l'atmosphère s'enflammerait et tout ce que renferme notre planète serait finalement réduit en cendres. (c) Cet océan de flammes n'atteindra pas le ciel proprement dit, ou ciel des astres, mais seulement notre atmosphère; c'est ce qui résulte des paroles de saint Pierre (II Pierr. III, 10), car le ciel qui, d'après l'apôtre, doit être brûlé est le même que celui qui jadis a été inondé par les eaux du déluge. Les flammes s'élèveront donc à peu près à la même hauteur que les eaux du déluge, c'est-à-dire un peu au-dessus des plus hautes montagnes. C'est ce qu'ont admis saint Thomas (In IV, dist. 47, q. 2, a. 2), saint Bonaventure (In IV, dist. 47, art. 2, q. 3, ad 1), Suarez (In IV, disp. 56), Oswald (Eschat. p. 392 et suiv.), Bautz (Weltgericht, p. 260) et Hundhausen (ad II Pet. III, 10). Quant aux Pères, qu'il suffise de citer saint Augustin : « (L'apôtre Pierre) *en « rapportant ce qui s'est passé avant le déluge, ne semble-« t-il pas nous exhorter en quelque sorte à croire que ce « monde doit périr à la fin des temps? Car il a dit qu'à « cette époque le monde qui existait alors a été détruit. Ce « ne fut pas seulement le globe terrestre qui périt, mais « encore les cieux, c'est-à-dire ces cieux aériens dont l'eau, « en s'élevant, avait rempli l'espace. Donc l'air tout « entier, ou presque tout entier, cet air qui est la région « où règnent les vents (région que l'apôtre appelle ciel ou « plutôt les cieux, mais les cieux inférieurs, et non ceux « où le soleil, la lune et les étoiles sont établis), fut « changé en vapeur d'eau et périt ainsi avec la terre, dont « la face primitive fut détruite par le déluge.* Mais, *dit « l'Apôtre,* LES CIEUX ET LA TERRE D'AUJOURD'HUI ONT ÉTÉ « RÉTABLIS PAR LA MÊME PAROLE ET SONT RÉSERVÉS AU FEU

consumera toutes les maisons et les forêts et tous

« POUR LE JOUR DU JUGEMENT ET DE LA RUINE DES IMPIES. *Il « suit de là que ce ciel, cette terre, c'est-à-dire ce monde « qui a été rétabli au lieu de celui qui a péri par le « déluge, est réservé pour le feu, au jour du jugement et « de la perte des impies.* » (DE CIVIT. DEI, l. XX, ch. XVIII). (d) Une dernière question plus importante et plus facile à résoudre consiste à se demander dans quel but aura lieu cette conflagration universelle : ce but sera de purifier le monde, soit en y détruisant les souillures que lui ont imprimées les péchés, soit en le délivrant de la servitude de la corruption, d'après le texte de saint Paul : *Les créatures sont assujetties à la vanité*, c'est-à-dire, d'après le commentaire de Schwetz (THEOL. DOGM. t. 3, parag. 192), à un dépérissement et une décomposition continuelle, ET ELLES Y SONT ASSUJETTIES MALGRÉ ELLES, c'est-à-dire non pas en vertu d'une inclination de leur nature, MAIS A CAUSE DE (Dieu) QUI LES Y A ASSUJETTIES, en raison du péché de l'homme ; toutefois elles ne seront pas toujours dans cet assujétissement, MAIS ELLES ONT L'ESPÉRANCE d'être délivrées et transformées ; PARCE QUE LES CRÉATURES *elles-mêmes seront un jour délivrées de cet asservissement à la corruption, pour participer à la gloire et à la liberté des enfants de Dieu*, c'est-à-dire à la communication de la glorieuse liberté *des fils de Dieu*. (Rom. VIII, 19 et suiv.). « *Les Théologiens*, « dit Suarez, *expliquent d'abord* (cette nécessité de « purifier le monde) *par une sorte de raison mystique « qui est plutôt un symbole qu'une preuve. Car de « même qu'un temple qui a été souillé et violé par « certaines fautes n'est pas dans les conditions voulues « par l'accomplissement des saints mystères jusqu'à « ce qu'il soit purifié par des cérémonies extérieures, et « que cette purification n'enlève au temple aucune de*

les ouvrages des hommes, n'épargnera rien (1); il

« *ses parties, mais que cette action est accomplie en* « *signe de respect et d'un changement moral; de même,* « *disent-ils, ce monde a été d'une certaine manière* « *violé par les péchés des hommes et c'est pourquoi* « *afin qu'il soit élevé à un état plus noble et en rap-* « *port avec la gloire et la béatitude des bienheureux,* « *il faut qu'il passe préalablement par le fen, ce qui* « *doit signifier qu'il est purifié de toutes les souillu-* « *res provenant du péché.* Les Théologiens, continue « Suarez, *expliquent en second lieu la chose physique-* « *ment; car puisque par cette rénovation la créature* « *doit être délivrée de la servitude de la corruption, il* « *faut faire disparaître toutes les choses mixtes qui sont* « *soumises à la génération et à la corruption, et pour la* « *conservation desquelles la succession des générations* « *continue.* » Cet incendie aura donc pour but de détruire dans le monde tout ce qui est sujet à la corruption et de le mettre en état, dit saint Thomas, de recevoir des qualités nouvelles qui le mettront en harmonie avec l'état glorieux des bienheureux.

1. Les Théologiens se sont demandé si la rénovation du monde laisserait subsister *le règne organique*, c'est-à-dire les animaux et les plantes. A cette question presque tous les scholastiques, en commençant par Pierre Lombard et jusqu'aux plus récents, répondent négativement. Voici les raisons, soit philosophiques soit théologiques, sur lesquelles s'appuie saint Thomas (SUMM. THEOL. p. 3, suppl. q. 91, al. 93, a. 5). Il considère d'abord la fin pour laquelle les animaux et les plantes ont été créés et il dit : « *Quand la fin cesse, ce qui était pour* « *cette fin doit cesser aussi. Or les animaux et les plan-* « *tes ont été faits pour sustenter la vie animale de* « *l'homme..... Donc quand la vie animale de l'homme*

sera pour les obstinés un commencement de leur

« *cesse, les animaux et les plantes doivent cesser aussi* « *d'exister.* » (Loc. cit. q. 91, a. 5). Il dit aussi au même endroit : « *Comme le renouvellement du monde* « *est fait en vue de l'homme, il faut qu'il soit en harmo-* « *nie avec l'homme renouvelé. Or l'homme renouvelé* « *passera de l'état de corruption à l'état d'incorruptibi-* « *lité et de parfait repos... Donc le monde sera renou-* « *velé de telle sorte qu'il soit mis à l'abri de toute corrup-* « *tion et dans un état de repos perpétuel. Donc rien ne* « *pourra être mis en harmonie avec ce renouvellement de* « *l'homme, que ce qui a quelque rapport avec l'incorrup-* « *tibilité. Or tels sont les corps célestes, les éléments et les* « *hommes... Quant aux êtres irraisonnables, aux plantes,* « *aux minéraux et à tous les corps mixtes, ils se corrompent* « *et selon le tout et selon la partie, et selon la matière, qui* « *perd sa forme et selon la forme, qui ne subsiste plus* « *et ainsi ils n'ont aucun rapport avec l'incorruptibilité.* « *C'est pourquoi dans ce renouvellement ils ne subsiste-* « *ront pas, mais les choses que nous avons mentionnées* « *subsisteront seules.* » Parmi les modernes, ont admis cette opinion saint Alphonse (Die Göttl Vorsehung, Ratisb. 1884), et Suarez qui s'exprime ainsi : « *Est-ce* « *qu'ensuite* (après la conflagration de tous les êtres) « *en renouvelant la terre et les autres éléments certains* « *êtres composés seront produits de nouveau pour l'orne-* « *ment et le complément du monde? C'est une chose incer-* « *taine, mais l'opinion qui résout la question par l'affir-* « *mative ne paraît pas absolument improbable, surtout à* « *cause de l'autorité de saint Anselme ; et de même qu'en* « *enfer il y aura, comme beaucoup l'affirment, des vers,* « *du soufre et d'autres corps composés semblables à* « *ceux-là, qui feront souffrir les corps des damnés, de* « *même il n'est nullement incroyable qu'il y aura dans* « *ce nouveau monde quelques corps composés, pour la per-*

enfer et aux plus saints il servira de Purgatoire,

« *fection de ce monde et pour l'augmentation de la gloire* « *accidentelle des bienheureux. Néanmoins il ne faut point* « *s'écarter de l'enseignement commun des Théologiens* « *commentant le IVe livre des Sentences, dist. 48.* » Parmi les auteurs contemporains Oswald, Jungmann, Hurter, Knabenbauer, Schneider et d'autres soutiennent également la négative. D'autres auteurs, mais en très petit nombre sont pour l'affirmative, notamment Bautz (Voir le fasc. KATHOLIK, Mayence, 1877, II. p. 135 et suiv.) qui cite comme partageant plus ou moins son opinion Schegg, Schäfer, Rohling, Zschokke, Waller, Handmann, s. j. Malgré tout le respect que nous professons pour ce qu'a cru l'immense majorité des Pères, nous inclinons à admettre cette seconde opinion. D'abord les sciences naturelles, telles qu'on les enseigne de nos jours, nous laissent toute liberté de choisir entre ces deux opinions. De plus la raison de la fin qu'invoque saint Thomas ne paraît pas absolument convaincante. Entretenir la vie animale de l'homme est une des fins pour lesquelles les animaux et les plantes ont été créés, mais ce n'est ni l'unique, ni la principale fin. Leur fin principale consiste à manifester objectivement la gloire de Dieu, et cette fin subsiste toujours. Au second argument de saint Thomas on peut répondre que les animaux et les plantes n'ont en eux, il est vrai, rien qui les rattache à l'incorruptibilité, mais l'incorruptibilité leur répugne-t-elle et la toute-puissance divine qui confèrera cette incorruptibilité aux corps humains, pourra bien la leur conférer également. L'Ecriture Sainte ne semble-t-elle pas favorable à cette opinion quand elle nous montre *toute créature* attendant le jour où elle participera à la gloire des fils de Dieu (Rom. VIII, 19 et suiv.), quand elle dit qu'à son second avènement Dieu *rétablira toutes choses*,

pour leur faire expier le reste de leurs fautes (1).

Act. III, 21), et quand elle annonce que Dieu « *renou-* « *vellera tout.* » (Apoc. XXI. 5) ? Pas un seul Père n'excepte de cette rénovation et n'exclut du monde renouvelé les animaux ni les plantes, et tous les Pères parlent du monde futur dans des termes qui permettent de penser qu'il renfermera tous les êtres que renferme le monde actuel, mais transformés et mis en harmonie avec ce nouveau monde. Suarez exprime bien notre pensée dans le passage suivant : « *Nous avons dit avec* « *les Saints Pères que ce monde tout entier doit être* « *transformé et mis dans un état meilleur. Mais les* « *corps composés contribuent beaucoup à la perfection* « *de l'univers. Les corps en effet sont plus parfaits que* « *les éléments ; donc l'univers sera bien imparfait, si les* « *éléments seuls subsistent et si tout ce qui est com-* « *posé doit périr. C'est ce que nous confirmons d'abord* « *par le témoignage de saint Paul qui dit que toute créa-* « *ture attend de participer à cette gloire qu'aura le* « *monde renouvelé. Donc non seulement les éléments,* « *mais aussi les corps composés demeureront ; il y aura* « *quelques individus de chaque espèce qui participeront à* « *cet état. Car puisque tous les êtres auront servi les* « *élus, il faut qu'ils soient récompensés à leur ma-* « *nière, comme le ciel et les éléments. Une seconde raison* « *c'est que un grand nombre de corps composés servent à* « *orner, les éléments, les fleurs et les arbres contribuent* « *à la beauté de la terre, les poissons et les oiseaux* « *ornent l'eau et l'air, et ainsi des autres. Donc il n'y a* « *point à douter qu'ils peuvent contribuer à réjouir la vue* « *des bienheureux...* »

1. Les divers effets de ce feu sont décrits par saint Thomas de la manière suivante : « *Ce feu de la confla-* « *gration finale, en tant qu'il précèdera le jugement, agira*

« *Le jour du Seigneur*, dit saint Pierre, *survien-*
« *dra comme un larron, les cieux passeront*
« *avec une grande vitesse, les éléments se dissou-*
« *dront, la terre et les choses qu'elle renferme*
« *seront brûlées.* » (II Pierr. 3). Enfin comme le sac des grandes cités est accompagné de nombreux désastres; ainsi en sera-t-il de la consommation du monde; elle sera telle qu'aucune plume, aucune langue, ni aucun esprit n'est capable d'en exprimer l'horreur (1).

« *comme instrument de la justice divine et il agira égale-*
« *ment par la vertu qui lui est naturelle. Pour ce qui*
« *concerne sa vertu naturelle, il agira également sur les*
« *mauvais et sur les bons, qui vivront à cette époque et il*
« *réduira en cendres les corps des uns comme des autres.*
« *En tant qu'il agira comme instrument de la justice*
« *divine, il produira un effet différent quant à la peine*
« *qu'il leur infligera. Les mauvais en effet seront tour-*
« *mentés par l'action du feu; les bons au contraire, en*
« *qui il ne trouvera rien de souillé, ne ressentiront du*
« *feu absolument aucune douleur, de même que les enfants*
« *n'en ressentirent pas dans la fournaise* (Dan. 3)*; néan-*
« *moins leurs corps ne seront pas conservés intacts,*
« *comme furent conservés les corps de ces enfants. La*
« *puissance divine pourra faire que les corps des justes*
« *soient réduits en cendres sans souffrance. Quant aux*
« *bons en qui le feu trouvera quelque souillure à enlever,*
« *ils souffriront de la part de ce feu un tourment plus ou*
« *moins grand selon ce qu'ils mériteront. Mais si nous*
« *considérons l'effet que produira ce feu après le juge-*
« *ment, il n'aura d'action que sur les damnés, parce que*
« *tous les bons auront des corps impassibles.* » (SUM. THEOL. Suppl. q. 74, a. 7).

1. A noter que le monde matériel ne sera point dé-

Qu'est-ce donc que ce monde, ô mon âme, qu'est-ce que la terre dont la fin doit être si lamentable ? Elle ne sera plus la base sur laquelle s'élèvent les châteaux et les florissantes cités, elle ne sera plus qu'un désert couvert de cendre et une solitude pleine de ténèbres, où rien n'aura vie, ni plante, ni animal, ni homme quelconque. O pau-

truit; c'est ce qu'a défini le second Concile de Constantinople (Ve Concile général) : « *Si quelqu'un dit que le « jugement futur signifie la destruction complète des « corps et qu'à la fin du monde il n'existera d'après « une invention fabuleuse que la nature sans aucune « matière, et que désormais il ne subsistera plus aucun « être qui soit composé de matière, mais l'esprit nu et « seul, qu'il soit anathème !* » C'est l'enseignement des Pères : de saint Jérôme notamment qui commentant ce texte d'Isaïe : « VOICI QUE JE CRÉE DES CIEUX « NOUVEAUX ET UNE TERRE NOUVELLE, s'exprime ainsi : « *Il « n'a pas dit que nous verrions d'autres cieux et une « autre terre, mais que nous verrions les cieux et la « terre d'autrefois transformés* », et de saint Augustin : « *Ce monde passera, c'est-à-dire que tout sera changé, « mais non pas totalement détruit.* » (DE CIV. DEI, l. 20, c. 14 ; M. t. 41, p. 679). Ainsi est condamnée l'erreur de certains écrivains, soit de ceux qui avaient cru que le monde matériel serait à tout jamais détruit, soit de ceux qui avaient prétendu que Dieu le remplacerait par une nouvelle création. Ces opinions faisaient partie des erreurs des Gnostiques et des Manichéens ; on les trouve chez Origène et chez les Origénistes qui admettaient tout au moins une si parfaite spiritualisation de la matière, qu'elle équivalait à une destruction totale, et aussi chez Scot Erigène. (Voir Gotti, THEOL. SCHOL. t. 3, p. 738).

vres hommes qui vivrez alors ! O malheureuses femmes qui assisterez à cet horrible spectacle ! Qu'il est donc vain l'amour de la beauté et des richesses de ce monde, qui finalement doit passer par un feu dévorant ! O grand Dieu, que vos œuvres sont grandes et admirables ! De quoi m'étonnerai-je davantage ou de leur première création ou de leur consommation si étrange ? Qui ne craindra, Seigneur, de vous offenser ou de vous déplaire, vous qui pouvez ôter d'une manière si terrible la vie à tout vivant ici-bas ? O Dieu des cieux, que vous êtes redoutable ! Que votre puissance est étonnante ! Je le reconnais maintenant mieux que jamais. C'est pourquoi je vous rends très humblement grâces de m'avoir fait naître hors de ces derniers temps, et je me propose de vous traiter dorénavant avec plus de respect et avec un plus profond sentiment de votre adorable grandeur.

VIe MÉDITATION

DE LA RÉSURRECTION GÉNÉRALE

SOMMAIRE :

Tous les hommes ressusciteront par la toute-puissance de Dieu. — En quelle forme et en quel état ressusciteront-ils ? — Quelques particularités de la résurrection des bons remarquées par saint Paul.

I

Considérez que le feu ayant tout consumé sur la terre, Dieu par sa toute-puissance ressuscitera tous les hommes qui auront vécu depuis le commencement du monde jusqu'alors, afin que chacun remporte, dit saint Paul, « *les « mérites de son corps, selon qu'il se sera com- « porté bien ou mal.* » (II Cor. 5) (1) La justice

1. Il est de foi que tous les hommes, les bons comme les mauvais, ressusciteront. « *Tous,* dit le IVe Concile « de Latran, *ressusciteront avec leurs propres corps, « ceux qu'ils ont maintenant* » (cap. Firmiter). Néanmoins, (*a*) cette loi générale souffre une première exception certaine. La Sainte-Vierge est déjà montée au ciel en corps et en âme, c'est la foi de l'Eglise et l'enseignement unanime des Théologiens. « *Il convenait,* « dit saint Jean Damascène, *que le Roi de gloire, qui a*

demande en effet que l'on soit récompensé ou châtié par les mêmes choses qui ont contribué au

« *conservé intacte la virginité de Marie même après son* « *enfantement, conservât après sa mort son corps imma-* « *culé à l'abri de la corruption et qu'il lui fit l'honneur* « *de le transporter au ciel, avant la résurrection com-* « *mune et universelle.* » (Orat. 2. De Assumpt.). (*b*) Une seconde exception doit être faite probablement en faveur des Saints qui « *sortirent de leur tombeau après la* « *résurrection de Jésus-Christ, qui vinrent dans la cité* « *sainte et apparurent à un grand nombre.* » (Matt. xxvii, 53). Certains Pères contestent que le privilège d'une résurrection définitive et de l'assomption au ciel leur ait été accordé ; de ce nombre sont saint Augustin (Epist. ad Evodium 15, n. 2 ; M. t. 33, p. 699) et saint Jérôme (Super Matt. xxvii, 53 ; M. t. 29, p. 615), et parmi les Théologiens contemporains Mazzella (De Deo creante, n. 1362). Mais d'autres Théologiens affirment qu'ils ressuscitèrent pour ne plus mourir, afin de servir au Christ de témoins vivants et irrécusables de sa résurrection. C'est le sentiment de saint Ambroise, de Saint Hilaire, des Thomistes et de Suarez (In 3, p. sanct. Thomœ, disp. 21, sect 2), qui va même jusqu'à s'appuyer sur ce fait pour en conclure que la Sainte-Vierge a dû à plus forte raison avoir ce privilège. Saint Thomas fut tout d'abord de cet avis (Supp. q. 77, a. 1, ad 3), mais il semble s'être rétracté, et il dit dans la Somme (3 p. q. 53, a 3) que « *les raisons de saint Au-* « *gustin lui paraissent plus efffficaces.* » (*c*) Qu'en sera-t-il de ceux qui vivront quand sonnera l'heure du jugement dernier ? Voici l'opinion de saint Thomas : « *On* « *admet plus probablement et plus convenablement, que* « *tous ceux que trouvera vivants l'avénement du Seigneur,* « *mourront et ressusciteront au bout de peu de temps.* « *Cependant si ce que certains disent est vrai, à savoir*

bien ou au mal. Or le corps est l'organe de la plupart des péchés. Il est donc raisonnable qu'il ait sa part du supplice qui est dû au péché. C'est

« *que ceux-là ne mourront jamais, — car saint Jérôme* « *fait mention dans une de ses lettres à Minervius de* « *différentes opinions, — il faut expliquer ainsi la chose :* « *quoique ceux-là ne meurent pas, ils n'en ont pas moins* « *été soumis à la mort, mais Dieu les aura dispensés* « *de subir la peine, lui qui peut remettre la peine même* « *des péchés actuels* » (I. II. q. 82, a. 3, ad. 1). Saint Augustin avait déjà donné une semblable réponse. Le Catéchisme romain s'exprime ainsi sur cette question : « *L'opinion qui soutient que tous les hommes sans excep-* « *tion mourront est celle qu'adopte l'Eglise* » (p. 1, c. 12, n. 6). Les Théologiens contemporains ne sont pas néanmoins d'accord sur ce point. Pesch conclut ainsi : Si on considère en elles-mêmes les paroles de saint Paul (I Thessal. IV. 15 et suiv.), il paraîtra beaucoup plus probable, pour ne pas dire certain, que les justes qui vivront à l'époque de la venue du Christ ne mourront pas, mais si on s'attache à l'argument d'autorité, surtout au témoignage de saint Augustin et des scolastiques, l'opinion contraire demeure plus probable. (*d*) Enfin la thèse de la résurrection simultanée de tous les hommes est contredite par les *Chiliastes* ou partisans du *Millénarisme,* dont il est utile de dire un mot, puisque cette doctrine non seulement a eu des partisans dans presque tous les temps de l'ère chrétienne, mais qu'elle en a encore aujourd'hui ; tels sont les Mormons du nord de l'Amérique, *les Saints des derniers jours*, et les piétistes, qui ont émigré du Wurtemberg au Caucase. D'après les idées millénaires, le Christ doit venir sur la terre mille ans avant le jugement universel ; alors une première résur-

pourquoi il doit ressusciter. Il coopère aussi aux actions vertueuses, il est mortifié par les âmes saintes, il est assujetti aux rigueurs de la péni-

rection aura lieu, celle des justes ; le Christ vaincra les ennemis de la religion chrétienne et établira son royaume sur la terre pendant mille ans, au bout desquels aura lieu une seconde résurrection, celle des impies, qui sera immédiatement suivie du jugement universel. Il y a deux espèces de millénarisme : l'un grossier, qui fait consister ces mille ans de bonheur dans des jouissances grossières ; ce fut au Ier siècle celui de Cérinthe, au IIe siècle celui des Marcionites, et au IVe siècle celui des Appolinaristes ; l'autre mitigé et plus pur, qui fut imaginé par Papias, évêque de Hiéropolis et disciple de saint Polycarpe et qui fut adopté par un certain nombre de Pères des premiers siècles, notamment par Tertullien, Irénée, saint Justin, martyr et par saint Augustin lui-même pendant quelque temps. Le millénarisme est en opposition avec la doctrine d'une seule et simultanée résurrection des justes et des réprouvés, telle que l'enseignent saint Jean (VI, 39) et saint Paul (I Cor. XV, 51), il est également en opposition avec le récit fait par saint Mathieu du jugement, récit qui ne laisse aucune place pour le règne terrestre du Christ, entre la résurrection et le jugement dernier, après lequel les réprouvés seront envoyés en enfer (XXV) ; il est enfin en opposition avec l'Evangile qui exclut toute félicité terrestre et charnelle (Matt. XXII, 30 ; Rom. XIV, 17), et qui promet aux âmes pures le bonheur du ciel immédiatement après leur mort, alors que les Chiliastes en privent les saints, même après leur résurrection et pendant mille ans. Quant à la note théologique que mérite le Millénarisme mitigé, ni Ribeira, ni Calmet, ni Corn. à Lapierre n'osent le taxer d'hérésie, pas plus que ne l'ont osé saint Jérôme ni saint

tence et aux austérités de la vie religieuse. C'est dans leurs membres qu'ont souffert les martyrs, c'est leur chair qui a été dans les prisons, dans la pauvreté, dans l'infection, dans les liens et dans les ténèbres, qui a été sans sommeil. Elle a été tenaillée, afin de rendre la pareille à Jésus-Christ mourant sur une croix ; elle a aussi été attachée à une croix pour son amour. La virginité et la viduité sont les fruits de la chair que l'esprit offre à Dieu, et les membres des Saints ont été les temples du Saint-Esprit. Il est donc bien équitable qu'ils participent à la récompense du ciel. Certainement la béatitude de l'âme serait imparfaite, si le corps ne lui était associé, ce corps pour lequel elle a toujours une inclination naturelle, parce qu'il a été le compagnon de ses travaux et qu'il l'a aidée à mériter. C'est pourquoi si elle ne devait jamais le revoir, elle ne serait pas parfaitement contente (1). La chair, dit Tertullien (2), est la base

Augustin dont voici un passage qu'il faut citer : « *Cette* « *opinion serait presque tolérable, si la présence du Sei-* « *gneur devait donner à ce sabbat des saints quelques* « *délices spirituelles. J'avais même autrefois adopté ce* « *sentiment. Mais comme on prétend que les loisirs sans* « *fin des ressuscités se passeront en festins charnels, où* « *non seulement on ne gardera aucune mesure, mais où* « *les orgies païennes seront dépassées, cette opinion ne* « *saurait plus convenir qu'aux gens charnels.* » (De civit. Dei, l. xx, c. 7, n. 1 ; M. t. 41, p. 667).

1. *Une seconde raison*, dit le Catéchisme du Concile « de Trente, *se tire de la justice infinie de Dieu ; des* « *récompenses ont été promises aux bons et des châtiments* « *sont réservés aux méchants. Or il arrive souvent que les*

du salut. Quand l'âme est enrôlée au service de Dieu, c'est la chair qui la met à même de recevoir cet honneur. C'est la chair en effet qui est

« *uns quittent la vie avant d'avoir subi les peines qu'ils* « *méritaient, et les autres sans avoir reçu les récompenses* « *qui étaient dues à leurs vertus. Il faut donc que les* « *âmes soient de nouveau unies à leur corps, afin que les* « *corps, qui ont été les instruments des actions bonnes et* « *mauvaises, pendant la vie, participent aussi à la récom-* « *pense et au châtiment des âmes. C'est ce qu'a très bien* « *expliqué saint Chrysostome, en parlant au peuple* « *d'Antioche. Et l'Apôtre en traitant de la résurrection* « *disait* : SI NOUS N'ESPÉRONS EN JÉSUS-CHRIST QUE POUR « CETTE VIE, NOUS SOMMES LES PLUS MALHEUREUX DES HOMMES. « *Ces paroles ne doivent point s'entendre de la misère* « *de l'âme ; elle est immortelle, et lors même que les* « *corps ne ressusciteraient pas, elle pourrait jouir du* « *bonheur dans une vie future. Mais il s'agit de l'homme* « *tout entier. Si en effet le corps ne recevait pas une* « *récompense pour les peines qu'il endure en cette vie, on* « *ne pourrait se dissimuler que ceux qui souffrent ici-bas* « *toutes sortes d'afflictions et de maux, comme l'Apôtre,* « *sont vraiment les plus malheureux des hommes. Il dit* « *encore la même chose, d'une manière bien plus claire* « *aux Thessaloniciens* : JE ME GLORIFIE, DANS TOUTES LES « EGLISES DE DIEU, A CAUSE DE VOTRE PATIENCE ET DE VOTRE « FOI, DANS TOUTES VOS PERSÉCUTIONS ET DANS TOUTES LES « TRIBULATIONS QUE VOUS SUPPORTEZ, LESQUELLES SONT DES « MARQUES DU JUSTE JUGEMENT DE DIEU ET QUI SERVENT A « VOUS RENDRE DIGNES DU ROYAUME DE DIEU, POUR LEQUEL « AUSSI VOUS SOUFFREZ. CAR IL EST JUSTE DEVANT DIEU QU'IL « AFFLIGE A LEUR TOUR CEUX QUI VOUS AFFLIGENT MAINTENANT « ET QUE VOUS QUI ÊTES DANS L'AFFLICTION, IL VOUS FASSE « JOUIR DU REPOS AVEC NOUS, LORSQUE LE SEIGNEUR JÉSUS « DESCENDRA DU CIEL AVEC LES ANGES, MINISTRES DE SA

lavée, pour que l'âme soit purifiée; la chair qui est couverte par l'imposition des mains pour que l'âme soit illuminée par l'esprit; la chair enfin qui se nourrit du corps et du sang de Jésus-Christ, afin que l'âme s'engraisse de la substance de son Dieu. Elles ne peuvent donc être séparées dans la récompense, puisqu'elles sont associées dans le travail. Il ne sert de rien d'alléguer la bassesse de la chair. Car, dit le même Père, cette chair que Dieu anima d'un souffle de vie à la ressemblance de son être, qu'il établit dans cet univers pour l'habiter, en jouir et commander à toutes ses œuvres, qu'il revêtit de ses sacrements et de sa discipline, dont il aime la pureté, dont il approuve les mortifications, dont il récompense les souffrances; cette même chair ne ressusciterait pas, après avoir tant de fois appartenu à Dieu! Non, non; loin de nous la pensée que Dieu abandonne à une destruction sans retour l'œuvre de ses mains, l'objet de son industrie, l'enveloppe de son souf-

« PUISSANCE; LORSQU'IL VIENDRA AU MILIEU DES FLAMMES POUR « TIRER VENGEANCE DE CEUX QUI NE CONNAISSENT POINT DIEU « ET QUI N'OBÉISSENT POINT A L'EVANGILE DE NOTRE-SEIGNEUR « JÉSUS-CHRIST. *Ajoutez qu'il est impossible à l'homme,* « *tant que l'âme est séparée du corps, de posséder un* « *bonheur complet et sans défaut. Une partie séparée du* « *tout devient imparfaite; l'âme, séparée du corps, man-* « *que de quelque chose; et sans la résurrection de la chair,* « *elle n'a point tout ce qui est nécessaire pour une félicité* « *absolue.* » (Cat. du Conc. de Trente, SYMB. DES APÔT. ch. 12, parag. 1).

2 *(De la page 86)*. DE RESURR. CARNIS.

fle, la reine de sa création, l'héritière de sa libéralité, le soldat de sa foi, la sœur du Christ (1).

1. Il est à noter que ces diverses considérations qu'apporte Bail ne démontrent pas péremptoirement que la chair ressuscitera; ce sont des arguments de convenance. C'est la remarque de Suarez (In 3 p. S. Thom. disp. 44, sect. 7). La première considération prouve bien que l'homme a droit au bonheur, mais simplement à un bonheur humain, et par conséquent il n'a pas droit naturellement à un bonheur absolu et parfait soit en lui-même, soit au point de vue de la durée. L'homme est naturellement sujet à la mort et pour ce motif même le bonheur qui lui est dû comme faisant partie de l'espèce humaine, ne saurait être un bonheur perpétuel. Néanmoins à l'âme qui est immortelle, et qui à ce titre peut jouir d'un bonheur sans fin, ce bonheur sans fin est dû et doit consister essentiellement dans la connaissance et l'amour de Dieu naturels. On peut en dire autant de l'argument basé sur la notion de la justice divine ; elle n'exige pas en effet que le corps soit récompensé par la résurrection. La justice serait satisfaite si l'âme qui est proprement le principe de l'action bonne ou mauvaise recevait la meilleure part de la récompense ou du châtiment ; quant au corps qui n'est sur cette terre que l'instrument de l'âme, il suffirait qu'il reçut dans cette vie quelque récompense proportionnée à ce qu'il a fait, par exemple certains dons et certains secours qui le rendraient plus fort et plus alerte dans sa coopération avec l'âme pour le bien. Il faut en conclure que la résurrection est un don absolument surnaturel et que dans l'état de nature pure, elle n'aurait pas eu lieu, même dépouillée des qualités glorieuses dont il a plu au Christ de l'entourer. Ce qui ne signifie point que Dieu n'aurait pas pu accorder aux hommes, sans les élever à l'état surnaturel, le don pré-

Elle ressuscitera donc, et dans cette œuvre, Dieu ressemblera à un potier, qui voyant son vase mal fait, le casse, mais pour le refaire aussitôt et mieux. Dieu ayant ainsi formé l'homme, comme un vase fragile, du limon de la terre, et l'ayant trouvé mal fait par le péché, l'a cassé par la mort à laquelle il le condamna, mais avec l'intention de le refaire et de mieux le refaire au jour de la résurrection. Si l'esprit hésite et se demande comment il pourra se faire que ce qui est flétri refleurisse et que ce qui est pourri revive, nous n'avons qu'à considérer avec saint Paul les grains de blé qui se pourrissent dans la terre avant de germer. « *Pauvre esprit que tu es*, dit cet Apôtre, qui est « celui qui a le plus prêché et inculqué ce mys- « tère, *ce que tu sèmes ne pousse pas, s'il ne meurt* « *auparavant* », (I Cor. 15). Il veut dire par là que le corps est jeté en terre comme une des précieuses semences du monde, pour repulluler après avoir subi la corruption (1). De quel côté que nous

ternaturel de la résurrection du corps. Nous croyons même que Dieu l'eût fait, par pure grâce, même dans ce cas, tant ce suprême couronnement du bonheur éternel de l'homme est conforme à la fois à la nature humaine et à la sagesse divine.

1. Saint Paul veut montrer par cette comparaison que le fait de la corruption du corps n'est pas une preuve que le corps ne ressuscitera pas pour une vie nouvelle ; mais il ne faut pas presser plus qu'il ne convient cette comparaison. Sans doute le grain de froment produit d'autres grains, mais cette production a lieu par voie de génération, et si le grain produit est de même espèce que le grain dont il est sorti, il n'est pas numérique-

jetions les yeux dans ce monde, tout nous y offre l'exemple de la résurrection. Tout en effet y semble ressusciter ; le soleil se couche et se lève, le jour s'ensevelit dans la nuit et renaît. Les mois, les années, les saisons, les fruits, les semences meurent en passant et ressuscitent en renaissant, et pour te toucher par un exemple sensible, et palpable, autant de fois que tu t'endors et que tu t'éveilles, autant de fois tu meurs et tu ressuscites (1).

Je ferai donc fréquemment des actes de foi sur le mystère de la Résurrection dont j'ai si souvent l'image sous les yeux. Je dirai avec Job : « *Je « serai une seconde fois revêtu de ma peau et « dans ma chair je verrai mon Sauveur.* » (Job, 19) (2). Je puiserai là un sujet de consolation,

ment le même. Au contraire la résurrection consiste dans la production de l'être substantiellement le même qui a jadis existé.

1. Petrus Chrysol. serm. 59. *Similia habet Theophilus Antiochenus l. 3 ad Anthilocum.* (Note de l'auteur.)

2. Il convient de faire ressortir la valeur de cet argument scripturaire que Bail ne donne qu'en passant et qui constitue une des preuvres les plus solides de la resurrection de la chair. « *Job annonce la résurrec- « tion des corps*, dit saint Jérôme, *en des termes tels « que nul autre n'a écrit sur ce sujet ni plus clairement, « ni avec plus de soin.* » (Ep. 53 AD PAULIN. n. 8 ; Migne t. 22, p. 545). Voici le texte tout entier : « *Qui « m'accordera que mes paroles soient écrites ? Qui me « donnera qu'elles soient tracées sur un livre ? Qu'el- « les soient gravées sur une lame de plomb avec une « plume de fer, ou sur la pierre avec un ciseau ? Car*

quand je verrai mourir les autres et quand je mourrai moi-même, parce que la mort n'est que pour un temps, puisque la Résurrection affran-

« *je sais que mon Rédempteur est vivant, et que je* « *ressusciterai au dernier jour ; je sortirai de la terre,* « *je serai revêtu de nouveau de ma peau, et je verrai* « *mon Dieu dans ma chair. Je le verrai moi-même et* « *non un autre, et je le contemplerai de mes propres* « *yeux. C'est là l'espérance que j'ai et qui reposera* « *toujours dans mon sein.* » (Job. XIX, 23 et suiv.). Dans le texte hébreu comme dans le texte de la Vulgate, Job affirme que, bien qu'il meure, dans sa chair il verra Dieu, de ses propres yeux ; mais au verset 25 il y a une différence notable. Là où la Vulgate lui fait dire : « *au* « *dernier jour je ressusciterai et je sortirai de terre* » ; l'hébreu met ces autres paroles sur ses lèvres : « *et le* « *Rédempteur sera debout sur ma poussière.* » Au fond le sens est le même. Si le Rédempteur ressuscité se tient debout sur la poussière de Job, ce ne peut être que pour le rappeler à la vie. Toute la différence consiste en ce que le texte hébreu exprime directement la cause exemplaire et méritoire de notre résurrection, qui est le Christ, et affirme indirectement et par voie de conséquence le fait même de la résurrection, tandis que la Vulgate affirme le fait de la résurrection dont elle suppose simplement la cause. (Voir Perrone, TRACT. DE DEO CREAT. n. 852 ; Patritii, DISS. DE VATICINIO JOBI, l. 2, q. 10 ; Mazzella, DE DEO CREANTE, n. 1379). — Pour enlever à ce texte si expressif toute valeur, on a prétendu (1) que Job ne voulait parler d'autre chose que de son espoir de recouvrer sa santé et ses richesses. Or à une telle interprétation s'opposent (a) les paroles mêmes du texte, qui s'appliquent plus naturellement à la résurrection qu'au recouvrement de la santé ; (b) la solennité de l'exorde qui ne convient qu'à

chira tous les hommes de son empire et des prisons du tombeau où elle exerce sa domination. Je craindrai aussi de pécher par mon corps, puisque le corps doit en être châtié. J'estimerai les jeûnes, les veilles, les couches dures et la chasteté qui privent la chair des plaisirs qu'elle aime, puis-

un si grand mystère ; (c) l'abandon de la part de Job de tout espoir de recouvrer la santé et les richesses, comme le prouvent les versets 16 et 1 des chap. VII et XVII et le verset 10e de ce même chapitre : « *Il m'a détruit de tout « côtés et je péris, et il m'a ôté toute espérance comme « à un arbre qui est arraché.* » (2) On pourrait prétendre avec plus de vraisemblance que dans ce passage Job exprime l'espoir qu'après sa mort Dieu rendra témoignage à son innocence. Mais cette dernière interprétation a contre elle l'immense majorité des Pères et tout particulièrement des Pères latins. Ont interprété ce texte dans le sens de la résurrection : Saint Jérôme (Epist. 53, AD PAULIN. n. 8 ; m. t. 22, p. 545) ; saint Clément de Rome (EPIST. I AD COR. n. 26 ; M. t. 1, p. 266) ; Origène (T. 17. IN MATTH. n. 29 ; M. ser. gr. t. 13, p. 1659 et suiv.) ; saint Cyrille de Jérusalem (CATECH. XVIII, cap. 15 ; M. ser. gr. t. 33, p. 1034), saint Ambroise (IN PSAL. 118, serm. 10, n. 18 ; M. t. 15, p. 1336) ; item (DE EXCESSU FRATRIS, l. 2, n. 67 ; M. t. 16, p. 1392) ; saint Epiphane (ANCORATI, n. 99 ; M. ser. gr. t. 43, p. 195 et suiv.) ; Rufin (In SYMBOLUM, n. 44 et suiv.; M. t. 21, p. 383) ; saint Augustin (DE CIVIT. DEI, l. 22, ch. 29, n. 3 ; M. t. 41, p. 798 et suiv.) ; saint Grégoire le Grand (MORAL. l. 13, c. 31 ; M. t. 75, p. 1032 et suiv.) ; item (l. 2 HOM. IN Ezech. in. 6 ; m. t. 76, p. 856 et suiv.) (Voir le nom des autres Pères dans Knabenbauer, s. j. COMMENT. IN JOB. Paris, 1886, p. 255 et suiv.).

qu'au jour de la Résurrection tout cela doit avoir sa récompense. Songe, ô âme chrétienne, dit un célèbre Théologien (1), dans ses Méditations, dans quelle pureté tu dois conserver ton corps que Dieu prendra soin de ressusciter. Pense que celui-là considère soigneusement ce que tu fais de ton corps, qui après ta mort en réserve les cendres pour le grand jour de la Résurrection.

II

Considérez sous quelle forme et dans quel état ressusciteront tous les corps. Les conclusions de la Théologie sont qu'ils ressusciteront entiers et avec tous leurs membres, parfaits, mais sans superfluité, avec la taille qu'ils avaient ou qu'ils auraient eue, s'ils fussent arrivés à l'âge de trente ans. Quant au corps de l'âme damnée, il éprouvera aussitôt le tourment de la damnation, tandis que le corps d'une âme bienheureuse recevra des qualités conformes à son état. Voici les raisons par lesquelles le saint Docteur (2) établit ces vérités. Ce qui est contre nature ne saurait être perpétuel. Or comme il est d'une certaine façon contre nature que l'âme soit privée de son corps, parce qu'il lui est naturel d'être unie au corps ; de même il est contre la nature du corps qu'il lui manque quelque partie naturelle, soit parce que les parties s'enchaînent naturellement, soit parce qu'il ne peut y avoir de parfaite union de l'âme au corps, si ce corps n'est entier, étant donné que sa nature est

1. Malderus, die 29, MEDITAT. THEOL.

2. In 4 Sent. ad Hannib. dist. 44, q. 1, art. 1.

d'être l'acte entier du corps. De là vient que l'inclination qu'elle a de retourner à son corps ne serait pas satisfaite, si ce corps n'est entier. Voilà pourquoi il faut que toutes les parties naturelles ressuscitent, et s'il y a des parties qui ne sont pas naturelles, telles que les bosses et les excroissances, elles ne ressusciteront pas. Ceci s'applique même au corps des damnés qui ressusciteront sans les vices de la nature, parce que l'auteur de la nature doit la réparer parfaitement (1). Il dit

1. « *Et non seulement notre corps ressuscitera*, dit « le Catéchisme du Concile de Trente, *mais il ressus-* « *citera avec tout ce qui est de l'intégrité de sa nature,* « *et tout ce qui peut servir à l'ornement et à la beauté* « *de l'homme. Nous avons dans saint Augustin une* « *excellente preuve de cette vérité.* ALORS, *dit-il*, IL NE « RESTERA PLUS RIEN DE DÉFECTUEUX DANS LE CORPS. CEUX QUI « AURONT PLUS DE CORPS ET D'EMBONPOINT, NE REPRENDRONT « PAS TOUTE CETTE MASSE DE CHAIR ; TOUT CE QUI EST AU-DELA « D'UNE JUSTE PROPORTION SERA RÉPUTÉ SUPERFLU. AU CON- « TRAIRE, TOUT CE QUE LA MALADIE OU LA VIEILLESSE AURA « DÉTRUIT DANS LE CORPS, SERA RÉPARÉ PAR LA VERTU DE « JÉSUS-CHRIST. IL EN SERA DE MÊME DES CORPS NATURELLE- « MENT MAIGRES ET DÉCHARNÉS ; NON SEULEMENT LE SAUVEUR « LES RESSUSCITERA, MAIS IL LEUR RENDRA ENCORE TOUT CE « QUE LES MAUX DE LA VIE LEUR ONT OTÉ. *Dans un autre* « *endroit, saint Augustin dit encore :* L'HOMME NE RENAI- « TRA PAS ALORS AVEC TOUS SES CHEVEUX, MAIS AVEC TOUS « CEUX QU'IL LUI CONVIENDRA D'AVOIR, SELON CE QUE NOUS « LISONS DANS L'EVANGILE QUE TOUS LES CHEVEUX DE NOTRE « TÊTE SONT COMPTÉS, C'EST-A-DIRE TOUS LES CHEVEUX QUI « NOUS SERONT RENDUS PAR LA SAGESSE DIVINE. *Nos mem-* « *bres surtout seront rétablis et réunis tous ensemble,* « *parce qu'ils sont tous nécessaires à l'intégrité du*

aussi que la nature humaine ne serait pas parfaitement réparée, comme elle doit l'être dans la Résurrection, si tout ce qui est en puissance en

« *corps humain. Tous ressusciteront avec un corps* « *parfait, les aveugles de naissance ou devenus tels par* « *l'effet de quelque maladie, les boîteux et tous ceux* « *qui auront eu quelque défaut ou quelque manque-* « *ment dans leurs membres ; autrement le désir de* « *l'âme qui a une pente naturelle à se réunir au corps,* « *ne serait pas pleinement satisfait ; et cependant la foi* « *nous enseigne qu'à la résurrection, les désirs de* « *l'âme seront entièrement remplis. De plus, la résur-* « *rection est, avec la création, un des ouvrages princi-* « *paux de la Providence ; et puisque dans celle-ci tout* « *a été fait avec perfection, il n'est pas douteux qu'il* « *n'en soit de même dans la résurrection. Ainsi les* « *martyrs* NE SERONT PLUS ALORS PRIVÉS DES MEMBRES QU'ON « LEUR A COUPÉS, dit saint Augustin. *Ce serait dans leur* « *corps un défaut, et d'ailleurs ceux à qui on aurait* « *coupé la tête, devraient ressusciter sans tête. Cepen-* « *dant ils conserveront dans les diverses parties de* « *leur corps les cicatrices de leurs plaies, semblables* « *aux cicatrices du Sauveur, plus brillantes que l'or et* « *les pierreries les plus éclatantes. Bien plus, les mé-* « *chants eux-mêmes ressusciteront certainement avec* « *tous leurs membres, même avec ceux qu'ils se se-* « *raient retranchés volontairement et par leur faute.* « *Plus en effet ils auront de membres, plus ils ressenti-* « *ront de douleurs. Ce ne sera pas pour leur avantage* « *qu'ils seront rétablis dans leur premier état, mais* « *bien pour leur malheur et par un vrai châtiment...* « *Et ainsi ceux qui auront fait pénitence recouvreront* « *tous leurs membres, pour que leur récompense en* « *soit augmentée, et les méchants pour l'augmentation* « *de leur supplice.* » (DU SYMBOLE DES APOT. ch. XII,

elle, n'était réduit en acte. Or il était en la puissance de la nature d'amener le corps à un âge parfait et à une taille convenable, s'il n'y avait eu aucun empêchement. Par conséquent il faut qu'à

parag. 2). L'homme ressuscité, disent les Théologiens scolastiques et notamment saint Thomas, d'accord avec les Saints Pères, aura d'abord tous les membres qui ont pour but immédiat l'accomplissement d'une fonction vitale, les mains et les pieds, le cœur, le foie et les poumons, et de plus toutes les parties du corps qui sont destinées à protéger les autres membres, telles que les cheveux et les ongles. Il aura aussi le sang, ainsi que le prouve saint Thomas par le raisonnement suivant : « *Notre résurrection sera conforme à la résurrec-* « *tion du Christ. Mais dans le Christ ressuscité se trouve* « *le sang ; sans cela le vin ne serait pas changé en son* « *sang dans le sacrement de l'autel. Donc en nous aussi* « *ressuscitera le sang, et pour la même raison les autres* « *humeurs aussi.* » (Sum. Theol. p. 3. Supp. q. 80, art. 3). De plus il est certain que l'homme ressuscité possèdera même les organes qui servent à la nutrition et à la génération, bien qu'il ne doive plus en faire usage, sous cependant la réserve suivante faite par saint Augustin : « *Les corps ressuscités seront affranchis,* « *non de la faculté, mais de la nécessité de boire et de* « *manger.* » (De civ. Dei, l. 13, cap. 22) ; car ces organes sont indispensables à un corps d'homme parfait. C'est l'opinion commune et certaine que la distinction des sexes subsistera. Pour l'affirmer, indépendamment de la raison tirée de l'impossibilité de récompenser, comme il convient, certains mérites fondés sur cette distinction même, nous avons une preuve scripturaire dans ce passage : « *La reine du midi se lèvera au jour du juge-* « *ment contre les hommes de cette nation et les condam-* « *nera* » (Luc, xi, 31) ; d'où il faut conclure que cette

la Résurrection tous ressuscitent dans un âge et avec une taille parfaits. Mais comme la nature n'a point eu en tous une puissance égale de grandir, pour ce motif tous ne seront pas égaux en taille ; chacun aura la taille qu'il aurait eue à l'âge de trente ans, si l'action de la nature n'eût pas été contrariée. C'est pourquoi tant parmi les corps des damnés que parmi ceux des élus, il y en aura de plus grands les uns que les autres, selon qu'ils furent plus ou moins grands dans cette vie, ou qu'ils l'auraient été, s'ils avaient vécu (1).

reine et ces *hommes* paraîtront dans leur sexe respectif. Saint Augustin tire un argument indirect en faveur de cette thèse de cette parole du Sauveur qui semble tout d'abord faire une difficulté : « LES HOMMES, APRÈS LA « RÉSURRECTION, N'AURONT POINT DE FEMMES, NI LES FEMMES « DE MARIS, MAIS ILS SERONT COMME LES ANGES DE DIEU DANS « LE CIEL. » (Matt. XXII, 30 et suiv.) « *Ce qu'il n'y aura « plus à la résurrection, d'après le Seigneur, ce ne sont « donc point des femmes, mais des noces, et il le déclare « dans une occasion où la question qui lui était faite « l'était en termes tels, qu'il était plus court et plus « facile d'y répondre en disant que la femme ne devait « plus alors conserver son sexe, s'il avait prévu qu'en effet « elle ne devait point le garder. Bien loin de là, il affirme « au contraire que le sexe subsistera encore, en se servant « de ces expressions :* ON NE PRENDRA PLUS DE FEMME, *ce « qui a rapport aux hommes,* ET ON NE PRENDRA PLUS DE « MARI, *ce qui se rapporte aux femmes. Le sexe qui main- « tenant prend femme et celui qui prend mari subsiste- « ront donc encore alors ; mais l'un et l'autre ne subsis- « teront plus pour faire ces unions.* » (DE CIVIT. DEI, l, XXII, chap. 19).

1. Voici sur ce point l'enseignement de saint Augus-

Mais les plus grandes différences sépareront les corps des âmes bienheureuses de ceux des damnés ; car, comme le dit saint Paul, « *nous ressus-*

tin et de saint Thomas : « *De tout ce que nous venons « de considérer et de traiter dans la faible mesure de nos « forces*, dit saint Augustin, *il résulte, en somme, que, « dans la résurrection de la chair, le corps aura éternelle- « ment la taille et la grandeur que comportait en chacun, « le développement naturel de la jeunesse, que ce développe- « ment ait eu lieu ou qu'il soit demeuré inachevé, et que « tous les membres conserveront entre eux l'harmonie de « leurs proportions.* » (De civit. Dei, l. xxii, ch. 20, éd. Vivès, Œuvres compl. t. 25, p. 99). La volonté de Dieu, d'après saint Thomas, est de rendre à la nature humaine tout ce que réclame non seulement la perfection de l'espèce, mais aussi la perfection de l'individu, et par conséquent de restaurer chaque homme avec les proportions différentes qui conviennent à chacun. « *L'homme*, dit-il, *ressuscitera sans aucun défaut de la « nature humaine, parce que, de même que Dieu a créé « la nature humaine sans défaut, ainsi il la refera sans « défaut. Or la nature humaine peut avoir un double « défaut : le premier consiste à ne pas avoir atteint sa « dernière perfection ; le second à avoir perdu quelque « chose de cette dernière perfection. Le premier défaut se « trouve chez les enfants et le second chez les vieillards. « Et c'est pourquoi chez les uns comme chez les autres, « par la résurrection, la nature humaine sera ramenée à « l'état de perfection dernière, tel que nous le voyons dans « la jeunesse.* » (Sum. Theol. p. 3. Suppl. q. 81, a. 1). Un grand nombre de Théologiens affirment que les damnés eux-mêmes ressusciteront sans aucun défaut, exception faite des défauts qui sont inhérents à la nature humaine, et qu'ils auront cette beauté qui fut ou qui aurait dû être l'apanage de leur jeunesse. Mais

« *citerons tous, il est vrai, mais nous ne serons* « *pas tous changés* » (I Cor. 15), c'est-à-dire en mieux et dans un état plus glorieux. Car l'âme damnée, n'ayant en elle d'autre bien que la seule vie de la nature, ne peut rien apporter à son corps que la vie ; tandis qu'au contraire l'âme bienheureuse étant pleine de Dieu, enrichie de ses grâces, de sa gloire et de ses biens immortels, en fera aussitôt une transfusion en lui, les lui communiquera dans la mesure où il est capable de les recevoir. C'est pourquoi dès que l'âme rentrera dans son corps, il en recevra la clarté, la subtilité, l'agilité, l'impassibilité (1). Il deviendra brillant comme une étoile (2), il pénètrera

leurs visages, quoique beaux en eux-mêmes et exempts de tout défaut, seront un objet d'épouvante à cause de la tristesse, de la douleur et du désespoir qui s'y manifesteront dans toute leur acuité.

1. Les Théologiens considèrent comme une vérité de foi que les corps ressuscités seront revêtus de ces quatre qualités.

2. Voici comment nous devons entendre cette qualité, d'après le Catéchisme du Concile de Trente : « *Une seconde qualité est la clarté, qui rendra les corps* « *des saints aussi brillants que le soleil.* LES JUSTES, *dit* « *Notre-Seigneur dans saint Matthieu*, BRILLERONT COMME « LE SOLEIL DANS LE ROYAUME DE MON PÈRE. *Et pour confir-* « *mer cette promesse, il opèra, devant ses Apôtres, le mi-* « *racle de sa transfiguration. Saint Paul, pour exprimer* « *cette qualité, se sert tantôt du mot clarté, tantôt* « *du mot gloire.* JÉSUS-CHRIST, *dit-il*, RÉFORMERA NOTRE « CORPS VIL ET ABJECT EN LE RENDANT SEMBLABLE A SON « CORPS GLORIEUX. *Et dans un autre endroit :* LE CORPS,

partout comme le rayon de soleil pénètre les corps transparents (1), il se transportera d'un lieu

« *dit-il*, EST SEMÉ DANS L'IGNOMINIE, ET IL RESSUSCITERA « GLORIEUX. *Les Israélites virent dans le désert une image « de cette gloire, lorsque Moïse, sortant de l'entretien « qu'il avait eu avec Dieu, leur parut si éclatant de « lumière, qu'ils ne pouvaient le regarder en face. Or « cette clarté sera comme un éclat de lumière, qui rejail- « lira de la souveraine félicité de l'âme sur tout le corps ; « et le corps sera heureux du bonheur même de l'âme, « comme l'âme n'est heureuse que par une participation « de la félicité infinie de Dieu.* » (DU SYMB. DES APÔT. ch. 12, parag. 3). Cette clarté sera une qualité qui rendra le corps lumineux non seulement à l'extérieur, mais aussi à l'intérieur, de telle sorte que, grâce à la lumière qui pénètrera et inondera tous ses organes, pas une seule de ses lignes, pas un seul trait de sa beauté n'échappera au regard.

1. Par *subtilité* les uns entendent cette perfection en vertu de laquelle le corps sera soumis et obéira d'une manière parfaite à l'âme ; c'est le sens que donnent à ce mot saint Thomas (In 4 Sent. dist. 44, q. 2, a. 2), et le Catéchisme du Concile de Trente : « *Elle rendra « le corps entièrement soumis à l'âme, qui le trouvera « toujours prêt à exécuter toutes ses volontés.* » (SYMB. DES APÔT. ch. 12, parag. 3). Les autres entendent par la subtilité cette faculté dont jouira le corps glorifié de pénétrer partout, sans connaître d'obstacle, « *de se mou- « voir*, dit Suarez, *et d'entrer n'importe où, comme aussi « d'en sortir, sans en être empêché par aucun autre corps, « comme le Christ est sorti du sépulcre scellé et a pénétré, « les portes étant clauses, dans l'appartement où se te- « naient les disciples.* » (In 3 p. sanct. Thom. disp. 48, sect. 1). D'après Bautz (HIMMEL, p. 162 et suiv.), par ce

dans un autre plus vite que le vent (4), il demeurera impassible et immortel malgré tous les efforts du monde qui ne pourront lui nuire (5).

mot subtilité des corps il faut surtout entendre que le corps ne s'imposera plus à l'âme comme instrument nécessaire pour les opérations intellectuelles. Les âmes des bienheureux auront la faculté — faculté que n'ont pas les hommes sur cette terre, — de concevoir sans le secours des sens et de l'imagination. Après la résurrection, ces âmes pourront produire des actes intellectuels, soit en se servant des sens et de l'imagination, soit indépendamment d'eux. (Voir saint Thom. SUM. THEOL. p. 3, q. 11, a. 2). A noter encore (1) qu'une des conséquences du don de subtilité sera de mettre le corps à l'abri de toutes les nécessités inhérentes à la vie animale, telles que celle de manger, de boire et de dormir ; (2) que les corps devenus subtils, continueront d'être *visibles et palpables*, et que par suite la subtilité ne constituera nullement un obstacle aux opérations des sens ; c'est une vérité que les Saints Pères et nonotamment saint Grégoire le Grand ont défendue énergiquement contre Eutychés (MORAL. l. 14, c. 56 ; M. t. 75, p. 1077 et suiv.).

4. *L'agilité* donnera au corps la faculté de se transporter n'importe où, sur un simple commandement de la volonté : ce qui ne veut point dire que le corps glorifié pourra se trouver en plusieurs lieux à la fois, ni même que ce changement de lieu s'accomplira sans le mouvement qui exige un certain temps ; mais ce mouvement sera si prompt qu'il s'effectuera dans un laps de temps comme imperceptible. L'âme n'est pas seulement la forme du corps, elle en est aussi le moteur ; il convient donc que, même sous ce rapport, le corps soit parfaitement soumis à l'âme.

5. Il convient que l'âme qui se repose en Dieu et qui

Saint Paul chante ces merveilles : « *Le corps est* « *semé dans la corruption, il ressuscitera dans* « *l'immortalité*; *il est semé dans la bassesse, il* « *ressuscitera dans la gloire ; il est semé dans* « *l'infirmité, il ressuscitera dans la force ; le* « *corps est semé animal, il ressuscitera spirituel* » et subtil (1). Il résulte de là que les âmes souil-

lui est soumise en tout n'ait rien à redouter de pénible de la part de son corps ni de la part des objets extérieurs, mais qu'elle leur commande et n'ait à recevoir d'eux que des jouissances. Non seulement les corps des Saints glorifiés seront à l'abri de toute douleur, mais ils éprouveront des plaisirs intenses, car il est à noter que l'*impassibilité* ne fera nullement obstacle aux opérations des sens. Voici comment le Catéchisme du Concile de Trente définit cette qualité, en même temps qu'il donne la raison pour laquelle elle est appelée impassibilité plutôt qu'incorruptibilité. « *L'impassibilité* « *est une qualité dont la fonction et l'effet sera d'empê-* « *cher les corps des saints d'être sujets aux souffrances,* « *aux douleurs et aux incommodités. Ni le chaud, ni le* « *froid, ni aucun accident ne pourra plus leur nuire.* « LE CORPS EST SEMÉ CORRUPTIBLE, *dit saint Paul,* MAIS IL « SE RELÈVERA INCORRUPTIBLE. *Or les Théologiens ont* « *employé ce mot* IMPASSIBILITÉ *plutôt que* INCORRUPTIBILITÉ, « *afin de n'exprimer par là que ce qui convient aux corps* « *des bons*; *car eux seuls seront impassibles, pendant que* « *les corps des réprouvés, tout incorruptibles qu'ils seront* « *réellement, seront néanmoins sensibles à toutes les* « *impressions du chaud, du froid et des autres incom-* « *modités.* » (DU SYMB. DES APÔT. ch. 12, p. 3).

1. Les corps des réprouvés seront : 1) *passibles ;* ils le seront même davantage qu'ils ne l'étaient sur la terre (saint Thom. CONT. GENTES, l. 4, c. 89), car leurs

lées de péché ne rentreront dans leurs corps qu'à contre-cœur, avec grande rage et dépit et avec beaucoup de malédictions contre les membres qu'elles vont animer pour les rendre sensibles à des tourments éternels. Il en sera tout autrement des âmes bienheureuses, elles rentreront dans leur corps avec une grande allégresse, avec des bénédictions et des congratulations. O mon corps, dira cette âme, ô mon cher frère et ami fidèle, reçois maintenant avec joie le fruit de tes labeurs et de ta coopération aux œuvres de sainteté. Tu as été dans les misères et les souffrances, sois maintenant dans la joie et la félicité, louons à jamais Dieu, l'auteur de notre bonheur, et glorifions-le ensemble pendant toute l'éternité. Les

corps seront entiers, sains et incorruptibles. Cette immortalité ne leur étant imposée par Dieu qu'afin de conserver à leur corps indissolublement unis à l'âme, la faculté de souffrir, mérite plutôt le nom de mort perpétuelle. (Saint Augustin, Enchir. c. 92 ; M. t. 40, p. 275). Quant à savoir comment ces corps peuvent être à la fois passibles et incorruptibles, d'après Minucius Félix (Octav. c. 35 ; M. t. 3, p. 364) et Lactance (Instit. t. 7, c. 21 ; M. t. 6, p. 802), ce serait que le feu aurait un double pouvoir : celui de brûler et celui de réparer le dommage causé au corps. D'après saint Thomas et plusieurs autres Théologiens, et notamment Suarez (In 3 part. S. Thom. disp. 50, sect. 5, n. 7) ces corps demeureront incorruptibles malgré l'action du feu, parce que ce feu agira, non pas selon sa vertu naturelle, mais comme instrument de Dieu. 2) Ils seront *dépourvus de toute clarté* ; 3) *grossiers* au lieu d'être subtils ; 4) *lourds* au lieu d'être agiles.

Pères contemplatifs vont plus loin encore dans ces considérations ; mais en cela ils font plutôt des figures de rhétorique qu'ils ne formulent des vérités théologiques. C'est pourquoi nous nous arrêterons ici.

J'admirerai, à l'occasion de cette considération, la toute-puissance de Dieu, qui rétablira en un moment dans un état parfait tant de millions de corps de tout âge, de tout sexe et de toute nation. Car tous les corps humains qui ont été formés dans le cours de plusieurs siècles et que la mort avait réduits en cendres, reparaîtront, seront refaits en un clin d'œil, sans défectuosité et dans un état de perfection naturelle. Oh ! quelle singulière puissance ! Je me demanderai aussi avec tremblement dans quel état je ressusciterai, en voyant la différence qu'il y aura entre les bons et les mauvais ; je me demanderai quel sera mon sort et dans quel camp je ressusciterai. Car la Résurrection des bons n'est qu'un triomphe sur la mort et un sujet d'allégresse éternelle, au lieu que celle des méchants n'est qu'un sujet de rage et de tristesse éternelle.

III

Considérez quelques particularités dans la Résurrection des bons, particularités que saint Paul a notées. « *Si nous croyons*, dit-il, *que Jésus est mort* « *et ressuscité, ainsi Dieu amènera avec lui* « (à la résurrection) *ceux qui sont morts pour* « *Jésus* (c'est-à-dire dans son amour) ; *car nous* « *disons ceci d'après la parole du Seigneur* : « *nous qui vivons et attendons l'avènement du*

« *Seigneur, nous ne préviendrons pas ceux qui* « *sont morts, parce que le Seigneur même, au* « *commandement et à la voix de l'Archange, et* « *au son de la trompette de Dieu, descendra du* « *ciel, et les morts qui sont en Jésus-Christ res-* « *susciteront les premiers ; et après, nous autres* « *qui vivons, qui sommes laissés ici, nous se-* « *rons ensemble ravis avec eux dans les nues en* « *l'air, au-devant de Jésus-Christ, et ainsi tou-* « *jours nous serons avec le Seigneur. Dès lors* « *consolez-vous l'un l'autre par ces paroles.* » (I Thess. 4). Saint Paul nous exprime là deux choses touchant la Résurrection des bons : l'état et l'ordre dans lequel ils seront après être ressuscités et la consolation que nous devons en éprouver. Les causes de cette Résurrection sont au nombre de trois principales : la première est la toute-puissance de la divinité, « *Dieu amènera* « *avec lui ;* » la seconde l'humanité de Jésus-Christ, « *si nous croyons que Jésus-Christ est* « *mort et ressuscité.* » Jésus-Christ en effet est la cause méritoire de notre Résurrection, et sa Résurrection est la cause, c'est-à-dire le motif de la nôtre ; parce que Dieu veut, pour l'amour de Jésus-Christ qu'il ressuscite, ressusciter aussi les hommes, absolument comme un roi qui en donnant le cordon de chevalier à son fils, le donne aussi pour l'amour de lui à plusieurs autres. Enfin la Résurrection de Notre Seigneur est la cause exemplaire de la nôtre, car notre Résurrection doit être conforme à la sienne (1). Les Anges en

1. La résurrection de Jésus-Christ est plus que cela.

seront aussi la cause parce que Dieu se servira d'eux, pour faire retentir le son de plusieurs trom-

Elle est 1), comme le dit Bail, la cause *exemplaire* de notre résurrection, conformément à cette parole de saint Paul : « *Il transformera notre corps, tout vil et* « *abject qu'il est, afin de le rendre conforme à son corps* « *glorieux.* » (Phil. III, 21). 2) Elle est, dans un sens très vrai, la cause *efficiente instrumentale* de notre résurrection, en raison de la puissance divine qui est unie à l'humanité de Jésus-Christ, c'est-à-dire en tant que l'humanité du Christ, qui est ressuscitée, agit comme instrument de la divinité à laquelle elle demeure unie. Entendons saint Thomas là-dessus : La résurrection du Christ, dit-il, est *la cause efficiente* de notre résurrection « *en tant que l'humanité du Christ, selon qu'elle* « *est ressuscitée, est en quelque sorte l'instrument de sa* « *divinité et opère par sa vertu, comme nous l'avons dit* (*quæst. XIII, art. 2 et 3*). *C'est pourquoi comme les* « *autres choses que le Christ a faites ou souffertes dans* « *son humanité nous sont salutaires à cause de la vertu* « *de sa divinité, ainsi que nous l'avons dit (quæst. XLVIII,* « *art. 6); de même sa résurrection est la cause efficiente* « *de la nôtre par la vertu divine, dont le propre est de* « *vivifier les morts. Cette vertu atteint par sa présence* « *tous les lieux et tous les temps, et ce contact virtuel* « *suffit pour rendre compte de son efficacité. C'est pour* « *cela que, comme nous l'avons dit (dans la solution pré-* « *cédente), la cause primordiale de la résurrection hu-* « *maine est la justice divine qui donne au Christ le* « *pouvoir de juger selon qu'il est le Fils de l'homme, et* « *la vertu efficiente de sa résurrection s'étend non seule-* « *ment aux bons, mais encore aux méchants qui sont* « *soumis à son jugement. D'ailleurs comme la résurrec-* « *tion du corps du Christ, par là même que ce corps est* « *personnellement uni au Verbe, est la première dans le*

pettes qui résonneront réellement et de fait (1), pour réveiller les corps, de même que les soldats sont réveillés par le bruit des tambours et des

« *temps ; de même elle est aussi la première en dignité et* « *en perfection, comme le dit la Glose. Et parce que ce qui* « *est le plus parfait est toujours le modèle de ce qui l'est* « *moins selon son mode, il s'ensuit que la résurrection* « *du Christ est la cause exemplaire de la nôtre. Cette cause* « *est nécessaire, non par rapport à celui qui ressuscite* « *les morts, puisqu'il n'a pas besoin de type ou de modèle* « *pour agir, mais par rapport à ceux qui sont ressuscités,* « *parce qu'ils doivent être conformes à la résureection du* « *Christ, d'après ces paroles de saint Paul :* IL TRANS- « FORMERA NOTRE CORPS VIL ET ABJECT, POUR LE RENDRE CON- « FORME A SON CORPS GLORIEUX. *Cependant, quoique l'effi-* « *cacité de la résurrection du Christ s'étende à la résur-* « *rection des bons aussi bien que des mauvais, sa vertu* « *exemplaire ne s'étend proprement qu'aux bons, qui sont* « *devenus conformes à sa filiation, selon l'expression de* « *saint Paul* (Rom. VIII). 3) La résurrection de Jésus-Christ n'est pas la cause *méritoire* de notre résurrection, parce que Jésus-Christ n'a rien mérité par sa résurrection.

1. Il semble qu'il faille plutôt prendre le mot *trompette* dans un sens métaphorique, et entendre par là, comme le dit saint Augustin (EP. AD HONORATUM), un signal *très manifeste et très éclatant*, qui servira, comme instrument de la puissance divine, à ressusciter tous les morts et à les citer au tribunal du Christ, de même que jadis on convoquait le peuple au son de la trompette. « *Ce signal*, dit Jungmann, *consistera vrai-* « *semblablement dans un bruit qui, produit par le minis-* « *tère des anges, retentira dans tout l'univers et qui* « *aura, pour ressusciter les morts, la même efficacité,*

trompettes ; c'est ce que saint Paul appelle : « *le* « *commandement*, *la voix de l'archange et la* « *trompette de Dieu.* » Les mêmes Anges serviront aussi en même temps à ramasser les cendres d'un même corps et à le transporter de l'endroit où il ressuscitera à l'endroit où aura lieu le jugement (1). C'est pourquoi, au premier son des trompettes, Jésus-Christ descendra du ciel sur une nuée brillante, accompagné de la Sainte-Vierge, qui sera aussi sur une nuée près de lui. Les plus grands Saints du paradis ressusciteront les premiers et seront transportés les premiers par les

« *qu'eût la parole du Christ :* LAZARE, SORTEZ DU TOMBEAU, « *pour ressusciter Lazare. — Cette voix, quelle qu'elle soit,* « dit saint Thomas, *aura le pouvoir instrumental de* « *ressusciter, non pas en tant qu'elle sera entendue, mais* « *en tant qu'elle sera proférée. De même la voix humaine* « *par le fait de l'ébranlement de l'air réveille celui qui* « *dort en frappant l'organe de l'ouïe et non parce qu'elle* « *est perçue intellectuellement ; car le jugement que nous* « *portons sur la voix qui vient à nos oreilles vient après* « *l'excitation de l'organe et ne la produit pas.* (Jungmann, DE NOVISSIMIS, ed. 3ª, p. 261). Voir Estius (in 1 Cor. XV, 52).

1. Les Anges seront en effet les causes *ministérielles* de la résurrection. Trois choses sont requises pour la résurrection : (*a*) que la matière des corps soit rassemblée ; (*b*) qu'elle soit disposée, d'une manière parfaite, à recevoir la forme du corps humain ; (*c*) qu'elle soit unie à l'âme humaine. La seconde et surtout la troisième opération ne peut être accomplie que par Dieu seul ; la première seule peut être le fait des Anges, et peut-être faut-il encore l'attribuer à Dieu seul qui a l'omniscience.

Anges sur des nuées lumineuses auprès de Jésus-Christ. Les autres Saints qui ne sont pas si élevés en sainteté seront aussi ravis près du Christ, non pas pour en être aussi près que les plus grands, mais selon le degré de leur mérite et de leur gloire. C'est ce que déclare saint Paul ; il parle de lui-même avec une grande modestie et une grande humilité, car il ne se met pas du côté des plus grands Saints, mais des Saints moins élevés (1). Il dit en effet : « *nous autres qui restons en vie*, « *nous ne préviendrons pas ceux qui sont morts* » c'est-à-dire ceux qui sont les plus grands Saints et qui seront les premiers après Jésus-Christ ; « *les morts qui sont en Jésus-Christ ressuscite-* « *ront les premiers ;* » c'est-à-dire les plus grands seront ravis les premiers près de Jésus-Christ. Et « *puis nous autres* » qui n'avons pas une sainteté si éminente, « *nous serons ravis avec eux dans les* « *nues et dans les airs au-devant de Jésus-* « *Christ* » (2). Jésus-Christ en effet descendra sur

1. Catharin. in Comment.

2. Il ne semble pas que ce soit là le vrai sens des paroles de saint Paul. D'après D. Calmet cité par Glaire (La Sainte Bible en latin et en français, etc., t. 3, p. 1271), saint Paul parle ici comme si lui-même et ceux à qui il écrit devaient être témoins durant leur vie de la résurrection générale ; mais son but, comme le croient les meilleurs interprètes, est simplement de se proposer comme exemple de ce qui arrivera à ceux qui existeront alors. C'est donc comme s'il disait aux Thessaloniciens : supposons que cela arrive de notre temps, ni vous ni moi ne précèderons ceux qui sont morts depuis longtemps ; tous les hommes ressusciteront ensemble,

une nuée brillante et tous les Saints sortiront du tombeau pleins de clarté et de lumière ; ils seront enlevés de terre pour être transportés au-devant de lui, qui est tout leur amour, pour le louer, le glorifier et le remercier de leur Résurrection, pour entendre de sa bouche divine l'arrêt de bénédiction éternelle dont ils sont certains, et aussi pour le suivre dans le ciel et y vivre éternellement heureux. *Par conséquent*, conclut saint Paul, à qui Dieu a révélé ces particularités, « *consolez-* « *vous les uns les autres par ces paroles.* » Car il ne peut y avoir dans ce monde de consolation plus solide que celle qui résulte de l'espérance de la Résurrection bienheureuse (1).

Oh ! le bonheur qui doit arriver aux justes au jour de la Résurrection, d'être ravis auprès de

dans un moment, dans un clin d'œil, au premier son de la trompette, les plus anciens morts comme les derniers, et enfin nous qui vivons et que nous supposons être réservés en vie jusqu'à ce jour terrible, nous serons changés dans un moment, et nous deviendrons comme ceux qui sont morts depuis plusieurs siècles. *Saint Paul*, dit B. de Picquigny, « *enseigne aux Thessa-* « *loniciens, pour leur consolation, non seulement que* « *leurs proches ressusciteront au temps de la résurrection* « *générale, mais qu'ils ressusciteront si promptement, par* « *la puissance divine, que ceux qui seront vivants au* « *dernier jour, et qui seront en état de grâce, ne prévien-* « *dront pas dans la gloire de la résurrection ceux qui sont* « *morts il y a longtemps.* » EXPLICAT. DES EPIT. DE SAINT PAUL, par Bernardin de Picquigny, t. 2, p. 204).

1. Tertull. l. DE RESURR. CARNIS : « *Fiducia christia-* « *norum resurrectio mortuorum.* »

Jésus-Christ, pendant que les pécheurs qui n'ont aimé que la terre, demeureront sur la terre, attendant la sentence de leur condamnation ! O mon âme, que ce bien est souhaitable, et que la seule pensée de pouvoir y arriver doit nous servir de puissant aiguillon, pour souffrir patiemment toutes les calamités de cette vie et pour désirer toutes les mortifications de la chair qui contribuent à l'acquérir ! Arrive donc ce qui pourra de fâcheux ici-bas, je dirai comme ce généreux martyr, le second des sept Machabées : « *Le roi du ciel res-* « *suscitera ceux qui sont morts pour ses lois* « *et il les ressuscitera pour la vie éternelle.* » II Macc. 7). Oh ! je déplore l'aveuglement des amateurs de ce monde qui, pour de chétifs contentements, se privent eux-mêmes de cet avantage. Car « *les impies ne ressusciteront pas au jour du* « *jugement, ni les pécheurs dans la compagnie* « *des justes.* » (Ps. 1). O Jésus ! par les mérites de votre mort précieuse et en l'honneur de votre Résurrection glorieuse, faites-moi la grâce de vivre si purement dans cette vie que je puisse parvenir à cette félicité des justes, pour ressusciter et régner avec eux.

VIIE MÉDITATION

DU JUGEMENT UNIVERSEL

SOMMAIRE

Qu'est-ce que le jugement universel. — Pourquoi le jugement universel après le jugement particulier. — De tout temps on a cru au jugement universel, et plusieurs ont accompagné cette foi de bons sentiments.

I

Considérez ce qu'il faut entendre par le jugement universel. Laissons de côté la définition que donnent les jurisconsultes du jugement; car nous ne nous proposons de considérer ici que les enseignements de la Théologie, qui est la science maîtresse et supérieure à toutes les autres sciences, lesquelles doivent se conformer à ses enseignements. Nous entendons ici par le jugement une sentence définitive et authentique qui rend à chacun selon ses mérites (1). Le jugement se définit une sentence définitive; car il signifie un arrêt définitif de l'intelligence et de la volonté tout ensemble, capable de faire rendre à chacun effectivement ce qui lui est dû, selon que

1. Scotus, in 4, dist. 47, q. 1 : « *Completa determinatio et authentica reddendi alicui secundum meritum suum.* »

l'intelligence l'a pensé et estimé convenable. C'est ce qu'indique plus expressément le mot authentique : il signifie en effet que cette décision doit être prise avec autorité et juridiction, c'est-à-dire avec le pouvoir de mettre à exécution ce que l'intelligence a trouvé raisonnable et ce que la volonté a statué en conséquence de la décision de l'intelligence. Or, comme parmi les œuvres ou les actions des hommes, certaines sont vraiment dignes de châtiment et de peine et d'autres sont vraiment dignes de récompense, de là vient qu'il y a un jugement de condamnation et un jugement d'approbation. Le premier est celui par lequel les mauvaises actions sont désapprouvées, blâmées, trouvées dignes de châtiment, le second est celui par lequel les bonnes actions sont louées et trouvées dignes d'approbation, de louange ou de récompense. De plus, il arrive que parmi les hommes, certains prétendent que leurs actions sont dignes d'approbation et de récompense, bien qu'elles ne le soient pas ; d'autres, au contraire, prétendent que certaines actions sont dignes de châtiment, quoiqu'il n'en soit rien. De là vient qu'il y a deux autres sortes de jugement parmi les hommes : l'un qui exclut de la récompense à laquelle on prétendait, l'autre qui absout et délivre de la peine qu'on déclarait être légitimement due. Voici ce qu'il faut concevoir par ce mot : jugement universel. C'est une détermination parfaite de l'entendement et de la volonté de Dieu, ayant pour effet de rendre universellement à tous les hommes selon leurs mérites ou leurs démérites ; par conséquent d'approuver certaines actions

comme étant dignes de récompense, et d'en condamner d'autres comme étant dignes de blâme et de châtiment. Elle a aussi pour effet d'en exclure quelques-uns des récompenses qu'ils pensent faussement être dues à leurs actions, comme le pensent certains hérétiques qui croient bien faire et devoir remporter la couronne du ciel, par leurs pratiques contraires aux décisions de l'Eglise catholique et au jugement de ses Docteurs ; et d'en absoudre d'autres qui, par humilité ou par quelque modestie ou ignorance excusable, pensent mériter le châtiment, bien qu'ils soient innocents et sans péché aux yeux de Dieu. Le mot jugement signifie toutes ces choses, et quand on dit jugement dernier, cela signifie en outre qu'après cet arrêt, il n'y en aura plus d'autre, qu'il faudra s'en tenir à celui-là. Si l'on dit jugement universel, cela signifie que cet arrêt portera universellement sur toutes les œuvres méritoires et déméritoires des hommes, qui ont vécu sur la terre depuis le commencement du monde jusqu'à la fin, avec l'autorité et la puissance d'exécuter sans empêchement ce qui aura été arrêté ou déterminé.

Je concevrai, après avoir compris l'explication de ce terme : jugement universel, je concevrai l'importance de cette action. Je comprendrai que c'est une chose grande et de haute importance. O jugement dernier ! O décision finale ! O arrêt définitif porté sur les actions innombrables des hommes ! Si toutes les intelligences humaines étaient ouvertes pour te comprendre et te prévoir, que le vice serait discrédité et que la vertu serait florissante ! Mais parce que « *la sentence n'est pas pro-*

« *noncée aussitôt contre les méchants, les hom-* « *mes pèchent sans crainte et se réjouissent* « *d'avoir mal fait* » (Eccle. 8). Ils vivent comme des Epicuriens, sans souci des choses à venir et des tourments éternels de l'enfer. O Seigneur, excitez dans votre Eglise le zèle des pasteurs et des prédicateurs, afin qu'ils enseignent les peuples plus salutairement et les amènent à la pénitence ; qu'ils les touchent vivement par la crainte du jugement, comme le prophète Jonas convertit les Ninivites et l'apôtre saint Paul fit trembler un juge, en lui parlant du jugement.

II

Considérez pourquoi, après le jugement particulier, il y aura un jugement universel, où tous les hommes seront jugés publiquement par Jésus-Christ. Le saint Docteur (1) en donne cette raison : c'est que, dit-il, les actions des hommes, bonnes ou mauvaises, ne sont pas toujours terminées et accomplies à l'heure de leur mort, car souvent elles ont des suites et des conséquences qui durent plusieurs siècles. Ainsi la fondation d'un monastère dure longtemps après la mort du fondateur. L'édition d'un livre fait beaucoup de bien ou beaucoup de mal après la mort de son auteur. Le ravage des âmes par l'hérésie continue après la mort de l'hérésiarque. Si bien qu'il y a beaucoup d'actions qui survivent à ceux qui les ont formées, au moins quant à leurs effets. Or, pour porter sur elles un jugement parfait, dont l'équité paraisse

1. III. q. 39, art. 5.

avec tant d'évidence qu'on ne puisse l'attaquer d'aucune manière, il faut qu'elles soient achevées, afin que tout le mérite ou tout le démérite en soit évident. Par conséquent, comme il y a certaines actions qui dureront, quant à leurs effets, jusqu'à la fin du monde, c'est avec raison qu'il y aura alors un jugement universel (1).

Voici la seconde raison de ce jugement : c'est de rendre honneur à tous ceux à qui il appartient. Car dans cette vie il arrive souvent que les honneurs se donnent aux plus indignes et aux plus infâmes. Le vice se cache sous l'hypocrisie qui le fait passer pour une vertu, et les plus grands saints sont exposés à des injures qui leur ravissent tout leur lustre et tout leur éclat. On ne distingue pas les prédestinés des réprouvés, qui sont quelquefois dans une même nacelle, dans une même maison ou à une même table. Jésus-Christ même, le prince des vertus, le Dieu-Homme sans péché, n'est connu et révéré que de peu de chré-

1. « *Tous les hommes laissent en mourant des enfants, ou des disciples, ou des amis, qui imitent leurs exemples, qui s'attachent à leurs maximes, qui défendent leur conduite et leurs actions ; ce qui doit nécessairement faire augmenter leur récompense ou leur châtiment. Mais cette influence funeste ou avantageuse qu'ils exercent sur tant le monde, ne peut finir qu'avec le monde lui-même. La justice voulait donc qu'il y eût un examen et une recherche exacte de toutes les actions et de toutes les paroles bonnes et mauvaises causées par l'exemple ; ce qui ne pouvait avoir lieu que par un jugement général des hommes.* » (Catéch. du Conc. de Trente, *Symb. des Apôt.* ch. 8, parag. 3).

tiens ; il passe, dans l'esprit de tous les autres, pour un fantôme ou pour quelque chose de pire. Il n'est pas admissible que Dieu souffre toujours ce trouble et ce désordre. C'est pourquoi il a voulu un jugement universel, pour mettre tout à sa place, pour séparer les brebis des boucs, le blé de l'ivraie, les bons poissons des mauvais, et faire éclater aux yeux de tous les esprits l'innocence, la pureté et les grandeurs que l'on conteste injurieusement à l'Homme-Dieu adorable. Cette raison est tirée de Salomon qui dit : « *J'ai vu sous* « *le soleil l'impiété à la place du jugement, et* « *l'iniquité sur le siège de la justice, et j'ai dit* « *en moi-même : le Seigneur jugera le bon et le* « *méchant.* » (Eccl. 3). (1).

Voici la troisième raison : c'est de juger l'homme tout entier, selon l'âme et selon le corps, car, selon l'un et l'autre, il a mérité ou démérité. Or, au jugement particulier il n'y a que l'âme seule qui est jugée, elle seule porte ses œuvres devant le trône de Jésus-Christ. Le corps n'y porte pas les siennes, mais il est plutôt porté au tombeau par les parents. Cependant saint Paul a dit une parole d'un grand poids : « *Chacun portera son* « *fardeau.* » (Gal. 6). C'est, dit le Docteur séra-

1. *Une autre raison, c'est qu'ici-bas souvent la répu-* « *tation des gens de bien est attaquée, pendant que les mé-* « *chants passent partout pour innocents. La justice di-* « *vine demande que les bons recouvrent, dans une assem-* « *blée générale et dans un jugement commun des hommes,* « *l'estime qui leur avait été injustement ravie sur la* « *terre.* » (Catéch. du Conc. de Trente, ch. viii parag. 3).

phique (1), ce qui arrive particulièrement à l'heure de la mort, quand les parents éplorés portent le corps en terre. Alors les démons persécuteurs emportent la mauvaise âme, les anges conservateurs emportent la bonne, et les âmes qui sortent de leurs corps emportent leurs œuvres. Il n'y a que le corps qui est porté alors et qui n'emporte rien encore. Cependant saint Paul ne peut se tromper : « *Chacun portera son fardeau.* » Il y aura donc un jugement universel, dans lequel le corps pourra être jugé avec son âme (2).

Enfin Dieu a ordonné ce jugement pour la plus grande gloire et la plus grande consolation des gens de bien, qui en recevront d'autant plus de gloire que le prix de leur vertu leur sera donné publiquement. Ce sera aussi pour la plus grande confusion et la plus grande honte des méchants, qui seront couverts d'une honte indicible et d'une confusion d'autant plus cruelle qu'elle leur sera infligée en face de tout l'univers, car l'univers entier sera mis au courant des iniquités pour lesquelles ils seront condamnés au supplice des en-

1. Sermo 2, DE MORTUIS.

2. « *D'un autre côté, le corps participe en cette vie à « toutes les actions que nous faisons Le bien comme le « mal appartient donc à nos corps en quelque façon, « puisqu'ils sont l'instrument par lequel nous agissons. « Et voilà pourquoi il convenait infiniment que nos « corps partageassent avec nos âmes les récompenses « comme les châtiments qu'elles méritent. Or, il était « nécessaire pour cela qu'il y eût une résurrection et un « jugement général de tous les hommes.* (CATÉCH. DU CONC. DE TRENTE, ch. 8, parag. 3).

fers. Quelle joie et quelle allégresse pour les bons ! Quelle détresse et quelle désolation pour les méchants !

Ces considérations me fortifieront dans la foi et dans la croyance au jugement dernier, car elles me montrent que Dieu a eu beaucoup de raisons de l'établir. Je regretterai que peu de personnes témoignent croire cet article de foi ; elles se mettent en effet si peu en peine de bien régler leurs œuvres qui doivent y être examinées. L'artisan qui croit que son travail sera examiné, ne le fait-il pas d'une manière plus parfaite ? Ainsi le chrétien qui croit que toutes ses actions doivent être jugées, les fait mieux. Par conséquent si nous croyons que le juge doit venir, maintenons-nous dans l'innocence pour le moment où il arrivera. Celui-là nie le juge, qui ne croit pas qu'il doive venir, et celui-là doute de son futur jugement, qui vit mal (1). Si on te disait, s'écrie Origène (2), qu'un juge criminel veut te brûler tout vif et que tu n'as qu'un jour pour préparer ta défense, comme tu te hâterais ? Qui n'implorerais-tu pas ? Que tu aurais une allure humble et excitant la pitié ! Tu agirais ainsi, parce que tu ne douterais pas que tu dois être jugé, comme tu doutes du jugement de Dieu. C'est pourquoi il est dit : « *Pensez-vous que le Fils de* « *l'homme trouve de la foi sur la terre ?* » (Luc, 18). De plus comme ce jugement doit avoir lieu particulièrement à l'occasion des œuvres qui pro-

1. Chrysolog. serm. 59 : « *Judicem negat iste, judica-* « *turum se satis iste diffidit, qui male vivit.* »

2. Homil. 9 in Levit.

duisent des effets après la mort, soit pour l'édification du prochain, soit pour son scandale ; je comprendrai combien il est important de ne rien faire qui puisse porter au mal mon prochain, et de faire au contraire durant la vie quelque chose dont les bons effets persistent longtemps. O Sauveur plein de pitié, accordez-moi la grâce de faire ceci et d'éviter cela !

III

Considérez que la foi au jugement dernier et universel a été universelle. On la trouve chez tous les hommes de la terre qui ont eu quelque étincelle de vraie religion, et, chez un grand nombre, elle a été accompagnée d'actes de crainte et de sollicitude pour eux-mêmes, comme aussi d'actes de piété envers Jésus-Christ. En réalité, dès le commencement du monde, les hommes ont eu la foi au jugement dernier ; les hommes qui étaient sur la terre avant le déluge et avant la loi de Moïse y croyaient. C'est pourquoi saint Jude, dans son épître canonique, loue et canonise la prophétie d'Hénoch, qui fut le septième homme depuis Adam, parce qu'Hénoch a parlé en ces termes : « *Voilà que le Seigneur viendra, accompagné de* « *ses mille saints, juger tous les hommes.* » (Epît. can.). Le prophète Job, qui vivait dans la loi de nature et avant Moïse, en parle clairement : « *Sachez*, dit-il, *que le jugement aura lieu.* » (ch. 19). Et pendant tout le temps de la loi mosaïque cette croyance a toujours persévéré, profondément enracinée dans les esprits. Quand le Fils de Dieu même s'incarna, il a prêché cette

vérité si clairement, et, après lui, les Apôtres et les Docteurs de l'Eglise, qu'il n'y a pas de vérité plus inébranlablement établie. Elle a depuis été toujours admise, en vertu d'une tradition des plus anciennes et qui comprend tous les siècles. Aussi est-ce le grand principe de toute religion de croire que Dieu existe et qu'il est le juste distributeur du bien et du mal, selon ce que dit saint Paul : « *Il faut que celui qui s'approche de Dieu croie* « *qu'il existe, et qu'il est rémunérateur* » (Héb. 11), par son jugement. Sans cette croyance il n'y aurait au monde ni sacrifice, ni piété, ni religion.

Aussi il y en a eu peu qui aient contesté cette vérité. On ne compte guère que les athées qui ne croient pas en Dieu et quelques hérétiques comme entr'autres les Gnostiques ou Borboriens, gens corrompus par la luxure et par toute sorte d'impudicités, et quelques autres (1) ; mais saint Au-

1. Apud Phil. — Ont nié qu'il dut y avoir un jugement dernier et universel : les Sadducéens et probablement les anciens Samaritains ; cette négation était chez eux la conséquence d'une autre, à savoir de la négation de la résurrection ; beaucoup de Gnostiques, de Manichéens et de partisans de doctrines plus ou moins semblables, au Ier, IIe et IIIe siècle ; tels que les Valentiniens, au témoignage de Tertullien (Contra Valent. c. 32 ; M. t, 2, p. 625), les Séleuciens et les Proclianites, qui, d'après saint Augustin (Hœr. 60, m. t. 42, p. 42), niaient la résurrection de la chair, les Floriniens (Voir Phil. c. 54, M. t. 12, p. 1172) et les Symmachiens (Voir le même. c. 65 ; M. t. 12, p. 1177). Cette vérité eut pour ennemis, au moyen-âge, les Cathares

gustin, dans le catalogue des hérétiques, ne dit point qu'ils aient soutenu ces erreurs ; il n'a peut-être pas cru qu'il ait pu se rencontrer une seule personne ayant le nom de chrétien, que le démon ait pu tromper au point de lui faire renoncer à un article de foi admis de tous et à une vérité aussi indubitable que celle du jugement (1).

Quoi qu'il en soit, il faut considérer ici que la foi qu'ont eue les Saints au jugement, n'a pas été une foi assoupie, stérile ou morte, mais ce fut une foi vive et agissante, qui leur inspira de grandes appréhensions et les força à prendre soin de bien ordonner leur vie. C'est ce que nous constatons dans Job qui disait en pensant au jugement : « *Que ferai-je, quand Dieu se lèvera pour me* « *juger, ou quand il m'interrogera ? Que lui* « *répondrai-je ?* » (ch. 9). Le roi David disait entr'autres choses : « *Percez mes chairs par votre* « *crainte ; car j'ai redouté vos jugements.* » (Ps. 118). Il dit autre part : « *Seigneur, ne me repre-*

ou Albigeois ; à une époque plus récente, les Rationalistes qui, trouvant dans ce dogme certaines choses qui dépassent la raison, ont prétendu que Jésus-Christ n'avait jamais voulu parler d'un jugement universel proprement dit ; enfin à notre époque tous les Panthéistes et les Matérialistes ; car comment pourraient ils concilier le jugement, c'est-à-dire la séparation des justes et des réprouvés, avec leur doctrine qui ne reconnaît pas de distinction entre le bien et le mal ? Néanmoins les Protestants orthodoxes ont conservé cet article. (Voir Rothe, DOGM. ed. Schenkel, p. 3, p. 52, 80 et suiv. 99 et suiv.).

1. Alphonsus a Castro, CONTRA HŒRESES, verbo *judicium*.

« *nez pas dans votre fureur, et ne me corrigez* « *pas dans votre colère.* » (Ps. 6). Saint Paul dit : « *Je ne me sens pas criminel ; mais je ne suis* « *pas justifié pour cela, car celui qui me juge,* « *c'est Dieu.* » (I Cor. 4). De là sont venues les craintes qu'ont eues quelques saints personnages à l'heure de leur mort et à la pensée du jugement. Saint Jérôme disait qu'à toute heure, soit qu'il mangeât, soit qu'il prît son repos, ou qu'il fit autre chose, il s'imaginait entendre le son de la trompette qui disait : Morts, levez-vous, venez au jugement (1). C'est ce qui a contribué à le faire vivre dans une grande sainteté. Plusieurs même en sont venu, tant ils avaient la foi en ce jugement, à oublier leurs intérêts, pour ne considérer que ceux de Jésus-Christ, qui doit être exalté dans ce jugement, et dont la gloire et l'honneur doivent être singulièrement relevés, lorsqu'il s'assujettira tout, comme l'annonce saint Paul quand il dit : « *Notre conversation est dans les cieux,* « *d'où nous attendons aussi le Sauveur Jésus-* « *Christ, qui formera de nouveau le corps de* « *notre bassesse selon son corps resplendis-* « *sant.* » (Phil. 3). Plusieurs saints ont désiré le règne et la grandeur de Jésus-Christ au jour du jugement, quoiqu'il dût arriver à leur désavantage, à l'exemple de cette mère qui acceptait volontiers d'être mise à mort, pourvu que son fils eût l'empire.

Je ferai des actes de foi sur la vérité du jugement. Je ne me contenterai pas de croire ce qu'a

1. En sa Vie : « *Surgite, mortui, venite ad judicium.* »

fait Jésus-Christ dans le passé, mais je croirai aussi fermement ce qui doit arriver à son sujet dans l'avenir, notamment ce qui concerne son second avènement dans le monde, dans le but de juger les vivants et les morts. Par cette foi vive je m'exciterai à vaincre le vice et le péché, et quand la tentation de mon adversaire se présentera, je me souviendrai de ce que dit le Sage : « *Dans toutes tes œuvres souviens-toi de tes fins* « *dernières et tu ne pécheras jamais* » (Eccl. 7) (1). Je me tiendrai donc sur mes gardes et je me demanderai à moi-même, si dans ce jour je pourrai rendre à Dieu bon compte et bonne raison des œuvres et des démarches de ma vie. Si j'y trouve à redire, je m'efforcerai de réparer par la pénitence et par les œuvres satisfactoires, les manquements du passé (2). Enfin durant cette vie où on

1. « *Et certes il faudrait avoir un penchant bien vio-* « *lent au mal, pour n'être pas ramené à l'amour du bien,* « *par cette pensée, qu'un jour il faudra rendre compte* « *devant un juge infiniment juste, de toutes les actions, de* « *tous les discours de la vie, même des plus secrètes pen-* « *sées, et subir le châtiment qu'on aura mérité. Pour le* « *juste, au contraire, il a beau éprouver en cette vie la* « *pauvreté, l'infamie, les tourments ; il ne peut se défen-* « *dre de la joie la plus vive, il se sent de plus en plus* « *porté à pratiquer la justice, dès qu'il élève les pensées* « *de son esprit vers ce jour heureux, où, après les com-* « *bats de cette vie calamiteuse, il sera déclaré vainqueur* « *à la face de tous les hommes, introduit dans la céleste* « *patrie et comblé par Dieu même des honneurs éternels.* » (Catéch. du Conc. de Trente, ch. 8, parag. 6).

2. Canisius, in notis super Evang. Dom. 2 Adventus.

peut fléchir Celui qui présidera à ce jugement et le porter à la miséricorde, je lui demanderai de ne pas me traiter alors selon la rigueur (1). Je répéterai souvent cette prière de l'Eglise : Délivrez-moi, Seigneur, de la mort éternelle, en ce jour terrible, où le ciel et la terre seront ébranlés (2).

1. C'est pourquoi l'Eglise met sur les lèvres du fidèle cette si touchante supplication :

Rex tremendæ majestatis,
Qui salvandos salvas gratis,
Salva me, fons pietatis.

Recordare, Jesu pie,
Quod sum causa tuæ viæ,
Ne me perdas illa die.

Quærens me sedisti lassus :
Redemisti crucem passus ;
Tantus labor non sit cassus.

Juste Judex ultionis,
Donum fac remissionis
Ante diem rationis.

. . . . . .

Preces meæ non sunt dignæ :
Sed tu bonus fac benigne,
Ne perenni cremer igne.

Inter oves locum præsta,
Et ab hœdis me sequestra,
Statuens in parte dextra. »

(Séquence de la Messe des morts).

2. *In die illa tremenda, quando cœli movendi sunt et terra.*

VIIIE MÉDITATION

DES CIRCONSTANCES DU JUGEMENT DERNIER

SOMMAIRE :

Quel sera le Juge et quelles seront les personnes jugées. — Ce qui aura lieu au jugement dernier, en quel lieu et par quels moyens il s'accomplira. — La fin du jugement dernier et la façon dont il s'accomplira.

I

Considérez les circonstances du jugement dernier. Premièrement, jetez un regard sur les personnes, sur celle du juge et sur celles des hommes à juger. Le juge sera le Fils de Dieu incarné, à qui Dieu le Père a donné toute puissance sur les hommes. Ce sera Jésus-Christ qui a été crucifié pour les hommes et qui étant monté glorieusement au ciel, en descendra pour faire ce jugement, environné de tous les Anges du ciel et des plus grands Saints du paradis, qui auront atteint sur la terre une plus sublime perfection et une plus grande pureté de vie ; ces Saints jugeront avec lui (1). Il lui convient d'être le juge des actions

1. D'après Bautz (Weltgericht, p. 209) il est *de foi* que quelques Saints jugeront d'une certaine manière et

faites selon ou contre la volonté de Dieu, car il est Dieu et Homme ; de plus il connaît par la science et par l'expérience les mérites et les qualités soit de

de concert avec le Christ, car c'est l'enseignement formel de l'Ecriture (Sag. III. 7 et suiv.; Matt. XIX, 28 ; Luc, XXII, 29 et suiv.). Mais de quelle manière ? De trois manières, d'après saint Thomas (SUM. THEOL. Suppl. q. 89, a. 1 et 2), et d'après saint Bonaventure (in 4, dist. 47, a. 1, q. 2 ; éd. Vivès, t. 6, p. 542) : 1) *ratione comparationis*, par voie de comparaison ; en ce sens que par leurs œuvres et par leur vie ils montreront que ceux-là ont mérité d'être punis, qui ont pu faire comme eux et ne l'ont point fait. « *Vous siègerez* « *vous aussi en qualité de juges*, dit saint Jérôme, commentant un passage de l'Evangile (Matt. XIX, 28), « *pour condamner les douze tribus d'Israël ; parce que* « *vous, vous avez cru, tandis que ceux-là refusaient de* « *croire*. » (M. t. 26, p. 145). C'est dans ce sens que la Reine de Saba et les Ninivites jugeront les Juifs à la fin du monde. Cette manière de juger appartient même aux pécheurs vis-à-vis de plus grands pécheurs ; elle est métaphorique et très impropre. 2) *ratione sententiæ approbationis*, en approuvant publiquement la sentence du Juge ; c'est dans ce sens que l'Apôtre dit : « *Ne* « *savez-vous pas que les Saints jugeront ce monde ?* » (1 Cor. VI 2) et c'est ainsi que jugeront tous les justes, les Anges comme les hommes. 3) *ratione honorabilis consessionis*, en ce sens qu'ils auront l'honneur de siéger avec le Christ, d'après saint Bonaventure, ou plus probablement d'après saint Thomas et la plupart des Théologiens (SUM. THEOL. III, Suppl. q. 89, a. 1 ; in 4, dist. 47, q. 1, a. 2, sol. 1), dans ce sens qu'ils jugeront *formellement* et auront une part réelle à l'action judiciaire. A quels saints appartiendra ce privilège ? Tout d'abord aux Apôtres, comme l'enseignent saint Gré-

Dieu, soit des hommes. C'est pourquoi puisque le jugement doit porter sur les actions des hommes qui regardent Dieu, il est plus convenable qu'il soit présidé par le Dieu-Homme. Il a aussi les qualités requises pour bien juger : il a la science du droit et du fait, il a la justice et la mansuétude avec la puissance et l'autorité suprême. Il lui appartient encore de juger, parce qu'il achève par ce jugement ce qu'il avait entrepris sur la croix, à savoir de réconcilier l'homme avec Dieu. Il obtint alors cette faveur moyennant certaines conditions ; ceux qui observeraient ces conditions devaient être affranchis de toute peine et de toute misère, et ceux qui ne les observeraient pas, mais mépriseraient ses lois, devaient être remplis de toutes

goire le Grand, saint Augustin, saint Jérôme, saint Bernard, saint Thomas, etc., et probablement aussi, d'après un certain nombre de Pères, d'après saint Jérôme (Ep. 28, al. 71 AD LUCINIUM, n. 3) saint Augustin (CIV. DEI, l. 20, c. 5, n. 3) et saint Grégoire le Grand (MOR. l. 26, c. 27, n. 51), à tous ceux qui auront non seulement observé les préceptes, mais pratiqué aussi les conseils divins et spécialement le vœu de pauvreté, d'une manière parfaite. A saint Pierre lui disant : « *Nous « avons tout laissé pour vous suivre ; quelle récompense aurons-nous ?* » Jésus-Christ répondit : « *Je vous le dis « en vérité, vous qui m'avez suivi, au temps de la régéné- « ration, quand le Fils de l'homme sera assis sur le trône « de sa gloire, vous serez aussi assis sur douze trônes, et « vous jugerez avec lui les douze tribus d'Israël.* » (Matt. XIX, 27, 28). Saint Alphonse de Liguori (GOTTL. VORSCHUNG, p. 289) attribue aussi ce rôle aux Martyrs, aux Vierges, aux Docteurs et aux plus saints prélats de l'Eglise.

sortes de misères (1). Or il mettra à exécution ce pacte de réconciliation : il exaltera les bons parfaitement et accomplira la dernière œuvre de leur salut, et il condamnera les pécheurs qui n'auront pas observé la condition et les clauses de leur rédemption opérée sur la croix. Il avait entrepris sur la même croix de satisfaire à Dieu pour les péchés des hommes et de les rétablir dans tous leurs droits et dans leur dignité ; dans ce but il payait lui-même la peine qui était due pour leurs péchés. Mais les hommes ayant continué après la satisfaction de Jésus-Christ de mépriser Dieu et de le déshonorer par leurs offenses, Jésus-Christ rendra à Dieu son honneur ravi ; en même temps il fera souffrir à ces mêmes pécheurs une peine proportionnée à leurs péchés, et il élèvera les justes dans le ciel pour y honorer et glorifier Dieu éternellement. Comme il convient que celui qui a commencé une affaire la mène à sa fin, Jésus-Christ doit être juge pour terminer la grande affaire de la réparation de l'honneur divin ; il l'accomplira en humiliant tous les rebelles et tous les adversaires de Dieu et en les abaissant extrêmement en sa présence. Enfin Jésus-Christ est le plus droit, le plus innocent du monde et le plus spirituel ; c'est pourquoi il lui appartient très bien d'être juge. De plus l'humilité de toute sa vie mérite bien qu'elle soit rehaussée par cette puissance merveilleuse de juger tout le monde.

C'est donc à bon droit que le Père l'a chargé de ce jugement. « *Il est établi par Dieu juge des*

1. Michael Palatius, in 4 Sent. dist. 47.

« *vivants et des morts.* » (Act. 10). Il a communiqué à son humanité une puissance d'excellence si haute et si sublime, pour faire ce jugement, qu'il n'en donnera de pareille à aucune autre personne. Car il n'appartiendra à personne, hormis lui, de déterminer efficacement les récompenses dues aux bons mérites et les châtiments dûs aux mauvaises œuvres. Il ordonnera que les uns soient élevés jusqu'au ciel et les autres jetés dans l'enfer ; et ce vouloir aura son effet, son commandement sera exécuté. Puisqu'il est Homme-Dieu, au moins pourra-il achever par la toute-puissance de sa divinité ce qu'il aura statué par le jugement de son humanité glorieuse, dans laquelle il apparaîtra au plus haut des cieux, sur un arc-en-ciel d'une admirable splendeur, qui lui servira de trône sur lequel il sera assis avec majesté (1).

1. Le Christ viendra sur les nuées qui se formeront, non pas naturellement, mais sur l'ordre du Christ et par le ministère des anges. « *La raison*, dit Suarez « (In 3 p. disp. 57, sect. 3), *pour laquelle le Christ « viendra sur les nues, n'est pas la nécessité qu'il y « aurait pour lui d'avoir un support ou une sorte de « véhicule ; il n'en a point de besoin, comme nous l'avons « dit plus haut, quand il était question de l'Ascension, « mais il viendra sur les nuées, afin que sa splendeur « brille et rayonne davantage, et qu'elles forment une sorte « de trône sur lequel il descendra, comme porté sur un « char de triomphe.* » Et un peu plus bas il ajoute : « *Ces nuées serviront seulement à augmenter son éclat « extérieur et à faire éclater davantage sa majesté. Car « les nuées produisent cet effet par leur nature et leur « aspect. C'est pour cela que les apparitions de Dieu les*

Quant aux personnes qui seront alors jugées, ce seront les hommes de toute sorte d'état et de condition, de toute sorte de pays et de religion. Les bons et les mauvais, les fidèles et les infidèles, les grands et les petits; personne ne pourra s'exempter de comparaître alors. Quoique quelques Pères (1) aient écrit que ni les hérétiques, ni les juifs, ni les païens ne comparaîtraient au jugement, parce qu'ils sont déjà jugés; toutefois la parole de Dieu n'en exempte personne. « *Il faut*, « dit saint Paul, *que nous comparaissions tous* « *devant le tribunal de Jésus-Christ, afin que* « *chacun y recueille le fruit de ses œuvres, selon* « *qu'il s'est comporté.* » (II Cor. 5). Il faut donc croire que tous les pécheurs comparaîtront en personne. Mais comme il y a deux sortes de jugement: le jugement de condamnation seulement, et le jugement de discussion et de condamnation

« *plus remarquables ont eu lieu, comme le rapporte la* « *Sainte Ecriture, au milieu des nuées, et qu'il est dit du* « *Christ tout spécialement* : « ET JE VIS COMME LE FILS DE « L'HOMME QUI VENAIT SUR LES NUÉES DU CIEL. » (Dan. VII). Quant à ce qui est dit du trône sur lequel serait *assis* le Christ, Suarez fait observer judicieusement que ces mots *trône* et *siège* peuvent s'entendre métaphoriquement et, dans ce cas, signifier simplement la majesté et la gloire du Christ, mais que d'autre part rien n'empêche de leur laisser tout leur sens propre et de leur faire signifier que l'attitude extérieure et visible du Christ sera exactement celle d'une personne assise sur un objet sensible et corporel, ayant la forme d'un trône (In III p. disp. 57, sec. 3).

1. D. August. fer. 38, DE SANCTIS.

tout à la fois ; il y aura cette différence entre les infidèles et les mauvais chrétiens que les premiers subiront simplement un jugement de condamnation, sans pouvoir rien alléguer, car ils n'ont jamais eu aucune part à la bonne grâce du Juge en qui ils n'ont pas cru, tandis que les mauvais chrétiens voudront y soutenir leur cause, quoique injustement, en alléguant qu'ils ont eu la foi, reçu les sacrements et servi Dieu, puisqu'ils ont reçu la foi et professé la vraie religion. A ces derniers le juge pourra répondre qu'il ne les reconnaît pas pour siens, parce qu'ils ont été des ouvriers d'iniquité (Luc, 3). Si bien que la cause de damnation sera toute claire et évidente pour certains et par conséquent n'aura pas besoin d'être expliquée ; mais chez d'autres il y aura plusieurs choses qui sembleront les excuser, parce que leurs fautes paraîtront peu en regard des bonnes œuvres, des pénitences et des mortifications de leur vie (1).

1. Higuœus, ad dist. 47, l. 4 Sentent. — Tous les Saints Pères et les plus grands Théologiens scolastiques admettent sans contestation que tous les hommes absolument comparaîtront au jugement universel ; ils admettent aussi que toutes les actions, soit les bonnes, soit les mauvaises de n'importe quel homme, seront connues et examinées ; mais ils se séparent, quand il s'agit de déterminer de quelle manière cela se fera pour chaque homme. Il est certain que le jugement dernier n'atteindrait pas le but pour lequel il a été établi, c'est-à-dire que la Providence et la justice de Dieu ne seraient pas justifiées, si tous n'étaient mis à même de connaître et d'apprécier en connaissance de cause parfaite *tous les actes de tous les hommes*. Comment

Adorez Jésus-Christ et honorez-le en qualité de votre Juge dans l'affaire qui vous importe le plus, dans celle où il y va de l'éternité heureuse

cela se fera-t-il ? Saint Grégoire-le-Grand (Mor. l. 26, c. 20, al. 27 ; M. t. 76, p. 378 et suiv.) et après lui saint Bède le Vénérable, Pierre Lombard, saint Bonaventure et d'autres distinguent quatre catégories de personnes à juger. Pierre Lombard dit : « *Les uns sont « jugés et périssent; les autres ne sont pas jugés et « périssent; les autres sont jugés et règnent; d'au- « tres enfin ne sont pas jugés et règnent.* » La quatrième catégorie comprend les élus dont la sainteté est si évidente qu'elle ne fait de doute pour personne, tels la B. Vierge Marie, les Apôtres et d'autres ; la troisième ceux dont les mérites ne sont pas aussi évidents ; la première celle des réprouvés qui cachent sous quelques bonnes actions des vices formels ; la seconde enfin, celle de ceux qui manifestement sont réprouvés. Pour la quatrième et la seconde catégorie il y aurait ce que les scolastiques appellent un jugement *d'évidence* ; pour la première et la troisième, il faudrait un jugement *de discussion*. D'après cette théorie, quand les Saints Pères affirment que les *impies* ne seront pas jugés, il faut entendre par là qu'il n'y aura pas lieu pour eux à un jugement de *discussion*, mais qu'il y aura jugement *d'évidence* et de *condamnation*. Une semblable solution nous semble très attaquable ; elle revient à dire ceci : la cause des infidèles réprouvés n'a pas besoin d'être divinement éclairée, de manière à ce que tous les hommes soient convaincus que ces infidèles sont coupables et justement condamnés, mais la cause des fidèles en a besoin. Or cette proposition nous paraît fausse, car si l'infidélité est un motif évident de damnation, le défaut de foi vive et agissante est un motif de damnation non moins évident. Si donc la cause

ou de l'éternité malheureuse. Quel honneur ne rendriez-vous pas à un homme qui devrait juger en dernier ressort un procès où il irait de tous vos biens ? Que vous seriez ravi de pouvoir lui rendre quelque honnête service, dans l'espoir qu'il serait plus favorable à votre cause ? Vous le feriez prier par tous les meilleurs amis que vous connaissez. Comment donc négligez-vous Jésus-Christ, qui

des infidèles n'a pas besoin d'être éclairée par Dieu, celle des fidèles réprouvés n'en a pas besoin davantage. En réalité la cause des infidèles a besoin d'être éclairée par la lumière divine, pour cette raison qu'au jour du jugement il faudra que tous les hommes aient de cette cause une connaissance parfaite et très précise, et qu'il faudra par conséquent que le péché d'infidélité qui souvent est caché, soit d'abord manifesté, qu'une fois la réalité du péché connue, son degré et sa gravité soient déterminés, et qu'enfin soient révélées toutes les autres fautes qui ont accompagné le péché d'infidélité ou qui en ont été la conséquence. Il faut donc ou bien admettre qu'il y aura un jugement de discussion, même pour les infidèles réprouvés, ou bien nier qu'il y ait un jugement de ce genre soit pour les fidèles réprouvés, soit pour les infidèles, et admettre dès lors que la cause des réprouvés nous sera ou totalement ou partiellement inconnue. Comme cette conclusion contredit d'une manière évidente les Saintes Ecritures, il faut reconnaître que les infidèles seront jugés absolument de la même manière que les autres pécheurs. Quant à ce qu'ont voulu dire les Pères en affirmant que les infidèles ne seraient point jugés, le voici : ils ont voulu faire entendre que le motif de damnation est si certain pour eux, qu'il n'est point nécessaire de lumières spéciales pour le manifester à tous les hommes.

est le Juge suprême de tout votre bonheur et de votre vie éternelle ? Je servirai donc Jésus-Christ en cette qualité, je lui ferai recommander mon affaire par les Saints du ciel et de la terre. Je m'efforcerai d'acquérir ses bonnes grâces par toute sorte de devoirs chétiens et de bons services, que je rendrai pour l'amour de lui. Je le prierai ardemment et très humblement, comme étant le Juge des vivants et des morts, d'oublier mes offenses ; je lui demanderai de daigner m'être propice, quand je quitterai cette vie mortelle et que je ressusciterai au dernier jour. O juste Juge des vengeances, pardonnez-moi mes offenses, avant le jour de la discussion (1).

II

Considérez ce qui aura lieu dans ce jugement, dans quel lieu il s'accomplira, et par quels moyens. Ce qui aura lieu dans ce jugement est surprenant. « *Il appellera le ciel d'en haut*, dit David, *et la*

D'une part l'Evangile le déclare nettement, et puis il suffit, pour s'en convaincre, de considérer que le péché d'infidélité détruit le fondement même du salut, en brisant toute union entre Dieu et l'homme. Quand donc les Pères affirment qu'il n'y aura pas de jugement pour les infidèles, ils entendent par là ce jugement qui a pour but de montrer l'existence d'un motif de damnation certain, mais ils n'excluent nullement la partie du jugement qui a pour but de manifester à tous ce motif et encore moins celle qui consiste à porter la sentence.

1. « *Juste judex ultionis,*
« *Donum fac remissionis,*
« *Ante diem rationis* ».

« *terre, pour discerner son peuple.* » (Ps. 49). Il fera comparaître les saints qui descendront du haut du ciel, et citera également en personne les impies, qui remonteront du fond des enfers pour être jugés en sa présence ; et ainsi il discernera son peuple, il séparera les bons et les méchants, comme le berger, à la fin de la journée, sépare les brebis des boucs, afin qu'ils n'aient plus rien de commun. Il mettra les uns à sa droite et les autres à sa gauche (1). Il discernera, c'est-à-dire il

1. Une telle disposition locale paraît impossible, si tous les justes sont élevés dans les airs et si les damnés au contraire demeurent sur la terre. Suarez donne une double réponse. « *D'abord* (si on prend à la lettre et dans leur sens propre ces mots : droite et gauche du Christ), « *tous les réprouvés, bien que restant sur la terre,* « *peuvent être placés à la gauche du Christ, et les élus,* « *quoique élevés dans les airs peuvent occuper sa droite* ; « *s'il en est ainsi, ce n'est pas la proximité ou l'éloignement* « *plus ou moins grand par rapport au juge qu'il faut* « *considérer, mais ce que signifie une semblable disposition. Voici une seconde réponse qui est préférable.* « *Dans le style de l'Ecriture la droite désigne le lieu du* « *bonheur et de l'honneur, et la gauche désigne le lieu du* « *malheur et de la honte. C'est ainsi à peu près qu'expli-* « *que ces mots Origène* (TRACT. 34 IN MATT.), *quoiqu'il* « *s'appuie sur un fondement faux. Saint Hilaire indique* « *le même sens* (con. 28), *quand il dit : En plaçant cha-* « *que homme soit à droite, soit à gauche, il leur assi-* « *gnera la place que mérite leur bonté ou leur malice.* « *Saint Anselme (Matt. 25) commente très clairement* « *ces mots dans ce sens :* A DROITE, *c'est-à-dire dans la béa-* « *titude éternelle ;* A GAUCHE, *c'est-à-dire dans le malheur* « *éternel. Il dit plus à propos encore :* A DROITE, *c'est-à-*

connaîtra sans erreur, clairement et distinctement ce qui appartient aux uns et aux autres, selon leurs œuvres, leurs paroles et leurs pensées, et il séparera pour jamais les élus des pécheurs. Et puisque ce jugement sera le dernier ouvrage de Dieu sur la nature humaine, sans doute Dieu y mettra la dernière main par quelque chose de grand et de merveilleux. Il clora alors ses actions et donnera le dernier trait à sa besogne. Il révisera les procès qui ont jamais été intentés. Il y écoutera toutes les plaintes et les murmures que l'on a jamais fait entendre n'importe sur quel sujet, il y examinera tout le bien et tout le mal qui ont jamais été faits, et le fera paraître d'une manière évidente aux yeux de tout le monde. Il manifestera alors l'équité et la justice de tous les jugements de Dieu qui ont eu lieu depuis le commencement du monde et dont la cause secrète a toujours été inconnue. Il fera voir que Dieu a eu raison et qu'il a bien fait toutes choses ; il justifiera toutes ses œuvres. Enfin il prononcera sur la vie de chaque homme un arrêt définitif et qui décidera de l'éternité.

Le lieu du jugement sera la Terre sainte ou la vallée de Josaphat et le territoire d'alentour. Ce sera en face de la montagne du Calvaire. (Joël). (1).

dire dans la gloire, à GAUCHE, *en bas sur la terre. C'est « cette interprétation qu'adoptent la plupart des Scolas- « tiques »*. (In 3 p. disp. 53).

1. Le lieu du jugement dernier n'est pas connu d'une manière certaine. Un certain nombre de Pères s'appuyant sur le sens hébreu du mot Josaphat, — LE

Le Juge sera au milieu des airs dans une nuée éclatante et les Saints seront aussi élevés dans les airs au-dessus de la terre. Les méchants resteront

SEIGNEUR JUGE, — pensent que n'importe quel lieu où un jugement a lieu et où les bons sont séparés des méchants, peut s'appeler à bon droit la vallée de Josaphat. Mais l'opinion plus commune soutient que le jugement dernier aura bien réellement lieu dans cette vallée de Josaphat qui est située, d'après saint Jérôme (IN JOËL, III, 12 ; M. t. 25, p. 1032), tout près de Jérusalem, au pied de la montagne des Oliviers, et à l'est par rapport au temple de Jérusalem. « *On peut conclure,* dit saint « Thomas, *des Saintes Ecritures d'une manière probable* « *que* (le Christ) *descendra non loin de la montagne des* « *Oliviers, de même que c'est de là qu'il est monté au* « *ciel, afin que l'on voie que celui qui descend est le même* « *que celui qui est monté.* » (SUM. THEOL. p. 3, Suppl. q. 88, a 4). Cette opinion que Suarez qualifie de *commune, reçue, pieuse et très vraisemblable*, est adoptée encore par Mazzella (DE DEO CREANTE, n. 1416), Jungmann (DE NOVISSIMIS), Wetzer et Welte (KIRCHENLEX, t. 5, p. 790), Simar (DOGM. q. 21 et suiv.), Bautz (Weltgericht, etc. p. 202 et suiv.), saint Alphonse de Liguori (DIV. PROVID. et DE NOVISS. p. 275 et suiv.), Knabenbauer (IN JOËL, III, 2 et suiv. ; III, 12 et suiv. ; et plus bas c. 3, a. 1). Il faut néanmoins observer que le texte de Joël, qu'allègue Bail, à la suite d'un certain nombre de Théologiens, n'a rien à faire dans la question. « *J'assemblerai tous les* « *peuples, et je les amènerai dans la vallée de Josaphat, où* « *j'entrerai en jugement avec eux, touchant Israël, mon* « *peuple et mon héritage, qu'ils ont dispersé parmi les* « *nations et touchant ma terre qu'ils ont divisée entre* « *eux.* » (Joël, III, 2). Or le texte et le contexte prouvent qu'il s'agit ici de la réparation que Dieu promet à Sion. « *Cette réparation promise à Sion*, dit Knaben-

sur la terre, qu'ils ont toujours aimée et ils verront les justes élevés au-dessus d'eux dans les airs, du côté où sera Jésus-Christ.

Quatrièmement, jetez un regard sur les moyens dont Jésus-Christ se servira pour faire ce jugement. Il se servira de tous les Anges dont quelques-uns entoureront son trône sous une forme visible, afin de le rendre plus majestueux, d'autres opèreront la séparation des bons et des mauvais et transporteront tous les hommes dans le lieu où ils doivent tous être jugés. Ils se servira aussi de sa croix qui, plus brillante que le soleil, sera portée par un ange, afin que chacun la voie. Quelques-uns (1) estiment que ce sera la croix même sur laquelle il fut crucifié ; il ne lui sera pas plus difficile de la reconstituer avec tous les fragments

« bauer (in hunc. loc.) *consiste dans ce jugement que « Dieu portera contre les nations, quand il exigera « qu'elles rendent compte des injures faites. Que ces « mots :* LA VALLÉE DE JOSAPHAT, *c'est-à-dire* LE SEIGNEUR « EST JUGE, *doivent être pris dans le sens allégorique, et « que ce soit une locution figurée pour signifier le jugement que Dieu doit exécuter sur les nations à des « époques différentes et de diverses manières, c'est ce qui « résulte de cette première constatation, qu'on ne voit pas « bien comment les nations pourraient être rassemblées « et punies dans une vallée ; de plus il est fort douteux « qu'une vallée de ce nom ait existé, et au verset 14e le « prophète indique que par ce terme il entend non pas « désigner le nom lui-même, mais la chose exprimée par « ce nom.* »

1. D. Joan. Chrysost. HOM. 77 IN MATT. — Sybilla, l. 6 ORACULORUM.

épars ça et là, que de ressusciter un corps réduit en poussière (1). D'autres (2) ajoutent que tous les instruments de la Passion y seront également portés par les Anges, comme on porte les armes d'un roi, quand le roi fait son entrée quelque part. Il se servira aussi de la conscience de chacun, elle tiendra lieu de témoin incorruptible. Enfin il se servira de sa sagesse qui pénètre tout, de sa bonté à l'égard des bons, de la rigueur de sa justice à l'égard des méchants, de sa force et de sa puissance invincible à l'égard des uns et des autres. A ces principaux moyens dont il se servira il faut ajouter sa colère et son indignation contre

1. L'Ecriture Sainte affirme que « *le signe du Fils de* « *l'homme paraîtra alors dans le ciel.* » (Matt. XXIV. 30). Il est, en premier lieu, certain que par le signe du Fils de l'homme il faut entendre la croix ; c'est ce qu'affirment, dit Suarez (In 3, disp, 57, sect. 2), tous les Pères, tant ceux de l'Eglise grecque que ceux de l'Eglise latine, et ce que croit l'Eglise qui chante en l'honneur de la croix : « *Ce signe paraîtra dans le ciel, quand le* « *Seigneur viendra pour juger le monde.* » Sera-ce la *vraie* croix elle-même ? Il est plus probable que ce sera une image de la croix, formée dans les airs, et d'où s'échapperont des feux étincelants. C'est ce qu'indiquent ces paroles de la liturgie : « *Ce signe de la croix* « *sera dans les cieux* » ; le signe de la croix n'est pas plus la croix elle-même que le signe du Fils de l'homme, — autre expression employée par la Sainte Ecriture, — n'est le Fils de l'homme lui-même. De plus cette seconde opinion a l'avantage de ne pas exiger autant de miracles que la première.

2. Suarez, 3 p., q. 49, art. 2.

les méchants, à qui il reprochera le mépris de ses grâces et de ses miséricordes. « *Et mon indigna-* « *tion*, dit-il par Isaïe, *m'a donné aide et secours.* » (ch. 63). C'est dans ce but qu'il a choisi comme lieu du jugement un endroit prés du Calvaire, c'est aussi pour cela qu'il y fera paraître le signe de la croix et les autres instruments de la Passion, qu'on l'y verra avec les cicatrices de ses plaies, des pieds, des mains et du côté ; il témoignera ainsi à tout le monde qu'il n'a rien omis pour le salut de chaque homme, puisque pendant trente-trois ans il a vécu sur la terre, et au bout de ces trente-trois ans il a souffert dans sa Passion des tourments inouïs, pour la rédemption et le salut de ceux même qu'il condamnera. C'est ainsi qu'en parle saint Augustin (1) Il doit montrer, dit-il, ses plaies à ses ennemis, afin qu'il puisse leur dire ces paroles convaincantes : Voilà l'homme que vous avez crucifié ; voyez les plaies que vous avez faites, reconnaissez le côté que vous avez percé ; car il a été ouvert par vous et pour vous, et vous n'avez pas voulu entrer. Ce sera la confusion des méchants de voir tout cet appareil de la Passion ; ce sera ce qui donnera lieu à d'inconsolables lamentations, ce qui les convaincra de méchanceté, de dureté de cœur, d'abominable ingratitude, car ils constateront que Jésus-Christ a tant fait, tant souffert, tant patienté, tant enduré pour eux de choses pénibles, et qu'eux-mêmes n'ont a peu près rien fait, ni rien souffert par amour pour lui.

1. In Libro Symbol. : « *Per vos et propter vos apertum* « *est et intrare noluistis.* »

Ainsi donc, ô mon âme, tout ce qui a été fait pour le salut et la conversion des âmes servira alors à leur éternelle confusion et condamnation. O croix de Jésus-Christ, que je dois vous craindre pour ce moment, si je ne profite maintenant des biens que vous m'avez acquis ! O plaies bénies de mon Sauveur, que vous paraîtrez terribles aux âmes qui ne sont pas émues maintenant, en pensant combien vous avez été pénibles à endurer ! O mon Rédempteur et mon Juge, ne m'abandonnez pas dans votre colère, ne souffrez pas que je sois ingrat et insensible en face de votre Passion. Puisque vous avez tant fait, tant abandonné, tant donné, tant souffert pour mon salut, faites aussi, par l'infusion de vos grâces plus abondantes, que je travaille à vous servir, que j'abandonne mes mauvaises habitudes, que je donne par miséricorde des biens que vous m'avez accordés, que je souffre volontiers les pénitences et les mortifications de cette vie, afin que les instruments de votre sainte Passion ne m'accablent point, au jour de votre jugement, de confusion et d'effroi.

III

Considérez les autres circonstances du jugement dernier, telles que la fin pour laquelle il se fera, la manière dont il se fera, et aussi le temps où il commencera et où il finira.

En premier lieu, considérez la fin pour laquelle se fera ce jugement. Ce sera pour rendre à chacun ce qui convient selon ses œuvres. Mais comme Dieu fait tout pour sa gloire, il fera alors tout ce qui pourra se faire, pour son plus grand honneur

et sa plus grande louange, pour faire paraître sa bonté et sa justice, ainsi que la grandeur de sa puissance. Il séparera toutes les âmes saintes des perverses, afin qu'une fois séparées, elles le glorifient sans empêchement et en pleine liberté. Il enfermera toutes les autres dans l'enfer, afin qu'elles ne s'opposent plus aux œuvres de son service et qu'elles ne troublent plus le concert de ses louanges, comme elles avaient coutume de le faire dans cette vie. Enfin Dieu se fera connaître digne d'un amour infini et éternel, en punissant d'un supplice éternel celles qui ont négligé les devoirs de son amour.

Jetez encore la vue sur la façon dont se fera ce jugement. Il n'y faudra point d'accusateurs ni de sacs de papiers, ni d'autres formalités usitées parmi les hommes. Le Juge sera dans une nuée avec un visage plus brillant que le soleil; il sera visible pour tous les hommes. Les bons le contempleront avec douceur et avec joie, et les mauvais avec horreur et avec une angoisse extrême (1). Il

1. Le Christ viendra juger les hommes, revêtu de son corps glorifié, et il sera vu non seulement des justes, mais même des réprouvés, toutefois d'une manière différente. « *Il est certain*, dit saint Augustin, *que les « méchants ne pourront le voir que selon la forme par « laquelle il est Fils de l'homme, mais cependant ils le « verront dans tout l'éclat qu'il aura quand il jugera, et « non pas dans l'état humiliant dans lequel il fut jugé. « Quant à cette forme, qui est la nature divine et par la- « quelle il est égal au Père, certainement les impies ne la « verront pas. Ils n'ont pas en effet le cœur pur* : « BIENHEUREUX CEUX QUI ONT LE CŒUR PUR, PARCE QU'ILS

fera, premièrement, que chacun se ressouvienne clairement de toutes ses œuvres et de toutes les circonstances bonnes ou mauvaises dont elles ont été revêtues; il fera que chacun connaisse les œuvres de tous les autres, qu'ils voient quelles pénitences et quelles satisfactions ont faites les Madeleines, les Thaïs et autres pécheresses, pour leurs offenses (1). Il fera aussi connaître à chaque

« VERRONT DIEU... *D'autre part, si le Fils de Dieu, juge « des hommes, doit être vu même des impies, quand il ju- « gera le monde, dans la nature qui le fait l'égal du Père, « que signifierait cette promesse faite par lui à celui qui « l'aime de tout son cœur* : « ET MOI A MON TOUR JE L'AIME- « RAI, ET JE ME MONTRERAI MOI-MÊME A LUI. (Jean, XIV, 21)? « *C'est pourquoi le Fils de l'homme doit juger, non pas « cependant en vertu d'un pouvoir humain, mais en vertu « de celui qu'il a comme Dieu ; et encore quand le Fils de « Dieu jugera, il ne se montrera pas dans cette nature « dans laquelle il est l'égal du Père, mais dans la nature « qu'il a comme Fils de l'homme.* » (TRIN. l. 1, c. 13, n. 28 ; M. t. 42, p. 840). — La vue du Christ loin de causer aux impies aucune joie, sera pour eux un supplice. « *De même que la gloire d'un ami vous fait plaisir, ainsi « la gloire et la puissance de celui que nous haïssons, nous « attriste profondément. Et voilà pourquoi de même que « la vue de l'humanité glorieuse du Christ sera pour les « justes une récompense, ainsi pour les ennemis du « Christ elle sera un supplice. Isaïe dit* (26) : QU'ILS VOIENT « VOTRE GLOIRE ET QU'ILS SOIENT COUVERTS DE CONFUSION ET « QUE LE FEU (*de l'envie*) DÉVORE VOS ENNEMIS » (SUM. THEOL. p. 3. Suppl. q. 90, a. 2).

1. Tous les Théologiens sont d'accord pour affirmer avec saint Thomas (In IV Sentent. dist. 43, art. ult.) que même les péchés remis par la pénitence, seront

réprouvé qu'il le condamna pour telles et telles œuvres, et il fera participer tout le monde à cette connaissance, d'une façon spirituelle. Puis d'une

connus au jugement dernier, contrairement à l'opinion soutenue par Pierre Lombard (L. SENTENT. dist. 43, n. 4). Les termes dans lesquels l'Ecriture Sainte affirme que toutes les actions des hommes seront mises au jour à la fin du monde, sont généraux et n'admettent aucune exception (p. e. Eccles. XII, 14 ; Matt. x, 26), et l'Ecriture elle-même ne cache pas les fautes commises par les Saints, ni l'adultère de David, ni la cruauté de Saül à l'égard de l'Eglise. « *De même*, dit Suarez, *que le « souvenir de leurs péchés ne cause ni douleur ni tristesse aux bienheureux, ainsi la révélation de ces mêmes « péchés ne leur cause aucune honte ni aucune confusion. « N'est-il pas certain en effet que Pierre et Madeleine « n'ignorent pas que leurs péchés sont tous les jours « annoncés publiquement dans l'Eglise? Or non seulement cela ne leur cause aucune confusion ni aucune « douleur, mais ils s'en réjouissent vivement, parce qu'il « en résulte pour Dieu une plus grande gloire. De plus « aucun déshonneur ni aucun vrai mal ne résulte pour les « Saints de cette manifestation; comme ils sont très « droits en tout, ils ne peuvent être émus que par la prévision d'un vrai bien ou par la crainte d'un vrai mal. « Donc ils ne peuvent éprouver pour ce motif aucun des « sentiments dont nous venons de parler, car ces sentiments ne sont autre chose que la fuite d'un mal imminent et présent. Voici qui confirme encore nos conclusions : si grande sera la gloire et la joie qui résultera « pour les Saints de la pénitence qu'ils auront faite pour « leurs péchés, et qui résultera aussi soit du pardon « qu'ils en auront obtenu, soit de l'admirable providence « de Dieu faisant sortir pour eux le mal du bien, que « pour ces motifs ils se réjouiront de voir que leurs*

voix sensible et qui sera entendue par les oreilles de chacun, il prononcera les sentences contenues dans l'Evangile (1). Il dira aux justes qui seront à

« *péchés sont connus de tous. Car comment la bonté de* « *Dieu et les bienfaits de sa grâce pourraient-ils être* « *connus, si leurs chutes n'étaient point connues ? ou* « *bien comment tous les mérites qu'ils ont acquis par la* « *pénitence et par la satisfaction pour leurs péchés* « *pourraient-ils parvenir à la connaissance de tous, si les* « *péchés qui ont été l'occasion et la matière de ces mérites,* « *ne sont également connus de tous?* » (In 3 p. disp. 57, sect. 7).

1. Pour ce qui regarde la sentence qui sera prononcée par le Christ sur *chaque* homme en particulier, l'opinion presque unanime des Théologiens est en effet que cette sentence, comme d'ailleurs la manifestation et la discussion de tous les actes de la vie qui précèdera la sentence, sera prononcée *mentalement*, quoique, si nous nous en tenions à la description que fait Jésus-Christ du jugement dernier (Matt. xxv, 31 et suiv.), il semble que ce jugement doit se faire verbalement. Voici l'opinion de saint Thomas appuyée sur une raison évidente : « *Ce qui est vrai sur cette question ne peut* « *être défini d'une manière certaine ; cependant on croit,* « *et c'est l'opinion plus probable, que tout ce jugement,* « *c'est-à-dire soit la discussion et l'accusation concernant* « *les méchants, soit l'approbation des bons et aussi la* « *sentence qui sera prononcée sur les uns comme sur les* « *autres, auront lieu mentalement. Car si les actions de* « *chaque homme étaient racontées verbalement, il fau-* « *drait pour cela un temps incalculable ; ainsi saint Au-* « *gustin dit* (De civit. Dei, l. xx, c. 14) : *si le livre* « *d'après lequel tous seront jugés, conformément aux* « *paroles de l'Apocalypse 20, est pris pour un livre ma-*

sa droite : « *Venez, les bénis de mon Père, possé-* « *dez le royaume qui vous a été préparé dès le* « *commencement du monde.* » (Matt. 25). Puis regardant d'un œil courroucé les pécheurs qui

« *tériel, qui pourra en imaginer la grandeur ou la lon-* « *gueur ? ou quel temps ne faudra-t-il pas pour lire un* « *livre dans lequel serait écrite la vie entière de tous* « *les hommes ? Or il ne faudrait pas moins de temps* « *pour raconter verbalement les actions de chaque homme,* « *que pour les lire, si elles étaient écrites dans un livre* « *matériel. C'est pourquoi il est probable que ce que dit* « *saint Matthieu* (XXV) *doit être entendu comme devant* « *avoir lieu, non pas vocalement, mais mentalement.* » (SUM. THEOL. p. 3, Supp. q. 88, a. 2). Saint Bonaventure explique la manière dont s'accomplira ce jugement, qui en même temps qu'il sera notifié à l'intéressé sera enregistré en quelque sorte dans l'esprit de tous les hommes. « *Tous les hommes*, dit-il, *connaîtront instantané-* « *ment ou en même temps, — plutôt en même temps, —* « *tous les péchés. Pour comprendre comment cela se fera,* « *il faut considérer que l'on peut connaître beaucoup de* « *choses à la fois, et cependant dans leur réalité dis-* « *tincte, de trois manières : ou bien par le moyen de ce-* « *lui en qui on les voit, car alors on voit beaucoup de* « *choses en un seul objet : c'est ainsi que dans le miroir* « *éternel nous pouvons voir beaucoup de choses, parce que* « *c'est par le moyen d'un objet unique que l'homme voit* « *diverses choses. Cela peut arriver, en second lieu, à* « *cause de la sublimité de l'intelligence, qui est rendue* « *déiforme par la gloire ; dans ce cas l'intelligence voit* « *beaucoup de choses comme Dieu, quoiqu'elle ne les voie* « *pas sous toutes leurs faces ; c'est ainsi que l'ange bien-* « *heureux connaît à la fois Dieu en lui-même, et la créa-* « *ture en Dieu et dans sa nature propre. Enfin cela peut* « *être l'effet d'une vertu divine qui sans produire dans*

seront à gauche, mais sur la terre, il leur dira : « *Allez, maudits, au feu éternel, qui est préparé* « *au démon et à ses anges.* » (Matt. 25). Essayer de décrire les transports de joie des uns et les regrets des autres, ce serait entreprendre une chose que l'on est incapable même de concevoir.

Il reste à considérer l'époque où aura lieu ce jugement et le temps qu'il durera. Pour le jour, ce sera celui de la Résurrection générale (1) ; en ce

« *une âme la gloire, et sans lui montrer l'exemplaire di-* « *vin, élève cependant l'intelligence, en lui donnant la* « *force d'accomplir quelque chose qui est au-dessus d'elle,* « *soit pour la glorifier, soit pour la punir. Les âmes* « *justes, au jour du jugement, connaîtront de ces trois* « *manières à la fois ; dans le ciel elles connaîtront des* « *deux premières manières et c'est de la troisième ma-* « *nière seulement que connaîtront les âmes pécheresses* « *au jugement dernier.* » (In 4, dist. 43, a. 3, q. 3, éd. Vivés, t. 6. p. 470). — Quant aux deux sentences *générales* qui partageront le genre humain en deux catégories, celle des élus et celle des réprouvés, l'opinion la plus commune des Théologiens affirme que le Christ les prononcera *oralement*, car pourquoi en aurait-il fait si solennellement mention dans l'Evangile (Matt. xxv), si elles ne devaient jamais être prononcées ?

1. Sans doute le jour du jugement dernier sera le même que le jour de la résurrection générale, que celui du dernier avènement du Christ et que celui de la fin du monde. Mais peut-on fixer d'une manière plus ou moins certaine la date de la fin du monde ? A cette question qui a préoccupé les esprits de tout temps et qui les préoccupe même à notre époque, il n'y a à faire qu'une réponse absolument négative. C'est 1) la réponse du Christ lui-même à ses Apôtres : « *Ce jour*

jour tout sera consommé; car les Saintes Ecritures ne parlent que d'un seul jour du jugement, et non de plusieurs. C'est pourquoi ce jour doit être

« *et cette heure personne ne les connaît, si ce n'est le Père* « *seul, pas même les Anges de Dieu.* » (Matt. XXIV, 36); le Fils de l'homme lui-même ne le connaît pas (Marc, XIII, 32) selon sa nature humaine, d'après l'interprétation d'Allioli (in hunc loc.), ou de science communicable, d'après saint Bonaventure (In Sent. 4, dist. 48, a. 1, q. 4; éd. Vivès, t. 6, p. 558), et Gotti (THEOL. SCOL. t. 3, p. 701). Aux Apôtres qui lui posent la même question après sa résurrection il défend même tout calcul à ce sujet. « *Ce* « *n'est pas votre affaire de connaître l'époque ou le moment* « *que le Père a mis en son pouvoir.* » (Act. I, 6 et suiv.); par cette réponse, comme le remarque saint Augustin, « *tous les calculateurs* (à propos de cette date) *ont eu* « *les doigts coupés par le Christ, qui leur a ordonné de* « *se tenir tranquilles désormais.* » (DE CIVIT. DEI, l. 18, c. 53, n. 1; ŒUVR. COMPL. édit. Vivès, t. 24, p. 479), et qui, en refusant de révéler ce jour aux Apôtres, a indiqué assez clairement qu'il ne le révèlerait à personne. 2) C'est la réponse des saints Pères; citons saint Augustin de nouveau : « *On a coutume de faire cette ques-* « *tion : quand cela arrivera-t-il? Demande tout à fait* « *inopportune. S'il nous eût été utile de le savoir, qui* « *mieux que Dieu nous l'eût appris par ses disciples* « *interrogeant leur Maître à ce sujet? ..... C'est donc* « *en vain que nous nous efforçons de calculer et de déter-* « *miner les années qui doivent s'écouler jusqu'à la fin du* « *monde, puisque la Vérité même nous apprend qu'il ne* « *nous appartient pas de le savoir.* » (DE CIVIT. DEI, l. XVIII, ch. LIII). — 3) Léon X, au Concile de Latran (sess. 11), défend aux prédicateurs « *d'avoir la présomption d'affir-* « *mer dans leurs sermons que le jugement aura lieu à tel* « *jour fixe, ou de déterminer à l'avance l'époque où*

considéré comme la fin et le centre de tous les autres, comme celui auquel tous les autres tendent et aboutissent, et où tout ce qui a été fait dans

« *arrivera l'Antéchrist et les maux qui sont annoncés,* « *alors que la Vérité dit qu'il ne nous appartient pas de* « *connaître le temps ou le moment, que le Père a mis en* « *son pouvoir ; ceux qui jusqu'à ce jour ont osé annoncer* « *de semblables choses ont menti, et ont été la cause que* « *les autres prédicateurs, même ceux qui ont enseigné la* « *vraie doctrine, ont vu leur autorité grandement dimi-* « *nuée.* » (Hardouin, Conc. Coll. t. q, c. 1808 et suiv.). Le Concile de Milan tenu l'an 1565 fait une semblable défense aux prédicateurs (p. 1, c. 6). Quelques Pères, il est vrai, ont essayé de déterminer, au moyen de certains textes de l'Ecriture, la date du jugement dernier ; ce sont, en Orient, l'auteur de la lettre dite de Barnabas, Hippolyte, Aphraates le Syrien, Anastase le Sinaïte et Eustathius ; en Occident, Tertullien (de fug. in persec. c. 12), saint Cyprien (ep. 56 et in præf. lib. de Exhort. ad martyr.), saint Ambroise (in obitum Satyri ratris), saint Jean Chrysostome (in Joan. hom. 35), saint Grégoire le Grand (In Evangel. hom. 1), Saint Bernard (in Psalm. 90, serm. 6), saint Vincent Ferrier (Lettre a Benoit xii). Les uns, — mais c'est le plus petit nombre — ont cru que les signes avant-coureurs de l'avènement du Christ se réalisaient à leur époque et que la fin du monde allait venir. Ceux-là se trompaient, mais ils ont assez clairement fait entendre qu'ils ne donnaient pas leurs affirmations comme des vérités révélées, mais bien comme exprimant leur opinion personnelle. Suarez explique ainsi leur erreur : « *Les* « *longs siècles qui se sont déjà écoulés prouvent que ces* « *signes du jour du jugement sont insuffisants. Car ces* « *mêmes signes existent maintenant et ont existé mille* « *ans plus tôt, et cependant le jugement n'est pas encore*

tous les autres jours, sera revu et révisé, approuvé ou désapprouvé. Il est également vraisemblable que

« *venu, ni des signes plus certains de l'avènement du* « *Seigneur n'ont pas paru. Les Saints ont eu une telle* « *opinion, soit parce que les maux présents paraissent* « *toujours plus grands, soit parce qu'eux-mêmes avaient* « *une plus grande peur, ou qu'ils voulaient épouvanter* « *les pécheurs, et qu'ils pouvaient toujours affirmer en* « *toute vérité que le jugement de Dieu approche de plus* « *en plus ; soit tout au moins parce qu'ils parlaient à la* « *manière des Ecritures qui considèrent tout le temps de* « *cette vie comme un temps très court en comparaison de* « *l'éternité. Enfin si certains ont cru simplement que le* « *jour du jugement était venu, ils l'ont cru impru-* « *demment, ou bien ils n'avaient pas remarqué que ces* « *mêmes signes, qui les y déterminaient, s'étaient produits* « *de la même manière plusieurs siècles auparavant.* » (In Sum. theol. S. Tho. p. 3, disp. 53, sect. 4). — Les autres Pères ont étayé leur opinion sur ce calcul : Dieu a créé le monde en six jours et s'est reposé le septième jour ; or, comme, d'après l'Ecriture (Psaume lxxxix, 4 ; ii Pier. iii, 8), mille ans sont comme un jour aux yeux de Dieu, ils concluent qu'il y aura six âges du monde et que chaque âge durera mille ans ; après le sixième âge, c'est-à-dire au bout de six mille ans aurait lieu l'avènement du Christ. De plus ces Pères estiment que le Christ s'est incarné au milieu du sixième millénaire (l'an du monde 5500, d'après saint Hippolyte, dans son Commentaire sur Daniel), comme d'ailleurs l'Eglise elle-même semble l'affirmer dans le Martyrologe romain : « *l'an de la création 5199... au sixième âge du monde* « *Jésus-Christ... naît à Bethléem, ville de Juda* » (au 25 déc.). D'après ce calcul le second avènement de Jésus-Christ aurait dû avoir lieu l'an 500 de l'ère chrétienne ; ce qui est évidemment faux. Des auteurs

le jugement durera quelques heures, sans qu'on puisse en déterminer le nombre, afin que pendant

modernes et même des auteurs contemporains, tels que Holzhauser Barthélemy, † 1658 ; l'auteur de l'ouvrage intitulé EXPECTANS EXPECTAVI, Walter (DIE OFFENBARUNG DES HL. JOHANNES, 1882) et d'autres, après avoir conclu des chapitres XIII et XVII de l'Apocalypse que le monde doit durer six mille ans, comptent que, depuis la création du monde jusqu'à l'Incarnation, ne se sont écoulés que quatre mille ans. Pour montrer combien est peu solide le fondement sur lequel reposent ces divers calculs, qu'il nous suffise d'observer qu'il n'y a pas, à proprement parler, de chronologie biblique ; les érudits nous offrent en effet quatre chronologies différentes depuis la création du monde jusqu'à Abraham et même jusqu'à la sortie du peuple d'Israël d'Egypte ; l'une conforme au texte *hébreu* et aussi à la *Vulgate*, l'autre d'après les *Septante*, la troisième d'après le texte *Samaritain* et la quatrième d'après le livre apocryphe des *Jubilés*. Ajoutons que les Révélations privées ne nous apprennent rien sur le jour du jugement dernier. (a) Une première prophétie annonçait la fin du monde pour l'année 1886, en ces termes : « *Quand Saint-Marc* « *fera la Pâque, Saint-Antoine la Pentecôte et Saint-* « *Jean la Fête-Dieu, le monde entier criera malheur.* » Il n'y a point lieu de tenir compte de cette prétendue prophétie, d'abord parce qu'elle a pour auteur un astrologue français, qui n'avait aucune des qualités des prophètes, Michel Notre-Dame (Nostradamus) qui l'a consignée dans ses CENTURIES (années 1555 et 1558), et en second lieu, parce que l'événement en a prouvé plusieurs fois la fausseté, notamment l'an 1666 et l'an 1734, où Pâques tomba le 25 avril, jour de la fête de saint Marc, sans amener la fin du monde. D'ailleurs longtemps avant Notre-Dame

ce temps il fasse des reproches sensibles à quelques pécheurs plus insignes (1), afin aussi qu'il

le monde avait vu déjà cette constellation de fêtes, qui reparaît une fois par siècle ; il l'avait vue les années 1014, 1109, 1204, 1451, 1546. (b) La seconde prophétie non moins célèbre est celle de Malachie ; elle comprend 111 Souverains Pontifes qui vont de Célestin II († 1143) jusqu'à Pierre II, qui doit être le dernier pape, et elle met en regard de chacun d'eux une note caractéristique qui exprime l'idée maîtresse du pontificat. Après Pie X actuellement régnant, il n'y aurait plus d'ici à la fin du monde que neuf papes. Or cette prophétie est fausse à un double point de vue. 1) Bien qu'il soit vrai que Malachie, archevêque d'Armagh († 1148) fut un saint homme et un prophète, rien ne nous autorise à lui attribuer cette prophétie, qui était absolument inconnue avant l'année 1590, et dont saint Bernard, entre les bras de qui il expira, ne dit pas un mot, pas plus que Rainald, Baronius, ni les autres historiographes, qui ont écrit avant 1590. — 2) Quoique les notes caractéristiques du pontificat de chaque pape soient pour certains d'entre eux bien appliquées, par exemple pour Grégoire XVI qualifié *de balneis Etruriæ*, pour Pie VI, *peregrinus apostolicus*, pour Pie IX, *crux de cruce*, pour Léon XIII, *lumen de cœlo ;* néanmoins la plupart sont vagues et équivoques. De plus, si la prophétie de Malachie était vraie, la parole du Christ : « *Vous ne savez ni le jour ni l'heure* » serait fausse. Car on arriverait, au moyen d'un calcul très facile, à déterminer d'une manière assez précise la fin du monde ; puisque, après Pie X, il ne resterait plus que neuf papes, et que l'on sait que chaque pape règne en moyenne douze ans, il ne devrait plus s'écouler d'ici à la fin du monde que cent huit ans environ.

1. Nous ne savons pas combien de temps durera le

donne des louanges à quelques Saints dont les actions auront été plus héroïques et plus généreuses que celles des autres Saints (1).

Si tel doit être le jugement, rentrons un peu en nous-mêmes et voyons dans quelle catégorie nous

jugement qui comprend soit la manifestation et la discussion des œuvres de chaque homme soit le prononcé de la sentence judiciaire. Voici là-dessus l'opinion de saint Augustin : « *Nul ne sait pendant combien de jours* « *se prolongera ce jugement ; mais quiconque a lu avec la* « *moindre attention les saintes Ecritures sait fort bien* « *que, dans le style biblique, un jour signifie un temps* « *indéterminé.* » (De civ. Dei, l. 20, c. 1, n. 2 ; M. t. 41, p. 659). Saint Thomas (In 4 Sentent. dist. 43, a 5) est du même avis, tout en admettant qu'il n'y a rien d'impossible à ce que le jugement s'accomplisse en un instant. Voici l'opinion quelque peu différente de Suarez, adoptée par l'auteur : « *Il est à croire que* (la manifesta- « tion de la cause) *n'aura pas lieu instantanément,* « *parce que les hommes, surtout les réprouvés, ne pour-* « *raient pas d'un seul coup connaître distinctement* « *et parfaitement tant de choses, sans un grand miracle* « *qui n'est nullement nécessaire. De plus, il ne faut pas* « *qu'une si solennelle action s'accomplisse en un seul* « *instant ; elle s'accomplira donc par une parole mentale* « *successive et proportionnée à tous.* » (In Sum. S. Tho. « p. 3, disp. 57, sect. 9). Le même Docteur ajoute un peu plus bas : « *Il est vraisemblable d'un côté qu'il* « *n'aura pas lieu instantanément, et de l'autre qu'il ne* « *durera pas longtemps ; parce que beaucoup de temps ne* « *sera pas nécessaire au Christ pour convaincre la cons-* « *cience de tous les hommes et pour prononcer la sen-* « *tence.* » (Loc. cit. sect. 10).

1. Hiquœus, in 4 Sent. q. 15.

voudrions être alors et quelle vie nous voudrions avoir menée. Sans doute nous voudrions être alors dans la catégorie des Saints, qui sont élevés dans les airs sur de belles et brillantes nuées, à la droite de Jésus-Christ. Sans doute nous voudrions avoir vécu dans la plus austère pénitence et dans la plus sublime perfection, nous voudrions avoir été de feu au service de Dieu. Que ne le sommes-nous donc maintenant, puisqu'il y va de l'éternité ? O Seigneur, « *percez ma chair de votre crainte, car « j'ai redouté vos jugements.* » (Ps. 118). Oh ! que je serai alors misérable et malheureux ! Que ferai-je alors ? De quel côté me tournerai-je, si je ne règle autrement ma vie ? Quoi donc ! faut-il que je demeure insensible et que je ne sois pas ému en considérant ce dernier spectacle ? Grâce à Dieu, ces choses, je les crois. D'où vient donc que la pensée de ces choses me touche si peu, et que je ne me mets pas en devoir d'apaiser mon juge et de me le rendre favorable, tandis que j'en ai le temps et le moyen ? Car, dit saint Grégoire (1), la terreur qu'inspire le jugement ne peut être évitée qu'avant le jugement. Maintenant nous ne voyons pas Jésus-Christ, mais nous l'apaisons par des prières. Quand il aura pris place sur son trône, pour procéder à ce formidable examen, on pourra le voir, mais non l'apaiser. Donc, ô mon âme, ne passons pas légèrement sur ce point si important. Réfléchissons plutôt sur les mots et sur les syllabes de ces arrêts suprêmes. « *Venez !* » Oh !

1. L. 14 Moral. c. 20 : « *Vitari namque terror judicii « nonnisi ante judicium potest.* »

quelle douce invitation, et quel sujet d'allégresse pour les justes ! « *Bénis de mon Père !* » Oh ! quelle bénédiction toute puissante et efficace ! « *Possédez le royaume.* » Oh ! quelle grandeur ! Oh ! quelle richesse ! Oh ! quelle abondance de tout bien ! « *Qui vous a été préparé !* » Oh ! quel soin ! Quelle mémoire et quelle prévoyance en Dieu ! « *Dès l'origine du monde.* » Oh ! combien est ancien l'amour de Dieu pour les justes ! Oh ! le bienfait incomparable de la prédestination éternelle ! Oh ! l'immensité du bonheur et de la gloire des justes ! Mais combien sont différentes les paroles adressées aux méchants ! « *Allez* », retirez-vous, séparez-vous de moi. O céleste et formidable divorce ! O séparation sans réunion possible ! O peine du dam, plus grande que toute autre peine ! « *Maudits !* » Oh ! quelle injure atroce ! Oh ! quel coup de foudre sortant de la bouche de Jésus-Christ ! Quel juge traite ainsi son criminel ? « *Au feu éternel.* » Oh ! quel supplice insupportable ! Oh ! quelle peine des sens ! Oh ! quel désespoir pour une éternité ! « *Qui a été préparé pour le démon et pour ses* « *anges.* » Oh ! quelle compagnie horrible de dragons furieux ! O misérables ! O malheureux réprouvés ! que votre terreur sera grande et que votre châtiment sera horrible ! Oh ! être séparé de Dieu ! Hélas ! être maudit et injurié par Dieu, aller au feu, y brûler sans espoir d'en sortir et en compagnie des démons ! Oh ! qui m'obtiendra d'en être délivré ! Oh ! Mère de Dieu ! Oh ! sainte Vierge, défendez-moi, protégez-moi, priez pour moi.

IXE MÉDITATION

DES TROIS VUES QUI TOURMENTERONT LES PÉCHEURS AU JUGEMENT

SOMMAIRE

Au jugement les pécheurs seront tourmentés : 1) par la vue d'eux-mêmes — 2) par la vue de l'appareil du jugement — par la vue de Jésus-Christ.

I

Considérez qu'au jour du jugement les pécheurs seront horriblement tourmentés par trois vues. Et premièrement, par la vue d'eux-mêmes, de leur état et de leurs péchés, qui leur paraîtront si monstrueux, si déraisonnables, si vilains, si étranges, que ce sera pour eux une chose insupportable de se voir eux-mêmes si hideux, si contrefaits, que d'être chargés de crimes commis contre la grandeur divine et la bonté infinie de Dieu tout puissant ; d'avoir échangé le bonheur de l'éternité pour un plaisir de néant, d'avoir épousé le malheur de la damnation éternelle pour des biens imaginaires ; en un mot d'avoir préféré, en péchant, de chétifs intérêts à l'amitié de Jésus-Christ, le Juge souverain de toutes les créatures. Les saints qui ont été éclairés par Dieu dans cette

vie ont trouvé le péché si difforme, que plutôt que de le voir dans les âmes, ils eussent préféré se précipiter en enfer ; c'est ce qu'on rapporte de saint Anselme en particulier. Une sainte ayant demandé à Dieu de lui faire voir ses imperfections et ses manquements et l'ayant obtenu, fut saisie d'un tel étonnement à la vue de son état intérieur et de sa difformité, que, ne pouvant plus se supporter elle-même, elle demanda à Dieu d'éloigner ce spectacle, parce qu'elle ne pouvait plus souffrir la vue de sa propre laideur. Or si de saintes âmes qui avaient la grâce sanctifiante se jugeaient ainsi elles-mêmes, que sera-ce d'un pécheur à l'heure du jugement, quand il verra l'horreur épouvantable de ses péchés mortels ? C'est pourquoi Dieu menace le pécheur qui ne se voit pas lui-même dans cette vie, de lui faire ressentir ce tourment. « *Tu as pensé méchamment que je te* « *serais semblable : je te reprendrai et je te poserai* « *devant ta face.* » (Ps. 49). La version de saint Jérôme porte : « *Je te proposerai toi-même devant* « *tes yeux* », et celle des soixante-dix Interprètes : « *J'établirai tes péchés devant ta face.* » C'est un des grands supplices dont Dieu menace le pécheur ; car alors il se haïra et se détestera lui-même, il ressentira une si grande horreur, que, s'il n'était immortel depuis sa résurrection, cette vue suffirait pour lui donner le coup de la mort.

Il est rapporté dans la Vie de sainte Catherine de Sienne qu'elle avait le sentiment de cette vérité. Elle éprouvait une si grande horreur à la vue d'un péché en elle-même, qu'elle disait ces mémorables paroles : O mon amour, toutes les au-

tres choses peuvent bien se supporter ; mais vous avoir offensé, c'est pour moi une chose si horrible et si insupportable que je vous prie de me faire faire toute autre sorte de pénitence, excepté celle-là, à savoir celle de voir que je vous ai offensé. Quant aux offenses que j'ai commises contre vous, je voudrais ne point les avoir commises, et je ne puis approuver de vous avoir offensé. A l'heure de la mort montrez-moi plutôt tous les démons avec la terreur qu'ils inspirent et leurs supplices, parce que je considère tout cela comme rien en comparaison de la vue de l'offense commise contre vous, pour si petite qu'elle soit ; mais peut-elle être petite, puisque c'est l'offense d'une si grande Majesté ? Je sais en vérité que si l'âme voyait en elle une bien petite chose qui l'empêchât de jouir de Dieu son Epoux, son corps se changerait en poussière. C'est ainsi que s'exprimait cette sainte. Ces paroles doivent nous faire comprendre le tourment que le péché causera aux pécheurs au jour du jugement, quand ils le considèreront comme la cause de leur séparation du groupe des élus, et quand ils verront que c'est la seule chose qui les met dans l'état le plus malheureux.

Eh bien ! ô mon âme, ne concevras-tu pas cette fois une vraie détestation du péché, qui paraîtra alors horrible et abominable à ce point ? Pourquoi la taie de ce corps et le nuage de la chair t'empêchent-ils de voir ce monstre si hideux, tel qu'il t'apparaîtra alors ? O Dieu infini ! que je souhaiterais que rien de ce qui porte le nom de péché ne se trouvât en moi ! Faites que je le voie bien maintenant dans toute sa difformité, grâce à une

sérieuse méditation, afin que je le déplore amèrement et que je l'efface tellement qu'à l'heure de la mort et du jugement, je n'en aperçoive plus rien.

II

Considérez une seconde vue qui tourmentera encore indiciblement les pécheurs, dans ce jugement ; ce sera la vue de tout l'appareil du jugement. Rien en effet n'aura jamais paru si terrible ; du ciel jusqu'à la terre tout sera épouvantable. On y apercevra une infinité de Saints dans les airs, brillant comme des éclairs, et, sur la terre, une infinité de réprouvés, au milieu desquels ils se verront avec épouvante. Le saint homme Job, voyant dans son esprit prophétique l'appareil de ce jugement, disait à Dieu : « *Qui me donnera d'être pro-* « *tégé par vous dans l'enfer, jusqu'à ce que votre* « *fureur soit passée, et que vous me déterminiez* « *un temps, après lequel vous vous ressouveniez* « *de moi pour m'en retirer ?* » (ch. 14). Par ces paroles il veut donner à entendre que l'horreur du jugement sera si grande que, s'il avait à choisir entre ces deux choses : ou être présent à ce jugement ou être dans l'enfer, pendant qu'il aura lieu, il préfèrerait le séjour de l'enfer, pendant la durée de ce débat, plutôt que d'être présent à ce jugement et d'avoir ce spectacle sous les yeux. Car de quelque côté que les pécheurs se tournent, tout leur cause de la douleur. Au-dessus ils voient un juge offensé et prêt à la vengeance ; au-dessous un enfer ouvert ; au-dedans une conscience criminelle ; au-dehors des Anges qui les repoussent ; ici les démons qui les accusent et les entraînent en en-

fer. Il leur sera insupportable de comparaître, et impossible de l'éviter. Si tu disais mille enfers, dit un Père de l'Eglise, tu ne dirais rien de comparable à cet état, où le monde paraîtra tout renversé, le soleil obscurci, la lune couverte de sang, où les comètes horribles étincelleront, la terre tremblera, la foudre grondera terriblement et le juge redoutable sera environné d'un million d'Anges, pour exécuter ses ordres; où enfin les Saints crieront tous d'une même voix : justice, justice, Seigneur; vengeance, vengeance, Sauveur ; tous les méchants, contempteurs de vos lois, à l'enfer éternel ! Si le pécheur veut implorer la miséricorde de Dieu, elle se sera éclipsée, toute l'affaire étant laissée à la justice. S'il jette les yeux sur le débonnaire Jésus-Christ, il le verra enflammé d'indignation. S'il a recours à la Mère de pitié, elle dira : Comment aurais-je de la pitié pour toi qui as été si cruel pour mon Fils ! S'il cherche un refuge dans les Apôtres, nous te condamnons, diront-ils, aux flammes éternelles. Mais nous n'en finirions jamais, si nous voulions décrire ce spectacle dans tous ses détails. L'histoire fait mention d'un roi païen de Bulgarie, qui avait refusé de se faire chrétien. Il fit appeler un moine très habile pour la peinture, qui s'appelait Méthodius, à qui il enjoignit d'enrichir ce palais des tableaux les plus effrayants que l'art put lui suggérer. Ce religieux ne connaissant pas de sujet plus effroyable que le second avènement de Jésus-Christ venant juger les vivants et les morts, appliqua tout son talent à représenter au naturel ce dernier jugement. Quand il en eût déchiffré au roi le mystère,

celui-ci fut saisi au cœur d'un si grand étonnement, que sans plus faire de difficulté, il se fit catéchiser et baptiser, tant il appréhendait l'horreur de ce que la peinture lui représentait. Ainsi ce que beaucoup de fléaux de Dieu et beaucoup d'exhortations n'auraient pu obtenir d'un cœur endurci, la vue d'une peinture, c'est-à-dire d'une ombre du jugement, l'emporta.

Ne serai-je donc pas ému à la pensée de cet appareil ? Suis-je incrédule au sujet de ces choses que les Saintes Ecritures affirment tant de fois et si manifestement ? D'où me vient donc cette stupidité, que je sois si peu touché à la pensée d'un tel spectacle ? Oh ! misérable et infortuné, que ferai-je alors ? De quel côté me tournerai-je, si je demeure toujours sur la liste des pécheurs, sans me convertir ni corriger mes mauvaises mœurs ? Pardon, Seigneur, pardon ! j'ai tremblé au récit de votre jugement, je veux vivre autrement.

III

Considérez néanmoins que ce qui tourmentera le plus les pécheurs, ce sera la vue de Jésus-Christ, qui leur reprochera leur ingratitude, en leur mettant devant les yeux du corps et de l'esprit, sa croix, ses épines et les tourments de sa Passion, qu'il avait soufferts pour leur amour. Il semble que l'Evangile fait allusion à cette vue, quand il dit : « *Alors ils verront le Fils de l'homme venant* « *sur les nues* » (Luc, 21), conformément à ce qu'a écrit le prophète Zacharie : « *Ils me ver-* « *ront, moi qu'ils ont percé.* » (ch. 12). Saint

Jean dit dans son Apocalypse : « *Et tout œil le* « *verra, et ceux qui l'ont persécuté et toutes les* « *tribus de la terre se lamenteront sur lui.* » (ch. 1). Ils éprouveront un vif sentiment de douleur, en voyant qu'il ont si ignominieusement traité celui qui est si éclatant de gloire et si triomphant, et qu'ils ont été si ingrats à l'égard de celui qui les a obligés par tant de bontés qu'il a eues en souffrant pour eux ce tourment de la croix ; cette croix paraîtra comme son étendard et leur reprochera leur ingratitude. Dans ce jugement en effet il montrera aux yeux de tout le monde les cicatrices de ses plaies et tous les instruments de sa Passion. Il leur fera voir ses pieds et ses mains percés, et il leur découvrira son côté ouvert par la lance. Chacun les verra distinctement, et la multitude n'empêchera nullement de les voir. Alors il s'exprimera ainsi : Voilà les blessures, ô pécheurs, que j'ai reçues pour vous ; et néanmoins, méchants et pervers, vous avez été ingrats à l'égard de mon amour, de ma grâce, de ma mort et de mon sang répandu pour vous. Je vous fais juges, ô Séraphins célestes, et vous, mes Apôtres et tous mes Saints et Saintes ; quelle peine ont méritée ces maudits ? Que faut-il leur faire en retour ? Il n'y aura personne qui ne demande alors que justice soit faite.

L'histoire de l'Orient (1) fait mention d'un roi nommé Elenahan, doué d'un naturel extrêmement bon. Allant à la chasse, il rencontra dans les bois une petite fille nue, que sa méchante mère avait

1. Oultremanus in LIBRO AMORIS INCREATI, pag. 878.

abandonnée. Elle avait un beau visage, mais son corps était infecté d'une affreuse lèpre. Ces courtisans en eurent horreur et refusèrent de s'en approcher. Mais lui la releva de terre de ses mains, quoiqu'on s'efforçât de l'en dissuader, la fit porter dans son palais et la mit entre les mains des plus habiles médecins avec ordre de la soigner. Ces médecins déclarèrent que la jeune fille ne pouvait être guérie que par le sang d'un enfant. Chacun eut en horreur ce remède qui ne pouvait être obtenu que par une cruauté. Mais le roi fit saigner son propre Fils, et en telle quantité qu'il mourut peu après. Néanmoins le roi ne laissa pas d'aimer cette fille, et la voyant guérie par le sang de son Fils, il l'adopta pour sa fille, la déclara son héritière et finalement la maria avec le premier prince de la cour. Mais cette ingrate s'abandonna aux plus vils hommes du pays et souilla la couche nuptiale par toutes sortes d'adultères. Craignant d'être punie, elle se rendit à l'ennemi de ce bon roi et par ses conseils causa au roi une infinité de dommages. Enfin elle fut reprise par les gens du roi et enchaînée dans une prison comme une grande criminelle ; on délibéra alors sur le genre de supplice dont on punirait cette ingratitude. L'un disait qu'il fallait pendre la coupable, un autre qu'il fallait la brûler vive, et chacun en parlait selon la gravité qu'il attribuait à la faute. Quelqu'un prononça un jugement qui fut suivi d'effet et qui plut au roi plus que les autres. Il estima que cette malheureuse devait être amenée en présence du roi et obligée de le regarder bien en face pendant quelques instants, tandis que le roi lui repro-

cherait son ingratitude par de sévères paroles. Ainsi fut jugé et exécuté. Mais la malheureuse n'eut pas plus tôt regardé le visage de ce roi qui l'avait tant chérie, que son cœur éclata de douleur et qu'après quelques soupirs, elle expira à ses pieds.

C'est toi-même, ô mon âme, qui es cette fille lépreuse et exposée, recueillie, puis guérie par le sang royal du Fils de Dieu. C'est toi-même, ô mon âme, qui as été tant obligée. Hélas ! si tu es ingrate, tu paraîtras au jour du jugement devant la face de Jésus-Christ, qui te reprochera ton ingratitude. Comment pourras-tu supporter la colère de l'Agneau ? Quel supplice plus affreux peut-il y avoir, que de regarder celui que tu as tant offensé ? O Dieu éternel, que je rentre donc en moi-même et que je fasse pénitence.

X^E MÉDITATION

DE L'IMMUTABILITÉ DE L'ARRÊT DU JUGEMENT ET DE SON EXÉCUTION INÉVITABLE

SOMMAIRE :

L'arrêt prononcé au jour du jugement sera immuable. — Il sera exécuté sans délai. — L'exécution en sera inévitable.

I

Considérez que l'arrêt prononcé par Jésus-Christ, au jour du jugement, sera immuable, et que jamais il n'y sera rien changé. La raison en est qu'il ne se trouvera aucune cause qui puisse obliger Jésus-Christ à révoquer ou à modifier sa sentence (1). D'abord l'arrêt est juste. Le juge a en effet une connaissance parfaite des actions de chaque homme, il connaît depuis longtemps leurs actions intérieures et leurs actions extérieures. Dans ce jugement il n'y a pas eu de faux témoin et la vérité est apparue à découvert.

1. Boskierus, De Finibus bonorum et malorum, concio 25. — Inchino, Du jugement dernier, 3e partie.

Il n'y a eu ni précipitation, ni défaut de science de droit, ni défaut d'équité ou de droiture de la part du juge, car le juge est irréprochable, puisqu'il est le Saint des saints et qu'il est rempli de lumières admirables. « *Y a-t-il de l'iniquité en* « *Dieu ?* » dit saint Paul (Rom. 9). En second lieu l'intercession et les prières des amis ne se produiront pas ici, et quand bien même elles se produiraient, elles n'auraient aucune force ou aucune efficacité pour adoucir la rigueur de la sentence ou pour y faire apporter quelque changement. Il n'en sera pas alors comme dans cette vie, où les prières des personnes vertueuses adoucissent les jugements de Dieu ; c'est ainsi que le grand prêtre Aaron arrêta le massacre du peuple d'Israël (Ex. 32), et que David fit cesser le fléau de la peste, qui ravageait son peuple. Il n'y aura alors ni intercesseur, ni homme puissant ayant du crédit. Car » *qui vous dira*, dit Salomon, *qu'avez-* « *vous fait ?* (II Rois, 21), *ou qui s'élèvera contre* « *votre jugement, ou qui, en votre présence, dé-* « *fendra les hommes iniques ?* » (Sag. 12). En troisième lieu, la pénitence des criminels ne servira plus de rien pour fléchir le juge, comme elle le fléchit souvent dans cette vie, ainsi que nous l'apprend l'exemple des Ninivites, qui par leur pénitence obtinrent miséricorde de Dieu (Jon. 3), et l'exemple du roi Ezéchias qui par ses larmes fit changer l'arrêt de mort en un arrêt de vie. (Is.38). La raison en est que les arrêts prononcés par Dieu durant le cours de cette vie sont toujours conditionnels, c'est-à-dire qu'ils ne seront exécutés que si les criminels ne se convertissent pas ;

tandis que l'arrêt du jugement est absolu et sans aucune condition. Si bien que, quoique les coupables conçoivent, au moment de ce jugement, des regrets indicibles de leurs fautes, une semblable pénitence leur sera inutile et infructueuse, car ils ne pourront espérer aucun pardon par sa vertu. « *L'homme étant mort*, dit le Sage, *il n'y* « *aura plus rien à espérer.* » (Prov. 11). En quatrième lieu, il n'y aura pas d'appel ou de requête civile qui fasse changer l'arrêt, car le Juge est souverain, et, quoiqu'il juge en tant qu'homme, c'est néanmoins un homme dont la personne est divine, un homme investi d'une suprême autorité, au-dessus de laquelle il n'y en a aucune à laquelle les condamnés puissent avoir recours pour exposer leurs griefs. « *Le Père a laissé tout jugement au* « *Fils* », et il n'y a pas de tribunal plus haut que le sien. De plus celui qui les juge est celui qui dit de lui-même : « *Je suis Dieu et ne change pas* », et de qui l'apôtre saint Jacques dit : « *Chez lui il* « *n'y a point de variation, ni aucune ombre de* « *changement* » (ch. 1). Ce qu'il lui a plu une fois d'ordonner, cela lui plaira toujours, et comme sa sagesse ne peut qu'augmenter, il ne lui viendra jamais à l'esprit aucune raison qui puisse le porter à faire à son décret le moindre changement du monde. Enfin les condamnés n'auront jamais payé la peine et subi la satisfaction qui est due à leurs crimes; car cette peine à laquelle ils sont condamnés est éternelle et n'aura jamais de fin. C'est pourquoi l'arrêt demeurera éternellement. « *Il ne satisfera point*, dit David, *la justice de* « *Dieu, et il ne lui donnera point le prix de la*

« *rédemption de son âme, et il sera puni éternel-*
« *ment.* » (P. 48).

« *Comprenez donc ces choses, vous qui oubliez*
« *Dieu* » (Ps. 49), vous qui avez mis en oubli les affaires de votre conscience. Il est maintenant en votre pouvoir d'obtenir du Juge souverain telle sentence que vous voudrez, une sentence de bénédiction ou une sentence de malédiction, car il vous laisse le choix de la sentence qu'il prononcera sur vous. Vous pouvez, en faisant pénitence, vous le rendre favorable, et vous pouvez en continuant vos excès, vous amasser le trésor de son courroux et de son indignation pour ce jour. Le Seigneur, dit saint Ambroise (1), sait changer sa sentence, si tu veux corriger ta mauvaise vie. Il ne sera plus temps, quand l'arrêt sera porté à la mort, de le faire modifier ou casser. Mettons donc à profit, ô mon âme, le temps opportun de cette vie et l'occasion présente. Allons, adorons notre Dieu, pleurons en sa présence, repentons-nous amèrement, prosternons-nous devant Jésus, le Juge des vivants et des morts, apaisons sa colère par des œuvres de pénitence et de mortification ; acquérons-nous ses bonnes grâces par une vie bien réglée et par la pratique de toutes les vertus qui lui sont agréables.

II

Considérez l'exécution de ce jugement qui aura lieu sur le champ, sans délai et sans autre discussion. Les sentences prnoncées, le jugement est fini.

1. L. I IN LUCAM : « *Novit Dominus mutare sententiam,*
« *si tu noveris emendare delictum* ».

Jésus-Christ, la sainte Vierge, tous les Saints et tous les bons Anges s'élèveront dans les cieux avec joie, et triomphalement au milieu des louanges. Les méchants les regarderont et seront saisis d'une si grande confusion et d'une tristesse si profonde qu'ils demeureront muets ; ils ne pourront parler, ni pour se plaindre, ni pour demander pardon à Jésus-Christ. Cependant en se séparant d'eux, il laissera dans leur âme des impressions si vives et un sentiment si profond de son infinie beauté et du bonheur des justes, qu'ils s'estimeront infiniment malheureux d'être privés de sa face et de sa bienveillance et de n'être pas du nombre de ceux qui le suivent dans le ciel. Au reste, à peine auront-ils perdu la vue de ce beau spectacle de l'Eglise triomphante, qu'ils sentiront la terre s'entrouvrir et se fendre sous leurs pieds jusqu'aux abîmes des enfers, où ils descendront pêle-mêle, avec les démons furieux et enragés, qui les y précipiteront beaucoup plus vite par leurs violences, que la pesanteur de leur corps ne pourrait les y porter naturellement. Il n'y aura plus de pitié pour un seul, ni de faveur pour qui que ce soit. Grands et petits, nobles et rôturiers, dames et servantes éprouveront une même rigueur qui ne fléchira jamais. « *Le zèle et la fureur de* « *l'homme* (c'est-à-dire de Jésus-Christ, juste « Juge) *ne pardonnera pas au jour de la ven-* « *geance, il n'acquiescera aux prières de per-* « *sonne et n'acceptera aucuns dons pour le* « *rachat* » (Prov. 6) ; parce que le temps de la vie présente est destiné à la miséricorde, et que, la vie présente une fois passée, on n'agira plus que

par les voies de la justice distributive et vindicative. Aussi, ni la Vierge, ni les Saints, ni les Anges ne feront aucune instance auprès de Jésus-Christ, pour obtenir le pardon d'une seule âme, qui se trouverait alors coupable d'un seul péché mortel. Tous plutôt confirmeront et approuveront comme très juste l'arrêt de malédiction éternelle fulminé contre les réprouvés par ces paroles : « *Allez*, « *maudits*, *au feu éternel qui est préparé au* « *démon et à ses anges.* » (Matt. 25). Si eux-mêmes prenant la parole disaient à Jésus-Christ : hélas ! juste Juge que nous avons irrité par nos offenses, si nous sommes indignes de votre paradis, permettez au moins que nous nous tenions à vos pieds, pour vous adorer à jamais ; non, leur dirait-il, « *allez* », retirez-vous loin de moi, ne paraissez jamais devant ma face. S'ils ajoutaient : au moins, ô très souverain Seigneur, si nous devons vivre toujours loin de votre présence, nous sommes vos pauvres créatures, pour lesquelles vous avez versé votre sang précieux, donnez-nous votre bénédiction avant cette lamentable séparation ; il leur dirait : non, je vous donnerai plutôt ma malédiction : « *allez*, *maudits.* » Et s'ils continuaient et disaient : mais où irons-nous, chargés de votre malédiction ? envoyez-nous tout au moins dans quelque lieu habitable ; il leur répondrait : non, « *allez*, *maudits*, *au feu.* » S'ils lui disaient encore : mais hélas ! pour combien de temps ? que ce ne soit que pour un an, ou pour cent ans, ou seulement pour un million d'années ; il leur répondrait : non, c'est pour toujours : « *allez*, *maudits*, « *au feu éternel.* » Si après ces refus ils avaient le

courage de lui dire encore : que celui qui sera notre maître dans ce feu éternel ne soit pas un tyran cruel ; il leur répondrait : non, ce sera le démon, le cruel ennemi de votre nature. « *Allez*, « *maudits*, *au feu éternel qui a été préparé pour* « *le démon.* » Si enfin ils lui demandaient d'avoir au milieu de ces tourments quelque douce compagnie capable de leur donner quelque consolation, il leur répondrait : non, vos compagnons seront les démons, les traîtres, les brigands, les blasphémateurs, les serpents et les dragons de feu : « *Allez*, *maudits*, *au feu éternel qui a été* « *préparé pour le démon et pour ses anges.* » Si bien qu'ils n'obtiendraient pas, par un océan de larmes, la plus petite goutte de grâce ou de miséricorde. C'est pourquoi ils ressentiront, par suite du départ de Jésus-Christ si beau et si triomphant, une plus grande douleur que si on leur arrachait le cœur ; ils crouleront en bas et aussitôt la terre, se refermant sur eux, leur enlèvera toute espérance.

Crains donc, ô créature mortelle, d'être du nombre des maudits, puisque tu les imites en tant d'actions de leur vie, et que tu as peut-être déjà commis plusieurs fois les péchés pour lesquels ils sont traités de la sorte. O Jésus, souverain Juge de toutes les actions humaines, oh ! si maintenant toutes les âmes vous aimaient, afin de n'être point enveloppées dans l'arrêt de mort éternelle ! O Jésus ! si les âmes renonçaient maintenant à tout amour du siècle, pour ne vaquer qu'à votre amour, et pour vous trouver miséricordieux en ce jour ! Ce sera vous, ô Jésus, qui serez alors con-

sidéré, vous qui paraîtrez terrible, vous que les orgueilleux méprisent maintenant et dont ils considèrent les paroles comme un néant, vous qui avez paru sur la terre comme un agneau plein de douceur, qui vous êtes tu, quand on vous conduisait à la boucherie, et qui ne disiez mot, quand on vous chargeait d'opprobres et de moqueries. O hommes mortels ! si vous le méprisez dans l'état où il est venu sur la terre pour sauver, que ne le craignez-vous dans l'état où il doit revenir pour juger ? Le temps viendra où vous subirez la juste fureur de celui dont vous dédaignez présentement la douceur. Que ferez-vous à la vue de sa splendeur, qui obscurcira la clarté du soleil ? O mon âme, rentre donc en toi-même sérieusement et dispose ta vie et toutes tes œuvres d'une manière si réglée, avec des intentions si pures et avec de si grandes précautions contre tous les péchés, que tu ne sois pas alors rangée parmi les condamnés, mais parmi les justes, afin que, suivant ton aimable Rédempteur, tu t'élèves alors jusqu'au ciel, pour chanter sa gloire pendant toute l'éternité. Ainsi soit-il.

III

Considérez encore plus particulièrement que l'exécution de cet arrêt sera inévitable. « *Mon* « *conseil sera stable*, dit-il par Isaïe, *et toute ma* « *volonté sera accomplie.* » (Is. 46). Le Juge en effet est immortel ; il tiendra donc éternellement la main à l'exécution de son arrêt ; il est tout-puissant ; donc il abattra toute puissance qui pourrait se dresser contre lui. Quelquefois les aigles et

les lions parviennent à briser les cages dans lesquelles on a voulu les emprisonner ; mais jamais les damnés n'échapperont aux rets dans lesquels ils seront pris. Premièrement, la terre s'ouvrira sous leurs pieds pour les engloutir, et afin qu'ils soient privés de la joie de jamais contempler la beauté du ciel, du soleil et des astres, elle se rejoindra et se refermera aussitôt, et les damnés demeureront dans des cavernes de soufre et de feu, pour une éternité. Les Anges et les Saints, dont le naturel est plein de douceur et de bonté, seraient assez portés à les assister, si telle était la volonté de Dieu ; mais ils savent très bien que Dieu ne changera jamais à l'égard des damnés, et que c'est sa volonté dernière et irrévocable qu'ils demeurent dans sa malédiction. Ils ne s'emploieront donc aucunement pour eux ; ils auront beau voir leurs peines et leurs tourments, ils ne s'en affligeront pas, à cause de la conformité de leur volonté avec celle de Dieu. Ils diront seulement : « *Seigneur,* « *votre jugement est juste.* (Ps. 118). La mère de miséricorde, la bienheureuse Vierge elle-même, dont ils ont méprisé la dévotion dans cette vie, ne dira pas un mot en leur faveur. Les Personnes divines ne les délivreront pas davantage ; car les choses ne se passent point comme chez les dieux des païens qui épousaient divers partis, l'un combattant pour une ville et l'autre pour une autre ville. Le pécheur sera considéré par les trois Personnes divines comme un ennemi commun. Le Père ne sauvera pas celui que le Fils condamne, ni le Saint-Esprit, qui procède du Père et du Fils, ne viendra au secours de celui que le Père et le

Fils ont abandonné pour jamais aux cruels démons. Car « *notre Dieu n'est pas comme les* « *dieux des Gentils.* » (Deut. 32), qui se contrariaient et se faisaient entre eux la guerre. Enfin, il n'y aura aucune astuce ou finesse qui puisse servir aux coupables pour se soustraire à cette exécution. La prévoyance du Juge empêchera tout, préviendra tout, dissipera tout. C'est pourquoi il les bravera et regardera du haut de son trône si quelqu'un se présente pour les secourir ; mais ne voyant personne, il abattra toute leur force jusqu'au fond de la terre. « *J'ai à cœur le jour de la ven-* « *geance*, dit-il par Isaïe, *l'an de ma rédemption* « *est venu. j'ai regardé tout à l'entour, et il n'y* « *avait pas de secours. J'ai foulé et écrasé les* « *peuples dans ma fureur, je les ai enivrés dans* « *mon indignation, et j'ai précipité leur puis-* « *sance au fond des abîmes.* (Is. 63).

Que c'est donc « *chose terrible de tomber entre* « *les mains du Dieu vivant !* » (Héb. 19). O juste Juge, que vous êtes à redouter, vous qui avez le pouvoir d'unir un esprit créé à son objet béatifiant, et qui avez en même temps le pouvoir d'envoyer une âme et un corps dans l'enfer ! O ciel, arrêtez-vous, en présence de ce spectacle funeste ! O terre tremble ! Mer, sois épouvantée ! O astres du ciel, voilez-vous de deuil ! O beau soleil ! O lune argentine, éclipsez-vous en présence de ce désastre de la nature humaine ! O rochers ! O montagnes ! O bêtes sauvages, déplorez l'infortune des misérables damnés, de tant de princes, de tant de ducs, de tant de comtes, de tant de seigneurs, de tant de prêtres, de tant de juges, de tant de dames, de tant

de princesses, de tant de demoiselles, de tant de mariées, de tant de veuves, de tant de femmes et de jeunes filles de toutes sortes de conditions, qui passeront, sans trouver aucun aide ou asile, par la rigueur de cet arrêt final et définitif. O Dieu souverain, « *à la colère de qui nul ne peut résister* « *et de la main de qui personne ne peut échap-* « *per* » (Job, 9 et 10), imprimez fortement dans nos cœurs la crainte de votre jugement, pénétrez nos chairs de votre crainte, et que cette crainte nous maintienne dans votre obéissance. Faites que nous conservions gravées dans notre mémoire les paroles d'un saint prêtre de la loi ancienne : « *Si maintenant j'échappe aux supplices des* « *hommes, je ne pourrai, ni vif, ni mort, échap-* « *per à la main du Dieu tout-puissant* ». (II Mach. 6).

XIE MÉDITATION

DE L'ÉTAT DES BIENHEUREUX

SOMMAIRE

Biens extérieurs et sensibles des bienheureux. — Biens intérieurs et spirituels des bienheureux. — Les biens des bienheureux sont éternels.

I

Considérez les biens extérieurs et sensibles qu'auront les justes après la résurrection de leur corps (1). Ces biens consistent principalement en quatre choses, qui sont le séjour du paradis, les perfections de leur corps, les satisfactions de tous les sens extérieurs et la douceur de leur occupation.

Quant à leur habitation, il a été déjà considéré que Dieu créant le firmament au milieu des eaux, avait placé le paradis entre le firmament et le grand ciel empyrée, et que dans cet endroit qui comprend un espace si vaste qu'on ne peut le concevoir, sa magnificence s'est déployée pour y produire toutes les merveilles et les beautés les plus ravissantes. C'est pourquoi nous aurions beau imaginer des cités d'émeraudes et d'escarboucles, des montagnes de diamant, des campagnes couvertes de toutes les fleurs rares et

1. D. Thomas, Suppl. q. 95 et suiv.

odorantes et une infinité d'autres choses corporelles, ce serait peu en comparaison de la réalité. Si Dieu a créé en effet dans ce monde, qu'on peut comparer à une étable, plusieurs choses rares et qui font un grand plaisir à ceux qui les considèrent, il faut croire qu'il a fait bien autre chose dans le palais de sa gloire et dans le lieu où se révèle sa magnificence. C'est pourquoi saint Jean nous représente ce palais avec des richesses admirables et avec des édifices si somptueux, que les plus belles maisons des rois de la terre ne sont que de la boue en comparaison. (Apoc. 21). Et certes puisque Dieu assigne des lieux à chaque créature selon sa dignité, les justes qui ont atteint à la plus sublime dignité du monde, doivent avoir un lieu très excellent. Cette considération est plus raisonnable que celle de ceux qui placent le paradis sur la superficie convexe du ciel empyrée, dans des espaces imaginaires, ou même dans une grotte ou une grande caverne qui se trouverait dans ce ciel, ou même dans la partie solide du ciel où les corps pourraient résider à cause de leur subtilité. Car autant vaudrait habiter sur la terre en plusieurs lieux de plaisance, que d'être dans un ciel vide et désert, tel qu'ils se représentent le paradis. Or que l'on appelle ce séjour le ciel empyrée ou le monde céleste, ou autrement, peu importe, pourvu que l'on convienne de la chose elle-même, à savoir que les heureux habitent dans un lieu corporel, où ils respirent, s'ils veulent, et où ils ont des spectacles toujours renaissants (1).

1. Lessius, De summo bono, c. 8. — Il est absolument

Ce qui ne répugne pas davantage que d'admettre pour le second bien la perfection de leur corps ; il sera revêtu de ce que les Théologiens

inutile de s'arrêter aujourd'hui à de semblables controverses, qui ont pour point de départ des principes physiques et astronomiques reconnus faux. Voici ce qu'on peut dire de plus raisonnable sur cette question si obscure. Une première chose certaine, bien que l'Eglise ne l'ait point définie, c'est que par le mot ciel il faut entendre non seulement un *état* de suprême bonheur, mais aussi un *lieu* où est goûté ce bonheur ; car, quoique l'âme puisse jouir en tout lieu de la vision béatifique, lorsqu'elle sera unie de nouveau à son corps après la résurrection, elle devra, en raison du corps, occuper un lieu. Dès maintenant le Christ ressuscité et sa sainte Mère également revêtue d'un corps glorieux, ne pouvant être en tout lieu, occupent un lieu déterminé ; or le lieu où ils se trouvent et où ils reçoivent les hommages des Anges et des élus qui vivent dans leur société, est le ciel. De plus les Saintes Lettres nous apprennent que le Christ est monté non seulement au ciel, mais « *au-dessus de tous les cieux* » (Eph. IV, 10), en même temps que saint Paul nous apprend que lui-même « *a été ravi jusqu'au troisième* « *ciel.* » (II Cor. XII, 2). Donc il y a plusieurs lieux destinés au séjour des élus. A la question : qu'est-ce que ce lieu ? nous ne pouvons faire d'autre réponse que celle de Petau : « *Il n'est d'aucune manière permis de* « *nier que le ciel ne soit une sorte de domicile céleste* « *élevé au-dessus de tout et assigné aux Anges et à tous* « *les Saints ; mais on ne peut dire comment il est, qu'en* « *ayant recours aux conjectures et aux hypothèses hu-* « *maines* » (De Deo, l. I, c. 2, n. 8) ; c'est en effet l'idée que nous en donne l'Ecriture Sainte, quand elle dit que le Christ *est descendu* des cieux, *est monté* aux

appellent les quatre *dots*, c'est-à-dire de quatre qualités qui les élèvent au plus haut point d'excellence qu'ils soient capables d'avoir. La pre-

cieux porté sur une nuée, et qu'il faut que le chrétien aspire « *vers ce qui est en haut* ». On peut donc, renonçant définitivement aux théories des anciens Scolastiques qui reposent toutes sur l'erreur géocentrique, essayer de mettre les doctrines eschatologiques chrétiennes en harmonie avec la nouvelle conception de l'univers. Il n'y aurait rien de contraire ni à la foi ni à la raison à dire que le ciel, c'est-à-dire le lieu destiné au séjour des élus, est un astre, peut-être situé au centre de tous les autres, et que Dieu, avec une magnificence dont le monde sidéral que nous contemplons ne nous donne qu'une faible idée, aurait royalement aménagé pour le rendre digne de devenir la demeure des corps glorifiés. (Voir Bautz, DER HIMMEL, Mayence, 1881, p. 179 et suiv.). Voici l'hypothèse imaginée par le P. Gratry dans son bel ouvrage LE LIEU DE L'IMMORTALITÉ (l. v. chap. 5, parag. 5) : *Ce lieu, disaient les Docteurs « et les Pères, c'est le ciel empyrée, le ciel de feu, le seul « ciel immobile. On ne pouvait mieux dire : ciel immo- « bile et ciel de feu ! Ils avaient l'idée vraie, mais non le « fait astronomique. Nous, peut-être, nous avons le fait. « Au centre des terres opaques et voyageuses, nous voyons « de nos yeux un ciel de feu et un ciel immobile : c'est le « soleil !... Pourquoi ce tabernacle magnifique, père du « jour et de la vie des êtres, n'aurait-il pas aussi la pré- « sence réelle de l'Homme-Dieu ? Et pourquoi cette étoile « plutôt qu'une autre, me dira-t-on ? Ne peut-il aller « dans toutes ? J'y consens. Certes il peut aller dans « toutes. Toutes ensemble pour lui sont un point... « L'Homme-Dieu, le Principe de la vie à venir a des mil- « liers de tabernacles sur cette terre, pourquoi donc n'en « aurait-il pas des milliers dans le ciel ?* » Mais le so-

mière de ces qualités est l'immortalité, qui comprend aussi l'impassibilité ; grâce à ces qualités ces corps ne peuvent être ni blessés, ni fatigués, ni ne peuvent mourir. S'ils passaient par le feu, ils n'en sentiraient point les atteintes, s'ils passaient par la glace, ils ne souffriraient pas du froid, parce qu'ils sont invulnérables et immortels. La seconde qualité est la clarté qui les rend plus transparents et plus brillants que le cristal exposé aux rayons du soleil. « *Les justes brille-* « *ront comme le soleil.* » (Matt. 13). C'est pourquoi toutes les parties intérieures de ces corps apparaîtront dans leur propre et vive couleur. De là résultera un surcroît de beauté qui fera admirer

leil ne serait pas le tabernacle définitif de Dieu, le P. Gratry se basant sur le fait des nébuleuses en spirale, nous montre les groupes de soleils se rapprochant sans cesse, suivant la pensée d'Herschell de leur centre de gravité commun : « *Représentez-vous,* dit-il, *cette* « *ceinture céleste, comme s'exprime la Sainte Ecriture ;* « *regardez cette couronne de Dieu, composée de milliers* « *de fleurons. Chaque fleuron est un groupe d'étoiles,* « *une armée de soleils, une voix lactée grande comme* « *l'ensemble des étoiles que l'œil peut voir, y compris* « *notre voie lactée... Et toutes ces célestes armées qui* « *forment la divine ceinture, s'avançant dans un orbe* « *immense, l'orbite universel des Mondes, passent et* « *défilent avec une incroyable majesté, en tressaillant de* « *joie, devant le centre de l'Univers, ce centre nécessaire-* « *ment et absolument immuable et le seul immuable de* « *l'Univers entier, et que l'on peut appeler le trône de* « *Dieu ; le point à partir duquel, si l'on peut ainsi dire,* « *Dieu a voulu se revêtir de la ceinture des choses* « *créées.* »

la sagesse du Créateur dans leur composition et leur agencement. Ils ont encore l'agilité, qui est une certaine force et vigueur leur permettant de se transporter avec une vitesse incroyable d'un lieu dans un autre fort éloigné, sans aucune peine ni aucune lassitude. Ils ont finalement la subtilité qui les fait passer sans difficulté à travers les corps solides, ainsi que le rayon de soleil traverse le verre. L'âme se sentant unie à un corps si beau et si parfait, n'a jamais à se plaindre de lui, comme cela lui arrive souvent dans cette vie, parce que dans cet état il n'apporte aucun empêchement à ses fonctions spirituelles, ni à aucun des désirs qu'a l'âme de se transporter dans tel ou tel lieu (1). Elle en éprouve plutôt un grand bon-

1. « *Voyons combien les progrès modernes de la Science « rendent raisonnables ces enseignements de la Foi. « Avant les découvertes de notre siècle, on ne pouvait « guère comprendre comment un corps matériel est capable d'avoir des propriétés aussi étonnantes, et presque en contradiction avec ce que nous disent les sens ; « les chrétiens devaient s'incliner en silence et convenir « que ce passage du texte sacré renfermait un impénétrable mystère.*

« *La Science en agrandissant le cercle de nos connaissances naturelles, nous a montré des harmonies imprévues en cette Révélation divine si obscure parfois et les « faits constatés depuis peu... La Science nous a donc « appris l'existence dans la matière de propriétés remarquables, qu'on avait à peine soupçonnées auparavant, « et qui ont les plus frappantes analogies avec celles « de l'état particulier que la Foi nous affirme devoir « être l'état définitif des corps glorieux.*

« *Il est incontestable en effet, que les espaces inter-*

heur ; cela rend, en effet, son bonheur plus grand extensivement, à cause de la société dont elle peut jouir, alors que les Anges eux-mêmes sont privés

« *planétaires et interstellaires sont remplis d'une ma-*
« *tière mystérieuse, dont il est impossible jusqu'à pré-*
« *sent de déterminer exactement la nature, puisqu'on n'a*
« *jamais pu l'étudier séparément, ce qu'on ne pourra*
« *sans doute jamais ; mais dont les propriétés se mani-*
« *festent par des phénomènes que l'analyse mathéma-*
« *tique, basée sur l'expérience, a réussi à cataloguer et à*
« *définir.*

« *Pourra-t-on jamais préciser ce qu'est cet éther invisi-*
« *ble dont les mouvements ondulatoires nous transmettent,*
« *à travers d'incommensurables espaces, la lumière, le ma-*
« *gnétisme, et sans doute aussi, l'attraction? Est-ce de la*
« *matière beaucoup plus raréfiée que nous ne sommes*
« *capables de l'obtenir dans le vide de nos meilleures ma-*
« *chines pneumatiques ? Est-ce une force seulement ?*
« *Est-ce un agent immatériel ?*

« *Dans le cas présent, l'existence d'une force physique*
« *sans matière nous paraît impossible; comment, en*
« *effet, expliquer les vibrations régulières de l'éther sans*
« *une substance vibrante? Si c'est une matière, elle ne*
« *doit absolument pas être résistante, le mouvement des*
« *planètes et la forme des comètes le prouvent évidem-*
« *ment. Pour peu que cette matière résistât, les effets de*
« *cette résistance sur le mouvement des corps célestes, se-*
« *raient, après plusieurs siècles, très sensibles ; la forme*
« *des comètes en serait altérée, car leur course est parfois*
« *extrêmement rapide, et leur densité est si faible qu'on*
« *peut apercevoir, à travers leur queue ou leur noyau,*
« *même les étoiles de sixième et de septième grandeur. Ces*
« *raisons amenèrent M. Faye à conclure, il y a peu*
« *d'années, un de ses comptes rendus à l'Académie des*
« *Sciences par ces paroles remarquables :* LE MOUVEMENT

de cette joie, à cause aussi de la gloire et des diverses satisfactions de tous les sens qui sont rassasiés des plaisirs qui leur sont propres et qui sont tous des

« DES COMÈTES PROUVE INCONTESTABLEMENT QU'IL N'Y A PAS « DE MILIEU RÉSISTANT DANS L'ESPACE. *(Comptes rendus de « l'Académie des Sciences, 18 nov. 1889). Et cependant la « Science admet l'existence, dans l'espace, d'un milieu « capable d'entrer en vibrations! La matière seule peut « vibrer. Comment, dès lors concevoir cette matière qui « n'est pas résistante? C'est là un mystère dont la « science elle-même par ses propositions, en apparence « contradictoires, nous affirme la réalité, sans pouvoir « toutefois nous en donner une explication.*

« N'y a-t-il pas d'admirables rapports entre cette matière « non résistante et le corps subtil des Elus? Notre- « Seigneur, après sa résurrection, pénètre, à travers les « murs, dans le lieu où étaient ses disciples, quoique les « portes en fussent fermées. Cette propriété des corps « glorieux ressemble à celle de la lumière qui traverse les « corps diaphanes, comme la chaleur et l'électricité tra- « versent les corps conducteurs.

« La rapidité avec laquelle se propage la lumière et « l'électricité est également une image de celle avec « laquelle les bienheureux pourront, en un instant, se « transporter aux extrémités du monde. On hésitera « peut-être à reconnaître aux corps eux-mêmes la possibi- « lité d'avoir la vitesse de propagation des ondulations « luminiques; mais nous ne voyons pas sur quelle raison « sérieuse on s'appuierait pour la nier. Les comètes obser- « vées dans la dernière moitié de ce siècle, nous fournis- « sent des exemples certains d'une rapidité vraiment pro- « digieuse. Celle de 1843, dont la queue était énorme, fit « en deux heures la moitié du tour du soleil, de sorte qu'à « son périhélie elle se déplaçait avec l'incroyable vitesse « de 600 kilomètres à la seconde. Ce n'est pas là un cas

plaisirs très purs et très convenables à l'état de gloire. Les yeux contemplent en effet les objets les plus admirables du monde, l'humanité sacrée

« *exceptionnel. Dans les gigantesques éruptions solaires* « *qui forment les prétubérances roses, le gaz hydrogène,* « *sous la forme d'immenses flammes, s'élève jusqu'à* « *80,000 lieues au-dessus de la surface de l'astre étince-* « *lant, et parcourt assez souvent de 700 à 800 kilomè-* « *tres à la seconde. La lumière, il est vrai, est encore* « *près de 400 fois plus rapide, mais pourrait-on démon-* « *trer qu'il répugne à un corps d'acquérir une vitesse* « *400 fois plus grande que celles que nous avons déjà* « *constatées en lui ?*

« *Voici... un fait qui a bien intrigué les astronomes.* « *La fameuse comète de 1843, dont nous avons parlé, avait* « *une queue énorme de 320 millions de kilomètres : c'est* « *plus de deux fois la distance du Soleil à la Terre. Or,* « *tandis qu'en effleurant l'astre central, la comète* « *dévorait l'espace avec une vitesse de 600 kilomètres à la* « *seconde, sa longue queue se déplaçait de manière à se* « *trouver toujours à l'opposite du Soleil, décrivant ainsi* « *un immense circuit. Les parties extrêmes devaient né-* « *cessairement parcourir 800,000 kilomètres à la seconde,* « *avec une rapidité deux fois et demie plus considérable* « *que celle de la lumière elle-même. Cette rapidité sans* « *égale et dépassant tout ce que l'on connaissait de plus* « *remarquable dans ce genre, a porté quelques astrono-* « *mes à considérer cette queue comme une simple phospho-* « *rescence produite dans l'éther, une sorte d'ombre lumi-* « *neuse projetée par cet astre vagabond. On cite cependant* « *des comètes dont la queue était dirigée vers le Soleil, et* « *non en sens contraire, par exemple, celles de 1824, de* « *1850 et de 1851.*

« *Si cette monstrueuse queue est une simple illumina-* « *tion, la Science manque encore de données positives*

de Jésus-Christ, la très Sainte Vierge, tous les Saints et toutes les autres beautés du paradis. L'ouïe est caressée par des voix très agréables et

« *pour déterminer les lois qui gouvernent un phénomène* « *aussi singulier, et ceux mêmes qui se rangent à cette* « *opinion, confessent qu'il y a là un mystère inexpliqué.* « *Constatons, à ce propos, que parmi ceux-là, se trouvent* « *des hommes qui, repoussant avec horreur, au nom de la* « *raison humaine et de ses droits imprescriptibles, tout* « *mystère de la Religion révélée, n'hésitent pas à l'ad-* « *mettre sans difficulté, pour défendre leur sentiment en* « *astronomie : exemple d'inconséquence dont ils nous* « *donnent bien souvent des preuves. Constatons aussi* « *que les plus illustres parmi les Astronomes, n'ont pas* « *été ébranlés dans leur conviction que la queue des* « *comètes, malgré son immensité souvent prodigieuse,* « *était matérielle. Kepler, Newton, Laplace, Olbers* « *Bessel, Liais, le P. Secchi, M. Faye, Tyndall et beau-* « *coup d'autres savants modernes et distingués ont été* « *de cet avis. Du reste comment assimiler la queue des* « *comètes à une ombre lumineuse; alors qu'on a vu des* « *comètes ayant cinq ou six queues, en même temps,* « *étendues en diverses directions.*

Nous l'avouons, cette rapidité toute extraordinaire « *qu'elle nous paraisse, serait encore une lenteur extrême* « *pour traverser les abîmes insondables des profondeurs* « *sidérales, attendu que la lumière de certaines nébuleu-* « *ses emploie des centaines de siècles à parvenir jusqu'à* « *nous ; et il est fort croyable que ces nébuleuses loin-* « *taines ne sont pas situées aux dernières frontières de* « *l'Univers. Mais devant ces accablantes manifestations* « *de la puissance de Dieu, qui oserait soutenir qu'il ne* « *peut pas rendre la vitesse des corps glorieux dix, cent* « *mille fois plus considérable, à tel point que leur trans-* « *lation soit presque aussi instantanée que le mouvement*

par une infinité de concerts où sont chantées vocalement les louanges divines. Aussi si la musique des hommes a parfois tant de charmes, si le chant du rossignol fait éprouver tant de plaisir sur la terre, quelles délices ne goûteront pas les bienheureux par l'ouïe ? L'odorat aura aussi son contentement, car les corps des Saints répandront de plus douces odeurs que le lis, comme celui de Jésus-Christ dont saint Denys (1) dit : Nous sommes persuadés que Jésus, le Prince-Dieu, est odorant au suprême degré. Le goût aura sa volupté, bien que l'on ne mange pas, ni ne boive pas en paradis. Dieu répandra dans l'estomac et l'intestin une liqueur très suave qui maintiendra toujours les élus dans leur embonpoint et qui procurera une sensation délicieuse

« *de la pensée ? Les incrédules seraient fort embarrassés* « *de nous prouver que cela répugne. Or, nous savons par* « *la Révélation que cela sera.*

« *La Science nous montre encore la possibilité d'une* « *translation de ce genre. L'attraction est bien évidem-* « *ment quelque chose de matériel, et nul ne s'avise de l'ap-* « *peler un esprit. Or les mathématiques déclarent qu'elle* « *ne se propage pas successivement dans l'espace comme* « *la lumière et la chaleur, mais instantanément. D'après* « *Laplace, si elle a une vitesse, celle-ci doit être au moins* « *cent millions de fois plus grande que celle de la lu-* « *mière.* » (Cf. Cours d'Astronomie de l'Ecole Polytechnique, vol. II, liv. 3, ch. xiii). Le passage que nous venons de citer est extrait de l'ouvrage intitulé Astronomie et Théologie par le R. P. Th. Ortolan (pages 411 à 415).

1. De eccl. hier. c. 4.

au palais et à la langue. Le toucher aura sa satisfaction, tant par l'attouchement des corps célestes que par la douceur et la clémence de l'air et aussi par le sentiment de l'excellente complexion du corps. En un mot il n'y aura rien qui contrarie les sens et qui puisse les choquer (1).

1. Il est certain que chez les élus les sens agiront d'une manière très parfaite et que ces actes sensibles seront accompagnés d'une très vive jouissance. *a*) *Les yeux* éprouveront un vif plaisir, en considérant l'incomparable beauté du Christ et de sa divine Mère ; *b*) *l'ouïe* en entendant les paroles que prononceront les bienheureux ; car l'exemple du Christ nous prouve qu'ils parleront, et les Théologiens n'hésitent pas à l'affirmer ; saint Thomas dit : « *Dans la patrie il y aura « la louange vocale... à cause de la perfection et du plai- « sir des sens.* » (Sum. theol. p. 3, Suppl. q. 82, art. 4, ad 4), et Suarez dit également : « *Il y aura dans les « corps glorieux une voix et la louange divine sensible.* » (In S. Thom. p. 3, disp. 47, sect. 6, n. 7). Le chant ne fera point défaut : « *Là, chacun chante les louanges divi- « nes de la manière qui lui convient, les anges avec une « voix spirituelle, les hommes avec une voix spirituelle « et avec une voix corporelle.* » (De myst. vit. Christi, disp. 47, sect. 6, n. 7). c) *L'odorat* aura aussi sa jouissance ; on peut supposer qu'il y aura dans les cieux des parfums ou autre chose capable d'impressionner agréablement l'odorat. d) Pour ce qui regarde *le goût*, certains Théologiens nient que ce sens s'exerce chez les bienheureux, par la raison qu'ils n'useront ni de nourriture, ni de boisson ; mais d'autres Théologiens l'affirment, et expliquent la chose comme Bail ; Dieu produirait directement dans les organes du goût une impression d'exquise douceur, ou bien il mettrait à la

A tout cela ajoutez le charme de leur occupation et vous aurez l'état extérieur le plus accompli qu'il soit possible d'imaginer. Les Saints ne seront plus occupés aux labeurs de cette vie, pour pourvoir à leurs nécessités, ni aux rigueurs de la pénitence pour expier leurs péchés, ni aux œuvres de miséricorde spirituelle ou temporelle, pour assister les nécessiteux. Ce qu'ils auront à faire sera de servir par des offices très solennels Dieu qui les a remplis de tant de joies, ils lui rendront pour tout tribut des actions de grâces et des louanges. Pendant ce temps ils converseront entre eux avec une grande douceur, s'entr'aimant cordialement plus

disposition des élus une délicieuse liqueur qui n'aurait point pour effet de les nourrir, mais uniquement de flatter leur goût. A ceux qui objecteraient que ces sensations grossières ne conviennent pas à l'état glorieux, « *il faut répondre*, dit Suarez, *que les plaisirs de ces* « *sens, quand ils sont très honnêtes et très convenables,* « *ne répugnent pas à un corps glorieux, ni ne sont pas* « *contraires à la raison, mais sont tout à fait en harmonie* « *avec elle, parce que les élus ne les désireront pas pour* « *ce qu'ils sont en eux-mêmes, mais afin que Dieu soit* « *glorifié de toutes manières, comme l'a noté avec raison* « *Laurent Justinien.* » (De myst. vitœ Christ. disp. 47, sect. 6, n. 16). e) Quant au *toucher*, il ne saurait y avoir aucune difficulté, car il se trouve partout où il y a de vrais corps ; de plus les élus éprouveront les douces influences de l'air et d'une délicieuse température. f) *L'imagination* sera remplie des plus nobles et des plus ravissantes images, d'où découleront sur l'appétit sensitif les plus vives jouissances. Le bienheureux pourra donc dire : « *Mon cœur et ma chair ont tressailli* « *dans le Dieu vivant.* » (Ps. lxxxiii).

qn'une tendre mère n'aime son fils et se réjouissant réciproquement de leur bonheur. Dans ce séjour de délices ils se transporteront où il leur plaira (1). Il n'y aura jamais de nuit, ni d'obscurité, ni de deuil, ni de cris, ni de larmes, mais uniquement des choses riantes et désirables.

O vie douce ! ô vie vitale ! ô vie heureuse ! ô vie aimable ! ô sainte et céleste Sion, que mon cœur puisse être admis à jouir pour toujours de tes joies ! O Eglise triomphante, qu'y a-t-il de sou-

1. Quelques auteurs ont pensé, — citons Schwetz et Oswald, — que la terre renouvelée serait le lieu où résideraient principalement, quoique non exclusivement, les bienheureux : opinion inadmissible, puisqu'il est certain que le domicile principal des élus sera le ciel, c'est-à-dire cette région déterminée où, dès maintenant, les Anges et les élus vivent et règnent avec le Christ. Néanmoins, sans tomber dans l'erreur des Millénaristes, nous pouvons affirmer que la terre renouvelée sera un des lieux où se transporteront et qu'habiteront les élus. Après la fin du monde en effet et quand toutes choses auront été renouvelées, l'univers tout entier fera partie du royaume glorieux de Jésus-Christ, puisque la rédemption aura été appliquée d'une certaine manière à tous les êtres qui le composent, conformément à cet enseignement de l'Eglise : « *La terre,* « *la mer, les astres, le monde entier sont lavés par ce* « *fleuve* » de sang (Hym. PANGE LINGUA) ; il sera donc comme la propriété des élus. Donc la terre leur sera ouverte, comme toutes autres parties de cet univers, et elle leur sera d'autant plus chère qu'ils se souviendront des mystères admirables que la miséricorde infinie a accomplis sur cette terre en faveur de tous les hommes et en particulier en leur faveur.

haitable au monde, que vous ne possédiez excellemment ? Fi des grandeurs et des beautés de la terre que les mondains aveugles aiment si passionnément ! Tout cela n'est qu'ombre et fumée, poussière et vanité en comparaison de votre éclat et de vos beautés. Quel sera donc le péché que je ne détesterai pas et n'abhorrerai pas de tout mon cœur, plutôt que d'être frustré de ces biens opulents ? Quelle vertu ne pratiquerai-je pas ? Quelle peine ne supporterai-je pas patiemment ! Quel cruel martyre ne souhaiterai-je pas de tout mon cœur pour obtenir tant de biens entassés l'un sur l'autre ? O Dieu infini, mon très désirable Créateur, soyez béni pendant toute l'éternité, pour m'avoir donné un être capable de les posséder et pour m'avoir créé dans ce but. Oh ! au nom de toutes vos bontés, ne permettez jamais que je perde tous ces avantages.

II

Considérez les biens spirituels et intérieurs des bienheureux, biens beaucoup plus estimables que tout ce qui paraît au-dehors. « *Toute la gloire de* « *la fille du roi est au-dedans.* » (Ps. 44). Ces biens spirituels doivent être dans la substance de l'âme, dans ses facultés ; ils doivent être aussi dans la soumission de l'imagination et de l'appétit sensitif à l'âme. L'âme elle-même est remplie de la grâce sanctifiante consommée et accomplie ; cette grâce la rend belle et agréable à tous les yeux qui la contemplent. Cette grâce consommée est la gloire même et la splendeur de l'âme, la source de tous ses biens et de tous ses avantages.

Et premièrement de ceux qui sont dans l'intelligence, laquelle est enrichie, fortifiée et élevée à la vision claire et intuitive de l'Essence divine et de toutes ses perfections infinies (1). De plus l'intelligence connaît clairement tout ce que l'âme peut raisonnablement souhaiter de connaître, soit sur l'état des autres bienheureux, Anges ou hommes, soit sur les secrets de la nature et les effets merveilleux de la Providence divine (1). Et toutes ces connaissances

1. Il est, sinon de foi, tout au moins certain que l'âme du bienheureux a besoin, pour voir Dieu intuitivement, de la lumière de la gloire, c'est-à-dire, comme la définissent les Théologiens scolastiques, de cette qualité surnaturelle qui adhère d'une manière permanente à l'intelligence du bienheureux, l'élève et la fortifie pour produire l'acte de la vision de Dieu. C'est ce qui résulte de la condamnation, par le Concile de Vienne, de l'erreur des Béghards et des Béghines qui niaient la nécessité de la lumière de la gloire pour voir Dieu. « *Nous*, dit Clément V, *sacro approbante Concilio, nous « condamnons et nous réprouvons cette secte ainsi que ses « erreurs que nous venons de formuler, concernant la « lumière de la gloire.* »

1. « *Le bienheureux*, dit Billuart, *comme faisant par- « tie de cet univers, connaît tous les genres et toutes les « espèces des choses, par conséquent tous les Anges, parce « que, selon saint Thomas, ils sont tous de différente « espèce ; il connaît aussi les parties principales de l'uni- « vers, le ciel, les éléments, les étoiles et autres choses « semblables, qui contribuent par elles-mêmes et principa- « lement à orner le monde ou qui font partie de son intégrité.* » (De ultino fine, diss. 4, art. 10, parag. 2). « *O*

sont sans erreur, sans aucun doute et sans opinions sujettes à être fausses; car l'erreur est un défaut de l'esprit, elle ne peut exister dans un état parfait comme dans l'état de béatitude. Puis si les bienheureux avaient des doutes ou des opinions fausses, il pourrait arriver que, sans faute de leur part, ils eussent des avis contraires et se trompassent l'un l'autre; ce qui répugne absolument à leur société très parfaite.

A cause de la vision qui est dans l'intelligence, la volonté est ravie et emportée à l'acte de l'amour béatifique, c'est là une conséquence nécessaire. Car quand un objet tout aimable et ravissant est offert à la volonté, il est impossible, étant donné qu'il n'y a d'autre part aucun empêchement, de se soustraire à cet attrait. Aussi bien est-elle remplie de la charité qu'elle avait dans cette vie. Cette charité ne trouvant aucun obstacle ni dans les occupations de la terre, ni dans la masse d'un corps infirme et mortel qui appesantit l'âme, et d'autre part considérant son objet à découvert sans voile et sans obscurité, cette charité, dis-je, produit des actes d'amour d'une perfection supérieure à celle de tous les actes qu'elle produisait ici-bas. Ces actes ont pour objet premièrement Dieu en lui-même; ce sont des actes de complaisance et de bienveillance indicible; ils ont aussi pour objet les créatu-

« *Sagesse*, s'écrie saint Bernard, *grâce à laquelle nous* « *connaîtrons alors, d'une manière très parfaite, tout ce* « *qu'il y a dans le ciel et sur la terre! Nous puiserons à* « *la source même de la sagesse la connaissance de toutes* « *choses.* » (SERM. DE TRIP. GEN. BON. 7; M. t. 183, p. 582).

res à cause de Dieu et comme étant les biens de Dieu. C'est pourquoi de même que celui qui aime beaucoup le père, aime ses enfants à proportion ; ainsi les bienheureux aiment Dieu comme leur Père très aimable, tous ceux qui forment avec eux une même société comme ses enfants, et tout le reste du monde, comme les créatures et la propriété de Dieu. Or de cet amour naît dans la volonté la joie, et le principal acte de l'amour est la complaisance et la joie même dont les bienheureux sont comme inondés et tout remplis. Leur joie est double, parce qu'ils se réjouissent de la félicité de Dieu et de leur félicité propre. Ils ont de la joie à cause de Dieu, parce que Dieu est infiniment heureux et parfait dans son être suprême ; ils ont de la joie à cause d'eux-mêmes, parce qu'ils sont parfaits et complètement heureux. Et comme ils aiment Dieu plus qu'eux-mêmes, leur joie est plus grande de ce que Dieu est très heureux et très parfait, que de ce qu'ils sont eux-mêmes.

Cette même volonté est embellie de toutes les vertus morales, bien qu'elle n'en produise pas tous les actes ; elle est si fortement unie et attachée à la volonté de Dieu qu'elle ne peut pas même pécher véniellement (1).

1. Qu'il soit impossible aux bienheureux de pécher, c'est une vérité certaine, et même, d'après quelques Théologiens, une vérité de foi. Voici, d'après le card. Gotti commentant saint Thomas (Theol schol. t. 2, *tract. de ult. fin.* q. 2, dub. 5, parag. 2) d'où provient leur impeccabilité. La vision béatifique exclut la faculté de pécher de deux manières : (a) parce qu'elle

Leur mémoire est toujours remplie du souvenir de Dieu, des traits merveilleux de sa miséricorde et de sa providence, qui se sont manifestés quand Dieu les a appelés, préservés, sanctifiés et

remplit toute la capacité de la créature raisonnable ; comme elle consiste dans la possession de toutes sortes de biens, elle comble et rassasie parfaitement tous ses désirs. « CAR, dit saint Thomas (CONT. GENT. l. 4, « c. 70), *la volonté est rendue immuable par le fait même « qu'elle est totalement satisfaite, de telle sorte qu'elle ne « peut plus se détacher de l'objet dans lequel elle est « fixée* » ; (b) parce que, comme le dit encore saint Thomas en ce même endroit (c. 92), « *il n'arrive pas « à la volonté de pécher, sans qu'il y ait une certaine « ignorance dans l'intelligence ; car nous ne voulons que « le bien vrai ou apparent, et c'est pour cela qu'il est dit « dans les Proverbes* (XIV, 22) : ILS SE TROMPENT CEUX « QUI FONT LE MAL. *Le Philosophe dit aussi* (3 Ethic. c. 2) « *que* TOUT HOMME MAUVAIS EST UN HOMME IGNORANT. *Mais « l'âme, qui est véritablement heureuse, ne peut être d'au- « cune façon ignorante, puisqu'elle voit en Dieu tout ce « qui est utile à sa perfection. Elle ne peut donc d'aucune « manière avoir la volonté mauvaise, surtout étant donné « que cette vision de Dieu est toujours en acte... De plus, « notre intelligence peut se tromper au sujet de certaines « conclusions, aussi longtemps qu'elle ne les a pas rame- « nées aux premiers principes ; mais cette opération une « fois faite, elle a des conclusions une science qui ne peut « être fausse. Or ce qu'est dans les choses spéculatives « le principe de démonstration, la fin l'est dans les choses « de la volonté. Donc tant que notre volonté n'a pas « atteint la fin dernière, elle peut se pervertir ; mais elle « ne le peut plus, dès qu'elle est parvenue à la jouissance « de la fin dernière, qui est désirable pour elle-même, de « même que les premiers principes des démonstrations*

a conduit à cette heureuse fin toute l'affaire de leur salut. Leurs puissances sensitives sont encore très bien ordonnées, parce qu'elles sont soumises entièrement, sans rébellion et sans résistance aucune, à la volonté supérieure. L'imagination n'a ni images ni représentations indécentes, l'appétit sensitif n'a aucune passion turbulente. Ceci provient de ce que ces puissances sont ravies et entraînées par la vigueur avec laquelle l'intelligence contemple Dieu et la volonté l'aime.

Tous ces biens joints ensemble et connus par les bienheureux qui se voient délivrés par ce moyen de toute chose fâcheuse et remplis d'un parfait bonheur, leur donnent un repos d'esprit et une consolation sans pareille, ils les portent à témoigner sans cesse avec de très sublimes louanges leur reconnaissance à leur Créateur et à leur Rédempteur, Jésus-Christ. C'est par sa grâce en effet qu'ils sont arrivés là ; c'est par sa grâce qu'ils jouissent d'une félicité tellement grande que tous les hommes ne pourraient la décrire ici-bas, pas même s'ils avaient recours à autant d'écrivains qu'il y a d'étoiles au firmament, à autant de plumes qu'il y a de chalumeaux dans les campagnes

« *sont connus par eux-mêmes*. » A noter que l'impeccabilité chez les bienheureux ne porte aucune atteinte à la liberté ; tout au contraire, par le fait qu'ils ne peuvent plus pécher, leur liberté a atteint son plus haut degré de perfection, car la faculté de pécher n'est pas une qualité, mais bien un défaut de la liberté, comme on le voit en considérant cette liberté en Dieu et dans le Christ, où elle est absolument parfaite, quoique privée de la faculté de pécher.

labourées, à autant de parchemins que le ciel est vaste et étendu, et à autant d'encre qu'il y a d'eau dans l'océan. Tous les géomètres de la terre ne suffiraient pas à en donner la mesure, tous les philosophes ne la pourraient comprendre et tous les Théologiens du monde ne pourraient l'exprimer.

Réjouis-toi donc dans ton Dieu, ô cité céleste, « *Jérusalem, loue le Seigneur, Sion, loue ton Dieu.* » (Ps. 144). — « *Que tu es belle, ma bien-aimée ! Que tu es belle ! Tes yeux sont des yeux de* « *colombe, sans parler de ce qui est caché au-* « *dedans.* » (Cant. 4). O Jésus ! béni soit votre amour, qui vous a déterminé à souffrir tant d'outrages, pour acquérir à de chétives créatures un état si sublime ! O Jésus, mettez-nous dans la voie droite et faites-nous user des vrais moyens d'y arriver ; car enfin nous voulons nous sauver et échapper à la désolation des enfers, pour arriver à ce bonheur. Quoi qu'il faille quitter, quoi qu'il faille souffrir ou accomplir, nous voulons nous sauver. C'est toi, oui, toi, ma céleste Sion, ma vive splendeur, la lumière de mon cœur, que je poursuivrai jour et nuit d'un amour immortel. « *Seigneur des vertus, que vos pavillons sont* « *désirables ! Mon cœur, ma chair en toi ravie* « *tressaille après toi, Dieu de ma vie.* » (Ps. 83).

III

Considérez que tous ces biens qui font partie de la béatitude, tant les biens extérieurs que les biens intérieurs et spirituels, dureront éternellement, et que les bienheureux ne les perdront jamais. Jésus-Christ l'a dit : « *Ceux-ci iront au*

« *supplice éternel, mais les justes iront à la vie* « *éternelle.* (Matt. 25). Saint Paul l'a dit aussi : « *Ce qui, dans la vie présente, n'est que passager* « *et ce qu'il y a de léger dans nos tribulations,* « *opère en nous un poids éternel de gloire.* » (II Cor. 4). C'est une vérité souvent répétée dans les Saintes Ecritures, afin que nous concevions cette espérance et que nous ne soyons pas tentés d'en douter. En effet la béatitude doit rendre l'esprit tranquille et content, elle doit le mettre hors de peine, d'inquiétude, de crainte et de tristesse. Or si la béatitude n'était pas éternelle dans tous ses biens, elle ne satisferait pas l'esprit, qui souffrirait des angoisses inouïes, en voyant qu'un jour il en serait privé. Il en serait des bienheureux comme d'un puissant monarque de la terre, qui jouit de tout ce qu'il peut souhaiter, et qui néanmoins s'attend à ce qu'on lui ravisse ses provinces et son empire, et qu'on le dépouille de toutes ses grandeurs. Un semblable monarque ne peut être content et satisfait. Il en serait de même des bienheureux, s'ils devaient un jour déchoir de la grandeur de leur état ; ils en auraient autant de peine et de tristesse que le bonheur dont ils jouissent actuellement est grand. Dire qu'ils ne réfléchissent point sur le point de savoir s'ils doivent perdre leur béatitude, c'est leur attribuer une trop grande stupidité ou une trop grande ignorance ; car puisqu'ils connaissent tant et tant de choses, ils ne peuvent pas ignorer que, s'il en était ainsi, leur félicité serait périssable. De plus la créature raisonnable n'est parvenue à sa fin dernière que lorsque son désir naturel d'être heu-

reux est assouvi. Or comme naturellement elle désire la félicité, elle en désire aussi la perpétuité, puisqu'elle-même ne peut périr. Par conséquent la béatitude doit être éternelle. Ensuite ce qui se meut de soi-même vers un but qui est la fin de son mouvement, ne peut être détourné de ce mouvement que par violence, ainsi que la pierre qui s'est précipitée sur la terre, ne peut être tirée de cet état que par une force supérieure, qui fait violence à sa nature. Or les justes ont atteint la béatitude comme leur fin principale, comme le centre de leurs mouvements et de leurs affections ; par conséquent ils ne peuvent en être arrachés que par violence. Mais comme ils en jouissent par la puissance et la volonté de Dieu, que personne ne peut violenter, il n'est pas possible, à qui que ce soit, de les en priver.

Si quelqu'un contemple quelque objet, et si un jour il cesse de le contempler, il faut que ce soit pour l'une de ces trois causes : ou bien parce que la vue lui manque, par exemple s'il devient infirme ou s'il meurt ; ou bien parce qu'il ne veut plus le contempler, et qu'il se dégoûte d'y arrêter plus longtemps la vue ; ou bien parce que l'objet s'éloigne de lui, comme s'il contemplait un oiseau qui prendrait son essor et s'envolerait, ou s'il contemplait quelque somptueux palais qui viendrait à s'effondrer et à s'abîmer tout d'un coup. Or pour aucune de ces raisons les bienheureux ne peuvent cesser de voir l'Essence divine. Leur âme en effet est immortelle, la lumière de la gloire est aussi immortelle et Dieu la conserve par un secours qui ne lui fera jamais défaut. Ils ne se dégoûtent pas davantage

de regarder Dieu, car c'est leur souverain bien; c'est pourquoi de même qu'ils ne peuvent pas désirer de n'être pas heureux, ainsi ils ne peuvent pas désirer de ne plus regarder sa beauté infinie. Ajoutez à cela qu'ils ne voient aucun mal, ni aucune difficulté, ni absolument rien, qui leur déplaise dans la vision. Pourquoi donc s'en dégoûteraient-ils ? Le dégoût ou le dédain qu'on ressent dans la jouissance de quelque bien, provient toujours de quelque changement qu'il produit dans la personne qui en jouit, soit en diminuant soit en lassant ses facultés. C'est de cette manière que notre esprit se lasse d'une lecture ou méditation trop longue, parce que notre faculté qui a besoin des organes du corps pour lire et méditer, se débilite peu à peu et passe du plaisir de son occupation au dégoût. Or l'Essence divine contemplée par les bienheureux n'altère pas leur puissance de voir, mais plutôt la perfectionne ; et comme les organes du corps ne contribuent en rien à cette vision, elle ne cause aucune lassitude ou dégoût, mais un contentement très stable. Et puis rien de ce qui est considéré avec admiration n'est ennuyeux, parce que le désir de voir persiste aussi longtemps qu'il y a de quoi admirer. Or l'Essence divine ne peut être considérée par un esprit créé qu'avec admiration, parce que jamais elle n'est toute comprise, jamais elle n'est épuisée par aucune intelligence. C'est pourquoi la volonté ne s'en dégoûte jamais, mais la désire toujours. Enfin Dieu ne s'éloignera jamais d'eux, et sa présence auprès d'eux sera éternelle, afin que soient éternels aussi et la vue et l'amour de ses beautés. De

la sorte les biens de l'âme seront éternels, et les biens du corps qui dérivent des biens de l'âme le seront aussi.

« *Heureux donc, ô Seigneur, ceux qui habitent* « *dans votre maison; il vous loueront dans les* « *siècles des siècles !* » (Ps. 83). Attirez-moi donc à vous. Que je ne cède pas au désir de la félicité temporelle, ô Seigneur. Trop longtemps la vanité du siècle, qui est éphémère, m'a attiré; que ce soit maintenant votre vérité éternelle qui m'attire. Vous m'avez attiré, Seigneur, en me pardonnant miséricordieusement, attirez-moi en me glorifiant d'une manière durable. O magnificence infinie ! Les faveurs du monde sont passagères, et les vôtres, ô mon Dieu, sont éternelles. Oh ! qui pour ce motif ne vous servirait pendant une éternité, avec une résolution immuable ! Oh ! gravez dans mon âme la pensée de cette éternité bienheureuse, afin que le désir de vous servir et de souffrir pour vous ne me quitte jamais.

XIIE MÉDITATION

DE L'ÉTAT DES BIENHEUREUX (SUITE)

SOMMAIRE

Cités et jardins magnifiques dans le paradis. — Admirable variété dans ces palais. — La vue des beautés extérieures du paradis ne détournera pas les bienheureux de la contemplation de l'Essence divine.

I

Considérez que, dans le plus haut du ciel, appelé ciel empyrée ou terre des vivants, il y aura de magnifiques cités et de magnifiques palais, des jardins et d'autres lieux qui contribueront à la récréation pure et innocente des bienheureux. Nous ne donnons pas cette considération comme un article de foi et comme une vérité indubitable, car nous n'en connaissons rien d'une manière certaine par les Saintes Ecritures. Ces choses sont de celles dont a parlé saint Paul transporté au ciel : « *L'œil ne l'a pas vu, ni l'oreille entendu,* « *et le cœur de l'homme n'a pas compris ce que* « *Dieu a préparé à ceux qui l'aiment.* » (I Cor. 2). Ceci est donc proposé seulement comme une chose probable, affirmée et tenue pour vraie par plusieurs sages personnes (1). Qui en effet pourrait

1. Voici la seule chose que l'on puisse affirmer d'une

croire que ces lieux qui sont démesurément grands et comme immenses dans le ciel empyrée, fussent déserts, vides et sans le moindre ornement, et que les bienheureux soient ou réunis ou

manière certaine sur les plaisirs que goûteront les bienheureux, en dehors du bonheur essentiel qui résultera de la vue et de l'amour de Dieu. « *Ce serait une* « *chose infinie*, dit le Catéchisme du Concile de Trente, « *d'énumérer toutes les sources de la gloire et des plaisirs* « *des Saints ; il est même impossible de les connaître* « *toutes. Les fidèles doivent être bien persuadés, en géné-* « *ral, que tous les genres de biens et de plaisirs qu'il soit* « *possible de goûter et de désirer sur la terre, soit pour* « *l'esprit, soit même pour le corps, ils les possèderont* « *avec une pleine abondance, mais d'une manière si élevée* « *et si incompréhensible, que, suivant l'Apôtre*, L'ŒIL N'A « RIEN VU, L'OREILLE N'A RIEN ENTENDU ET LE CŒUR DE L'HOMME « N'A JAMAIS RIEN CONÇU DE SEMBLABLE. *Ainsi le corps,* « *auparavant grossier et matériel, perdra sa mortalité* « *dans le ciel, et devenu subtil et spirituel, il n'aura plus* « *besoin d'aliments ; et l'âme nourrie au festin éternel de* « *la gloire sera rassassiée des biens et des plaisirs que* « *l'auteur de ce festin céleste distribuera à tous. On ne* « *désirera plus alors ni les vêtements précieux, ni les* « *ornements des rois de la terre, puisque toutes ces choses* « *ne seront plus d'aucun usage, et que tous seront revêtus* « *de l'immortalité, brillants de lumière, et couronnés* « *d'une gloire éternelle. Et si c'est un bien sur la terre* « *que de posséder une maison vaste et magnifique, qu'est-* « *ce que les Saints pourraient désirer de plus grand et* « *de plus magnifique que le ciel tout environné et tout* « *pénétré de la majesté de Dieu ? C'est ce qui inspirait au* « *prophète royal, lorsqu'il se représentait la beauté du* « *séjour des cieux, un désir si ardent d'y parvenir bien-* « *tôt.* COMBIEN VOS TABERNACLES SONT AIMABLES, SEIGNEUR

épars ça et là comme des troupeaux de moutons dans une vaste prairie ? L'Ecriture Sainte nous suggère des idées différentes. Le prophète royal s'écrie : « *Seigneur des vertus, que vos taberna-* « *cles sont désirables !* » (Ps. 83), et le prophète Baruch contemplant la demeure du ciel, s'écrie : « *O Israël, que ta maison est grande et que grand* « *est le lieu de ta possession !* » (ch. 3). L'ange Gabriel s'entretenant avec la Vierge de la grandeur de son Fils lui disait : « *Il règnera éternel-* « *lement dans la maison de Jacob, et son royaume* « *n'aura pas de fin* » (Luc, 1) ; c'est-à-dire que le royaume du ciel ne sera borné ni par le temps ni par l'espace, car il n'y a sur la terre aucune maison ou aucun royaume qui n'ait ses limites. Cette même vérité est confirmée par saint Jean dans son Apocalypse, où il nous représente la cité céleste avec douze portes faites d'autant de perles, les fondements de cette Cité remplis de toute sorte de pierres précieuses et la grande rue de la Cité semblable à de l'or pur et à un cristal brillant. Il nous décrit ensuite un fleuve d'eau vive, bordé sur les deux rives d'arbres de vie qui produisent chaque mois des fruits pour la santé des Gentils. C'est ce que confirme encore la parole de Notre-Seigneur dans l'Evangile : « *Dans la maison de mon Père* « *il y a plusieurs habitations.* » (Jean, 14). Aussi ces palais magnifiques font plaisir à voir et à

« DES VERTUS ! *disait-il :* MON AME SOUPIRE ET SE CONSUME DU « DÉSIR DE LA MAISON DU SEIGNEUR ; MON CŒUR ET MA CHAIR « BRULENT D'ARDEUR POUR LE DIEU VIVANT. » (SYMB. DES APÔT. ch. 13, parag. 2).

habiter, et les sens de l'homme en éprouvent de la délectation, comme, dans l'état d'innocence, les hommes en auraient éprouvé dans la demeure du paradis terrestre. De plus, Jésus-Christ est en corps et en âme dans le ciel, ainsi que la bienheureuse Vierge et peut-être quelques-uns de ceux qui ressuscitèrent avec lui ; après la Résurrection générale tous les justes doivent recevoir des mains de Dieu une double récompense, la gloire de l'âme et celle du corps. Or rien de cela ne s'oppose à l'existence des beaux palais et des séjours de plaisance. Qu'est-ce donc qui nous empêchera de les admettre dans ce lieu où tous les sens doivent ressentir la douceur d'un plaisir très pur ? Ils ne seront pas en effet un obstacle l'un à l'autre, car ils seront transparents comme un pur cristal. Ils ne serviront pas à préserver les bienheureux des injures de l'air, dont ce lieu sera exempt à jamais, mais ils contribueront à la décoration du royaume céleste et à faire admirer la gloire de l'architecte et du Créateur souverain du monde, car chacun y verra les marques de sa puissance merveilleuse et de son incomparable magnificence.

J'admirerai donc ce lieu céleste, comme autrefois le prophète Balaam poussé par l'Esprit de Dieu, admirait le camp des Israélites délivrés de la servitude d'Egypte. « *O Jacob ! que tes tabernacles sont* « *beaux, que tes pavillons sont beaux, ô Israël !* « *comme des vallées couvertes de bocages, comme* « *des jardins arrosés d'eaux courantes, comme* « *des tentes que Dieu a étendues, semblables aux* « *cédres plantés près des eaux.* » (Nom. 24). Je tressaillirai d'aise comme le prophète David. « *Je*

« *me suis réjoui de ce qu'on m'a raconté, nous* « *irons dans la maison du Seigneur.* » (Ps. 121). Qu'il faut donc peu estimer les belles maisons de la terre, qui ne sont en comparaison de celles du ciel que de misérables cabanes de pauvres pêcheurs, des maisons de boue et de fange ! O Seigneur, quand verrons-nous ce paradis céleste et le lieu de votre demeure ? Que volontiers, quand notre heure sera venue, nous devrons quitter ces chétives maisons de la terre, pour ces grands palais que vous avez préparés à vos enfants !

II

Considérez la diversité de ces palais, dont les uns seront plus riches, plus grands, plus agréables et plus élevés, et dont les autres le seront moins, les uns plus rapprochés de la demeure de Jésus-Christ, les autres moins, selon la condition, le mérite et la dignité des élus. C'est pourquoi ces palais seront innombrables, car chacun des Anges et des Saints aura le sien à part. La parole suivante de l'Evangile signifie cette diversité : « *Dans* « *la maison de mon Père il y a plusieurs demeu-* « *res.* » (Jean, 14). Ces paroles en effet ne signifient pas seulement la multitude et le grand nombre, mais encore la diversité et la variété, comme les œuvres des Saints ont été inégales en valeur et en mérite. C'est le propre de Dieu d'observer l'ordre et la proportion en toutes choses, selon ce qui est écrit dans la Sagesse : « *Vous avez tout dis-* « *posé avec nombre, poids et mesure.* » (Sag. 11). Ce qui sera observé tout particulièrement dans le ciel, où la variété se trouve unie à une admirable

justesse et à une admirable proportion. D'où résultera un concert et une beauté admirable qui contentera éternellement les yeux des habitants du ciel. Aussi la beauté consiste-t-elle principalement dans la juste et bienséante harmonie des parties différentes. De même que l'enfer sera horrible à voir à cause du trouble et de la confusion de toutes choses, parce qu'il n'y règnera aucun ordre, mais une horreur éternelle, comme en parle Job ; ainsi tout au contraire le séjour de la félicité éternelle sera indiciblement plaisant et agréable, parce que la variété y sera dans un ordre très excellent et digne de l'intelligence infinie de Dieu, qui en a fait son chef-d'œuvre, l'œuvre par excellence de sa sagesse, pour la plus grande satisfaction de ses élus.

Cette considération s'appuie encore sur la distinction des Anges en diverses hiérarchies, et des hiérarchies en divers chœurs, et encore des chœurs en diverses autres classes, selon ce qui a été médité dans le traité des Anges. En effet les Anges ne sont pas seulement profondément distincts au point de vue de leur substance, de leur dignité ou de leur ministère, mais aussi au point de vue du lieu et de la situation, car il appartient à chaque créature d'avoir son lieu propre, celui qui convient à sa qualité, à son mérite ou à son ministère. C'est pourquoi toutes les places et tous les quartiers assignés à chaque ordre des Anges seront différents : l'un sera dans un lieu supérieur, l'autre dans un lieu inférieur, d'autres dans un lieu moyen. Et de même que sur la terre, qui n'est qu'un point en comparaison du ciel, les

royaumes et les empires ont leur quartier à part, bien déterminé sur la surface de cette terre ; ainsi les empires des Anges et les demeures des divers ordres de Saints et de justes, auront leur quartier non au-dessus du ciel empyrée, mais dans l'intérieur même de ce ciel. Dieu dans sa puissance et dans sa sagesse l'a créé convenable pour être la demeure tant des Anges que des hommes, en lui donnant une étendue comme infinie. Il y a mis aussi des marques qui feront distinguer les justes les uns des autres ; les plus justes seront, selon le degré de leur mérite, placés dans un plus noble chœur des Anges et y occuperont les places qu'a laissées vides la désertion des mauvais Anges. Voici comment s'exprime le cardinal Cajétan, le plus subtif interprète de saint Thomas (1). La sagesse divine a disposé une partie du ciel empyrée en forme de trône plus élevé, et toutes les autres parties supérieures ou inférieures convergent vers ce trône. Jésus-Christ selon son humanité, réside et est assis dans cette partie plus haute, et les autres créatures bienheureuses occupent de chaque côté des places inférieures. Un autre Théologien (2) va plus loin dans le même ordre d'idées ; il dit que les bienheureux se visitent l'un l'autre, s'entretiennent, passent par les demeures les uns des autres ; qu'ils prennent part au bonheur et à la consolation les uns des autres. Ils s'excitent aussi mutuellement, dit-il, à louer et à bénir le Créateur souverain, qui les a tirés de

1. P. 3, q, 57, art. 7.
2. Soto in 4, dist. 49, q. 9.

la poussière de ce monde terrestre, pour les placer si heureusement dans ce monde céleste, où règne sans aucune indigence l'abondance de la paix et la plénitude de tout bien.

Admirez ce lieu et cette agréable variété, puis écriez-vous au moins intérieurement : ô paradis, que tu es beau ! Quand serons-nous à la fin de notre carrière, pour être plus rapprochés de toi ? O cité de Dieu, que l'on a raconté de toi des choses merveilleuses ! Vraiment, ô mon Dieu, je ne dois pas faire le difficile pour le croire, car si vous avez créé ici-bas, pour ceux-là même qui ne cessent de vous offenser, tant de contrées si agréables, que n'aurez-vous point préparé pour ceux qui vous aimeront durant toute l'éternité ? Dites avec saint Bernard (1) : Tu es belle, ma patrie, tu es agréable, et il n'y a point de tache en toi. Entrez dans les sentiments de saint Ignace (2) : Oh ! que la terre me paraît vile, quand je considère le ciel ! Pourquoi donc être si grandement attaché à cette vie et à ce monde corrompu ? Dites l'hymne de la gloire du paradis attribué à saint Augustin (3).

Mon esprit dans la sécheresse
De l'ardente soif qui le presse
Désire rencontrer le cours
Du ruisseau qui coule à toujours.

Ma pauvre âme toute éperdue
D'être si longtemps retenue,

1. Sermo 8 de S. Martino.
2. Meditat. c. 56.
3. « *Ad fontem sitit arida.* »

Voudrait bien rompre la cloison
Du corps qui la tient en prison.

Car qui pourrait bien faire entendre
Le grand plaisir qu'on peut attendre
De cette souveraine paix,
Qui dans le ciel dure à jamais ?

Où les merveilleux édifices
Montrant leurs divins artifices
En rangs justement compassés,
De fines perles sont haussés.

Les couvertures jaunissantes
D'or pur sont tout éclatantes ;
Les cabinets s'entretenants
Sont de toutes parts rayonnants.

Les seules pierres précieuses,
Les plus nettes, les plus fameuses,
Servent de chaux et de ciment
A ce superbe bâtiment.

En cette cité chaque rue
Est d'un pavé d'or revêtue,
D'un pavé d'or luisant et net
Comme le cristal plus parfait.

Toute la boue en est absente,
Tout fumier, toute odeur puante,
Et jamais la contagion
N'afflige cette région, etc.

Les palissades foisonnantes
En roses toujours fleurissantes
Et le verger continuel
Font un printemps perpétuel.

Les beaux lis toujours y blanchissent,
Toujours les safrans y jaunissent ;
Toujours du baume distillant
La douce liqueur va coulant.

Les prairies sont verdoyantes,
Les campagnes toujours riantes,
Les fleuves qui coulent le miel
Vont partout arrosant le ciel.

Là les bonnes odeurs s'exhalent,
Les suaves liqueurs s'étalent,
Et cent mille parfums épars
S'y font sentir de toutes parts, etc.

L'Agneau, par sa clarté divine,
Cette cité sainte illumine
Et cet admirable flambeau,
Sans s'éteindre, luit toujours beau, etc.

Leurs voix qui doucement résonnent
Des cantiques nouveaux entonnent
Et par le son des instruments
Ils vont les oreilles charmant.

Ils rendent tous avec les anges
Au Roi céleste leurs louanges
Et chantent sans fin en leurs chœurs
Que c'est par lui qu'ils sont vainqueurs.

Heureux l'esprit qui par la grâce
De ce Roi, le voit face à face,
Et qui voit du ciel flamboyant
Sous lui le globe tournoyant, etc.

Qu'après le travail de la guerre,
Qui n'a point de fin sur la terre,

Je puisse, ayant fait mon devoir,
Pour récompense vous avoir.

III

Considérez que le contentement que peuvent éprouver les bienheureux à la vue de cet appareil extérieur, ne les distrait aucunement, pas même un seul instant, de la contemplation et de la vision de l'Essence divine, qui fait le fond solide de leur félicité. Car, dans cet état tout resplendissant et magnifique, Dieu est comme l'air très pur dans lequel ils sont et ils respirent. Ils goûtent incessamment sa douceur, comme étant à la source infinie de la Théologie mystique, qui n'est ici-bas que très imparfaitement commencée dans quelques âmes d'élite, à qui Dieu veut se communiquer davantage. Et cependant si ces âmes qui ont reçu ici-bas une goutte de cette rosée, ravies hors d'elles-mêmes par la grandeur du plaisir, demandaient à Dieu de retenir ses flots, parce qu'elles n'étaient pas capables de supporter tant de joie, que sera-ce dans ce nouvel état ? C'est pourquoi Dieu, par un trait de bonté peu considéré des hommes et par un bienfait que la plupart ignorent, faute d'y faire attention, Dieu, dis-je, avant de mettre la créature dans cet état, la fortifie par les qualités glorieuses et surtout par la lumière de gloire, afin qu'elle devienne capable de soutenir la grandeur de la joie qu'il fait rejaillir sur elle pendant toute l'éternité. Ainsi on fortifiait autrefois les membres des lutteurs, afin de leur permettre de soutenir l'effort du combat ; c'est ainsi qu'on devrait fortifier les yeux d'une personne

qu'on voudrait exposer à une brillante lumière. Cette corroboration permet aux bienheureux de ressentir tout à la fois et sans diminution, la joie qui leur revient de tous les objets de la béatitude, tant du premier et du principal qui est Dieu même toujours présent à leurs regards, que des objets secondaires. Dans cette vie, quand la faculté s'étend à une grande multitude d'objets, elle prête moins d'attention à chacun d'eux, parce que sa faiblesse ne permet pas qu'elle s'applique à plusieurs objets à la fois avec la même intensité qu'à un seul. Mais dans l'état de gloire, Dieu fortifie les facultés humaines et fait que leur application à contempler les beautés extérieures du paradis, ne diminue en rien leur application à contempler l'humanité sacrée de Jésus-Christ et la divinité. Les bienheureux ne daigneraient pas jeter leurs regards sur n'importe quelle partie du paradis, s'il devait en résulter la plus petite diminution du monde de la vision de Jésus-Christ. Un cœur dévot à Jésus-Christ (1) disait : je contemplerai votre face très joyeuse et je ne détournerai pas un seul moment mes regards de vous, pas même pour contempler la beauté des Anges. Car, ô très parfait Fils de Dieu, la bonne grâce de votre visage est ineffable ; elle ravit et transporte tous les cœurs. La blancheur de la neige ne saurait lui être comparée et la sérénité du ciel n'est rien à côté d'elle. Oh ! que volontiers je donnerais ma vie, pour avoir le bonheur de la considérer une fois, afin de brûler désormais pour elle d'un

1. Joannes Carmel. in THEOLOG. MYSTICA.

amour éternel. Si l'amour de Dieu a fait dès ici-bas renoncer certaines âmes à voir les beautés des Anges, dans le cas où, pour les voir, il faudrait se distraire de la vue de Dieu ; combien plus dans l'autre vie la charité refuserait-elle de considérer quoi que ce fût, si pour cela il fallait subir une diminution dans la vue de Dieu. Si bien que toutes ces magnificences du paradis n'empêcheront pas les habitants de cette heureuse contrée de se rassasier sans fin de la vue de Dieu même.

Oh ! le rassasiement souhaitable ! Oh ! la présence vivante de Dieu vivant ! Que n'êtes-vous ainsi toute vigoureuse en moi, au point que la vue des choses terrestres ne puisse plus me distraire de Dieu ! C'est pourquoi, pour l'amour de ce paradis, j'ai fait le pacte avec mes yeux de ne plus considérer la félicité de ce monde, de peur d'être séduit par ses flatteuses douceurs et d'être saisi comme par un lacet. J'irai vers le ciel par la force de mes désirs et j'avancerai, comme par de grands pas, par le grand nombre de mes actes d'amour pour la Jérusalem royale, à cause de son Roi très désirable qui attire mon âme par sa suavité. Qui me donnera la légèreté des cerfs et la vitesse de leurs pieds pour cette course, afin que j'arrive au plus tôt ? Je m'enfoncerai dans l'abîme des délices de mon Dieu très souhaitable. O la paix ! O le repos que je cherche tant ! O Fils de Dieu, Verbe éternel, d'une incomparable beauté, pourquoi, alors que vous-même marchez vers moi avec tant d'ardeur, suis-je moi-même si long, si tardif et si lent ? Racourcissez en ma faveur le temps de cet exil, afin que mes yeux puissent vous voir plus

tôt, eux qui ont un si ardent désir de votre présence par laquelle ils seront rassasiés. Et en attennant liez-moi fortement avec les chaînes de votre amour, de peur que pendant mon attente la beauté terrestre ne me séduise. Car, hélas ! que de chiens ont environné mon âme de toute part ! Combien de sorte de tentations ont conjuré ma ruine ! Combien de fois mes sens m'ont suggéré de leur accorder un moment de plaisir ! Mais loin de moi de telles pensées ! Arrière les entretiens du monde ! O Dieu de mon cœur, vers qui vont mes gémissements, vous êtes mon unique et très chaste plaisir. Je ne veux point, ô mon Dieu, d'autre héritage que vous, vous que je désire exclusivement, vous pour qui seul je soupire, que je recherche jour et nuit ici-bas, aussi longtemps qu'il vous plaît de m'éprouver par une longue privation de votre amoureuse présence. Je me soumets à votre volonté qui m'est plus chère que la vie.

XIIIE MÉDITATION

DE L'ÉTAT DES DAMNÉS

SOMMAIRE

Peines extérieures et situation des damnés. — Peines intérieures des damnés. — Eternité des tourments des damnés.

I

Considérez les peines extérieures des damnés et dans quelle situation ils se trouvent (1). La première peine qu'ils éprouvent est la descente jusqu'à la profondeur épouvantable de l'enfer. Car comme l'espace qu'il y a entre la surface et le centre de la terre, est évalué à environ quinze cent et tant de lieues, c'est-à-dire à la moitié du diamètre de la terre qui est de trois mille et tant de lieues, les damnés sont précipités à une profondeur d'au moins treize ou quatorze cents lieues. Ce qui est une chose horrible, car quand bien même il n'y aurait ni flammes ni démons, l'enfer devrait nous épouvanter pour cette seule considération (2).

1. D. Thomas, Suppl. q. 97 et seq.

2. Il est certain que, contrairement à ce qu'ont admis un certain nombre de Protestants, et en particulier Brentius, l'enfer est un lieu déterminé et assigné par Dieu aux damnés pour y subir leur peine. Mais sur la question suivante : *Où* se trouve ce lieu ? les

Mais il y a de bien plus grands tourments. Supposons que l'enfer est comme un autre petit monde, qui le cède beaucoup à ce monde-ci, tout comme le paradis est un grand monde qui le surpasse

Théologiens ne sont pas pleinement d'accord. D'abord l'Eglise n'a rien défini sur ce point (Voir Suarez, De myst. vitæ Christi, disp. 43, sect. 2; De Pœnit. disp. 45, sect. 2). Certains ont placé l'enfer dans le centre de la lune, d'autres dans la planète Mars, qui leur a paru devoir être, à cause de la couleur rouge qui la distingue, un foyer très ardent; d'autres l'ont placé dans le soleil, notamment un théologien anglais nommé Swinden, que le Père Vincent Patuzzi, réfute dans son opuscule De sede inferni, Venise 1763. Un grand nombre de Saints Pères et de Théologiens soutiennent que l'opinion la plus conforme aux déclarations de la Sainte Ecriture est celle qui le place dans les entrailles de la terre. Suarez (De Angelis, l. 8, c. 16, n. 17 et suiv.), après avoir cité en faveur de cette opinion saint Cyrille d'Alexandrie, saint Jean Damascène, saint Pierre Chrysologue et saint Isidore, conclut ainsi : « *Que l'enfer « soit sous terre, nous ne devons pas en douter, à cause « de l'opinion commune des Pères qui interprètent dans « ce sens les Ecritures, car les Ecritures parlent toujours « de l'enfer comme d'un lieu placé au-dessous de ce monde « visible, et en conséquence elles appellent descendre en « enfer le fait d'aller en enfer.* » Lessius dit : « *Il est « certain que l'enfer est sous terre. C'est l'opinion com- « mune des Docteurs et des Saints, c'est aussi le senti- « ment commun des fidèles.* » (De perfect. div. l. 13, c. 24). Bannez va même jusqu'à dire que cette opinion est tellement certaine que l'opinion contraire est contraire à la foi (dans Bautz, Die Hölle, p. 26). Voici ce qu'a tout d'abord pensé saint Augustin sur cette question : « *Je crois que personne, si ce n'est celui à qui*

beaucoup. Supposons, ce que nous estimons plus vraisemblable, que Dieu ait bâti ce monde comme une maison à trois étages, et qu'il y ait une terre sous celle-ci, terre dont parle Job, qui l'appelle « *terre de misères et de ténèbres, où est l'ombre* « *de la mort, et où il n'y a aucun ordre, mais* « *une horreur éternelle.* » (ch. 10) (1). Cette terre est divisée en plusieurs contrées ou régions, dont la pire est la contrée des damnés, qui est une terre pleine de soufre, de feu et de flammes, mais inégalement selon les divers endroits. Les damnés descendent jusqu'à ce qu'ils tombent dans cette terre de feu, où ils brûlent tout vifs et

« *l'Esprit de Dieu aurait pu le révéler, ne sait de quelle* « *espèce est ce feu et dans quelle partie du monde ou des* « *choses créées il se trouve.* » (De civ. Dei, l. 20, c. 16 ; M. t. 41, p. 682 ; De gen. ad litt. c. 12 ; M. t. 34, p. 481) ; mais dans ses Rétractations il écrit : « *En par-* « *lant de l'enfer, j'aurais dû, à mon avis, enseigner clai-* « *rement qu'il est placé sous terre, au lieu de donner* « *simplement la raison de cette croyance et de cette* « *opinion populaire, comme s'il ne s'agissait que d'une* « *fable* » (l. 2, ch. 24 ; M. t. 32, p. 640).

1. Il semble bien que c'est à tort que Bail applique ce texte de Job à l'enfer. (Voir Knabenbauer, s. j. Comm. in Jobum, Paris, 1886, p. 153). Néanmoins Bail n'a fait que suivre en cela un certain nombre de Théologiens, en particulier Lessius (Div. perf. l. 13, c. 24) qui eux-mêmes tenaient cette interprétation de quelques Pères, notamment de saint Grégoire le Grand (Moral. l. 9, c. 46 et suiv. ; M. t. 75, p. 915 et suiv.) et saint Bernard (Sermo 42 De divers. de 5 region. n. 6 ; M. t. 183, p. 664).

sentent la morsure des flammes, de quel côté qu'ils se tournent, comme ceux qui se noient dans un gouffre ne sentent que l'eau de toutes parts, à droite et à gauche, au dos et au ventre. Or comme les péchés des damnés sont inégaux en quantité et en qualité, ainsi leurs peines sont différentes. Il se trouve donc dans cette contrée divers lieux où il sont détenus et diversement tourmentés. Ils sont contraints par les démons d'y demeurer, parce que les démons sont les exécuteurs de la justice divine, et savent ce que chacun des damnés doit endurer selon l'énormité de ses péchés. C'est pourquoi il n'y a rien d'absurde à admettre l'existence d'étangs de feu et de soufre plus profonds, où sont comme ensevelis ou enchaînés les exécrables blasphémateurs et d'autres damnés qui ont commis des crimes plus atroces. Il n'y a rien d'absurde également à admettre l'existence d'abîmes d'un froid intolérable, où quelques damnés sont parfois transportés par les démons, non pour y éprouver quelque soulagement à leurs peines, mais pour y ressentir de nouveaux tourments ; car, en passant d'une extrémité à l'autre brusquement, ils ressentent plus vivement les deux tourments par leur opposition. « *Ils passeront*, dit Job, *des « eaux glacées à un feu dévorant* » (ch. 24) (1).

1. Y a-t-il en enfer, outre le feu, d'autres choses matérielles qui tourmentent les damnés, comme par exemple l'eau et la glace dont parle Bail ? Voici la réponse de Suarez : « *Cette opinion* (celle qui l'affirme), « *n'est point certaine, quoiqu'elle s'appuie sur le témoi-* « *gnage de graves Docteurs... car Notre Seigneur Jésus-* « *Christ menace expressément les pécheurs de la peine*

On peut aussi considérer que les orgueilleux auront là une place plus déshonorante, que les envieux y seront mordus par des vipères, que les gourmands y seront contraints à avaler du fiel et de l'absinthe, afin que s'accomplisse cette parole : « *Autant elle a été dans les délices, autant infli-* « *gez-lui de tourments et d'ennuis.* » (Apoc. 18)(2). Il n'y a point de péché pour lequel la justice

« *du feu, comme d'une peine perpétuelle, irrémissible et* « *unique ; quant à l'autre peine, celle de la neige et de* « *l'eau, il n'en fait aucune mention ; d'autre part on ne* « *peut prouver par aucun autre passage de l'Ecriture que* « *cette peine existera, ni qu'elle soit nécessaire.* » (De Angel. l. 8, c. 12, n. 24). Il est d'ailleurs certain que le texte de Job (xxix, 19), invoqué par Bail pour corroborer son opinion, a en réalité un tout autre sens.

1. La peine du sens est décrite dans la Sainte Ecriture de telle sorte que chaque sens des damnés doit avoir sa souffrance ; nous croyons cependant que certaines de ces peines doivent s'entendre dans un sens métaphorique. (a) *Les yeux* seront punis par la vue des flammes qui produiront en eux une impression d'horreur bien plus affreuse que celle que l'ont ressent à la vue d'un immense incendie, d'autant plus que cet incendie les dévorera eux-mêmes ; ils seront punis aussi par les ténèbres : « *Jetez ce serviteur inutile dans les* « *ténèbres extérieures* », dit le Christ (Matt. xxv, 30) ; (b) *les oreilles*, par le bruit sinistre des flammes, par les pleurs et les grincements de dents (Matt. viii, 12), par les cris de douleur et par les blasphèmes des damnés ; (c) *l'odorat*, par la fumée qui s'échappera de l'étang brûlant de feu et de soufre (Apoc. xix, 20) ; (d) *la langue*, par le tourment de la soif ; car c'est en vain que le mauvais riche adresse à Abraham cette prière : « *Père*

divine, qui est très exacte, n'ait déterminé une peine particulière. Au milieu de ces tourments les damnés sont dans toutes sortes de postures ; les

« *Abraham, ayez pitié de moi et envoyez Lazare, qu'il* « *mouille l'extrémité de son doigt et qu'il rafraîchisse* « *ma langue, car je suis cruellement tourmenté dans cette* « *flamme.* » (Luc, XVI, 24) ; (e) *le toucher* par l'horrible et constante peine du feu. Ils seront comme « *de la* « *paille dans un feu inextinguible* » (Matt. III, 12). Faisons sur le feu de l'enfer les remarques suivantes. (a) Ce feu est-il un feu *corporel ?* Sur ce point l'Eglise n'a rien défini. Suarez dit : « *L'opinion certaine et catho-* « *lique, est que le feu de l'enfer, qui a été préparé au démon* « *et à ses anges pour les tourmenter, est proprement un* « *feu vrai et corporel.* » (De angelis, l. 8, c. 12. n. 9). Néanmoins l'opinion contraire soutenue par Catharin (Opusc. De Bonorum prœmio et supp. mal. œtern.) a eu des partisans jusqu'à nos jours, et n'a jamais été censurée par l'Eglise. (Voir Möhler, Neve Untersuchungen, p. 318 ; Hettinger, éd. 7, t. 4, p. 342). Mais même ceux qui admettent que le feu de l'enfer est un véritable feu, ne croient pas pour cela qu'il soit *de même nature* que le feu terrestre et qu'il consiste dans une combinaison chimique, qui exigerait un miracle continuel par lequel Dieu lui fournirait toujours de nouveaux corps combustibles ; ce serait un feu proprement dit, alors même qu'il consisterait dans une certaine matière à laquelle serait imprimé ce mouvement moléculaire qu'on appelle le feu. (b) *Comment* ce feu peut-il agir sur les esprits ou sur les âmes séparées ? Ici la difficulté est considérable et les réponses des Théologiens différentes. Les uns disent avec saint Thomas (Cont. Gent. l. 4, c. 90 ; de verit. q. 26, a. 1) que le feu agit sur les âmes séparées de leur corps en *les liant* ; ce qui constitue une peine très grave, consistant dans la suppression de leur

uns sont couchés par terre et mordent la terre de rage, les autres courent comme des fous furieux, d'autres sont enchaînés à la terre, d'autres sont

liberté. Rien ne s'oppose à ce que le feu, en qualité d'instrument de la justice divine, agisse ainsi, et l'Ecriture Sainte elle-même semble favorable à cette opinion (Is. XXIV, 21 et suiv.; II Pierr. II, 4; Jug. VI). D'autres, parmi lesquels Suarez (De ang. l. 8, c. 14, n. 41, 47), trouvant cette explication insuffisante, ont eu recours à une certaine qualité que le feu de l'enfer aurait, comme instrument de Dieu, le pouvoir de produire dans les âmes séparées, qualité qui y ferait naître la souffrance en même temps qu'elle les rendrait laides et horribles. Lessius (de perf. div. l. 13, c. 30, n. 216) ne pouvant pas comprendre comment cette qualité peut rendre l'âme plus affreuse qu'elle n'est déjà à cause de sa mauvaise volonté, et à cause soit de ses habitudes, soit de ses actes vicieux, propose l'explication suivante: les âmes damnées éprouveront sous l'action du feu une tristesse semblable à celle qu'elles ressentent quand elles sont unies à leur corps et que ce corps reçoit une brûlure, car, dit-il, « *si le feu peut naturellement faire souffrir par sa chaleur l'esprit humain, par l'intermédiaire du corps, pourquoi ce même feu ne pourrait-il pas, comme instrument de Dieu, torturer ce même esprit, sans l'intermédiaire du corps? Car le corps n'est autre chose qu'un moyen par lequel la chaleur est appliquée d'une manière immédiate à l'esprit, de telle sorte que la présence de ce feu soit perçue par la faculté de sentir. Dieu n'a besoin d'aucun intermédiaire, mais il peut facilement suppléer l'effet produit par l'intermédiaire ou le défaut d'intermédiaire.* » Ces diverses solutions ont paru insuffisantes à François Schmid (Quœst. selectœ, Paderbornœ, 1891, p. 167 et suiv.) qui propose la suivante, basée sur la

entassés les uns sur les autres. Tous souffrent horriblement, sans pouvoir mourir, parce que leur corps sont immortels, et ne peuvent être ni usés ni entamés par les flammes, qui les brûlent sans les consumer.

D'autres (1) considèrent l'enfer avec une autre disposition. Ils se représentent dans le centre de la terre un étang de feu et de soufre, où tous les

faculté de locomotion que conservent les purs esprits. Car de même que, en vertu de cette faculté, les esprits peuvent agir sur les corps, ainsi les corps peuvent, comme instruments de Dieu, agir sur les esprits. Quand l'esprit fait mouvoir le corps, le corps réagit sur l'esprit. Il est vrai qu'il ne peut par ses forces naturelles agir sur l'esprit, que lorsque l'esprit le veut ; mais étant donné qu'une telle faculté est en lui, on ne peut refuser à Dieu le pouvoir de faire passer en acte cette faculté, même malgré l'opposition de l'esprit créé. Citons les paroles de Schmid : « *Pouvons-nous dire qu'il est absolument impossible qu'un tel esprit soumis à une action extraordinaire de la toute-puissance divine puisse, contrairement à sa tendance naturelle ou selon la puissance obédientielle, éprouver une douleur, qui n'est nullement de l'espèce de la tristesse ou de la douleur* (purement) *rationnelle, mais qui est une douleur vraiment sensible et en même temps très intense dans ce genre, et par conséquent ayant une identité générique ou tout au moins une très grande ressemblance avec la douleur de la brûlure qui est considérée comme la plus aigüe de toutes les douleurs sensibles animales ? Certainement personne n'a pu jusqu'à ce jour ni ne pourra facilement à l'avenir démontrer l'impossibilité de cette hypothèse.* (Loc. cit. p. 201.)

1. Lessius, De perfect. divin. l. 31, c. 24.

damnés sont entassés les uns sur les autres, suivant ce qui est dit dans l'Apocalypse : « *Celui qui* « *n'a pas été trouvé inscrit dans le livre de vie, a* « *été envoyé dans l'étang de feu* » (ch. 20), et conformément à la parole du Père de famille qui commande de choisir l'ivraie et de la lier en faisceaux pour la jeter au feu. Là, dans cet étang de feu et de soufre toute sorte de pécheurs sont tourmentés ; comme il y en a un nombre incalculable, ils ne sont pas tous à part, mais ils sont entassés les uns sur les autres, comme des poissons que l'on fait rôtir ensemble dans la même poêle. Là chacun est d'autant plus profondément enfoncé et d'autant plus accablé par le poids des corps qui pèsent sur lui, qu'il a commis plus de fautes. Tout cet étang est en feu en même temps que la masse de tous ces corps qui y brûlent. C'est comme un holocauste et un sacrifice pour le péché, et ce sacrifice ne finira jamais, il s'accomplira sans cesse devant Dieu et devant les Saints, parce que le péché sera toujours à expier et jamais ne finira d'être expié. C'est pourquoi les damnés n'obtiendront pas de rafraîchissement, ni même aucun soulagement, comme serait de pouvoir respirer ou crier librement ; car cela même allège d'une certaine manière les plus cuisantes douleurs. A cela se rapporte cette parole : « *Les* « *impies se tairont dans les ténèbres.* » (I Rois, 2). C'est ainsi que seront peut-être ceux qui auront péché plus grièvement, car ceux qui auront la tête au-dessus pourront crier et se lamenter ; ce seront probablement les moins coupables. De ces deux représentations de l'en-

fer, la première nous semble plus véritable.

« *Vois* » donc, âme immortelle, « *combien c'est* « *chose amère d'avoir abandonné Dieu.* » (Jér. 2). O pécheurs insensés, « *qui de vous pourra habi-* « *ter avec ces feux éternels ?* » (Is. 33). O âmes obstinées, hélas ! quelle suprême calamité vous attend, si vous ne faites pas pénitence, et si vous ne réglez pas différemment votre vie libertine ? O chrétiens, ô chrétiennes, ne nous précipitons pas dans ce malheur. « *C'est chose horrible que de* « *tomber entre les mains du Dieu vivant.* » (Héb. 20). O Dieu immortel, au nom de toutes vos bontés et vos miséricordes, délivrez-nous de cet état malheureux, faites que nous n'ayons plus d'aversion pour les austérités et les souffrances de cette vie, ni pour toutes les œuvres pénibles, afin que nous soyons exempts de ces châtiments. O Jésus, Rédempteur du monde, par les mérites de votre sang précieux, faites-nous éviter cette descente profonde, ces flammes et ces tourments. O Vierge sacrée, mère de miséricorde, intercédez pour nous maintenant et à l'heure de notre mort.

II

Considérez les peines intérieures des damnés. La première est le sentiment qu'il ont d'avoir été dédaignés et méprisés par Jésus-Christ au jugement, alors qu'il caressait les justes de ses regards si gracieux, et leur adressait des propos si affables. Ce dédain leur a meurtri le cœur et ils eussent plus facilement supporté d'être frappés des millions de fois par la foudre, que d'être méprisés par les yeux rayonnants de ce Prince glorieux. Ensuite ils sont

affligés par la peine du dam, qui consiste dans la privation des biens pour lesquels ils étaient créés et qu'ils auraient obtenus, s'ils s'étaient mis dans la voie du devoir ; ces biens sont la vision de Dieu, l'amour béatifique, la société des Anges et des Saints et toutes les douceurs de la vie éternelle. Il est juste, en effet, que, puisqu'ils ont abandonné Dieu, en méprisant ses volontés et ses lois, Dieu se retire loin d'eux, les prive de sa vue et de celle de tous les Saints et de tous les Anges qui ont obéi à ses commandements. Cette peine est la peine la plus dure de l'enfer, parce qu'elle prive l'âme du trésor le plus précieux, des délices souveraines et de la plus haute gloire dont elle est capable ; si bien que, comme l'œil n'a point vu, ni l'oreille entendu, ni le cœur conçu ce que Dieu a préparé à ceux qui l'aiment, ainsi en est-il aussi du malheur qu'il a préparé aux impies. Cette peine est comme une mort, la plus terrible de toutes les morts, parce qu'elle est la séparation de Dieu qui est la vraie vie de toutes les âmes. Et quoiqu'elles n'aient aucun amour pour Dieu (1),

1. Il est néanmoins certain qu'il subsistera toujours même chez les damnés un certain amour de Dieu, car comment la perte de Dieu les affligerait-elle, s'ils n'avaient conservé absolument aucun amour de Dieu ? « *Quoique le malheur*, dit saint Thomas, *soit opposé à* « *la félicité, qui est l'exemption de tout mal, il faut* « *néanmoins qu'il ait pour fondement un certain bien* « *naturel. Mais le bien de la créature douée d'intelligence* « *consiste en ce que l'intelligence perçoit le vrai et en ce* « *que la volonté tend vers le bien. Or tout vrai et tout* « *bien dérive du premier et du souverain bien, qui est*

elles en ont cependant pour elles-mêmes. C'est pourquoi comme elles savent que ce serait pour elles un contentement sans pareil de jouir de la vue de Dieu, c'est pour elles un déplaisir indicible d'en être privées.

Avec la peine du dam, elles souffrent intérieurement les morsures du ver de la conscience. Ce ver est un regret inexprimable qui les dévore sans cesse, le regret d'avoir manqué les occasions de salut, d'avoir méprisé Dieu qu'elles pouvaient servir, d'avoir, peur des plaisirs de néant, encouru des peines éternelles, d'avoir abouti, en évitant quelques légères pénitences, à des supplices très cruels et, en somme, d'avoir commis des fautes dont elles pouvaient se préserver. Ce n'est pas qu'elles aient le regret du péché, en tant qu'il est péché et contraire à Dieu, car ce regret serait un acte d'amour divin louable et vertueux, et un tel acte ne saurait se trouver dans ces âmes. Elles en ont donc seulement le regret, en tant qu'il est la cause de la peine qui les tourmente, tandis qu'elles l'approuvent en tant qu'il est contre Dieu, contre qui leur haine et leur aversion est immortelle (1).

Leurs facultés intérieures sont encore toutes

« *Dieu. Il faut donc que l'intelligence de l'homme tombé* « *dans cette extrême misère ait quelque connaissance de* « *Dieu et quelque amour de Dieu, à savoir en tant qu'il* « *est le principe des perfections naturelles* (et de la tendance naturelle vers le bien); *et c'est là un amour naturel.* » (COMPEND. THEOL. c. 74).

1. Tostat. IN CAP. 25 MATT. q. 562.

désordonnées et dans un état très déplorable. Leur intelligence est obscurcie par l'erreur ; les damnés s'imaginent faussement qu'ils n'ont pas été assistés par la grâce au besoin, que plusieurs commandements de Dieu étaient impossibles, que leurs péchés ne méritaient pas de tels châtiments, que Dieu a été cruel pour eux. Ils sont perpétuellement occupés à songer à toutes les peines qui les tourmentent, sans pouvoir jamais s'en divertir par quelque autre pensée qui pourrait les soulager. Leur volonté est déchirée par l'envie et la haine contre les Saints et même contre Dieu ; tout leur déplaît. Ils se courroucent aussi, horriblement, contre ceux qui ont été pour eux une occasion de péché. Généralement ils sont tous enragés les uns contre les autres, à cause des incommodités qu'ils se donnent les uns aux autres, soit par leurs cris effroyables, soit par la pesanteur de leur corps et par leur contact, qui fait qu'ils se communiquent leur feu l'un à l'autre. Leur mémoire est remplie des images des biens passagers de la vie, de leurs péchés et du mépris que le Fils de Dieu a fait de leur personne en les jugeant. Leur imagination ne leur représente que les horreurs des peines déjà souffertes, et d'autres peines qui sont à souffrir pour l'éternité ; car ils sont certains de leur réprobation éternelle, certains que jamais Jésus-Christ ne révoquera l'arrêt de leur condamnation, que jamais ils ne pourront l'apaiser par aucune bonne action et que jamais ils ne pourront se dépêtrer de la compagnie maudite des damnés, ni s'éloigner tant soit peu de l'enfer, pour ressentir un soulagement quelconque. Leur appé-

tit sensitif est le théâtre de la guerre de leurs différentes passions de désir, de haine, de vengeance, de crainte, de désespoir, de douleur et d'autres passions qui les agitent sans cesse. De la connaissance de ce misérable état qui n'a pas de fin, naît dans leur âme une tristesse comme infinie qui les absorbe et les noie, et qui ne leur permet pas d'être bien un seul instant. De là viennent leurs plaintes, leurs gémissements, leurs blasphèmes contre le ciel qui leur a donné la vie, leurs malédictions contre leurs parents qui les ont engendrés, contre les compagnies qui les ont provoqués au mal, contre toutes les créatures qui ont mis sous leurs yeux les attraits du péché et enfin contre eux-mêmes, pour avoir été créés et ne devoir jamais être anéantis.

Eh bien ! mon âme, quelle extrême désolation ! Et quoi ! tu demeures encore dans ton assoupissement ou plutôt dans ta léthargie ? Tu ne te réveilles pas au récit de tant d'horribles tourments ? Hélas ! n'avons-nous pas un juste sujet de déplorer la condition de toutes les créatures humaines qui respirent encore sur la terre, et qui peuvent tomber dans cet abîme de calamités ? Hélas ! les chevaux, les taureaux, les tigres, les lions et tous les animaux de la terre ne sont pas malheureux jusqu'à ce point de pouvoir être damnés, et un homme peut l'être, un homme qui est cependant si orgueilleux et si insolent ! Et une femme peut l'être, une femme qui est si délicate et qui aime tant le faste et la grandeur ! Oh ! que le sage nous dit à propos : « *Humi-* « *lie grandement ton esprit, parce que la ven-*

« *geance de la chair de l'impie est le feu et le* « *ver.* » (Eccl. 7). Je m'humilierai donc profondément au-dessous de Dieu et des Saints, par les exercices de la pénitence. Je m'humilierai au-dessous de toute créature, et je marcherai la tête baissée, parce qu'il peut se faire que je tombe dans la damnation, si je ne vis d'une autre manière, et si je ne règle tout de bon mon intérieur et mon extérieur. Hé ! Seigneur très miséricordieux, donnez-moi la grâce ; vous qui m'avez créé, ne m'écrasez pas des foudres de votre indignation. Vous qui m'avez racheté ne me condamnez pas.

III

Considérez que les peines du péché, tant les peines intérieures que les peines extérieures, seront éternelles, et ne finiront jamais. Ces paroles sont effrayantes et ne sauraient être assez sérieusement considérées. Elles sont même incompréhensibles à l'esprit humain, que la pensée de l'éternité confond. Car qu'est-ce à dire que les peines infernales sont éternelles ? C'est-à-dire qu'aussi longtemps que Dieu sera Dieu, les damnés seront damnés. Après qu'ils auront souffert pendant autant de millions de siècles qu'il y a d'étoiles au ciel, de feuilles sur les arbres, de brins d'herbes dans les campagnes, de grains de sable sur les rivages et de gouttes d'eau dans la mer, après tout ce temps il leur faudra recommencer ; ils n'auront pas avancé d'un pas dans l'éternité, elle sera aussi longue à parcourir que si rien n'était passé. Le lieu où ils seront sera éternel, le feu qui les tourmentera sera éternel, leur âme éternelle, leur

corps immortel, le démon, qui fera fonction de bourreau, immortel, leur embrasement éternel, et Dieu qui se vengera d'eux éternel. Si bien que tout ce qui contribue à leur peine étant éternel, ils souffriront sans fin et pendant l'éternité, ils souffriront sans relâche et sans interruption, ils souffriront sans diminution de leurs peines ; en un mot, ils souffriront sans espoir de délivrance, d'interruption ou de diminution de la souffrance (1), car qui dit éternité dit tout cela.

1. Quelques Pères, notamment saint Jean Chrysostome et Prudence que cite Bautz (Die Hölle, p. 200 et suiv.), peut-être même saint Augustin (Enchir. n. 110 et 112 ; M. t. 40, p. 383 et suiv.), ont cru que, de loin en loin, certaines trèves étaient accordées aux damnés ; quelques Théologiens du moyen-âge, parmi lesquels nous pouvons citer un certain Prépositivus et Gilbert de la Porrée, ont même pensé que les damnés éprouvaient un certain soulagement à la suite des suffrages des fidèles. « *L'Eglise catholique*, dit Petau, *n'a encore « rien défini de certain sur cette sorte de trève dans les « souffrances des damnés; c'est pourquoi il ne faut « point avoir la témérité de condamner comme absurde « cette opinion des Saints Pères, quoiqu'elle s'écarte du « sentiment commun des catholiques* » (De Angelis, l. 3, c. 8). En réalité elle est tenue comme tout à fait improbable par les Théologiens modernes et même par les plus récents. Saint Thomas l'avait déjà condamnée. « *L'opinion susdite* » (celle qui consiste à dire que les suffrages des fidèles sont utiles aux damnés et que leurs peines ne sont pas continuelles), « *est présomptueuse, « parce qu'elle est contraire aux enseignements des Saints, « elle est vaine et ne s'appuie sur aucune autorité ; de plus « elle est contraire à la raison.* » (III, Suppl. q. 71, a. 5) ;

Ce qui préoccupe le plus les grands esprits, c'est la difficulté de concevoir comment Dieu a pu sans injustice infliger des peines éternelles pour un péché d'un moment, pour un homicide accompli en un tour de bras, pour un mauvais désir conçu dans un instant, pour une détraction de trois mots et pour des plaisirs défendus qui ne sont pas plus tôt goûtés qu'ils sont déjà passés. Le docte Origène (1) ne pouvait comprendre ni reconnaître que

et il le prouve ainsi : « *La divine Providence ne laisse « rien dans les êtres de désordonné ; or la faute ne peut « rentrer dans l'ordre que par la peine ; il n'est donc pas « possible que la peine disparaisse, avant que la faute « ait été expiée. C'est pourquoi comme la faute sub- « siste toujours dans les damnés, leur peine ne peut « être en aucune façon interrompue* » (loc. cit.). Pour la même raison il n'y a pas de diminution de peine possible, « *puisque la faute demeure toujours « sans changement dans le damné, il n'est pas possible « que la peine soit adoucie...* » Or il en est ainsi « *soit « parce qu'en enfer les damnés sont hors du bien de la « charité, et que c'est par elle que les œuvres des vivants « s'appliquent aux défunts, soit parce que les damnés « sont parvenus au terme totalement et qu'ils reçoivent « définitivement ce qu'ils ont mérité.* » Comment d'ailleurs concilier cette théorie avec le récit évangélique de la damnation du mauvais riche qui ne peut pas même obtenir une goutte d'eau pour rafraîchir sa langue (Luc, XVI, 24 et suiv.), et avec cette phrase énergique de l'Apocalypse : « *Ils seront tourmentés jour et nuit « pendant les siècles des siècles* (XX, 10)?

1. Homil. 8, SUPER NUM. Quelques critiques ont essayé de justifier Origène sur ce point. Ce qu'il y a de certain, c'est que sa pensée sur ce qu'il appelle *le*

ces peines soient éternelles. Il déclarait qu'elles seraient d'une assez longue durée, aprés laquelle Dieu, découvrant enfin ses entrailles paternelles,

rétablissement de toutes choses, est assez flottante ; tantôt il affirme la réhabilitation finale des hommes seuls, tantôt celle des hommes et des démons, le prince seul des démons excepté, tantôt la restauration de toutes choses (Alzog, PATROL. p. 145 et suiv.). Vincenzi, dans ses *annotations* sur les œuvres de Grégoire de Nysse et d'Origène (Rome 1864), cite cinquante passages d'Origène, où cet auteur ecclésiastique semble affirmer l'éternité des peines. L'erreur d'Origène ou tout au moins des Origénistes a été condamnée par le ve Concile général (second Concile de Constantinople) tenu en 553, qui anathématise ceux qui disent « *que les « tourments des démons et des impies ne sont que tem- « poraires, qu'un jour ils finiront et que les impies et les « démons seront rétablis dans leur état primitif* ». Cette condamnation a été ratifiée dans les termes suivants par le IIe Concile de Nicée, tenu l'an 787 : « *Le saint « et vénérable Concile tenu à Constantinople, qui a éte « le cinquième Concile œcuménique, a frappé d'anathème « Origène et Théodore de Mopsueste... à cause de ce « qu'ils affirmaient au sujet du rétablissement des âmes « dans leur premier état.* » De nos jours plus que jamais, ce dogme a été attaqué par les Rationalistes qui prétendent que le châtiment des impies sera l'annihilation, il est attaqué également au nom de ce qu'on appelle *les principes humanitaires*, par tous les incrédules, dont plusieurs ont imaginé des *réincarnations* successives des âmes, avec le bonheur ou la souffrance en partage selon ce que chaque âme a mérité dans la vie qui a précédé chacune de ces incarnations, et avec la certitude d'aboutir, après plusieurs vies nouvelles, à une purification complète. Le Concile du Vatican avait

aurait quelque pitié de ces malheureuses créatures. C'est pourquoi il disait que, de même que l'on est blessé en peu de temps, mais que l'on n'est pas sitôt guéri, qu'il faut subir beaucoup d'incisions et de remèdes douloureux, avant d'en venir à ce point ; ainsi l'âme est bientôt blessée par le péché, mais il faut bien du temps et beaucoup de souffrances pour la rendre quitte du péché. Au reste cette solution obscurcit la difficulté plutôt qu'elle ne la résout. Saint Augustin (1) dit qu'il n'y a rien d'étonnant à ce que la justice divine ait porté une peine éternelle, pour un péché passager, puisque la justice humaine, quand elle prive de la vie les homicides et les adultères, les punit, autant qu'il est en son pouvoir, d'une peine éternelle, car elle leur ôte un bien qu'elle ne leur rendra jamais. Saint Grégoire le Grand (2) donne une solution différente : la peine est éternelle, parce que, dit-il, Dieu considère davantage le cœur que le fait, et parce que, si le péché est passager au point de vue de l'acte, il est éternel dans la volonté du pécheur. Car si les damnés ont cessé de pécher, c'est parce que la fin de leur vie est arrivée, mais ils

préparé contre cette erreur le canon suivant : « *Si « quelqu'un dit que, même après la mort, on peut être « justifié, ou que dans l'enter les peines des damnés ne « seront pas perpétuelles, qu'il soit anathème !* » (apud Dr Cour. Martin, Omnium Conc. Vatic. docum. Coll. p. 32, cap. 5 *de grat. Redempt.* can. 6).

1. De civit. Dei, l. 21. c.

2. Dialog. 4, c. 44, et Moral. l. 34, c. 19 : « *Ut nunquam careant supplicio, qui nunquam voluerunt carere « peccato.* »

eussent été contents de vivre toujours, pour pécher toujours. Il appartient donc à la justice du juge, que ceux-là ne soient jamais exempts de peine, qui n'eussent voulu être jamais exempts de crimes. Ils ont été semblables à des joueurs, qui auraient joué toute la nuit, si la chandelle ne leur eût fait défaut. On pourrait répondre qu'il y a des pécheurs qui se proposent, même en péchant, de faire pénitence dans leur vieillesse et qui étant surpris par la mort, ne laissent pas d'être damnés pour une éternité. Le Docteur angélique (1) dit donc que la peine est éternelle, parce que c'est contre Dieu qu'est commis le péché, contre Dieu dont la grandeur est infinie. Or, comme la créature n'est pas capable de subir une peine infinie en intensité, elle doit subir une peine infinie en durée, c'est-à-dire une peine éternelle. Albert le Grand (2) dit qu'une vente qui dure un instant seulement donne droit à l'acheteur de posséder éternellement l'objet vendu ; ainsi une terre vendue en un quart d'heure, et même en moins de temps, appartient pour toujours à celui qui l'a achetée. Or le péché est une vente de l'âme au démon, qui par conséquent a droit de la posséder pendant toute l'éternité (3). Plusieurs de ces raisons jointes à celles qui ont été méditées déjà dans la Première seconde, justifient suffisamment devant les hommes le procédé de Dieu. Mais surtout celle-ci : le pécheur s'est

1. In SUPPL. q. 9, art. 1.

2. In COMPEND. THEOL. l. 10, c. 33.

3. Vide Origenem, hom. 6, SUPER EXODUM.

détourné de Dieu et des biens du paradis, non pour un temps déterminé, mais pour une éternité. En effet, quand il a péché mortellement, il a méprisé les moyens qui étaient destinés à le conduire à la jouissance de Dieu et à lui faire éviter l'enfer, non pas pour cent ans ou pour mille ans, mais pour une éternité. C'est comme s'il eût dit en lui-même : éternellement je ne veux pas de Dieu et je renonce aux moyens qui me permettraient d'être à lui éternellement. Il est donc raisonnable que Dieu ressente éternellement ce mépris, et qu'il abandonne éternellement un pécheur qui l'a le premier rejeté loin de lui pour une éternité, quand il a repoussé de plein gré les moyens de le posséder pour une éternité.

O misérable pécheur, pour tes offenses mortelles, tu seras donc puni des millions d'années et au-delà, et encore, après ce temps, te faudra-t-il recommencer, comme si tu n'avais pas même commencé à souffrir ; tout cela ne te sera compté pour rien et rien ne te sera rabattu de ce que tu dois. Redoute donc le péché et oppose-lui une forte aversion. Règle tes actions et tes mœurs de manière à échapper aux peines éternelles. Redoute ton Dieu, ô mon âme, ton Dieu qui « *peut* « *envoyer l'âme et le corps dans la torture* » (Matt. 10) d'un feu éternel. O Dieu admirable dans votre justice, « *qui a connu la puissance de votre* « *colère, ou qui pourrait parler de votre indi-* « *gnation avec assez de crainte ?* » (Ps. 89) ; qui pourrait expliquer l'éternité des supplices réservés aux pécheurs ? Qui pourra la méditer, sans avoir en horreur ses offenses ? Qui ne méprisera volon-

tiers les honneurs et les richesses passagères de cette vie, pour se mettre en sûreté dans la voie étroite de la pénitence ? Qui ne considèrera comme une très grande folie, de s'exposer, pour des biens qui ne sont rien, à une éternité malheureuse ? O Seigneur, je rends grâces à votre miséricorde, de m'avoir supporté jusqu'à ce jour et de m'avoir donné le temps de prendre garde à moi, alors que par ma vie passée je m'étais rendu digne de cette peine éternelle. Je vous en supplie donc, au nom de votre immense bonté et des mérites de votre humanité sacrée, éclairez mon intelligence par votre sagesse, afin que reconnaissant l'énormité du péché et la grandeur de votre justice, je me mette en devoir de me préserver du mal, et de vous plaire, avec autant de soin et d'ardeur qu'il convient d'en avoir pour un fait de si grande importance.

XIVe MÉDITATION

DE L'ÉTAT DES DAMNÉS (SUITE)

SOMMAIRE

Diversité des peines chez les damnés. — Quatre tristesses chez les damnés. — Les peines et les tristesses tourmenteront les damnés pendant toute l'éternité.

I

Considérez diverses sortes de peines chez les damnés ; car il est important de considérer avec plus de réflexion leur état, afin de l'avoir en horreur et de pouvoir l'éviter. C'est pourquoi le Sage disait : « *Qui fixera les tourments dans ma* « *pensée?*» (Eccle. 23) ; il souhaite de les considérer et de les craindre, afin de ne pas les éprouver après cette vie. Or le châtiment est proprement une privation sensible d'un bien qui convient à la créature raisonnable ou la présence sensible d'un mal qui répugne à cette même créature. Ici on prend le mot sensible pour signifier tout ce qui se fait connaître ou apercevoir, quoique les sens extérieurs n'interviennent pas dans cette connaissance. Or, dans l'état de damnation, il y a privation de deux espèces de biens qui conviennent tous les deux à la créature raisonnable, et il y a présence de deux sortes de maux qui répugnent à cette

même créature. Les deux biens qui lui conviennent et dont sont privés les damnés sont la béatitude et la charité. La béatitude est le souverain bien utile de la nature intellectuelle, celui qui l'assortit le mieux, celui qui est son couronnement, et le sommet de la plus haute perfection. L'état de charité est son souverain bien honnête et qui serait toujours son souverain bien honnête, si, par impossible, il pouvait se faire qu'il ne fût pas utile. Or les damnés sont privés de ces deux biens. De là dérivent leurs deux premiers et principaux châtiments : l'un est appelé peine du dam ou damnation par la privation de la béatitude, et l'autre est appelé le mal d'injustice ou l'obstination dans le péché, dans lequel les damnés seront éternellement laissés. Quant aux maux qui répugnent à la nature intellectuelle et par la présence ou l'application desquels les damnés sont punis, l'un est le feu infernal dans lequel ils sont retenus et auquel ils sont appliqués, sans pouvoir s'en séparer d'un seul pas, et l'autre est la considération de ce feu qui est fixée malgré eux dans leur intelligence, sans qu'ils puissent se distraire de cette pensée, qui leur est la plus pénible du monde. Ces deux maux répugnent à la nature intellectuelle, dont le propre est de se mouvoir çà et là et de se transporter en divers lieux, comme le propre de l'intelligence humaine est de considérer divers objets dont la variété la nourrit et la délecte suavement. C'est pourquoi la présence de ces deux maux contraires à la créature raisonnable constitue deux autres espèces de châtiment. Ainsi il a quatre sortes de punitions plus

importantes, qui toutes sont déterminées justement par la justice très équitable de Dieu.

Car pour ce qui regarde la privation de la charité, privation qui leur est infligée, et qui fait qu'ils sont abandonnés dans leur péché dont Dieu ne les retirera jamais plus, ce châtiment est juste. Celui en effet qui a persévéré dans le mal et qui a laissé volontairement passer, sans s'amender, le temps fixé d'avance pour s'en corriger, mérite de n'être plus aidé ni secouru, ce temps une fois passé. Quant à la privation éternelle de la béatitude et de la société des bienheureux, ils méritent, puisqu'ils sont des membres pourris, d'être retranchés du corps de Jésus-Christ et des autres membres saints ; et puisqu'ils sont en rébellion contre le Roi pacifique de la cité céleste, il est juste qu'ils en soient séparés et qu'ainsi ils soient mis à l'écart et de la béatitude et du bien souverain par lequel elle se communique. Pour ce qui est de la détention au milieu du feu infernal, rien n'est également mieux mérité par eux ; car de même que c'est justice que les bons soient dans le lieu le plus noble, le plus délicieux et le plus souhaitable du monde, qui est le séjour de Dieu et des Anges fidèles, et qu'ils aient le pouvoir de se transporter où ils veulent, car c'est un apanage de la gloire de pouvoir se servir de la puissance motrice pour aller dans tous les lieux qui ne répugnent pas à l'état de gloire ; ainsi il est juste que les réprouvés soient placés dans un lieu très vil et très déplaisant, tel que le centre de la terre et le lieu où se trouve le feu infernal, sans la faculté de se mouvoir, étant donné qu'ils useraient mal de

cette faculté, à cause de la malice et de la corruption de leur volonté. En somme, s'il est équitable que l'intelligence des bienheureux soit déterminée à contempler l'objet le plus gracieux et le plus ravissant du monde, qui est l'Essence divine et que leur volonté puisse s'y délecter, sans perdre la liberté de considérer d'autres objets qui ne soient pas contraires à ce grand et souverain bien ; d'autre part il est équitable que l'intelligence des réprouvés soit déterminée à considérer un objet très désagréable et que leur volonté a en extrême horreur, sans pouvoir considérer rien autre chose qui puisse amoindrir la peine de ce supplice. C'est pourquoi toutes ces quatre punitions sont très bien portées contre les damnés par la justice et la sagesse divine.

Donc, ô trois et quatre fois malheureux et infiniment malheureux réprouvés ! Quel Jérémie pourra déplorer dignement vos calamités ? Qui ne frémira pas en considérant ces choses ? Qui, en pensant à ces maux, ne renoncera pas de bon cœur aux plaisirs, aux ambitions et aux richesses de la terre, pour entrer dans la voie étroite du salut ? Qui ne considèrera pas comme une grande folie, de s'exposer au danger d'encourir de tels châtiments, pour des intérêts de paille et de néant ? Je me prosterne donc humblement, vous suppliant, ô Dieu infini, par votre bonté et votre miséricorde infinie, de délivrer mon esprit d'une si grande folie. Donnez-moi la lumière et la prudence des justes ; que par elles je reconnaisse la gravité d'un péché mortel, qui plonge les âmes dans un océan sans bornes de misères et que par elles aussi je conçoive un aussi

grand désir de vous plaire qu'il est raisonnable de le faire pour éviter de si grands maux (1).

II

Considérez que de ces quatre châtiments découleront quatre tristesses chez les damnés. Ils auront d'abord une grande tristesse de se voir dans un état d'obstination dans le mal et de privation de la charité sanctifiante ; ils regretteront inconsolablement d'être souillés de la tache du péché commis durant leur vie. Ce n'est pas qu'ils se repentent du péché en tant qu'il est contraire à Dieu, mais seulement en tant qu'il les prive de leur vrai bien et de leur avantage. C'est pourquoi cette tristesse les affligera sans cesse, et ce qui leur était agréable dans ce monde sera changé pour eux en une affreuse amertume. Ils éprouveront aussi une grande tristesse de la privation de la béatitude, car sachant qu'ils étaient créés pour jouir d'un si grand bien qui leur convenait et les accommodait de tout point, et voyant que, faute de le posséder, ils seront désormais imparfaits, ils en ont un déplaisir qui les accable d'ennui ; comme en aurait l'héritier d'un puissant et riche royaume, qui s'en verrait frustré, et pour ce motif serait contraint de vivre dans la pauvreté.

La détention dans le feu ne leur est pas moins douloureuse ; car c'est contre nature d'être ainsi captif et privé de la liberté de se mouvoir, outre le tourment cuisant que causent les brûlures de ce feu. Ce lieu leur répugne, comme une place dans

1. Lessius, De perfect. div. l. 13, c. 31.

les airs répugne à un corps pesant, qui s'attristerait, s'il savait qu'il est retenu contrairement à son inclination. En vérité, si quelqu'un vous plaçait dans un lit bien mou, et vous récréait par une douce et harmonieuse musique, mais en vous imposant cette condition d'y rester quarante ans, sans pouvoir bouger, ne serait-ce pas une peine insupportable ? Comment donc souffrirez-vous d'être éternellement enchaîné dans le feu de l'enfer ? Quelle tristesse ? Pensez-y mûrement, ô lecteur. Quel extrême déplaisir pour ceux qui ne pouvaient s'arrêter en aucun lieu durant cette vie ! Mais ils ne sont pas seulement dans ce feu comme dans un lieu ; ce feu est en même temps l'objet auquel leur intelligence est toujours rivée, sans pouvoir s'en distraire un seul instant ; il est toujours fixé dans leur pensée. De là une quatrième tristesse ; car ils désirent se dépêtrer de cette pensée, et il leur est impossible d'avoir la moindre trève du monde. Ainsi leurs tristesses proviennent des privations qui déplaisent à leur volonté, et de la détention dans ce lieu également contraire à leur volonté. Si nous ne concevons pas assez la désolation des damnés dans cet état, aidons notre esprit par quelque comparaison sensible. Imaginons-nous une fournaise très ardente et dans cette fournaise un homme nu qui ne sera jamais délivré de ce tourment. Comme nous jugerions que cet homme est misérable ! Quels cris ne jetterait-il pas ? Quels hurlements affreux ne sortiraient pas de sa bouche ? Dans quelle attitude serait-il ? Quelle pénétrante douleur ne meurtrirait pas son cœur, à la pensée que jamais il n'aurait

la liberté de s'échapper? Pensons en quel état nous serions nous-mêmes, si on voulait nous jeter dans cette fournaise, ou si nous y étions jetés par quelqu'un, sans pouvoir en sortir, et cependant la détention dans le feu infernal est encore plus terrible et plus effroyable! (1).

Comment donc ne tremblons-nous pas, sachant que si peu échappent à ces tourments et que nous les avons mérités par nos offenses, sans être sûrs que nous ayons été vraiment repentants par une bonne contrition? Comment sommes-nous assez hardis pour croupir un seul moment dans l'état de péché, quand l'heure de notre mort est incertaine et que nous pouvons être surpris par un accident inopiné? Comment la joie et la vaine récréation du monde peuvent-elles nous occuper si longtemps et nous détourner des pensées de notre salut, dans ce même temps où il peut arriver que ces châtiments et ces inconsolables tristesses fondent sur nous? O aveuglement des pécheurs! O charme horrible qui empêche les âmes de rentrer sérieusement en elles-mêmes dans de si grands périls! Oh! quelle folie! quelle extravagance! quelles ténèbres! quelle dégradation du misérable cœur humain!

III

Considérez que ces châtiments, et ces tristesses affligeront les damnés pendant toute l'éternité. Bien que cette éternité ait été considérée déjà plusieurs fois, elle est d'une si grande impor-

1. Dion. Carthus. De quatuor novissimis, art. 38.

tance, que le temps de la méditation ne peut être que très utilement employé à y revenir. Il suffirait, pour croire cette éternité des peines, que Dieu même, qui est la vérité souveraine et qui ne peut ni être trompé ni tromper personne, l'ait affirmée. Or il a dit : « *Ceux-ci iront* « *au supplice éternel, et les justes à la vie éter-* « *nelle.* » (Matt. 25) (1). Mais comme l'esprit aime

1. Ce texte est un de ceux qui prouvent le plus péremptoirement l'éternité des peines : 1) parce qu'il ferme la porte à ce subterfuge qui consiste à admettre, à cause des textes formels de l'Ecriture, que le feu sera en effet éternel, mais que les damnés ne seront pas éternellement tourmentés par ce feu : « *Ceux-ci iront au* SUPPLICE « ÉTERNEL. « (Matt. XXV, 46) ; 2) parce que l'opposition que l'auteur inspiré établit entre les deux membres de phrase, entre le supplice des damnés et la récompense des élus, n'aurait aucun sens si le mot éternel n'avait pas la même valeur dans les deux membres de phrase. C'est ce que met admirablement en relief saint Augustin : « *Qu'est-ce que cette manière d'entendre, par supplices* « *éternels, des flammes qui ne doivent durer qu'un temps,* « *et par vie éternelle, une vie sans fin, quand le Christ,* « *en parlant de l'un et de l'autre, les renferme dans cette* « *unique et même phrase :* VOILA COMMENT CEUX-CI IRONT « DANS LE SUPPLICE ÉTERNEL, ET LES JUSTES DANS LA VIE « ÉTERNELLE. (Matt. XXV, 46). *S'il les appelle éternels,* « *c'est certainement parce que l'on doit entendre que c'est* « *aussi bien l'un que l'autre qui sera long, mais aura une* « *fin, ou que ce sont l'un et l'autre qui seront perpétuels* « *et sans fin. En effet, dans ces mots une chose* « *égale est opposée à une autre chose égale ; d'un* « *côté, c'est un supplice éternel, de l'autre une vie éter-* « *nelle. Aussi prétendre que le sens de cette seule et*

mieux le raisonnement, il est important de considérer encore quelques autres raisons, même

« *même expression est que la vie éternelle n'aura point de* « *fin et que le supplice éternel en aura une, n'est-ce pas* « *le comble de l'absurdité? Par conséquent comme la* « *vie éternelle des Saints sera sans fin, le supplice éternel* « *pour ceux qui y seront condamnés sera également sans* « *fin, cela est hors de doute.* » (De civit. Dei, l. xxi, ch. 23). C'est de ce même texte que saint Bonaventure se sert pour fermer à la porte à un autre subterfuge : « *Si l'Ecriture menace du supplice les pécheurs, sans avoir* « *l'intention d'exécuter sa menace, mais pour les détourner* « *du mal par la peur, pourquoi ne croirions-nous pas* « *aussi qu'elle promet des récompenses, sans l'intention* « *de les donner, mais uniquement pour nous exciter à* « *faire des œuvres de justice? Or grâce à une telle inter-* « *prétation on pourra déclarer que toute l'Ecriture et* « *notre foi sont chose vaine et frivole.* » (In 4, dist. 44, p. 2, a. 1, q. 1 ; éd. Vivès, t. 6, p. 490). Ajoutons, pour compléter l'argument scripturaire, que le mot *éternel* signifie, en style biblique : qui n'a point de fin ; aussi est-il employé dans les Saintes Lettres pour exprimer la durée de Dieu. Il faut donc le prendre dans ce sens, qui est le sens propre, toutes les fois qu'il n'y a pas de graves raisons contraires, suggérées par la matière dont il est question ou toutes les fois que le contexte n'en limite pas expressément le sens. (Passaglia, De œternit. pœn. p. 10). De plus, et ceci est de nature à enlever tout doute, l'Ecriture se sert, pour caractériser la durée des peines de l'enfer, d'autres expressions telles que celle de « *feu inextinguible* » (Marc, ix, 42, 45) et de « *tour-* « *ments qui durent dans les siècles.* » (Apoc. xx, 10 et xiv, 11); or jamais cette dernière formule n'est employée pour signifier autre chose qu'une véritable éternité. (Apoc. iv, 9 et suiv., v, 13 ; vii, 12 ; x, 6).

après celles que nous avons déjà données dans plusieurs endroits de cette Théologie, afin de confirmer davantage notre esprit dans la croyance solide de cette vérité. Premièrement, si l'éternité des peines n'existait pas, et si, après quelques années de souffrance, les damnés devaient avoir la faveur d'une amnistie et être tous admis à la félicité éternelle, comme l'ont cru jadis les disciples d'Origène, il s'ensuivrait que les hommes les plus méchants et les plus détestables pourraient braver Dieu jusqu'au dernier moment de leur vie, et malgré cela être admis dans son paradis après un passage plus ou moins long dans l'enfer. S'il était établi en effet qu'après un certain temps de pénitence et de satisfaction, Dieu serait obligé de les inscrire au Catalogue des Saints, les pécheurs les plus obstinés se tiendraient pour assurés de leur salut, quelle que fût leur vie, et les martyrs n'eussent point eu besoin, pour acquérir le ciel, de souffrir tant de tourments de la part des tyrans, puisque, quand bien même ils auraient apostasié par lâcheté, ils auraient pu finalement se voir admis à jouir de la béatitude ; ce qui est une conclusion que tout homme sage jugera peu convenable (1).

1. Ambros. Spiere, De adventu, serm. 8. — Cet argument se résume ainsi : Il y a une opposition absolue et irréductible entre le bien et le mal, entre la vertu et le vice. Or cette opposition absolue doit avoir pour conséquence une opposition également absolue entre les deux états, auxquels doivent, après un temps irrévocablement fixé, aboutir les âmes, conformément aux principes de justice et selon le choix qu'elles ont fait entre

De plus la corrélation qu'il doit y avoir entre la faute et la peine, entre la transgression et la punition, fait assez bien voir qu'une peine infinie

le bien et le mal; ces deux états sont l'état de récompense ou l'état de châtiment. Si ces deux états devaient finalement se fondre en une glorification commune, l'impie aurait alors réellement le droit de dire qu'entre le bien et le mal la différence n'est point réelle et vraie, mais seulement apparente. C'est le raisonnement qu'oppose aux Origénistes, avec une grande force et une véritable éloquence, saint Jérôme. « *Si après de longues « périodes et au bout d'un nombre de siècles infini, le « rétablissement de toutes choses a lieu, et si tous « les combattants ont obtenu un même honneur, « quelle différence y aura-t-il entre une vierge et une « prostituée? Quelle différence entre la Mère de Dieu « et (l'énoncer est déjà un crime), les victimes des passions « publiques? Gabriel et le démon seront-ils semblables ? « Les Apôtres et les démons le seront-ils? Les prophètes « envoyés de Dieu et les faux prophètes? Les martyrs et « leurs persécuteurs? Imaginez autant d'années que vous « voudrez, ajoutez les époques aux époques, faites durer « les tourments des damnés pendant un nombre incalcula- « ble de siècles, si la fin de tous doit être semblable, tout « le passé ne compte absolument pour rien, parce que nous « ne demandons pas à savoir ce que nous avons été dans « le passé, mais ce que ce nous devons être éternellement.* » (In Jon. c. 3). — Il n'est point inutile d'observer, au sujet des nombreuses raisons qu'apporte Bail à la suite des Théologiens et des Pères, que ces raisons peuvent justifier dans une certaine mesure la Providence de Dieu à l'égard des damnés, mais qu'elles sont impuissantes à démontrer rigoureusement l'éternité des peines. Cette vérité est un mystère, comme l'est la Trinité, l'Incarnation et l'Eucharistie, quoique dans un autre

doit être infligée à la créature raisonnable qui a offensé son Créateur. Car l'homme, en péchant, détruit en lui-même un bien qui pouvait être éternel, et ce bien est Dieu lui-même, qui pouvait durer éternellement dans l'homme. Or, saint Augustin (1) dit justement que celui-là est digne d'un mal éternel, qui a détruit en lui-même un bien qui pouvait être éternel. A quoi Albert le Grand (2) ajoute que la racine du péché est le mépris de la grandeur de Dieu qui est infinie ; par conséquent si la peine était finie, ce serait miséricorde et non justice. De plus l'homme qui pèche, alors qu'il sait bien qu'il ne peut sortir par ses propres forces du péché, se met, autant qu'il dépend de lui, en état d'y demeurer éternellement ; c'est ainsi qu'une peine éternelle lui est due. Enfin des causes contraires doivent produire des effets immédiats contraires, comme on le voit dans l'eau et le feu dont l'un produit la fraîcheur et l'autre la chaleur. Or l'effet de la vertu est la récompense éternelle ; donc l'effet du vice doit être la punition éternelle. L'effet de la vertu est une joie perpétuelle, donc l'effet du vice doit être un effet contraire, c'est-à-dire une tristesse sans fin. Ainsi il

sens (Lessius, De perfect. div. l. 13, c. 25 et Scheeben, Mysterien des Christenth. parag. 97) ; sa suprême explication n'est autre que la libre volonté de Dieu, décidant qu'il en sera ainsi.

1. De civit. Dei, l. 21, c. 12 : « *Factus est malo dignus æterno, quod in se peremit bonum quod posset esse æternum.* »

2. In 4 Sentent. art. 5.

y a une éternité de supplices justement établie par la sagesse et la justice de Dieu. De même que la lumière d'une chandelle une fois éteinte, reste pour toujours éteinte, si on ne la rallume ; de même la lumière de la grâce divine étant une fois éteinte dans une âme, cette âme demeurera éternellement privée de la lumière de gloire et de la splendeur des Saints, car Dieu ne la rallume plus après cette vie (1).

1. Des nombreuses raisons qu'apportent les Pères pour prouver l'éternité des peines, voici clairement exposée par Lessius, celle qui, d'après la plupart des Théologiens, est la plus vraie et va au plus intime de la question. « *La malice formelle du péché*, dit-il, *ne con-* « *siste pas seulement dans le fait que le pécheur s'éloi-* « *gne de la règle de la raison, mais elle consiste aussi en* « *ce qu'une certaine* INJURE *est faite à Dieu* ; *cette injure* « *se trouve dans tout péché mortel. Par certains péchés* « *Dieu est plus directement méprisé, par exemple par la* « *haine de Dieu, le blasphème et autres péchés sembla-* « *bles ; par d'autres il n'est méprisé qu'indirectement et* « *d'une manière interprétative, en ce sens que la loi divine* « *est violée et méprisée en matière grave, et par conséquent* « *le législateur aussi, son amitié, toutes ses promesses et* « *toutes ses menaces. Il résulte de là que le péché mortel* « *renferme une malice infinie, non pas, il est vrai,* « ABSOLUMENT *et tout à fait, mais* SOUS UN CERTAIN RAPPORT. « *La raison en est que plus la majesté que l'on méprise* « *est grande, plus grave est l'offense ; or la majesté de* « *Dieu qui est méprisée, quand on commet un péché mor-* « *tel, est infinie ; donc l'offense elle aussi a une certaine* « *infinité. Quant à la raison pour laquelle on ne con-* « *clut pas de cet argument à une infinité absolue au* « *point de vue de la malice, c'est que l'objet n'est*

Si on nous objecte qu'une grande tristesse fait mourir l'homme, et qu'un corps ne peut conserver la vie dans de grandes flammes ; à cela il faut

« *pas atteint d'une façon adéquate, par conséquent* « *il n'influe pas d'une façon adéquate sur l'acte,* « *et il ne lui donne pas pleinement son infinité. De* « *même en effet que Dieu peut toujours être aimé plus* « *parfaitement et plus parfaitement encore, de même par* « *le péché il peut être haï et méprisé toujours davantage.* « *Mais par le seul fait que Dieu est absolument censé* « *être méprisé, l'acte contracte une certaine malice infinie,* « *d'un ordre supérieur à toutes les bonnes actions. Car la* « *malice du péché mortel est si grande que, pesée dans la* « *balance de la justice divine, elle l'emporte sur toutes* « *les bonnes actions de tous les Saints, alors même qu'elles* « *seraient mille fois plus nombreuses et plus grandes* « *qu'elles ne sont en réalité ; et c'est là une considération* « *effrayante. Cependant il n'y a rien en cela qui doive* « *nous étonner ; car toutes les bonnes actions par lesquelles* « *les Saints honorent Dieu, bien que, considérées en elles-* « *mêmes, elles méritent d'être estimées à un très haut* « *prix, et que les Saints eux-mêmes soient dignes pour ce* « *motif de la vie éternelle, cependant par rapport à* « *la majesté divine elles ne sont, pour ainsi dire, rien.* « *Car par toutes ces actions aucune faveur n'est faite à* « *celui à la majesté et aux bienfaits de qui elles sont tou-* « *tes dues, et non seulement celles-là sont dues, mais un* « *nombre infini d'autres et de plus grandes. C'est pour-* « *quoi tout cela n'est rien de grand aux yeux de* « *Dieu. Mais être méprisé par sa créature, qui lui* « *est obligée à un nombre infini de titres, et qui devrait* « *lui offrir un amour et un honneur infini, si c'était* « *possible, c'est quelque chose de très grave, car cela* « *répugne souverainement à sa majesté et à ses bienfaits.* « *C'est pourquoi Dieu considère ce mal comme plus*

répondre que si la tristesse fait mourir l'homme, c'est uniquement parce qu'elle épuise les esprits et allume une fièvre qui détruit les humeurs ; d'où la mort suit. Le feu produit un effet semblable. Mais Dieu ayant ressuscité les corps des

« *grand que ne le sont toutes les bonnes œuvres, et ce mal* « *affligerait Dieu, s'il était capable de souffrir, plus que* « *toutes les bonnes œuvres ne le réjouiraient... Aussi les* « *saints Pères enseignaient-ils qu'aucune pure créature* « *n'a pu satisfaire à Dieu, et par suite qu'il a été néces-* « *saire pour une juste satisfaction que Dieu se fit* « *homme... On peut donner maintenant la raison pour* « *laquelle le péché mortel est puni d'une peine éternelle.* « *Si en effet sa malice est si grande qu'il n'a pu être* « *réparé selon la justice par aucune bonne action de la* « *pure nature, mais s'il a été nécessaire que Dieu s'incar-* « *nât, pour qu'une rigoureuse satisfaction fut offerte à la* « *justice divine, il ne faut point s'étonner d'entendre* « *affirmer qu'il mérite une peine éternelle. En effet ce* « *qui est tellement mauvais qu'il est impossible de le* « *réparer, ni de l'égaler, par aucune bonne action même* « *renouvelée indéfiniment, mérite une peine qui dure plus* « *que n'importe quel temps, et par conséquent éternelle,* « *et il la mérite* EN SOI ET DIRECTEMENT, *en raison de la* « *malice que renferme* L'ACTE, *et non pas parce que le* « *pécheur ne peut pas satisfaire pour un tel mal, ou se* « *placer de nouveau dans cet ordre dont il est déchu, ou* « *recouvrer la vie spirituelle, ou effacer sa tache. Car,* « *quoique tout cela se rencontre dans le péché mortel, ce* « *n'est pas en cela qu'il faut voir la raison propre, pour* « *laquelle une peine éternelle lui est due, mais il faut* « *voir cette raison dans la malice elle-même de l'acte,* « *d'où résulte également cette impuissance.* » (DE DIV. PERF. l. XIII, c. 26, n. 187 et suiv.).

damnés dans un état stable et permanent, conservera leur tempérament de telle sorte qu'il ne pourra être altéré ni par la tristesse, ni par le feu. Dieu l'en empêchera par la soustraction de son concours ou autrement. C'est pourquoi malgré elle l'âme demeurera éternellement unie à son corps, et ainsi le supplice ne flnira pas par la mort (1).

Il est donc vrai, ô mon âme, qu'il y a une éternité de supplice après cette vie. O éternité, que les hommes pensent peu à toi ! qu'ils te redoutent peu durent cette vie ! Pour me représenter cette éternité et en imprimer plus fortement la crainte dans mon âme, je m'imaginerai, selon le conseil du Docteur extatique (2), une montagne de sable aussi

1. Rappelons les deux explications que les Pères et les Théologiens donnent de ce fait, et par quelle voie ils s'efforcent de concilier ces deux qualités des corps ressuscités des damnés, la passibilité et l'incorruptibilité. Les uns, parmi lesquels Minucius Félix et Lactance, estiment que le feu de l'enfer a une double vertu, celle de brûler les corps et celle de réparer le dommage qu'a causé cette brûlure. » *Ce feu agit avec « sagesse*, dit Minucius Félix, *il brûle et répare; il « dévore et il nourrit.* » (Octav. 4. 35 ; M. t. 3, p, 364). Les autres, parmi lesquels saint Thomas et Suarez, expliquent ce phénomène surnaturel par cette raison que ce feu agit non pas conformément à sa nature, mais en qualité d'instrument de Dieu ; il peut donc tourmenter véritablement et réellement les corps, sans néanmoins les détruire. (Suarez, in 3 p. disp. 50, sect. 5, n. 7). C'est également l'opinion de Lessius (De perf. div. l. 13, c. 29) et de Bellarmin (De amiss. gratiœ, l. 6, c. 5).

2. Dion. Carthus. De quatuor novissimis.

grande que tout cet univers. Certainement si, au bout d'un million d'années, on en retirait un grain de sable, cette montagne, après une durée de temps impossible à calculer, serait épuisée ; car tout ce qui est fini a une fin, à laquelle il arrive, quand on continue de lui ôter quelque chose de fini. Et cependant après une semblable durée de temps, la peine des enfers ne serait pas plus proche de sa fin que quand le premier grain de sable aurait été enlevé de cette montagne, et si les damnés savaient qu'après une telle durée, ils devraient être affranchis de leur peine, ce serait pour eux une grande consolation.

Si c'était pour mil ans, ils auraient espérance,
Après mil ans passés, d'avoir quelque allégeance.
Mais jamais, ô mon Dieu, hélas ! que cet espace
Est bien long pour jamais, qui jamais ne se passe.

Mais la Providence de Dieu a voulu que cette éternité fut cachée aux hommes, parce que, s'ils la connaissaient bien, le monde ne subsisterait plus. Les hommes ne regarderaient plus le temps de leur vie que comme un instant et comme une chose de moindre durée qu'un clin d'œil. Aussi négligeraient-ils tout ce qui est nécessaire à la vie, parce que cette vie ne leur apparaîtrait que comme un moment, ou bien ils demeureraient éperdus et frappés de stupeur par cette interminable éternité. Car, ò éternité, de même que tu es un bien souverain dans le ciel, tu es le mal suprême dans l'enfer. Quel mal horrible de brûler un jour tout entier dans une fournaise ardente ! Quel mal d'y brûler cent ans, d'y brûler mille ans, d'y brûler cent

mille ans ! Qu'est-ce donc que d'y brûler pour une éternité ? Quel déluge de tristesse ne doit pas enfanter cette considération ! O Jésus, c'est vous qui pouvez me sauver de cette horrible peine, je me tourne donc vers vous, je me tiens uni à vous, je ne me séparerai plus jamais de vous (1).

XVE MÉDITATION

DES TROIS PRINCIPAUX VICES QUI RÈGNENT CHEZ LES DAMNÉS

SOMMAIRE

Rancune et colère des damnés — Envie des damnés — Orgueil des damnés.

I

Considérez que parmi les vices qui règnent chez les damnés, la rancune et la colère ont la première place. « *Le pécheur verra et il se* « *courroucera, il grincera des dents et se dessè-* « *chera ; le désir des pécheurs périra.* » (Ps. 111). Cette colère sera en eux étonnamment violente, elle se changera en rage et en fureur contre Dieu,

1. Sentiment du P. Garasse.

contre eux-mêmes, contre les démons et contre les hommes damnés (1).

Premièrement, ils se courrouceront contre la toute-puissance de Dieu, qui les retient fortement dans le lieu du supplice et qui a préparé les flammes de l'enfer dès le commencement du monde. Ils s'imagineront que Dieu ne les a pas jugés avec justice, qu'ils ne méritent pas la millième partie de ce châtiment, que Dieu s'est comporté envers eux tyranniquement et impitoyablement, et sur ces fausses idées qui leur hanteront l'esprit, ils entreront en courroux contre lui, le haïront, le maudiront et désireront qu'il cessât d'être et qu'il fût réduit au néant. « *Quand il aura faim*, dit Isaïe, « *il se courroucera et maudira son Roi et son* « *Dieu.* » (ch. 8).

Secondement, ils se courrouceront contre eux-mêmes et contre leur propre misère, parce qu'ayant eu autrefois la facilité d'éviter la transgression des lois divines et ainsi de se délivrer de l'enfer, ils ont négligé le temps, le lieu et le moyen qu'ils avaient de le faire, et cela pour des intérêts frivoles et pour des raisons futiles; et que pour ce motif ils sont dans une extrême misère, par leur propre faute et par leur propre imprudence. Cette colère les portera à se maudire incessamment, en se voyant si misérables, de quelque côté qu'ils se tournent.

Troisièmement, ils se courrouceront contre les démons qui, après leur avoir servi de tentateurs et de solliciteurs au mal, leur sont assignés comme

1. Reginaldotus in SPECULO FINALIS RETRIBUTIONIS, part. 1.

bourreaux. Car ils verront nettement comment l'envie des Anges damnés a été le principe de la ruine d'Adam, le premier homme, ils comprendront sans obscurité aucune qu'un grand nombre de péchés ont été commis à l'instigation de Satan usant de ruses et de malignités toutes noires, et qu'il n'a cessé de pousser les hommes au péché jusqu'à la mort, de même qu'il ne cessera pas de les tourmenter pendant toute l'éternité, sans qu'il soit possible le moins du monde d'adoucir son épouvantable cruauté. Alors s'allumera en eux contre les démons une grande colère, qui sera d'autant plus désastreuse, que ceux-ci se moqueront de la colère des hommes qu'ils auront alors en leur puissance.

Quatrièmement, ils se courrouceront contre les hommes damnés, parce que tous s'incommoderont les uns les autres de différentes manières dans ce lieu d'horreur, soit par leur pesanteur, soit par leurs cris et leurs hurlements, soit par les ardeurs du feu dont ils seront pénétrés. Mais ils se courrouceront plus spécialement contre ceux qui auront été pour eux une occasion de péché, soit pour avoir négligé de les instruire ou de les diriger, soit pour les avoir sollicités au mal, soit pour avoir été leurs complices. En conséquence ils s'entremordront comme des chiens enragés, et ils se reprocheront l'un à l'autre, pendant toute l'éternité, d'avoir été la cause ou l'occasion de leur éternelle damnation.

O colère insensée, ô rage furieuse, ô société d'abominables damnés ! Que c'est chose affreuse de vous voir, et plus affreuse encore de partager

votre malheur! Qui ne s'efforcera d'éviter cet état épouvantable? O mon âme, les damnés subiront cette peine pour n'avoir pas bien réglé ici-bas leur colère; car, violant les lois divines, ils ont conçu des haines et des inimitiés irréconciliables, et le désir de se venger les a souvent portés à commettre des actions injustes. Aussi ils ne se sont pas courroucés à propos contre eux-mêmes et contre leurs propres crimes, pour venger Dieu par une bonne pénitence et par une digne satisfaction volontaire. C'est pourquoi ils seront punis par là même où ils ont péché. O Dieu suprême et Juge redoutable, faites-moi miséricorde, afin que dans cette vie je mortifie toute colère contre mon prochain, et que j'exerce, par une sévère pénitence, une sainte colère et une sainte vengeance contre mes propres offenses, afin que je ne tombe pas dans le supplice de la colère infernale.

II

Considérez que le second vice qui se trouvera dans les damnés, sera une envie mortelle qui les tourmentera, envie contre Jésus-Christ, contre les bons Anges et les saints du paradis et contre les petits enfants des limbes, qu'ils connaîtront ne pas souffrir des peines comparables à celles qu'ils endurent. Pour comprendre ce point, il faut prendre pour point de départ ce qu'enseigne le Docteur séraphique (1), à savoir que les affections luxurieuses qui sont accompagnées de quelque

1. In 4 Sentent. dist. 50, p. 1, art. 1, q. 3 : « *Affectiones in quibus est pœnalitas vigorantur.* »

délectation, demeurent toutes affaiblies et comme absorbées par la véhémence des tourments, mais qu'au contraire les affections pénales, c'est-à-dire celles qui sont accompagnées de quelque peine sont fortifiées en eux ; telles sont l'impatience de la colère et la malignité de l'envie. C'est pourquoi il est dit du pécheur : « *Il grincera des dents et se* « *desséchera.* » (Ps. 111). Ils concevront donc une grande envie.

Premièrement, contre Jésus-Christ, leur souverain Juge, qui les a méprisés au jour du jugement, et qui leur a laissé entrevoir sa splendeur et sa magnificence incomparable, pour leur imprimer un sentiment indestructible du malheur d'être privés de lui. Ils lui envieront pendant toute l'éternité le bonheur de son état, de sa royauté, de son empire, de sa domination dans son royaume et de l'exaltation de son humanité à l'union personnelle avec le Verbe divin, car voyant qu'ils sont frustrés à jamais et absolument de toutes ses bonnes grâces, et qu'ils n'auront aucune relation avec les élus, ils seront toujours profondément affligés à la vue de son bonheur impérissable. Ils voudraient que les mystères de l'Incarnation, de la Rédemption et de la Résurrection ne se fussent jamais accomplis.

Mais comme celui qui est jaloux de la prospérité de quelqu'un, conçoit la même passion contre ceux de sa famille, contre ses enfants et ses serviteurs, qui jouissent de quelque félicité ; il en sera de même des damnés. Leur jalousie s'étendra de Jésus-Christ aux bons Anges et à tous les Saints du ciel, qui feront partie de la famille cé-

leste de Jésus-Christ. Ils leur envieront leur justice et leur sainteté, leurs victoires et leurs couronnes, leurs joies et leurs richesses ; c'est ainsi qu'ils rassasieront leur haine et leur jalousie impie. Ils souhaiteront que tout le ciel fut changé en feu d'enfer et qu'il n'y eût personne d'heureux, mais que tous fussent misérables comme eux. Car, bien que, dans l'hypothèse où ce souhait se réaliserait, leur peine dut être augmentée par le fait même de l'augmentation du nombre des damnés ; néanmoins comme toutes leurs affections sont déréglées, ils souhaitent ce qui leur serait plus désavantageux. La comparaison avec les bienheureux les remplit de confusion ; ils voudraient les arracher du lieu de leur félicité. C'est pour eux un mal extrême et un feu insupportable de voir dans la gloire ceux qu'ils ont vus autrefois dans le mépris. Ainsi le mauvais riche dévoré par une envie pleine de rage à la vue de Lazare heureux dans le sein d'Abraham, priait Abraham de l'envoyer dans son enfer, sous prétexte de faire œuvre de miséricorde (1). Quoique ce mauvais riche eût témoigné ne pas vouloir que ses frères fussent damnés comme lui, à cause de l'affection naturelle qu'il conservait pour eux ; c'était néanmoins dans l'hypothèse que ses frères étant misérables comme lui, il y eût d'autres hommes fortunés et heureux. Car ils n'ont pas d'amour naturel, qui leur fasse souhaiter le bonheur de qui que ce soit ; ils voudraient que tout le monde fut englobé dans la damnation (2).

1. Chrysolog. serm. 122 : « *Non est novelli doloris,* « *sed livoris antiqui.* »

2. D. Bonaventura, ibid.

Troisièmement, ils auront encore de l'envie contre les petits enfants morts avec le seul péché originel. Ces enfants seront privés de la vision intuitive de Dieu, sans cependant ressentir aucune peine positive causée par l'ardeur du feu, selon l'opinion la plus communément reçue. Ils s'irriteront de voir que ces enfants innocents ne sont pas condamnés à un supplice semblable au leur, et qu'ils ne ressentent pas la peine du sens aussi bien que celle du dam. Quelques-uns ajoutent même qu'ils porteront envie aux démons, car ils désireront qu'ils soient mille fois encore plus tourmentés qu'ils ne le sont. Si bien que tout leur déplaira et deviendra pour eux une source de douleur et d'affliction.

Détestez le péché d'envie qui fait partie de la damnation. O damnation déplorable ! O misérables damnés ! Pourquoi avez-vous jamais été conçus ? Pourquoi une femme vous a-t-elle portés entre ses bras et allaités de ses mamelles ? Que n'avez-vous été des avortons et que n'avez-vous péri à peine formés ? O détestable jalousie ! péché infernal, tu serviras donc de feu et de tourment aux misérables damnés, parce qu'ils ont vécu ici-bas sans la vraie charité ? Hélas ! tant de motifs les excitaient ici-bas à aimer Jésus-Christ et leur prochain racheté par le sang précieux de ce divin Sauveur. Mais ils se sont endurcis et ils sont morts sans l'amour légitime ; c'est pourquoi en punition ils seront éternellement privés de la charité, et à la place de cette vertu une cruelle envie les dévorera sans fin jusqu'au plus profond de leur cœur. O Dieu infini, Juge très équitable des

vivants et des morts, si vous punissez ainsi les âmes qui vivent sans amour et sans charité, donnez-moi votre grâce et daignez m'accorder l'infusion de la charité chrétienne. Elle me suffira pour éviter les horreurs des flammes éternelles.

III

Considérez que l'orgueil sera le troisième vice qui règnera souverainement chez les damnés. David dit d'eux en effet : « *L'orgueil de ceux* « *qui vous haïssent monte toujours* » (Ps. 73) ; il nous fait savoir par là que les démons et les damnés ne s'humilient pas davantage pour être placés dans le lieu le plus bas et dans l'endroit le plus déshonorant du monde. « *Ils sont descendus* « *dans l'enfer avec leurs armes* », dit le prophète Ezéch. (ch. 31); c'est-à-dire avec leur arrogance et leur orgueil, qui leur ont servi à faire la guerre à Dieu. Cet orgueil paraîtra de trois manières plus spécialement.

D'abord en ce qu'il leur déplaira d'être soumis au domaine tout-puissant de Dieu. Ils se révolteront contre lui, autant qu'ils pourront, ils désireraient qu'il ne fût pas le Créateur universel et le Maître de tout l'univers, sous qui toutes choses plient. Ils voudraient que celui qui leur a donné l'être et la vie fut totalement privé d'être et de vie, et qu'il n'eût aucun pouvoir. Et comme ils ne pourront jamais secouer ce joug et retrouver leur liberté, ils seront dans un supplice continuel, comme ceux qui sont sous un maître ou un supérieur qui les moleste grandement, sous lequel ils détestent de vivre.

La seconde manière consistera à vouloir d'un désir furieux faire leur propre volonté ; ce qui est la caractéristique de l'orgueil. Ils auront des désirs contraires aux désirs de Dieu, ils voudront éternellement ce qui jamais ne sera et ils ne voudront jamais ce qui sera éternellement. Ils désireront des milliers de fois être délivrés de l'enfer, ils désireront être encore sur la terre. Ils s'écrieront des millions de fois : Oh! si j'étais hors de ce lieu ! oh ! si ce feu cruel ne me brûlait pas ! oh ! si je n'avais pas ces dragons devant les yeux ! » « *Ils auront faim comme des chiens et ils feront* « *le tour de la cité céleste* » (Ps. 58), par une multitude de vains désirs, dont pas un seul ne sera jamais accompli.

Enfin la troisième manière dont se manifestera leur orgueil sera qu'ils ne s'humilieront jamais sous la puissante main de Dieu, qu'ils ne reconnaîtront jamais sincèrement qu'ils ont offensé sa bonté et qu'ils ne lui offriront aucune satisfaction. Car, s'ils regrettent leurs péchés, c'est en tant qu'ils sont la cause de leurs peines, mais nullement en tant qu'ils sont opposés à la bonté de Dieu, souverain Maître. Ils ne se convertiront jamais et ne feront jamais une véritable pénitence, dans laquelle ils se proposeraient de demeurer absolument soumis à la volonté de Dieu. Aussi l'enfer est-il une terre ténébreuse, « *où*, dit le prophète « Job, *il n'y a aucun ordre, mais où règne une* « *éternelle horreur* » (ch. 10). Or ce serait un ordre parfait que la volonté créée s'humiliât et s'assujettît à Dieu. « *Qui vous confessera dans* « *l'enfer ?* » (Ps. 6), c'est-à-dire qui vous donnera

des louanges et reconnaîtra votre grandeur ? personne. « *L'impie,* dit Salomon, *quand il sera des-* « *cendu au plus profond de l'enfer, méprisera.* » (Prov. 12). Aussi les damnés ne sont plus capables de faire aucun bien, tant à cause de la fragilité de la créature humaine absolument dépourvue du secours de la grâce suffisante, qu'à cause de l'extrême misère de leur état et de leur condition, qui ne leur permet d'aspirer à aucun bien. C'est pourquoi comme la vision de Dieu a pour effet de confirmer d'une manière absolue les bienheureux dans son amour et dans une soumission très parfaite à son égard ; ainsi la considération d'un état de tout point misérable a pour effet de susciter dans les damnés une haine irréconciliable et une rébellion très obstinée contre Dieu, car ils lui résistent, autant qu'ils le peuvent, à la vue de ce qui leur cause un mal souverain.

1. Quand les Théologiens cherchent quelle est l'ultime raison pour laquelle la volonté des damnés est irrévocablement fixée dans le mal, ils ont recours à des explications différentes. Saint Thomas voit cette raison dans *la nature même de l'âme séparée du corps*, comme il voit la raison de l'obstination des démons dans le caractère de la nature angélique ; d'après lui, de la nature de l'intelligence et de la volonté angélique il résulte que les Anges restent attachés d'une manière immuable à ce qu'ils ont une fois choisi. De même, après la mort, il serait comme naturel à l'âme de persévérer d'une manière invariable dans l'aversion pour Dieu et la conversion vers les créatures. Et pour qui pèse bien les termes que saint Thomas emploie (Opusc. De veritate) il devient évident que le saint Docteur

Oh ! qu'amers sont donc les fruits de la rébellion des volontés contre les ordres de la volonté divine ! Les méchants qui ont vécu sur la terre sans se soumettre, comme ils le devaient, aux commandements de Dieu, auxquels ils se sont rendus réfractaires par amour pour leur volonté propre, seront punis éternellement par la même arrogance et la même rébellion contre les volontés divines. O Dieu éternel, vos Saints ont suivi sur la terre une tout autre voie, ils ont désiré passionnément de demeurer soumis avec humilité à toutes vos volontés. Ils y étaient résolus, au point d'être prêts à s'enfermer toute leur vie dans un sépulcre

admet l'impossibilité absolue pour les réprouvés de vouloir le bien, ou, en d'autres termes, l'impossibilité *physique*. Cette très profonde explication paraît convenir parfaitement, mais elle renferme encore un point obscur, car la manière de connaître et de vouloir des esprits est mystérieuse pour nous. L'explication que donne Suarez est tout autre. Il fait découler l'obstination des damnés surtout de l'état intérieur et extérieur dans lequel Dieu les a mis justement; et cette obstination qui en découle ne constitue pas une nécessité physique, mais seulement *morale* de mal faire. (De Angelis, l. 8, c. 11). Cet état très malheureux comprend en effet la soustraction de *tout* ce qui pourrait les exciter à bien faire : l'espoir de la récompense, l'espoir d'agir utilement et d'obtenir quelque consolation leur fait défaut absolument, l'amour de Dieu également, car ils savent que Dieu les maudit et les hait et ne les aimera jamais. D'autre part tout les porte à la haine et au désespoir : les peines affreuses qu'ils endurent, l'impossibilité de s'y soustraire, l'inutilité de tout effort, la durée éternelle d'un tel état.

et à être toujours privés de lumière, si telle eût été votre sainte volonté. Ils n'ont rien désiré que son accomplissement sur la terre comme au ciel. Ils auraient passé à travers les flammes, pour aller au-devant de ce qui pouvait vous plaire davantage. C'était l'objet de leurs vœux et de leurs ardentes prières. Oh ! accordez-moi la grâce de les suivre et de vous aimer si tendrement, tant que durera cette vie qui nous est donnée pour cela même, que je ne me révolte jamais contre vous. Puisse-je aimer passionnément que votre volonté soit faite, que vos commandements soient observés, vos défenses respectées, vos conseils honorés et tout ce que vous faites approuvé !

XVIe MÉDITATION

DU GRAND NOMBRE DES DAMNÉS DE LA MULTITUDE DE LEURS PEINES ET DE LEURS REGRETS

SOMMAIRE

Le nombre des damnés est très grand. — Le nombre de leurs tourments est très grand aussi. — Multitude des regrets et des lamentations des damnés.

I

Considérez la grande multitude des damnés. « *Elle est large et spacieuse*, dit le Verbe « incarné, *la voie qui conduit à la perdition.* » (Matt. 7). Représentez-vous, pour concevoir cette vérité, deux grandes armées. L'une, la plus compacte et la plus nombreuse combat sous le noir étendard du péché ; elle a pour général Lucifer et les autres esprits malins qui portent les hommes à se livrer aux plaisirs du monde, et qui sont les colonels et les capitaines de cette armée. L'autre combat sous le blanc étendard de la vertu ; elle a pour chef Jésus-Christ et pour capitaines les Anges, qui nous exhortent à la conquête de la Terre sainte, c'est-à-dire du paradis. Et néanmoins il

s'en trouve peu qui veuillent s'enrôler dans leur milice, malgré les promesses qui leurs sont faites des biens éternels, tandis qu'une très grande multitude embrasse le parti de Lucifer, qui ne promet pour la fin de la vie que des supplices éternels. Car il n'y a que ceux qui veulent renoncer à leur volonté propre et se conformer en tout à celle de Dieu, qui se rangent sous l'étendard de la vertu et qui ont leur nom écrit au Livre de vie. Or le nombre de ceux-là est petit, en comparaison de ceux qui ont résolu de suivre la voie de Lucifer et leur amour personnel, lesquels sont inscrits sur le livre de mort et sont en nombre incalculable. Quoique Dieu les sollicite amoureusement par ses divines inspirations, quoique les bons Anges travaillent soigneusement à les détacher de ce parti, que toute l'Eglise s'emploie aussi, par ses pasteurs et ses prédicateurs, à leur faire abandonner le noir étendard du péché, ils s'obstinent néanmoins et résistent à toute bonne pensée, sans jamais se déterminer à une bonne et entière conversion de leur vie et de leurs mœurs. Aussi finalement ils vont se précipiter dans l'enfer avec les démons, et demeurent éternellement séparés de Jésus-Christ avec qui ils ont fait divorce durant leur vie. C'est pourquoi ce divin Sauveur peut renouveler la plainte qu'il faisait entendre sur la croix : « *Je suis étranger à mes frères.* » (Ps. 68). Les hommes m'ont délaissé, ils ont la croix en horreur ; la vraie pénitence qui est l'unique chemin du paradis leur est en abomination et toute mortification leur est insupportable. Si bien qu'il serait aussi nécessaire de recommander Jésus-

Christ aux hommes et de les exciter à penser à lui, que de recommander les hommes à Jésus-Christ et de lui demander d'avoir pitié d'eux.

Saint Jean Chrysostome (1) épouvante le monde

1. Homil. 24 IN ACTA. — Ce texte vaut la peine d'être cité. L'illustre Docteur de l'Eglise s'exprime ainsi dans le commentaire qu'il fait des Actes des Apôtres au peuple d'Antioche : « *Si je tiens ce langage, ce n'est pas que « votre multitude m'inspire de la répulsion, c'est que je « voudrais vous voir tous dignes d'éloges, et non rassurés « par cette multitude même. Ils sont de beaucoup les plus « nombreux ceux qui tombent dans la géhenne ; mais le « royaume n'en est pas moins supérieur malgré le petit « nombre de ceux qui l'obtiennent... Combien pensez-vous « qu'il y ait dans notre ville de personnes devant arriver au « salut ? Il m'en coûte de le dire ; je le dirai cependant. Dans « cette foule immense il n'en est pas cent qui seront sau- « vés ; et encore ne suis-je pas sûr de ce nombre. Quelle « corruption dans la jeunesse, et dans la vieillesse quelle « apathie !* » (Homél. XXV sur les Actes des Apôt. éd. Vivès, t. 8, p. 43 et 44). Or Corneille à Lapierre estime à plus de cent mille le nombre d'habitants que renfermait Antioche à cette époque (In VII. Matth. XIII, 14). Certains ont prétendu que les Homélies sur les Actes des Apôtres devaient être mises au nombre des œuvres douteuses du grand Docteur, soit à cause de leur style peu élégant, soit à cause de certaines contradictions qu'on a cru y trouver ; mais les Bénédictins ont reconnu leur authenticité. (Voir Van Steenkiste IN MATTH. 3e édit. t. 1, p. 385). Mais ce qui n'est pas moins effrayant que le texte de saint Jean Chrysostome, c'est le commentaire qu'en fait le saint et savant Père de la Colombière, qui fut le confesseur de la Bienheureuse Marie Alacoque et l'ami du Cœur de Jésus : « *Vous « vous étonnez*, dit-il, *que de cent mille chrétiens il n'y en*

par cette considération. Prêchant dans la grande ville de Constantinople, peuplée de plusieurs milliers d'âmes, il estime qu'il n'y en aura pas une sur cent de sauvée, et encore il en doute

« *ait pas dix de sauvés? Et moi, au contraire, plus je* « *considère la chose, plus je m'étonne que de cent mille il* « *y en ait trois de sauvés. Ce qui fait ma surprise, c'est* « *de voir les fortes inclinations qui nous portent au mal,* « *l'horrible penchant qui nous entraîne dans le préci-* « *pice, ce penchant secondé de tant d'ennemis qui nous* « *invitent, qui nous poussent; un monde si corrompu,* « *des occasions si funestes, si fréquentes, si effrayantes;* « *une négligence si constante dans l'affaire du salut : à la* « *vue de tant d'obstacles que nous ne bravons pas, est-il* « *possible, me dis-je à moi-même, que de cent mille* « *chrétiens il en ait dix qui se sauvent?* » (Migne. Orateurs sacrés, t. vii, col. 1589-91). On pourrait citer d'autres passages de saint Jean Chrysostome, où la même doctrine est enseignée, notamment cette apostrophe à l'adresse de ceux qui, semblables à tant de chrétiens de notre siècle, se scandalisaient de cette doctrine : « *Que si le plus grand nombre des hommes, d'après* « *la doctrine du Christ, doit périr, et un très petit nombre* « *seulement être sauvé, quel motif avez-vous de vous* « *elever contre nous? Comme si le sujet nous entraînant* « *à parler de Noé et du déluge, vous vous récriiez, parce que* « *deux ou trois hommes furent seuls épargnés par ce* « *cataclysme qui détruisit tous les habitants de la terre.* « *Voilà ce que vous faites maintenant en essayant de nous* « *fermer la bouche, et de nous inspirer de l'horreur pour* « *une sentence aussi générale. Mais vous n'y réussirez* « *pas, et pour ménager la multitude, nous ne sacrifierons* « *pas les droits de la vérité. D'ailleurs les maux qui* « *règnent aujourd'hui ne sont pas inférieurs aux maux* « *qui couvraient le monde, au temps de Noé. Ils sont*

et n'ose le donner comme absolument certain (1). D'autres ont eu des visions où il leur semblait que les hommes descendaient en enfer en masse et aussi nombreux que les flocons de neige qui tombent sur la terre. Si bien que le jour où mourut saint Bernard, sur trente mille qui décédèrent, on en vit deux seulement monter droit au ciel, trois descendre en Purgatoire et tout le reste en enfer (1). C'est pourquoi le Docteur Séraphique (2) commentant cette parole de Jésus-Christ : « *Ne « vous ai-je pas choisi tous les douze, et l'un de « vous n'est-il pas un démon ?* » (Jean, 6), s'écrie : c'est terrible, mais n'est-il pas plus terrible encore que sur douze hommes appelés à la foi, il y en ait quelquefois onze qui sont des démons. Ainsi, dans la nature, les choses les plus viles sont plus nombreuses que les choses précieuses. Il y a plus de plomb que d'argent. Les pierres communes l'emportent de beaucoup sur les diamants et les saphirs. Les mauvaises herbes ne sont-elles pas en plus grande abondance que les bonnes ? Donc, puisqu'il n'y a rien de plus vil que les méchants, il faut admettre qu'ils sont également en plus grand nombre que les bons (3).

« *même d'autant plus condamnables, que la menace de « l'enfer suspendue sur nos têtes ne suffit pas à nous « détourner du vice.* » (1er Disc. contre les adversaires de la vie monastique, parag. 8).

1. Speculum magnum exemplorum, verbo *damnatus*. exempl. 2.

2. Serm. 2 de Sancto Matthia.

3. A notre époque de laxisme, ou pour employer

Appréhendez et frémissez pour votre état futur. Si Dieu avait révélé que de tous les enfants d'Adam un seul seulement serait damné, ce serait

une expression plus moderne, d'américanisme, cette doctrine a le don de scandaliser un grand nombre de chrétiens ; un de nos meilleurs Théologiens a même osé dire : « *Ce n'est qu'en s'appuyant sur des* CONJECTURES « *que l'on peut soutenir l'une et l'autre opinion.* » (Perrone, TRACT. DE DEO CREAT. n. 748, note). Nous croyons qu'il est faux que la thèse du petit nombre des élus puisse être mise au nombre des questions de libre discussion, telles que, par exemple, la prédestination *ante* ou *post prævisa merita*, ou l'Incarnation *a priori*. Sans doute l'Eglise déclare « *que Dieu seul connaît le nombre des élus* » (secrète *pro vivis et defunctis*), c'est-à-dire que seul il en a le chiffre exact, sans doute elle ne s'est pas prononcée solennellement sur la question du nombre des élus *relativement* au nombre des damnés ; mais on ne saurait considérer comme étant de libre discussion une question sur laquelle nous avons dans la Révélation écrite des textes formels, dont le sens est certain, et sur laquelle nous avons aussi l'enseignement unanime des Saints, des Pères et Docteurs, non pas pendant un ou deux siècles seulement, — ce qui suffirait comme règle de foi, — mais pendant dix-sept siècles, et à laquelle s'applique cette déclaration de Pie IX : « *Il faut aussi que* (tous les « catholiques) *adhèrent à ces chefs de doctrine, qui sont* « *admis par les catholiques d'un consentement constant,* « *comme des vérités théologiques et des conclusions telle-* « *ment certaines que, bien que les opinions contraires à* « *ces mêmes chefs de doctrine, ne puissent être qualifiées* « *d'hérétiques, elles méritent néanmoins d'être censurées* « *par une autre note théologique.* » (Lettre TUAS LIBENTER ACCEPIMUS, adressée à l'archevêque de Munich). Une

déjà un si grand mal que chacun devrait craindre d'être lui-même cet infortuné. A combien plus forte raison faut-il craindre et trembler, puisque

triple question se pose au sujet du nombre des élus. (a) Première question : La majorité *absolue* des hommes, c'est-à-dire du genre humain tout entier, se damne-t-elle ? toute la Tradition répond *affirmativement*. Le P. Godts (De PAUCITATE SALVANDORUM QUID DOCUERINT SANCTI, ed. 3ª, Bruxellis, 1899) cite pour l'affirmative 73 Pères de l'Eglise, Docteurs ou Saints, 74 Théologiens et 28 commentateurs des Saintes Ecritures, notamment saint Alphonse : « *Nous lisons « dans l'Ecriture que les élus sont en bien petit nombre « comparativement aux réprouvés.* » (RÉFUT. DES HÉRÉS. chap. XIII, art. 2, ŒUVRES DOGM. trad. Jacques. t. V, pag. 505); saint Thomas : « *...C'est le petit nombre qui « se sauve. Et la miséricorde de Dieu se manifeste sur- « tout dans ce fait qu'il élève* CERTAINS *jusqu'au salut, « que n'obtient pas* LE PLUS GRAND NOMBRE, *qui suit la voie « commune et les penchants de la nature.* » (SUM. THEOL. I, q. 23, art. 7, ad 3ᵘᵐ); saint Bonaventure : « *...La « seconde élection n'est autre chose que la vocation dans « le temps ; bien que les hommes soient appelés dans le « temps à la grâce, ils ne sont pas néanmoins toujours « appelés à la gloire, parce que tous ceux qui sont appelés « dans le temps, ne sont pas élus pour toujours.* CAR, IL « Y EN A BEAUCOUP D'APPELÉS, *dit le Seigneur*, MAIS PEU « D'ÉLUS. » (Edit. de Parme, 1869, t. III, p. 240). Cette conclusion est *de foi*, d'après quelques Théologiens, tels que Laselve, théologien du XVIIIᵉ siècle (CONC. DE PAUCITATE SALVANDORUM), Smising, O. S. F. théologien du commencement du XVIIᵉ siècle (DISPUTAT. THEOLOG. DE DEO), et Bosco, O. F. M. théologien de la fin du XVIIᵉ siècle (THEOL. SPIRIT. SCOLAST. ET MOR. t. I. DE PROV. DIV. disp. III, sect. 3, concl. 8, p. 115) ; elle est

le nombre des damnés est si grand. Ensuite soyez affligé et attristé vous-même à la pensée de cette multitude de créatures humaines destinées à ces

vraie, absolument vraie et certaine, d'après Suarez, Gonet et beaucoup d'autres, et, dit Estius, « *Il n'y a* « *absolument pas un seul Père, qui ait écrit le contraire.* » (In 4 lib. Sent. l. 1, dist. 30, parag. 24 ; éd. 1662, p. 148). Un seul théologien Gravina considère l'opinion négative comme *probable*, tout en reconnaissant que l'opinion contraire est *plus probable*, mais la Sacrée Congrégation de l'Index a porté le 22 mai 1772 le décret suivant : « *Est absolument condamné le chapitre cinquième* « *de l'ouvrage posthume du Père Benoît Plazza, s. j.* « Du paradis, *édité par le P. Gravina, de la même société,* « *chapitre dans lequel on affirme qu'il est vraisemblable* « *que les élus sont beaucoup plus nombreux que les* « *réprouvés.* » La négative n'est soutenue d'une manière absolue que par trois auteurs modernes : l'abbé Bougaud, dans son ouvrage intitulé Le christianisme et les temps présents (tom. v, ch. 16), le P. Castelein, s. j., dans son ouvrage intitulé Le rigorisme, le nombre des élus et la science du salut, et l'abbé Victor Mauran, curé de Marseille dans son ouvrage intitulé Élus et sauvés.

(b) A cette seconde question : la majorité des *catholiques adultes* se damne-t-elle, à cause de la mauvaise vie qu'elle mène ? tous les Pères, les Docteurs et les Saints qui se sont occupés spécialement du salut des catholiques, et aussi tous les Théologiens et les commentateurs des Saints Livres antérieurs à l'époque du Protestantisme répondent *affirmativement*, et cette opinion est qualifiée par saint Alphonse de *plus commune* : « *L'opinion plus commune*, dit-il, *veut que même la plus* « *grande partie des fidèles soit damnée.* » (Theol. mor. l. 4, tr. 2, c. 2, n. 130). Quelques Théologiens postérieurs au xvie siècle considèrent comme *vraisemblable*

horribles et épouvantables tourments, sans recevoir jamais le moindre soulagement. O chose vraiment affligeante et amère! ô terrible juge-

l'opinion négative; ils en donnent cette raison, que, bien que le plus grand nombre des catholiques retombent habituellement dans les mêmes péchés, néanmoins ils reçoivent avec fruit les derniers sacrements et meurent saintement (Suarez, TRACT. DE DIV. PRŒDEST. ET REPROB. l. VI, ch. 3). Il est à noter qu'il ne s'agit dans cette seconde question que des catholiques qui meurent dans le giron de l'Eglise, car même Suarez qualifie d'opinion *plus commune* celle qui soutient que la majorité des chrétiens, en comprenant sous ce nom les hérétiques, les schismatiques et les mauvais catholiques, n'arrive pas au salut. — La Sorbonne en censurant l'ouvrage de Marmontel intitulé BÉLISAIRE, où le célèbre écrivain fait entrer *en foule* dans le ciel les hommes de toutes les religions, fait cette juste observation : « *Le « grand mystère de la foi sur le grand nombre des « réprouvés ne consiste pas en ce qu'il* Y EN A TANT, *dès « qu'on sait que* TANT *de pécheurs meurent dans l'état de « péché; mais en ce point unique : pourquoi Dieu « permet-il tant de crimes, et laisse-t-il mourir sans « conversion et sans pénitence tant de pécheurs, qui « en conséquence doivent subir un jugement rigoureux ?* », et elle reconnaît que cette conduite de Dieu » *est un mystère incompréhensible et qu'il n'y en a « peut-être point qui étonne plus la raison humaine.* » Après avoir constaté cette terrible vérité, citons, en guise de consolation et d'encouragement, ces paroles du Vén. Père de la Colombière : « *Le petit nombre des « Elus ne doit point faire le sujet de notre crainte ; ce « sont les péchés qui nous empêchent d'être de ce nombre. « Il y a peu de prédestinés parmi les chrétiens, parce que « la prédestination est nécessairement suivie du salut.*

ment de Dieu ! Que sera-ce donc au jour du jugement universel, quand nous verrons tant de créatures de toutes nations, rachetées par le sang précieux de Jésus-Christ, et que nous les verrons rejetées loin de la présence du Juge et frappées d'une excommunication éternelle qui n'aura jamais d'absolution? Que ce sera une chose à la fois terrible et horrible, de les voir précipitées pêle et mêle avec les démons dans les profondes et brûlantes prisons de l'enfer, avec la certitude qu'elles n'auront jamais part à la miséricorde de Dieu et que jamais leur condamnation ne sera adoucie ! Ouvrez donc, je vous en supplie, ô très pitoyable Fils de Dieu, ouvrez les yeux de mon intelligence

« *Mais elle n'est pas moins nécessairement suivie des œuvres* « *qui assurent le salut. Vous êtes effrayé, quand on vous dit* « *que de cent mille, à peine y en aura-t-il un de sauvé.* « *Que vous importe, pourvu que ce soit vous? — Et si de* « *ce nombre tous étaient sauvés à la réserve d'un seul,* « *quelle désolation serait-ce pour vous, si vous deviez être* « *ce malheureux? Mais, s'il y a plusieurs élus, j'ai plus* « *d'espérance d'être de cette multitude. — Vous vous* « *trompez ; votre espérance serait fondée, si, pour aug-* « *menter le nombre, après avoir admis les bons, on rece-* « *vait quelque méchant, ou si, pour diminuer ce nombre,* « *on excluait des bons; mais quelque petit que soit le* « *nombre des prédestinés, les bons n'en seront jamais* « *exclus ; quelque grand que soit ce nombre, les méchants* « *n'y seront jamais compris. Si vous êtes bon, quand* « *pour cent mille réprouvés il n'y aurait qu'un élu, ce* « *sera vous ; si vous êtes mauvais, quand pour cent mille* « *élus il n'y aurait qu'un réprouvé, ce sera vous.* » (SERM. DU V. P. DE LA COLOMBIÈRE, Migne, ORATEURS SACRÉS, t. VII. col. 1589-91).

et de celle de tous les pécheurs, afin que nous voyions clairement combien il est important de vous servir et de réussir à être délivré de ces tourments, que vous avez préparés pour les vases de colère, qui n'ont pas voulu, quand il en était temps, user de votre miséricorde (1).

II

Considérez la multitude des tourments que souffriront les damnés, d'après les menaces faites par Dieu. « *J'entasserai des maux et j'épuiserai* « *mes flèches sur eux.* » (Deut. 32). A la suite du péché d'Adam, Dieu décocha les traits de sa colère contre la nature humaine ; ces traits sont les sept peines différentes et comme naturelles à l'homme après le péché, à savoir la faim, la soif, le froid, la chaleur, l'infirmité, la lassitude et la mort. Ces flèches éprouvent la postérité d'Adam durant cette vie, mais elles l'éprouveront au plus haut degré dans l'enfer, où elles auront toute leur puissance pour tourmenter les damnés jusqu'aux extrêmes limites. Leur faim sera insatiable, et il n'y aura aucun remède contre elle, tandis que, dans cette vie, on la guérit par la nourriture. « *Ils endure-* « *ront la faim comme des chiens.* » (Ps. 58). Leur soif sera également inassouvie, témoin l'exemple du mauvais riche à qui une goutte d'eau sera rigoureusement refusée dans son supplice (Luc, 15). On peut entendre cela tout aussi bien du tourment corporel d'une faim et d'une soif enragées, qui sévira dans leur corps, que d'une faim et d'une soif spi-

1. Joan. Carmel. in ARTE BENE MORIENDI, p. 3, c. 13.

rituelles, que ressentira leur âme pour les biens qu'ils auront à jamais perdus. Ils subiront le tourment du froid qui les fera grincer des dents, selon ce que dit Job : « *Ils passeront des eaux glacées à* « *une chaleur intense.* » (ch. 24). Ils sentiront le tourment de la chaleur dans le feu brûlant où ils seront, et ils passeront brusquement d'une extrême chaleur à un froid intense, afin qu'ils ressentent plus vivement les douleurs cuisantes de l'un et de l'autre. Les métaux qui fondent dans la fournaise n'ont pas plus de chaleur qu'ils n'en ressentiront. Ils subiront aussi le tourment d'une continuelle défaillance, qui les laissera en proie à des langueurs et des douleurs interminables. « *Ils au-* « *ront des convulsions, comme des femmes qui* « *accouchent.* » (Is. 13). Ils éprouveront au milieu de ces détresses et de ces angoisses, une lassitude qui les mettra hors de tout repos. Ils seront rompus de tous côtés et comme roués de tourments ; c'est pourquoi ils s'écrieront, comme l'annonce le Sage : « *Nous nous sommes lassés* « *dans la voie de l'iniquité.* » (Sag. 5). Enfin la septième flèche que Dieu décochera contre eux, est la mort perpétuelle. Ce ne sera point la mort du corps qu'ils souhaiteraient mille et mille fois, car elle mettrait fin à leur supplice, mais ce sera la mort de l'âme, qui la sépare de Dieu pour une éternité. Dieu paraîtra toujours aux damnés terrible dans sa colère et insupportable à cause de l'aversion qu'il aura pour eux ; car il ne voudra jamais se réconcilier avec eux, ni les admettre de nouveau au nombre de ses amis. C'est la seconde mort des damnés, qui est la plus terrible des

peines, d'autant plus que jamais elle ne les détruira, mais qu'elle les laissera subsister, afin qu'ils soient capables de souffrir (1). « *Ils sont* « *mis dans l'enfer comme des brebis*, dit David, « *la mort les dévorera.* » (Ps. 48). Comme les animaux broutent tellement l'herbe d'un pré qu'ils y laissent cependant la racine, d'où ces herbes repullulent et repoussent sans cesse pour être toujours broutées, il en sera ainsi des damnés ; la mort effroyable qui consistera dans la damnation ou dans la séparation de Dieu les rongera sans les dévorer entièrement, et ils conserve-

1. La damnation est appelée dans l'Apocalypse la seconde mort. « *Heureux et saint celui qui a part à la* « *première résurrection; la seconde mort n'aura point de* « *pouvoir sur eux... Et la mort et l'enfer furent jetés* « *dans l'étang de feu. C'est là la seconde mort.* » (xx, 14). C'est à bon droit qu'est appelée *mort* cette suppression absolue de toute vie surnaturelle et en même temps de toute joie et de toute consolation ; on l'appelle seconde mort, pour la distinguer de la première, qui a pour unique effet de séparer l'âme du corps. Saint Augustin montre ce qu'a de terrible cette seconde mort : « *Elle* « *est aussi beaucoup plus redoutable, elle est la plus* « *affreuse de toutes les calamités. Elle ne consiste plus* « *dans la séparation de l'âme et du corps, mais dans* « *l'union de l'un et de l'autre pour subir les supplices* « *éternels. Là les hommes ne seront plus avant la mort* « *et après la mort, mais ils seront toujours dans la mort;* « *là ils ne seront jamais vivants, jamais morts, mais* « *toujours mourants. Il n'y aura point pour l'homme de* « *plus grand malheur dans la mort, que cette mort qui* « *sera immortelle.* » (De civit. Dei, l. xiii, c. 11, n. 2; Œuvres compl. édit. Vivès, t. 24, p. 173).

ront leur immortalité, pour pouvoir toujours ressentir la torture de cette mort et de cette irrémédiable séparation. En vérité quoique les damnés haïssent Dieu, le très saint et le très adorable, quoiqu'ils ne souhaitent pas de jouir de lui, en tant que cette jouissance serait honorable et glorieuse pour Dieu ; cependant ils souhaiteraient cette jouissance, en tant qu'elle leur est utile et en tant qu'elle leur serait un moyen d'échapper à la peine dont ils voudraient être délivrés, si c'était possible. Comme ils sont certains que la séparation est pour une éternité, et qu'il n'y aura jamais de réconciliation; ils souffrent une mort sans mort et une mort éternelle qui équivaut à mille morts. Mais pourquoi essayer de déduire plus au long leurs peines si nombreuses, puisqu'elles ne peuvent être expliquées par aucune langue humaine, ni comprises par aucune intelligence ?

O flèches de la colère de Dieu, dont l'indignation dépasse toutes nos pensées ! O tourments ! O supplices ! O peines ! O douleurs ! O angoisses ! O châtiments éternels, qui affligent encore plus cruellement les âmes chrétiennes que les infidèles, parce qu'elles sont plus criminelles à cause de l'ingratitude dont elles se sont rendues coupables, après tant de saintes illuminations de la grâce divine et tant de moyens de salut ! Où vas-tu donc, homme pécheur ! Où te précipites-tu, femme pécheresse ? Se peut-il faire que tu sois assez stupide, pour n'avoir aucune pitié de toi-même ? Rentre en toi-même, après avoir considéré ces tourments. Convertis-toi à Dieu, mets fin à cette

vie licencieuse et effrénée, rejette cette audace infernale et cette dureté de cœur qui te fait persister dans tes offenses. Redoute l'autorité de Dieu et le droit que tu lui donnes, en péchant, d'envoyer ton âme et ton corps dans l'enfer. O Dieu adorable et terrible dans vos jugements sur les enfants des hommes, sauvez-moi, délivrez-moi du supplice de l'enfer.

III

Considérez la multitude des regrets et des lamentations inutiles que feront entendre sans cesse les damnés au milieu de tous ces tourments. Le Sage, décrivant l'état dans lequel ils seront, dit qu'ils se lamenteront, entre autres choses, de s'être moqués de la bonne vie des autres. « *Ils diront en* « *eux-mêmes, étant touchés de regret et jetant* « *des soupirs dans le serrement de leurs cœurs :* « *Ce sont là ceux qui ont été autrefois l'objet de* « *nos railleries et que nous donnions pour exemple* « *de personnes dignes de toutes sortes d'oppro-* « *bres* (Sag. 5). Ils regretteront donc, avant toutes choses, de n'avoir pas estimé les personnes vertueuses, qui s'adonnaient aux exercices de piété, de mortification et de pénitence. Ils regretteront pareillement de n'avoir pas appliqué leur esprit à la méditation des vérités chrétiennes et des jugements de Dieu, car il est certain que beaucoup eussent été sauvés, s'ils eussent employé un quart d'heure ou une demi-heure à méditer profondément sur l'enfer, ou sur quelque autre point propre à déterminer le cœur à la conversion et à la pénitence. Ils auront plus ordinairement à la bou-

che ces cris lamentables : O douleur ! ô misère ! ô mort ! ô enfer ! ô bannissement éternel ! ô mort sans mort ! ô séparation cruelle ! ô gémissements sans fin ! Nos yeux donc ne verront plus jamais que misère ! Nos oreilles n'entendront plus jamais que des cris horribles ! O montagnes, que tardez-vous, accablez-nous, renversez-vous sur nous, et que nous n'ayons plus cet horrible spectacle ! Ah ! pourquoi donc sommes-nous jamais nés ? Pourquoi avons-nous été nourris du lait de nos mères et portés sur leurs genoux, puisque nous étions destinés à brûler et à devenir l'aliment du feu ? Pendant ce temps les justes seront dans une fête perpétuelle, ils seront resplendissants comme des soleils et ils goûteront un plaisir infini à voir la divinité. Eh ! misérables ! nous en sommes privés pour jamais, la béatitude n'est point pour nous. Ah ! privation amère ! Ah ! lamentable séparation ! O plaisirs de la terre, vous êtes passés comme en un instant, vous nous avez trompés et trahis, les tourments sont notre partage.

Mais comme saint Ephrem (1) a excellé à bien traduire les plaintes des damnés, il vaut mieux que nous transcrivions ici quelques pensées tirées de ses écrits ; elles auront, pour émouvoir les cœurs endurcis, une plus grande autorité que tout ce que nous pourrions apporter d'ailleurs. Alors, dit ce saint et docte Père, pleurant très amèrement et hurlant, ils diront : Oh ! comment avons-nous passé le temps de notre vie dans la paresse et la négligence ? Oh ! comment avons-nous été

1. Tract DE VARIIS FORMIS INFERN.

déçus ? Comment, en entendant les paroles de la Sainte Ecriture, avons-nous pu en rire et ainsi finalement rire de nous-mêmes ? Là Dieu nous parlait par les Ecritures et nous ne l'avons pas écouté ; maintenant nous crions vers lui et il détourne de nous sa face. De quoi nous servirait maintenant un monde entier ? Où est le père qui nous a engendrés, la mère qui nous a enfantés ? Où sont les enfants ? Où sont les amis ? Où sont les richesses ? Où les possessions ? Où les compagnies ? Où les festins ? Où les promenades ? Où les rois ? Où les grands ? Comment maintenant ne sommes-nous point aidés par toutes ces choses, et ne pouvons-nous pas nous aider nous-mêmes ? Nous voilà entièrement abandonnés de Dieu et des Saints. Misérables ! Que ferons-nous ? Il n'est plus temps de faire pénitence, la prière ne sert plus de rien et les larmes sont sans utilité. Les pauvres et les mendiants ne sont plus là pour nous vendre de l'huile. Nous fermions nos oreilles, quand ils nous exhortaient à en faire provision, et maintenant nous les cherchons et nous ne les trouvons plus. Ah ! misérables que nous sommes ! il n'y a plus de rédemption pour nous, plus de miséricorde ; nous en sommes indignes. Le jugement de Dieu est juste. Nous ne verrons plus jamais les ordres des Saints, nous ne verrons jamais la vraie lumière ; nous serons privés de tout. Que nous reste-t-il à dire ? Adieu, tous les Saints du paradis, adieu prophètes, apôtres, martyrs ! Adieu, troupe des patriarches, adieu phalange des religieux ! Adieu croix précieuse et vivifiante ! Adieu royaume des cieux qui n'aura ja-

mais de fin ! Adieu céleste Jérusalem ! Adieu paradis de volupté ! Adieu aussi à vous, Madame mère de Dieu, mère du Dieu qui aime les hommes ! Adieu, père et mère, fils et filles ! nous ne verrons jamais aucun de vous. Or, bien que ce soient là les plaintes que feront entendre les damnés à l'heure où ils seront pour toujours séparés des justes, et où sera prononcée leur condamnation ; il est toutefois vraisemblable qu'ils continueront à les faire entendre et même que leurs lamentations redoubleront dans l'horrible enfer, où ils se verront pris et enfermés pour jamais. Ils n'effaceront jamais de leur mémoire ce qui se sera passé d'horrible au jugement ; ils se souviendront toujours de leurs péchés et de Dieu qu'ils ont offensé, et ce souvenir les rendra inconsolables. De là naîtra le ver spirituel, qui est le ver de la conscience ; il les piquera et les mordra sans trêve ni relâche. Il en résultera des cris pitoyables et des plaintes lamentables, qui retentiront pendant toute l'éternité dans tous les endroits de l'enfer.

Hé bien ! hommes idôlâtres du monde et de vous-mêmes, serez-vous toujours disposés à être du nombre de ceux que tortureront à jamais ces regrets inutiles ? Où est donc votre raison et votre jugement, vous qui remettez de jour en jour de vous repentir de vos folies et de vos fautes ? Ces regrets vous pourraient être utiles maintenant pour apaiser la colère du Dieu tout-puissant que vous estimez si peu, mais alors ils ne vous serviront de rien. Comment donc étant en grand danger de tomber dans ce malheur, pouvez-vous reposer dans votre lit ? Comment quand vous

repassez dans votre esprit ces choses et que vous y réfléchissez, de grosses larmes ne vous tombent-elles pas des yeux ? Comment ne regrettez-vous pas les errements de votre vie passée ? Et si vous ne voulez pas vous retirer dans la solitude pour faire pénitence, comment tout au moins ne commencez-vous pas à vous mortifier en quelque chose ? Ah ! Dieu infini, vivifiez la foi dans les hommes ; hélas ! elle y est comme morte.

XVIIE MÉDITATION

DES ENFANTS QUI SONT MORTS AVEC LE SEUL PÉCHÉ ORIGINEL

SOMMAIRE

Etat de ces âmes avant, pendant et après le jugement — Ces enfants ressusciteront avec les autres et assisteront au jugement dernier. — Après le jugement dernier, ces enfants demeureront sur la terre.

I

Considérez en quel état sont les âmes qui sont séparées de leur corps, avec le seul péché originel. Voyons premièrement en quel état elles

sont avant le jugement, nous verrons ensuite en quel état elles seront durant et après le jugement.

Sur ce point dont la connaissance n'est point du tout nécessaire aux hommes, et qui n'est point éclairci par les Ecritures, les Théologiens professent des opinions différentes. Les uns ont cru que ces âmes brûlaient dans un feu, moins violent cependant de beaucoup que celui de l'enfer. Telle a été l'opinion de saint Fulgence, et du théologien Grégoire de Rimini, surnommé pour ce motif le bourreau des enfants (1). D'autres ont cru qu'elles

1. In 2, dist. 33, quœst. ult. — Il convient de remarquer toutefois que ces Théologiens ne condamnaient ces enfants qu'à une peine du sens très douce en comparaison de celle qui est infligée aux damnés. Quelques Pères latins, et peut-être même saint Augustin, avaient précédé ces Théologiens dans cette voie. L'illustre évêque d'Hippone semble s'être laissé entraîner trop loin dans sa controverse avec les Pélagiens ; cependant s'il affirme en plusieurs endroits (Serm. 294 IN NATALI S. MARTYRIS GUDDENTIS, *de baptismo parvulorum ;* OPUS IMPERF. l. III, c. 119) que ces enfants sont *condamnés au feu éternel*, dans d'autres passages il s'adoucit et il hésite à prononcer contre eux cette rigoureuse sentence. « *Certains demandent*, dit-il, *quelle place sera « assignée à l'enfant au jour du jugement, car sa place « ne saurait être parmi les justes, puisqu'il n'a rien fait « de moralement bon, ni parmi les mauvais, puisqu'il n'a « pas péché. Je réponds que c'est en vain qu'on cherche « des mérites chez celui qui n'a rien mérité ; de plus, il ne « faut pas craindre qu'il ne puisse y avoir une sentence « moyenne entre la récompense et le châtiment, étant donné « que leur vie a tenu le milieu entre le péché et la bonne « action.* » Le saint Docteur n'a jamais rétracté cette

seraient bien dans le feu de l'enfer comme les damnés, mais qu'elles n'y brûleraient pas ; semblables aux trois enfants dans la fournaise de Babylone qui, au milieu des flammes, ne ressentaient aucune douleur, mais chantaient à Dieu des cantiques de louange (Dan. 3). Ils ajoutaient que de même que la main est dans le feu tout autrement que le fer, — car ce métal n'y éprouve aucune douleur, — ainsi ces âmes ne sentiraient aucune peine ni aucune brûlure dans ce feu. Telle a été l'opinion du docteur Alexandre de Halès, le maître des plus grands Théologiens (1). Pélage (2) s'est jeté dans une autre extrémité ; il a cru que ces âmes étaient bienheureuses, quoique dans un autre lieu que le ciel ; ce qui est une hérésie. L'opinion la plus commune des Théologiens est que jusqu'au jour du jugement ces âmes résident dans un lieu souterrain, appelé les Limbes des enfants, où elles ne souffrent aucune peine résultant de leur état, mais où elles s'entretiennent ensemble, à la façon dont les esprits se parlent, des choses de la nature. Quoique ces âmes sachent qu'elles sont privées du royaume du ciel à cause du péché originel, elles ne s'en attristent pas, parce que ce n'est pas la conséquence d'une faute qui ait été volontaire chez elles ; elle ne fut volontaire que chez le père du genre humain. C'est pourquoi de même qu'un homme qui n'est pas de race royale ne s'attriste pas de ne pas être roi,

opinion. (Voir aussi : IN JULIAN. l. 5, c. 8 ; ENÇHIRID. c. 83.)

1. II p. q. 122, membro 10, parag. 1.

2. Apud D. August. l. DE HŒRES. hœresi 38.

ainsi les enfants mort-nés ou décédés avec le seul péché originel, sachant qu'ils n'étaient pas héritiers de ce royaume, ne s'en affligent pas (1). Il en est tout autrement des damnés ; ils connaissent qu'ils sont privés de la gloire à cause du péché mortel qu'ils ont commis volontairement ; aussi en ont-ils des regrets indicibles, comme celui qui par sa faute serait ici-bas exclu de quelque riche héritage. Saint Vincent Ferrier (2) a été de cet avis. Il décrit la descente de l'âme de Jésus-Christ dans toutes les régions de l'enfer, et il dit que ces âmes ne s'attristent pas de ne pas être bienheureuses, pas plus que toi, ajoute-t-il, qui n'a pas d'ailes, tu n'éprouves de douleur, en voyant un aigle voler. Il représente ces âmes saluant en ces termes Jésus-Christ, quand il entre dans les Limbes : Gloire à vous, Seigneur, qui êtes mort pour l'amour de l'homme. L'âme de Jésus-Christ leur dit : Comment allez-vous ? A quoi elles répondent : Tout va bien. Nous avons une grande science naturelle, beaucoup de grâces et de vertu, quoiqu'elles n'aient pas la grâce sanctifiante, nous discutons entre nous et nous nous aimons réciproquement. Jésus-Christ leur dit alors : Rendez grâces à Dieu qui vous a préservées de ce feu de l'enfer ; puis leur montrant le lieu des damnés il ajoute : Louez le Seigneur et reposez en paix. Mais comme saint Thomas (3) a plus d'autorité en ces matières douteuses, il vaut mieux que nous fassions connaître

1. Raulinus, De triplici morte tract. 3. c. 27.

2. Serm. unico in Sab. sancto Paschœ.

3. In 2 Sentent. ad Hannibal. dist. 34, art. 41.

son sentiment, pour la consolation des personnes qui sont en peine sur l'état de leurs enfants. Traitant donc de la peine du péché originel, il dit qu'en ceux qui naissent d'Adam, la souillure du péché originel appartient à la personne, à cause de la souillure de la nature. De là vient qu'aucune peine n'est due à la personne, sinon celle qui résulte de la condition de la nature, qui est laissée et abandonnée à elle-même, et privée des faveurs surnaturelles de la grâce. Or à une telle nature appartient la privation de la vision de Dieu, à laquelle les facultés naturelles ne peuvent atteindre, comme aussi la mort et les peines de cette vie, qui prennent leur source dans les principes de la nature. Mais la peine du sens dans une âme séparée n'appartient pas à la condition de la nature. De là vient que les enfants qui meurent sans baptême n'endurent pas cette peine, mais sont privés seulement de la vue de Dieu. Le saint Docteur ajoute : quelques-uns disent que ces âmes sont enveloppées de ténèbres et qu'elles ne connaissent pas le préjudice que leur a causé le péché originel. Mais cela ne semble pas vrai, car les autres damnés qui sont enveloppés de ténèbres plus épaisses connaissent ce préjudice et s'en désolent. Par conséquent il faut dire qu'elle le connaissent et ne s'en désolent pas, parce qu'il n'a jamais été en leur pouvoir de posséder le bien dont elles sont privées. C'est ainsi qu'un campagnard ne s'afflige pas de ne pas être roi, mais s'en affligerait, s'il avait pu être roi. Saint Grégoire de Nazianze (1), l'honneur

1. Orat. 40.

de l'Eglise orientale, a été du même avis. Il dit que ces enfants ne sont ni punis ni récompensés par le juste Juge ; que, bien qu'ils n'aient pas été baptisés, ils n'ont commis aucune faute, et qu'ils ont plutôt subi que fait cette perte. C'est pourquoi il les estime exempts même des plus légères peines du monde. Et les raisons ne nous manquent pas ; car le tourment du feu n'existe que pour punir la volonté personnelle, qui s'est d'elle-même détournée de Dieu et tournée vers la créature. Car, dit saint Bernard (1), que punira le feu, si ce n'est la volonté propre ? Donc, puisque ces enfants n'ont pas eu l'usage de leur propre liberté, le feu n'a rien à faire contre eux, et il n'y a rien en eux où il puisse se prendre. Enfin le Sage nous avertit d'avoir une juste idée de la douceur de Dieu : « *Attribuez à Dieu la bonté* » (Sag. 1) ; c'est-à-dire n'estimez pas qu'il soit sévère, ne le prenez pas pour un tyran cruel qui ne tient compte de rien. Estimez plutôt qu'il est doux, clément et juste à l'égard de tout le monde, même à l'égard des plus pauvres, des plus petits et des plus délaissés. Par conséquent il ne faut pas croire qu'il veuille tourmenter les innocents, comme le croient ceux dont nous combattons ici les opinions (2).

1. Serm. de Resurrect.

2. Pour ce qui concerne le sort des enfants morts sans baptême, il est tout d'abord *de foi* qu'ils sont à tout jamais exclus du bonheur surnaturel ; puisque Jésus-Christ déclare que « *quiconque n'est pas né de* « *nouveau de l'eau et de l'Esprit-Saint ne peut pas entrer* « *dans le royaume des cieux* » (Jean, III, 5) ; le Concile

De cette considération les pères et les mères tireront un sujet de consolation, au sujet de la perte de leur petits enfants avant qu'on ait pu leur ad-

de Florence a défini que « *les âmes de ceux qui meurent* « *avec un péché actuel mortel, ou avec le seul péché ori-* « *ginel, descendent aussitôt en enfer, pour y être punies* « *par des peines inégales.* » D'où il résulte que, dans la pensée de l'Eglise, ces enfants ne doivent subir d'autre peine que celle qui est due au péché originel. Quant à la peine qu'ils endurent, l'opinion commune parmi les Pères Grecs et qui est devenue très commune parmi les Théologiens scolastiques, exempte ces enfants de la peine *du sens* d'une manière totale. Que cette opinion puisse être soutenue sans danger d'erreur, c'est ce qui résulte de la Bulle AUCTOREM FIDEI, qui condamne « *comme fausse, téméraire et injurieuse pour les écoles* « *catholiques la doctrine qui rejette comme une invention* « *pélagienne l'existence de cet endroit des enfers que les* « *fidèles appellent communément les limbes des enfants,* « *dans lequel les âmes de ceux qui meurent avec le seul* « *péché originel sont punies de la peine du dam, mais* « *nullement de la peine du feu ; comme si, par le seul fait* « *qu'on exclut la peine du feu, on admettait l'existence de* « *ce lieu et de* CET ÉTAT INTERMÉDIAIRE *entre le royaume de* « *Dieu et la damnation éternelle, qu'imaginaient fausse-* « *ment les Pélagiens, et qui serait un* ÉTAT EXEMPT DE FAUTE « ET DE PEINE. » Cette doctrine consolante s'appuie sur les raisons suivantes, empruntées à saint Thomas, outre celles qu'indique Bail. (a) La gravité de la peine sensible répond au plaisir éprouvé en péchant (Apocal. XVIII). Or, dans ceux qui ont contracté le péché originel, il n'y a eu ni plaisir, ni aucun acte. (b) D'après saint Augustin, la peine infligée aux enfants est *la plus légère* des peines ; mais « *il n'en serait pas ainsi*, dit saint Thomas (2 Sentent. dist. 33, q. 1, a. 1), *s'ils*

ministrer le baptême. Nous craindrons aussi, en vue d'imiter la justice de Dieu, de maltraiter les innocents et de faire porter à quelqu'un la peine

« *étaient affligés d'une peine sensible, parce que la* « *peine du feu de l'enfer est très grave.* » (c) La peine est proportionnée à la faute ; au péché mortel, qui renferme le renoncement au bien infini et en même temps l'amour du bien fini, est due à la fois la peine du dam qui répond à ce renoncement et la peine du sens qui répond à cet amour. Or cet amour du bien fini ne se trouve nullement dans ceux qui ont contracté le péché originel; il n'y a que le renoncement au bien infini, ou plutôt un état qui répond à ce renoncement, à savoir la déchéance surnaturelle de l'âme (In 2 Sent. dist. 33, q. 2, a. 1). (d) Ceux-là seuls peuvent être punis d'une peine positive et sensible qui ont commis une faute actuelle, mais nullement ceux chez qui se trouve la simple privation habituelle des vertus et le penchant habituel au mal ; tout ce que la justice permet de faire contre ces derniers, c'est de les écarter d'une certaine dignité qu'ils auraient pu acquérir. Or le péché originel est un péché habituel. Il donne donc droit à Dieu d'exclure ceux qui l'ont de la béatitude céleste, comme en étant indignes, mais non de les punir du supplice du feu, qui constitue une peine sensible et positive. — Enfin quant à cette dernière question que touche Bail : l'âme de ces enfants éprouve-t-elle quelque tristesse à la pensée du bonheur du ciel perdu pour elle ; l'opinion la plus commune parmi les Théologiens scolastiques et qu'adoptent saint Thomas, saint Bonaventure, Suarez, etc., veut que ces enfants n'en éprouvent aucune douleur; parce que (a) une telle douleur ne saurait être légère, puisqu'il s'agit de la perte d'un bien infini, et sans espoir de réparer jamais cette perte ; (b) que cette douleur de l'âme ne saurait leur être

d'un péché où sa volonté n'a été pour rien. Nous admirerons également en cela la bonté de Dieu, qui a préservé de l'enfer ces âmes, à qui le paradis ne pouvait être donné, selon les lois ordinaires de la Providence. Ainsi il ne néglige pas même un

infligée pour la raison suivante qui sert également à prouver qu'ils sont indemnes de toute peine sensible, à savoir, parce que la douleur qui résulte du châtiment correspond à la jouissance éprouvée en péchant. Or, chez eux, il n'y a eu aucun acte mauvais, et par conséquent aucune jouissance n'est à punir ; (c) l'homme sage et celui dont la raison est droite ne se trouble jamais à la pensée d'un mal qu'il n'a pas dépendu de lui d'éviter. Or c'est le cas de ces enfants, en qui aucun péché n'a altéré la rectitude du jugement. (S. Thom. in 2 sent. dist. 33, q. 2). Néanmoins ces raisons de saint Thomas n'ont pas le don d'ébranler Bellarmin. « *Jusqu'à ce jour*, dit-il, *aucun de ceux qui pensent* « *différemment* (c'est-à-dire qui admettent l'exemption « de toute douleur) *n'a pu donner une raison de nature* « *à prouver que ces enfants ne s'attristent pas, quand* « *ils pensent qu'ils sont privés du bonhenr céleste et* « *jetés dans la prison de l'enfer. De plus est-ce qu'au* « *jour du jugement ils n'apercevront pas beaucoup de* « *leurs parents, peut-être leur père et leurs frères* « *montant au ciel environnés d'une grande gloire?* « *Est-ce que, dans ce même jugement, afin que la jus-* « *tice de Dieu soit justifiée aux yeux de tous, on ne* « *connaîtra pas d'une manière évidente, la raison du* « *châtiment et de la récompense de tous les hommes?* » (De amissione gratiæ, l. vi, c. 6). Mais même en suivant Bellarmin, il serait vrai de dire que, malgré cette tristesse, l'état de ces enfants ne serait pas positivement malheureux.

passereau et il n'enveloppe jamais dans la ruine éternelle des grands, les petits innocents.

II

Considérez que ces enfants ressusciteront avec les autres et que leurs âmes s'uniront de nouveau à leur corps. Ces corps auront la taille et la disposition des corps de trente ans, comme les autres, et ces âmes unies à leur corps assisteront au jugement universel. Saint Paul appuie cette considération quand il dit : « *De même que tous meu-* « *rent en Adam, ainsi tous sont vivifiés en Jésus-* « *Christ.* » (I Cor. 11). Dans ce texte il n'excepte aucun de ceux qui contractent par Adam l'obligation de mourir : de même il n'excepte personne de ceux qui doivent ressusciter par Jésus-Christ. C'est pourquoi saint Augustin (1) lui-même qui a douté de cette vérité, dit néanmoins que les âmes de ces enfants ne demeureront pas toujours séparées de leur corps. Saint Paul, parlant du jugement, dit encore en termes généraux : « *Nous* « *comparaîtrons tous devant le tribunal de Jé-* « *sus-Christ.* » (Rom. 14). Il n'excepte personne de l'obligation de comparaître devant le trône de Jésus-Christ, « *afin*, dit-il autre part, *qu'au nom* « *de Jésus-Christ tout genou fléchisse au ciel,* « *sur la terre et dans les enfers.* » (Philipp. 2). Saint Jean déclare encore plus clairement la chose dans son Apocalypse. « *J'ai vu les morts, grands et* « *petits, comparaître devant le trône.* » (ch. 20).

1. In Enchirid. c. 84.

Aussi saint Thomas (1) a-t-il embrassé ce sentiment. Quand ils seront ressuscités sur la terre en nombre presque infini, ils jouiront de l'usage de la raison, ils verront dans les airs les magnificences du jugement et ils seront tous rassemblés par le ministère des Anges en un lieu séparé, qui ne sera ni celui des justes, ni celui des pécheurs coupables par leur propre volonté, parce qu'ils n'appartiendront à la catégorie ni des uns ni des autres. En ce lieu ils verront la majesté du Juge, et ils l'adoreront pour reconnaître sa grandeur suprême. Ils verront l'assemblée des justes et celle des impies, ils connaîtront les bonnes œuvres de ceux-là et les œuvres coupables de ceux-ci. Ils entendront de leurs propres oreilles l'arrêt de bénédiction prononcé en faveur des bons et l'arrêt de malédiction fulminé sur la tête des méchants. Ils verront ces derniers s'abîmer dans la terre, pendant que les justes s'élèveront au ciel et suivront Jésus-Christ qui, une fois le jugement fini, remontera glorieux. Bien qu'ils n'aient point la foi, il leur suffira d'avoir des yeux et une intelligence, pour connaître par les effets et par l'expérience toutes ces choses qui se passeront manifestement en leur présence. Alors ils seront remplis de joie et s'estimeront heureux de ne pas faire partie de la troupe des impies. Ils remercieront leur Créateur d'avoir été enlevés de ce monde avant d'avoir l'usage de la raison et avant de pouvoir l'offenser et se damner, comme cela serait arrivé à la plu-

1. In 4 ad Annib. dist. 47, art. 3. — Tostat. in c. 25 Matt. q. 323.

part d'entr'eux, s'ils eussent vécu de longues années dans ce monde perverti, où les occasions de pécher sont nombreuses et où on compte beaucoup plus de tentations que de victoires. C'est pourquoi ils ne murmureront pas contre Dieu, tant s'en faut, ils croiront lui devoir une grande reconnaissance pour avoir échappé au feu de l'enfer. Ils entendront aussi leur sentence, mais une sentence douce et favorable, par laquelle ils se verront privés des biens surnaturels de la gloire, mais maintenus dans la possession des biens naturels, ce qui sera pour eux un grand avantage et ce qui les rendra contents et satisfaits. C'est ce qu'enseigne le saint Docteur (1). Les petits enfants, dit-il, comparaîtront au jugement, afin de s'entendre condamner à la peine du péché originel (qui est la privation de la gloire), ou de recevoir la récompense due au baptême, à savoir le paradis. Cette comparution contribuera à la gloire de Jésus-Christ, qui sera reconnu et adoré par tout le monde, et elle fera voir d'une manière plus évidente la grandeur du péché d'Adam, qui a fait perdre la grâce promise à tant de créatures humaines, dans le cas où Adam aurait été fidèle. Un autre avantage sera de faire voir le crime de ceux ou de celles qui étouffent les enfants ou qui les font avorter, ou qui les empoisonnent dans le sein de leur mère, ou qui empêchent méchamment, par quelque voie que ce soit, que le remède du péché originel leur soit appliqué. En les voyant en effet ressuscités avec un bel extérieur et une grande

1. Loc. cit.

perfection naturelle, on comprendra le tort qu'on leur a fait en les empêchant de recevoir le baptême, qui les eût sanctifiés et les eût enrichis des biens de la gloire dont ils demeureront privés (1).

Admirez ce spectacle du jugement dernier. On ne voit rien de plus merveilleux sur les théâtres de la terre. Considérez mentalement et par la méditation, ce que ces enfants connaîtront sensiblement, et adorez avec eux Jésus-Christ. Remerciez-le de ce que, vivant encore sur la terre, vous n'êtes pas du nombre des damnés. Abhorrez le détestable crime de ceux et de celles qui, par malice affectée, meurtrissent les enfants et les privent du baptême. Hélas ! s'ils savaient dans quel état ressusciteront ces enfants et le dommage qui leur est causé ! Détestez le péché d'impureté, qui, pour se couvrir, couvre la terre de meurtres. Procurez

1. C'est l'opinion de saint Thomas que ces enfants comparaîtront au jugement dernier, « *non pour y être jugés* (à savoir d'un jugement précédé *de discussion*, comme les autres hommes), *mais pour être témoins de la gloire du Juge* » (Sum. theol. III p. Suppl. q. 89, a. 5) ; opinion adoptée par Durand, Denys le Chartreux et, parmi les Théologiens contemporains, par Oswald. Mais saint Bonaventure, Soto et Suarez, prétendent, tout en reconnaissant l'inutilité de la *discussion* en l'absence de tout mérite et de tout démérite, qu'ils seront véritablement jugés, que Jésus-Christ leur fera connaître clairement l'existence du péché d'Adam, les conséquences de ce péché, la Rédemption, et enfin la raison pour laquelle ceux d'entre eux qui n'ont pas reçu le baptême, ne peuvent pas être admis dans le ciel. Ils comprendront ainsi jusqu'à l'évidence combien est juste le sort que Dieu leur fait.

le baptême aux enfants, et assistez-y de bon cœur en considération du plus grand bien qui doit en résulter pour eux.

III

Considérez que, le jugement une fois achevé et Jésus-Christ s'étant retiré dans le ciel avec tous les élus, les enfants mort-nés et les autres qui n'auront que le péché originel, demeureront sur la terre éternellement dans quelque endroit que la Providence leur assignera. Là ils loueront Dieu comme auteur de la nature. De plus ils ne ressentiront aucune peine positive dans leur âme ou dans leur corps qui sera immortel et invulnérable (1) ; mais ils ressentiront une peine privative, qui sera l'exclusion de la béatitude surnaturelle tant de l'âme que du corps. Pour mieux comprendre cette vérité, il faut partir de ce principe que le monde sera renouvelé et mis dans un état beaucoup plus parfait après le jugement ; car tous les corps

1. Il y aura cette différence entre l'impassibilité telle que l'auront les corps de ces enfants, et celle dont seront dotés les corps des bienheureux, que pour les premiers elle ne résultera pas d'une disposition intrinsèque, mais qu'elle sera un effet de la Providence de Dieu et de la leur propre. « *Les corps des enfants*, dit « saint Thomas, *ne seront pas impassibles, pour ce « motif que la faculté de souffrir leur ferait défaut, « mais parce que nul agent extérieur n'aura d'ac- « tion sur eux. Après la résurrection en effet aucun « corps n'agira sur un autre, surtout pour amener sa « destruction par une action naturelle ; il n'y aura « d'autre action que celle qui aura pour but de punir*

mixtes étant consumés, excepté les hommes, il ne restera plus que les cieux et les éléments, qui recevront à leur tour diverses qualités ou perfections (1). C'est pourquoi saint Jean dit : « *J'ai*

« *conformément à ce qu'aura statué la justice divine.* « *Donc ces corps, auxquels la peine sensible n'est pas* « *due conformément à la justice divine, n'endureront* « *aucune peine. Quant aux corps des Saints ils seront* « *impassibles, parce que le pouvoir de souffrir leur* « *fera défaut; et c'est pour cela que l'impassibilité sera* « *en eux une qualité, et non pas dans les enfants.* » (In 2 Sent. dist. 33, q. 2, a. 2, ad 5).

1. La rénovation de la terre consistera en ce que *(a)* les souillures que le monde a contractées par le fait du péché de l'homme, disparaîtront ; *(b)* en ce que les éléments recevront des qualités plus parfaites que celles qu'ils possèdent actuellement, notamment une lumière et une certaine clarté proportionnée à leur nature. Au sujet de cette rénovation telle que la conçoit Bail, à la suite du plus grand nombre des Scolastiques, deux remarques s'imposent. D'après cette théorie, dont saint Thomas se fait l'interprète, les quatre éléments, à savoir la terre, l'eau, l'air et le feu, seraient seuls conservés et perfectionnés, tandis que les corps composés, c'est-à-dire les animaux et les plantes, seraient détruits. Or cette théorie renferme une erreur scientifique ; on ne compte pas quatre corps simples seulement, mais un grand nombre d'autres, et de plus les quatre corps considérés comme corps simples par les Scolastiques, comme d'ailleurs par les anciens philosophes, sont loin de l'être : ni l'eau ni la terre ne le sont, la science contemporaine a démontré qu'il entrait dans la composition de l'air de nouveaux corps ignorés jusqu'à ce jour, et le feu n'est ni un corps simple, ni un corps composé, mais

« *vu un ciel nouveau et une terre nouvelle.* » (Apoc. 21). Le monde actuel est disposé de manière à rendre possibles les générations et les

le résultat d'une combinaison chimique. En second lieu, nous estimons qu'il est permis à un théologien catholique de croire que le règne organique subsistera dans le monde nouveau et qu'on n'a encore trouvé aucun argument qui rende cette opinion improbable. (Voir la note de la page 75 du volume XI). — Dans son admirable livre intitulé LE LIEU DE L'IMMORTALITÉ, le P. Gratry essaie de nous donner une idée de ce que sera la terre renouvelée. « *Quelle peut-être cette forme? Je ne sais.* « *Mais qui osera dire qu'une telle forme est impossible* « *à l'art divin? Nous-mêmes nous pouvons facilement* « *imaginer une reconstruction de l'Univers physique,* « *où la vicissitude et le morcellemnt du temps et de* « *l'espace soient abolis!... Il suffit pour cela de sup-* « *poser un monde habité par sa face intérieure, éclaire* « *et vivifié non plus seulement par un point extérieur,* « *non plus même par son auréole, mais par son cen-* « *tre. Dans la forme présente de l'Univers, tous les* « *mondes sont habités par le dehors.* EH BIEN! *dit* « l'Ecriture, TOUT L'UNIVERS SERA RETOURNÉ COMME UN « VÊTEMENT. *Même dans le soleil, la vie est encore par-* « *tielle et dispersée; nul ne peut voir toute l'auréole,* « *nul ne peut voir toute l'assemblée. Mais supposez un* « *monde rapporté par le Tout-puissant Architecte, non* « *plus à sa circonférence et à son auréole, mais à son* « *centre et à son foyer. Supposez toute la vie tournée* « *vers le dedans: c'est un divin amphithéâtre..., c'est* « *le lieu de la vie rassemblée. D'un point quelconque* « *de l'enceinte éternelle, tout œil peut voir toute la* « *lumière, avec tout ce qui vit dans la lumière; tout* « *œil d'un seul regard, voit Dieu et l'Univers tout en-* « *tier. Là tous sont toujours avec tous, et en même*

destructions qui le font subsister. C'est pourquoi, comme après le jugement il n'y aura plus ni générations, ni morts, il ne sera plus nécessaire que le monde demeure dans l'état dans lequel il est présentement. Comme il est créé pour les élus seuls, selon la parole de saint Paul : « *Toutes choses sont à vous et vous vous êtes à Jésus-Christ* » (I Cor. 3), et comme les Saints seront alors à l'apogée de leur perfection, il sera très convenable que le monde qui n'existe que pour eux, soit perfectionné en proportion de l'état parfait des élus. C'est pourquoi saint Paul dit encore que toute créature gémit maintenant et qu'elle attend la gloire des enfants de Dieu, c'est-à-dire des Saints ; il ajoute qu'elle « *est assujettie, contre son gré, à la vanité,* » (Rom. 8), c'est-à-dire à divers changements et qu'enfin elle sortira de cet état dans lequel elle gémit, pour avoir un état plus parfait. « *La créature sera délivrée de la corruption et mise en possession de la liberté de la gloire des enfants de Dieu.* » (Rom. 8). En effet, les cieux brilleront d'une plus grande lumière : « *La lumière de la lune,* dit Isaïe, *sera comme la lumière du soleil, et la lumière du soleil sera sept fois plus grande,* » (ch. 30), c'est-à-dire que toutes les planètes et les étoiles seront rendues plus brillantes, au point qu'il n'y

« *temps avec Dieu. Où est la nuit? Où est le froid? Où l'inquiète mobilité? Où la possibilité de l'isolement? Où est la mort sous cette pleine lumière? Qu'est devenu le temps? Qui s'aperçoit de la durée?* » (liv. 5, ch. 6, parag. 5).

aura plus de nuit dans le monde (1). Leur mouvement qui ne sert qu'à la production de nouveaux individus cessera pareillement. « *Ton soleil ne se* « *couchera plus*, dit le même prophète, *et la lune* « *ne décroîtra plus*. » (Is. 60). Mais les cieux et tous les astres demeureront en repos sous l'aspect le plus convenable à la beauté du monde. Cette splendeur des cieux sera un principe de beauté pour les éléments ; purifiés et débarrassés de tout mélange qui est une cause de destruction, ils auront leur éclat propre, et cesseront, à cause de l'arrêt des cieux, de se combattre, de s'altérer et

1. Sur la question de savoir en quoi consistera cette augmentation de la clarté du soleil et des astres, nous n'avons aucune donnée certaine. Voici ce que dit Suarez : » *Cette augmentation de la lumière ne sera* « *point naturelle au soleil ou aux cieux, mais elle leur* « *sera ajoutée surnaturellement, pour augmenter la* « *gloire et la joie des corps des bienheureux... Cette* « *clarté sera donc donnée au ciel et aux astres par* « *manière de propriété intrinsèque et permanente,* « *c'est-à-dire de la même manière que la clarté de la* « *gloire sera conférée aux corps glorieux. C'est ainsi* « *qu'il y aura une plus grande proportion entre le lieu* « *et les corps placés dans ce lieu, et dans les cieux* « *eux-mêmes brillera davantage la puissance divine et* « *comme un certain vestige de sa gloire et de sa clarté.* « *C'est pourquoi toute cette clarté du soleil, de la lune* « *et des autres cieux n'aura pas pour fin uniquement* « *de servir aux usages et aux nécessités des hommes,* « *car à cela suffirait certainement la clarté des corps* « *bienheureux...*, *mais elle existera pour la plus grande* « *perfection et la plus grande gloire des bienheureux.* » (In III p. disp. 58, s. 2).

de se transformer les uns les autres (1). Or comme le monde sera ainsi disposé, il est plus vraisem-

1. En effet l'opinion presque unanime des anciens Théologiens est que les astres seront désormais immobiles, après la rénovation du monde, pour ce motif que leur mouvement n'a d'autre raison d'être que de provoquer dans le monde un double phénomène qui doit disparaître également, à savoir la production et la destruction des êtres. Nous croyons qu'il est permis de soutenir que ce mouvement continuera : (a) parce que ce mouvement n'a pas sur les êtres corporels autant d'influence que lui en ont attribué les anciens philosophes, et après eux les anciens Théologiens ; tout au moins cette influence n'est pas l'unique raison de leur mouvement ; par leurs admirables évolutions « *les cieux chantent la* « *gloire de Dieu et le firmament annonce les œuvres de* « *ses mains* » (Ps. XVIII, 2), et c'est là une fin plus noble qui conviendra toujours au monde, même et surtout après sa rénovation ; (b) parce qu'il n'est nullement démontré que le mouvement soit une chose imparfaite et que le repos soit plus parfait que le mouvement ; tout au contraire le mouvement semble plus parfait, puisqu'à l'existence, il ajoute l'action ; (c) parce qu'un semblable arrêt ne pourrait être l'effet que d'un miracle qui suspendrait la loi de l'attraction et de la gravitation universelles. Nous n'hésitons pas à citer, malgré sa longueur, le passage suivant, qui est extrait d'un livre où la science théologique va de pair avec la science astronomique ; on y verra combien les données actuelles de cette dernière science rendent vraisemblable l'hypothèse que nous soutenons. « ... *Saint Thomas* « *et son ancienne Ecole ont enseigné qu'après le juge-* « *ment dernier tout mouvement cesserait dans le ciel* « *des astres. Malgré notre vénération pour le Prince* « *de la Scolastique, nous n'hésitons pas à nous écarter*

blable que Dieu placera les enfants sur la terre, afin qu'elle ne soit pas toute déserte et inhabitée. En effet, puisque les justes seront au ciel, les per-

« *ici de son sentiment. Si l'angélique Docteur avait* « *connu l'Univers visible tel qu'il est, ou du moins,* « *tel que la science actuelle le montre, il nous semble* « *évident qu'il aurait changé d'avis, comme il a changé* « *sur plusieurs points de doctrine après un plus long* « *examen de certaines questions. Pour lui, tous les mou-* « *vements des cieux se réduisaient à ceux assez simples* « *de sphères cristallines imaginées par Ptolémée. Ces* « *mouvements ne paraissent avoir pour but que de* « *produire, pour la Terre, la succession régulière des* « *jours et des nuits et l'enchaînement des saisons.*

« *Après les progrès incontestables des sciences mo-* « *dernes nous ne pouvons croire que ce soit là le seul* « *but des mouvements célestes. Qu'importe, en effet,* « *à nos hivers ou à nos printemps la translation de tout* « *notre système dans l'espace ? Qu'importe le balance-* « *ment de l'écliptique ou la variation imperceptible* « *et séculaire de l'excentricité de l'orbite terrestre ?* « *Qu'importent ces perturbations de tout genre impo-* « *sées à la marche de notre globe, par les masses pla-* « *nétaires gravitant autour du même soleil ? Qu'im-* « *portent surtout les mouvements propres des étoiles* « *et les ellipses plus ou moins allongées qu'elles décri-* « *vent, les unes autour des autres, dans des laps de* « *temps si considérables qu'il faut, pour que nous en* « *ayons conscience, les observations répétées de plusieurs* « *générations de savants ?*

« *Tous ces mouvements dont le plus petit nombre* « *seulement nous sont utiles, mais dont les autres pour* « *la plupart passent inaperçus pour nous, surtout ceux* « *qui sont le plus gigantesques, ont assurément une* « *autre raison d'être. Le Créateur avait un plan, quand*

vers en enfer, et que ceux-ci tiennent le milieu entre les uns et les autres, il est raisonnable de conclure qu'ils seront aussi dans un lieu intermé-

« *il les a imprimés aux corps eélestes. Les admirables* « *combinaisons imprimées par eux, si elles sont faites* « *pour être admirées par des créatures, ne peuvent l'être* « *que par celles dont la puissance de vision serait incom-* « *parablement supérieure à celle que notre œil peut* « *acquérir, même avec nos lunettes astronomiques les plus* « *colossales.*

« *Nos savants, avec leurs télescopes perfectionnés et* « *avec leurs spectroscopes, n'aperçoivent que quelques* « *détails de ces mouvements célestes. L'ensemble leur* « *échappe ; même pour eux les étoiles sont sensible-* « *ment immobiles ; ils n'en peuvent suivre de leurs* « *yeux la course fulgurante ; à peine peuvent-ils l'in-* « *diquer sur leurs cartes uranographiques par un léger* « *pointillé. Ils mourront avant d'avoir pu achever de* « *tracer une portion importante de ces orbites, et, si* « *par leurs calculs ils la devinent, seuls leurs succes-* « *seurs pourront la dessiner complètement.*

« *Et que parlons-nous des étoiles perdues à des dis-* « *tances inimaginables? cette Terre qui nous porte,* « *a elle-même des mouvements réguliers, dont aucun* « *homme, vécut-il aussi longtemps que les anciens pa-* « *triarches, ne constatera de ses yeux mortel l'achè-* « *vement total, une seule fois! La révolution annuelle* « *de notre planète est assez rapide pour mesurer les* « *diverses étapes de notre existence, mais certains de* « *ses mouvements ne font un tour entier que pendant* « *des laps de temps dans lesquels les années se comp-* « *tent par milliers. Ils semble, par exemple, que le* « *déplacement de la ligne des apsides, parcourant* « *la sphère en 21,000 ans, ou celui des points équi-* « *noxaux, par la précession des équinoxes, qui met*

diaire. Il faut avouer cependant que les Théologiens ne donnent pas ce point comme certain, parce que Dieu l'a tenu secret. Aussi quelques-

« *plus de 25,000 années ponr la parcourir, soient éta-*
« *blis pour compter les siècles et mesurer cette durée*
« *interminable que notre imagination effrayée confond*
« *presque avec l'éternité.*

« *Chacun des rouages multiples de cette merveil-*
« *leuse horloge constituée par l'ensemble des corps*
« *célestes, indique une subdivision du temps. La rota-*
« *tion des planètes sur elles-mêmes et la révolution de*
« *leurs satellites fixent les jours et les mois ; le mou-*
« *vement des Terres du ciel autour du Soleil indique*
« *les années ; le déplacement du périhélie et des points*
« *équinoxiaux et le balancement de l'écliptique mar-*
« *quent les dizaines ou les centaines de siècles ; mais le*
« *déplacement du Soleil dans l'espace, que marque-t-*
« *il ? Mais le mouvement d'ensemble de la Voie lactée,*
« *quelle période emploie-t-il pour s'accomplir ? et*
« *qu'indique le mouvement propre des nébuleuses, et*
« *quel temps faut-il pour que ces myriades de mondes,*
« *après s'être suffisamment rapproches, s'éloignent les*
« *uns des autres, pour se rapprocher de nouveau ?*
« *Mystère, mystère! Tout cela est trop beau et trop*
« *grandiose pour être détruit quand notre Terre sera*
« *transformée ! Le repos absolu ne serait pas ici une*
« *amélioration assurément. Ce serait l'anéantissement*
« *de toute cette géométrie en action, qui est un hymne*
« *du plus haut sublime chanté par la Création entière à*
« *la gloire du Dieu Très haut.*

« *Si ce tournoiement des mondes, qui, dans leurs*
« *rapides évolutions, enlacent leurs courbes lumineu-*
« *ses dans un inextricable réseau, est fait pour être*
« *contemplé par des créatures, il demande des specta-*
« *teurs qui ne soient soumis ni au temps ni à l'espace.*

uns ont-il cru qu'ils demeureraient dans un lieu ténébreux, près de l'enfer, ce qui n'est nullement admissible. D'autres ne déterminent rien, ne voulant pas s'avancer sans jour et sans lumière. D'autres (1) estiment pieusement et probablement que ce monde terrestre leur servira de demeure. Nous le croyons comme eux, mais c'est plutôt une opinion qu'une certitude théologique (2). Ce qui est

« *Pour admirer dans leur majesteuse magnificence ces* « *merveilles indescriptibles, il faut un œil pour lequel* « *rien ne soit trop grand ni trop petit, et qui, ne trou-* « *vant pas dans la distance des objets un obstacle invin-* « *cible à une perception distincte, puisse, à la fois,* « *embrasser l'ensemble et les moindres détails.*

« *Or le corps glorifié des Elus dominera le temps et* « *l'espace. Ce que la Foi et la Théologie nous enseigne-* « *gnent, touchant les qualités merveilleuses du corps* « *des bienheureux après la résurrection, est bien fait* « *pour nous convaincre qu'un tel spectacle leur sera,* « *même dans sa totalité, parfaitement visible.* » (ASTRONOMIE ET THÉOLOGIE par le R. P. Ortolan, p. 407-411).

1. Cathar. Opusc. DE STATU INFANT. — Suarez, DE PECCATO ORIG. sect. 6.

2. C'est l'opinion de Suarez (IN SUM. I. II. tr. 5, disp. 9, sect. 6, n. 6), de Lessius (DE DIV. PERF. l. 13, c. 22), de Jungmann (DE NOVISSIMIS, p. 279) et de Bautz (Weltende, p. 269 et suiv.), que les enfants morts sans baptême auront pour domicile la terre renouvelée. Toutefois nous ne devons pas oublier cet enseignement du IIe Concile de Lyon : « *Quant aux âmes de ceux qui* « *meurent avec le péché actuel mortel, ou avec le seul* « *péché originel, elles descendent aussitôt en enfer* » ; ni les termes de la condamnation de la 26e proposition du Concile de Pistoie, dans laquelle « *la doctrine qui*

plus certain c'est que là où ils seront, comme la Providence de Dieu leur aura donné des corps immortels et impassibles, ils ne souffriront pas, n'auront aucun besoin de boire ni de manger, et ne sentiront ni les rébellions de la chair, ni les mouvements des diverses passions ou concupiscences. Comme le foyer du péché, dit le Docteur subtil (1), ne leur a causé dans cette vie aucun mouvement désordonné, ainsi il ne leur en causera pas davantage dans l'autre. De là vient qu'ils ne convoiteront rien dont la privation puisse les attrister. Ainsi ils ne seront pas sujets aux passions de la haine et et de la vengeance, ils ne feront point de guerres qui pourraient les rendre misérables. Au contraire Dieu les enrichira de plusieurs perfections naturelles, parce qu'il convient à sa divine bonté que, dans cette commune rénovation du monde entier, il gratifie d'une manière excellente des biens de la nature son image, qui n'a point péché contre lui par sa propre volonté. Car s'il doit orner admirablement les cieux, la terre et les éléments insensibles, pourquoi

« *rejette comme une invention pélagienne l'existence* « *de cet endroit des enfers (que les fidèles appellent* « *communément les limbes des enfants) dans lequel* « *les âmes de ceux qui sont morts avec la seule faute* « *originelle sont punis de la peine du dam et nulle-* « *ment de la peine du feu* » est déclarée « *fausse, téméraire* « *et injurieuse pour les écoles catholiques.* » C'est pourquoi d'autres Théologiens, notamment Soto et saint Bonaventure, estiment qu'à ces enfants est assigné pour séjour un lieu *souterrain*.

1. In 2, dist. 33.

n'ornerait-il pas les âmes de ces petits, qui sont de beaucoup plus nobles que tous les corps, et que le péché originel ne rend pas indignes des biens inférieurs de la nature ? Ils ont été créés pour connaître, aimer et louer Dieu, et comme ils n'ont pas mérité d'être privés des moyens naturels de glorifier Dieu, il est à croire que Dieu, qui munit tous les êtres des vertus propres à atteindre leur fin, ne manquera pas d'éclairer leur intelligence par une connaissance excellente, qui leur permettra de connaître Dieu par le moyen des choses créées et puis de l'aimer et de le louer à cause de sa grandeur et pour tant d'œuvres admirables de sa toute-puissance. Elle leur permettra aussi de louer sa justice et sa sagesse, pour les grandes choses qu'ils auront vues au jugement dernier ; le souvenir de ces choses les portera à adorer Jésus-Christ dont ils auront quelque connaissance. Tous ces avantages réunis auront pour effet de les rendre contents de leur condition. De la sorte qu'après la Résurrection, tous les hommes étant divisés en trois catégories, les petits enfants tiendront le milieu. Ils ne seront ni au nombre des boucs ni au nombre des brebis, ils ne seront ni à droite ni à gauche, mais ils formeront une catégorie à part et ils chanteront eux aussi la plus grande gloire de Dieu, quoique sur un ton plus bas. Ainsi s'accomplira ce que dit le prophète : « *Le* « *ciel des cieux est au Seigneur, mais il a donné* « *la terre aux enfants des hommes.* » (Ps. 113) (1).

1. Un grand nombre de Théologiens estime que l'état de ces enfants sera matériellement le même que

Admirez ces œuvres de Dieu, la rénovation du monde, et la place qui sera faite aux petits après

celui de l'homme, si Dieu l'avait destiné à une fin purement naturelle ; c'est en effet ce qu'il est permis de conclure de toute la doctrine de saint Thomas. Lessius exprime parfaitement en ces termes le sentiment du Docteur angélique et de la plupart des Docteurs : « *Si, « comme l'enseignent communément les Docteurs, la « Providence divine fera en sorte qu'ils ne ressentent « aucune tristesse à cause de la perte du royaume du « ciel, parce qu'ils n'auront point péché par leur propre « volonté ; pourquoi ne croirions-nous pas qu'ils seront « ornés d'une manière excellente de tous les dons de « l'ordre naturel, à l'exclusion de ceux qui sont subs- « tantiellement surnaturels, qu'ils pourront connaître « Dieu, l'aimer et le louer pendant toute l'éternité ? « Car que feraient-ils dans cet état, toute autre occupa- « tion cessant ?... Il ne s'ensuit pas de là qu'on puisse « dire qu'ils obtiendront le bonheur naturel, quoique « peut-être ils doivent avoir tous les autres biens de « cet état.* » (De div. perf. l. xiii, c. 22, n. 145). Ils seront donc *matériellement* dans l'état même de bonheur naturel, c'est-à-dire tel que l'exige la nature de l'homme, mais on ne peut pas dire qu'ils aient obtenu *formellement* leur fin naturelle, parce qu'on laisserait entendre par là que Dieu destine une certaine catégorie d'hommes à cette fin, alors que tous les hommes sans exception sont destinés à la fin surnaturelle et que tous ceux qui ne parviennent pas à cette fin, soit à cause de leurs péchés actuels, c'est-à-dire des péchés commis par leur propre volonté, soit à cause du péché originel qui est le péché non de la personne, mais de la nature, — ce dernier cas est celui des enfants morts sans baptême, — ont manqué leur fin et sont *formellement* dans l'état de damnation.

la Résurrection générale. O Dieu, « *vos œuvres* « *sont admirables et mon âme les connaît gran-* « *dement.* » (Ps. 138). O Seigneur, que de grands desseins vous méditez d'accomplir encore dans ce monde ! j'y adore votre puissance, votre sagesse, votre miséricorde et votre justice. O noble Jésus, réparateur du monde, « *vos amis sont grandement* « *honorés et leur principauté est fortement* « *établie ; je les compterai et je les verrai plus* « *nombreux que les grains de sable.* » (Ps. 138). O Trinité adorable ! O divinité suprême ! Tout cet ordre est pour votre gloire et, après la fin du monde, Jésus ne règnera plus au ciel que pour tout rapporter à votre gloire et pour faire conspirer tous les chœurs des Saints à vous honorer sans fin. O Roi de gloire immortelle, vivez toujours ainsi, et faites-moi miséricorde, afin que j'entre dans votre royaume éternel.

XVIIIe MÉDITATION

DU RETOUR DE JÉSUS-CHRIST AU CIEL APRÈS LA SENTENCE DU JUGEMENT DERNIER

SOMMAIRE

Jésus-Christ, après le jugement, remontera au ciel plein de gloire. — Cette seconde Ascension sera plus glorieuse que la première. — Joie de tous les justes qui accompagneront Jésus-Christ montant au ciel.

I

Considérez que, lorsque le jugement aura été prononcé et en partie exécuté contre les réprouvés, sous les pieds desquels la terre s'entr'ouvrira pour les engloutir, Jésus-Christ victorieux et triomphant s'élèvera de nouveau au ciel, avec non moins de gloire et de magnificence qu'il en était descendu. Cette considération est une vérité certaine, parce que le lieu destiné à la demeure des corps glorieux est le paradis (1). C'est pourquoi Jésus-Christ, qui est glorieux et le Roi des bienheureux, doit avoir sa résidence éter-

1. Suarez, in 3 part. disp. 58, sect. 1.

nelle dans le ciel. Par conséquent quand le jugement pour lequel il était descendu sera fini, pendant que les méchants seront précipités confusément dans les gouffres de l'enfer, il remontera au ciel, et, afin d'exécuter l'arrêt prononcé en faveur des justes, il les élèvera tous avec lui, selon qu'il les y aura invités par ces paroles : « *Venez, les bénis de mon Père, possédez le* « *royaume qui vous a été préparé.* » (Matt. 25). Ce premier mot de la sentence renferme une amoureuse invitation à le suivre, et à l'accompagner dans son retour au ciel. « *Venez* », mes enfants, séparez-vous de la troupe maudite des réprouvés, venez à ma suite et dans ma compagnie. C'est ce que saint Paul donne encore à entendre quand, décrivant ce jugement dernier, il dit : « *Nous serons ravis dans les nues avec eux* « *dans l'air, et ainsi nous serons toujours avec* « *le Seigneur.* » (I Thess. 4). Jésus-Christ lui-même affirme assez clairement que les Saints se tiendront serrés autour de lui, quand il dit que : « *Comme l'éclair brille à l'Orient et paraît jus-* « *qu'à l'Occident, il en sera de même à l'avène-* « *ment du Fils de l'homme, et que là où le corps* « *sera, les aigles s'y rassembleront* » (Matt. 24) ; c'est-à-dire les Saints qui, semblables à des aigles pleines de force et d'agilité, prendront leur essor et s'élèveront au ciel en même temps que son humanité triomphante. Jamais entrée d'empereurs triomphant après la défaite de leurs ennemis, ne fut plus magnifique ni plus glorieuse, car tout ce qui s'y est rencontré de plus considérable pour rendre fameux leur triomphe, se retrouve d'une

manière beaucoup plus excellente dans ce retour glorieux de Jésus-Christ au ciel.

D'abord l'importance de la victoire remportée sur les ennemis rendait ces triomphes plus beaux, car plus ils avaient subjugué de peuples et mis à mort d'ennemis, plus était grand leur triomphe. Or Jésus-Christ triomphera après la défaite totale de tous ses ennemis, qu'il aura foudroyés au jour du jugement et précipités avec tous les démons dans les profondeurs des enfers, les mettant désormais dans l'impuissance de jamais s'insurger contre ses ordres. Secondement, les triomphes étaient d'autant plus fameux que le vainqueur était accompagné d'une plus grande multitude de captifs ou de combattants. Jésus-Christ sera alors accompagné des neuf chœurs des Anges, qui ont combattu avec lui pour précipiter les méchants dans l'enfer, et de toutes les âmes des Saints ; ils s'élèveront tous avec lui sur des nuées étincelantes qui rempliront l'univers d'une admirable beauté. Enfin le lieu et la renommée de la cité où avait lieu l'entrée triomphale contribuait beaucoup à la magnificence du triomphe, par exemple quand le triomphateur entrait à Rome ou à Constantinople. Aussi on ne peut imaginer combien sera glorieuse à ce point de vue l'Ascension de Jésus-Christ dans la Jérusalem céleste, dont les richesses merveilleuses sont décrites dans plusieurs chapitres de l'Apocalypse de saint Jean.

O Jésus, qu'il m'est doux de penser à ce glorieux retour ! O Fils du Très-Haut, élevez-vous au-dessus de tous les cieux en la compagnie de ces armées nombreuses de Saints qui auront

vaincu le monde et la mort, et qui seront ravis dans les airs à votre suite. Je vous vois pénétrer dans les cieux avec une telle majesté et une gloire si sublime que mon âme soupire après ce spectacle. O suprême victoire ! O joie très intime des cœurs, qui pourrait vous exprimer convenablement ! Oh ! que les tabernacles de Jacob sont beaux ! Que sont beaux les pavillons d'Israël ! Qu'elle sera belle, ô Dieu très suave de mon cœur, cette élévation au ciel ! Qu'il sera beau ce retour que Dieu le Père vous accordera, quand, le jugement une fois achevé, vos escadrons de Saints s'élèveront en même temps que vous avec des corps plus brillants que le soleil et chantant à l'envi le cantique de vos miséricordes éternelles ! O Seigneur! qu'ils seront bienheureux ceux qui vous auront servi constamment ! Qui m'accordera la joie, ô très aimable gardien et Rédempteur des hommes, de me voir un jour au milieu de ces phalanges victorieuses, sûr désormais de ne jamais vous perdre ? (1).

II

Considérez que cette seconde Ascension de Jésus-Christ, qui aura lieu après le jugement, sera plus glorieuse que la première Ascension qui eut lieu, quand après sa Résurrection il monta au ciel. Il semble tout d'abord qu'à sa première Ascension il soit parvenu au comble de la gloire, car son humanité fut élevée au-dessus de tous les cieux, dans le lieu qui lui convenait et sur un

1. Joan. Carmel. in STIM. COMP. c. 20.

trône, à la droite du Père, elle fut admise à jouir de tous les droits du Père et élevée à l'honneur le plus grand qui puisse être accordé à aucune créature. Pourtant il restait beaucoup de choses qui ne devaient se réaliser que dans cette seconde Ascension. Quand il monte au ciel après sa mort, il n'est accompagné que de deux phalanges de Saints, de ceux qui avaient vécu sous la loi de nature, et de ceux qui avaient vécu sous la loi de Moïse, et qu'il avait délivrés des limbes, pour les faire participer à sa félicité. Il n'emmenait pas avec lui les âmes qui lui étaient les plus chères, telles que celle de la bienheureuse Vierge, de ses Apôtres et de ses disciples et d'une multitude innombrable de Saints, qui ont paru depuis dans l'Eglise et qui y paraîtront jusqu'à la fin du monde, donnant l'exemple d'une sainteté héroïque. Il les laissait sur la terre au milieu des ennemis et des combats, en proie aux souffrances et aux calamités, qui sont inséparables de l'état de cette vie. Mais, dans cette seconde Ascension, il doit prendre avec lui toute la multitude des Saints qui l'accompagneront, et il ne laissera aucun de ses amis sur la terre ni dans les souffrances. Il aura sa maison et son cortège au complet, afin qu'il règne éternellement dans la maison de Jacob, il les aura tous dans l'état de la plus haute perfection qui puisse leur convenir, il les verra tous heureux et très contents, sans pleurs, sans gémissements, sans crainte, sans pauvreté, sans douleur. « *Le char de* « *Dieu*, chante le prophète, *est environné de mil-* « *lions d'élus, qui se réjouissent ; le Seigneur* « *est en eux, sur le Sinaï, au saint lieu.* » (Ps. 97).

En second lieu, après la première Ascension au ciel, il ne règne pas encore en tout lieu paisiblement, car si les Anges et les Saints du ciel le reconnaissent et s'assujettissent à lui, néanmoins jusqu'à la fin du monde, son royaume sur la terre est à la merci des troubles, des rébellions, des infidélités et des combats perpétuels. On lui conteste sa gloire, sa couronne et son titre de Fils de Dieu et de Chef des Anges et des hommes. La plupart lui refusent le service qui lui est dû, et il n'y a qu'une phalange de chrétiens fidèles, qui soutiennent son parti. Mais à dater de cette seconde Ascension, il entre paisiblement en possession de tous les droits de son domaine et il règne partout. Tout genou fléchit devant lui, au ciel et dans les enfers qui ont reconnu son autorité et sa grandeur au jour du jugement. Son Eglise n'est plus militante, elle est tout entière triomphante. Il n'y a plus de guerre, plus de rébellions, il est maître et seigneur de tout. Cette fois il est vrai de dire absolument : « *Le Seigneur a régné, il* « *s'est revêtu de beauté, il s'est revêtu et envi-* « *ronné de force, car il a affermi la terre qui ne* « *s'ébranlera plus.* » (Ps. 92).

En troisième lieu, après sa première Ascension au ciel, il ne donne encore à ses élus que la béatitude de l'âme seulement ; car, en attendant, leurs corps demeurent réduits en cendre et en poussière, et le contentement de ces âmes qui souhaitent d'être réunies à leur corps n'est point parfait. Tous les travaux des Saints ne sont pas encore pleinement récompensés, et la Fête du ciel n'est pas absolument complète. Mais après cette se-

conde Ascension au ciel, les âmes ont repris leur corps, et l'âme comme le corps reçoivent de Jésus-Christ leur récompense. Il n'y a plus rien à désirer, la joie est entière, la fête est universelle et ce retour au ciel marque la fin et la conclusion de tous les travaux et de tous les mérites des justes, comme aussi de tous les autres mystères. C'est la grande fête du ciel qui reçoit le plus riche trésor qu'il pouvait jamais recevoir, à savoir Jésus-Christ et toute l'Eglise triomphante. Il n'y a rien de vil ni de bas ; tout y est grand, tout y est céleste, tout y est divin, et les Saints « *règneront* « *dans tous les siècles des siècles.* »

Que je me réjouisse donc de toutes les forces de mon âme dans la pensée de ce retour ! O Jésus, si nous vous aimions, que nous aurions un pressant désir de voir cette grande solennité, par laquelle vous entrez en possession entière de votre empire et de tous vos droits très sublimes ! Car alors vous serez le chef de tous les justes qui monteront au ciel pour posséder votre royaume pacifique, et tous vous glorifieront pour la fidélité de vos miséricordes et pour la récompense démesurée de leurs travaux passés. O Eglise glorieuse, que ta félicité est merveilleuse ! auprès d'elle aucune des consolations de ce monde ne mérite d'être estimée quelque chose. C'est pourquoi mon âme est toute embrasée du désir de participer à ce bonheur. Allez donc, noble Jésus, prenez entièrement possession de votre royaume. « *Fuyez, mon bien-aimé, semblable à la biche et* « *au faon des cerfs sur la montagne des par-* « *fums.* » (Cant. 8) ; sortez de ce monde visible

pour n'y jamais revenir. Fuyez non en vaincu, mais en vainqueur, abandonnez le champ de bataille, pour aller promptement jouir du fruit de vos victoires dans votre cité toujours triomphante. Retirez-vous sur les montagnes odorantes, dans le lieu où seront vos Saints élevés à une grandeur divine et répandant de toutes parts l'odeur de leurs grâces et de leurs vertus ; ils vous combleront sans fin de louanges et de bénédictions. Allez sur les montagnes qui sont les Anges sublimes, au plus haut du ciel empyrée, et emmenez après vous les créatures délivrées de la mort par votre sang précieux (1). O retour triomphant ! O heureux qui vous accompagnera ! Oh ! je vous supplie donc, Verbe incarné, Fils de Dieu, Jésus très doux, dont les miséricordes sont ineffables, de me faire monter après les peines et les fatigues de cette vie avec vous et avec votre peuple prédestiné pour la terre des vivants, jusqu'à votre Sion céleste, où je me reposerai dans la contemplation de votre face (2).

III

Considérez la joie ineffable qu'éprouveront tous les justes à leur entrée dans le ciel, en la compagnie de Jésus-Christ. Quels transports d'allégresse, quand tout à coup la beauté infinie du paradis, soit la beauté spirituelle, soit la beauté corporelle, paraîtra aux yeux de leur âme et aux yeux de leur corps glorieux. La profondeur de

1. Lud. a Ponte, IN CANT. l. 5, exhort. 42, parag. 5.
2. Joan Carmel. ARS BENE MORIENDI, p. 3, c. 14.

cette vérité la met hors de la portée des esprits, car c'est un bien que nul autre ne peut bien comprendre, que celui-là seul qui le possède et qui en a la jouissance. Et néanmoins il ne faut pas le passer sous silence tout à fait. Le peu que l'on en peut entendre et concevoir est quelque chose de plus utile et de plus profitable que la science de tous les secrets de la nature. Donc, pour en concevoir quelque idée, représentez-vous ce que les justes diront alors à Jésus-Christ ou à Dieu, ce que Dieu leur dira, et ce qu'ils pourront se dire l'un à l'autre en entrant dans cette cité et en prenant entièrement possession du paradis. O Dieu bon, c'est donc maintenant que nous possédons le bien tant et tant désiré, le bien acquis par tant et tant de travaux. Je ne vous quitterai jamais. O le ravissement merveilleux ! O Dieu suprême, vous êtes ma douceur et ma très douce vie. Je n'ai donc plus de maux à craindre, puisque je vous possède, vous qui êtes l'objet et la fin de mes ardents désirs. « *O Seigneur, qu'il fait bon* « *être ici !* » (Matt. 17). Mais qui pourrait exprimer avec quelles suaves paroles Dieu recevra son Epouse et son Eglise triomphante, et avec combien de caresses amoureuses il se communiquera à chacun des justes, en leur disant : Réjouissez-vous maintenant, ô mes très chers enfants, réjouissez-vous, sans avoir désormais aucune crainte de perdre le souverain bien, que vous avez tant souhaité. Possédez-moi tout entier, moi qui me donne tout entier à vous. Réjouissez-vous du fond du cœur, réjouissez-vous de ma bonté infinie et de tous les avantages innombrables de ce beau

paradis. « *Mangez, mes amis, buvez, enivrez-* « *vous, ô mes très chers,* » (Cant. 3) ; rassasiez-vous pleinement de l'abondance de cette terre bénie.

Mais comme nous sommes incapables de dire d'une manière exacte la moindre partie de cette joie, passons à ce que les justes se diront l'un à l'autre dans leur entrée au ciel. Oh ! que d'applaudissements et de félicitations réciproques ! Oh ! quelle odeur suave de charité mutuelle se répandra dans cette sainte cité ! Que de chastes embrassements ! Que de tendres salutations ! Que de louanges réciproques pour les victoires remportées sur le monde et sur toutes ses tentations ! Qu'ils se réjouiront mutuellement de l'état où ils seront ! Qu'ils se provoqueront incessamment l'un l'autre à reconnaître leur bon Créateur, qui les a élevés à une condition si magnifique ! « *Alleluia, car notre* « *Dieu, le Seigneur tout-puissant, a régné. Ré-* « *jouissons-nous,* diront-ils, *et rendons-lui gloire* « *dans tous les siècles des siècles.* » (Apoc. 19). Chantons au grand Jésus, notre Chef et notre Rédempteur très aimable, avec une même allégresse, ce que nous avons cru sur la terre : « *Et son* « *royaume n'aura pas de fin* » (1) ; Jésus règnera toujours. O Roi des rois, ô monarque des monarques ! vous êtes digne de l'empire de tout l'univers. « *Et son royaume n'aura pas de fin.* » O royaume sans fin, vous lui appartenez très bien et justement. O Jésus, vivez donc toujours dans la gloire, dans la grandeur, dans la souveraineté et

1. In Symb. « *Et regni ejus non erit finis.* »

dans la félicité. Car votre règne est venu, « *et il* « *n'aura pas de fin.* »

O mon Dieu ! qu'heureux sont ceux qui ont méprisé les vanités du monde, et qui ne se sont pas attachés à une vie périssable, pour avoir part à cette vie éternelle ! O bienheureux ceux qui ont mortifié leurs membres et assujetti leurs passions sous le joug suave de votre loi immaculée ! O bienheureux ceux qui ont aimé la pénitence, qui ont pratiqué fidèlement les saintes œuvres et qui persévèrent jusqu'à la mort dans l'accomplissement de vos saintes volontés ! Seigneur immortel, quel horrible charme et quel affreux aveuglement tient les enfants d'Adam, pour qu'ils ne fassent aucun effort en vue d'arriver à cette félicité, qui mériterait qu'on souffrit tous les martyres du monde pour l'acquérir ? Hélas ! Seigneur, qu'ai-je fait jusqu'ici qui puisse me donner droit à un bonheur si sublime ? O Seigneur immortel, dont le règne n'aura pas de fin, faites que je vous serve mieux. Faites pareille grâce à tous mes frères. Car à quoi penses-tu, misérable créature, qui t'oubliant toi-même, t'épanches sur les vanités et les voluptés du siècle ? « *Jusqu'à quand serez-vous* « *dans la dissolution et dans les délices, fille* « *vagabonde ?* (Jér. 31). — Reviens, prévaricateur, à ton cœur, rentre en toi-même, avant que ton Seigneur vienne à toi pour te juger, et règle de telle sorte ta vie, que ton esprit retourne un jour à celui qui te l'a donné, que celui-là t'assigne un lieu de gloire et de repos parmi les Saints, afin que tu règnes avec le Père, le Fils et le Saint-Esprit, pendant toute l'éternité.

XIXE MÉDITATION

DE L'ÉTAT DE JÉSUS-CHRIST APRÈS LE JUGEMENT CONCLUSION DE CETTE TROISIÈME PARTIE

SOMMAIRE :

Jésus-Christ entrant au ciel présentera tous les justes à son Père éternel. — Toute principauté des hommes à l'égard l'un de l'autre cessera. — Dieu sera tout en tous.

I

Considérez trois choses remarquables que saint Paul affirme de Jésus-Christ, après la consommation du jugement. Voici la première : Jésus-Christ doit présenter l'Eglise entière à Dieu le Père : « *Après la fin, quand il aura livré le* « *royaume à Dieu le Père.* » (1 Cor. 15). Cette présentation aura lieu à son entrée triomphante dans le ciel, où il retournera après avoir prononcé les arrêts du jugement, et il est vraisemblable qu'elle se fera d'une voix sensible qui sera entendue de chacun des Saints et qu'il remerciera Dieu son Père. Il le louera pour sa miséricorde et pour les grâces qu'il a données aux élus par lui, et aussi

de s'être servi de son humanité sainte pour retirer tant de créatures de la servitude du péché, des voies et des pactes avec l'enfer, et pour les acheminer, par tant de voies admirables, au terme de leur salut. Puis il dira à son Père : ils sont vôtres, ô mon Père ; votre grâce les a délivrés des misères du péché, je vous les offre pour vous glorifier pendant toute l'éternité. Ainsi Jésus, en tant qu'homme, s'est acquis un royaume tout admirable, qui n'est pas composé d'hommes mortels et misérables, comme les empires les plus florissants de la terre, mais qui comprend toutes les créatures bienheureuses comblées de toutes sortes de biens et de grandeurs. Néanmoins il ne s'attribuera pas l'honneur et la gloire de cette conquête, il ne dira pas que c'est la vertu et la puissance de son humanité qui lui a assujetti tant de nobles et excellentes créatures, dont plusieurs avaient jadis été rebelles à ses grâces et lui avaient déclaré la guerre par le péché. Il ne fera pas comme ces rois de la terre qui attribuent tout à leur valeur et qui, se glorifiant en leurs vertus, se vantent de s'être soumis des peuples et des cités, tel que l'orgueilleux Salomon qui disait, à la vue de sa superbe Babylone : « *N'est-ce pas là cette Babylone dont « j'ai fait le siège de mon royaume, que j'ai bâtie « dans la grandeur de ma puisasance et dans l'é- « clat de ma gloire ?* » (Dan. 4), tel aussi que le roi actuel de l'Orient, qui dit avoir conquis par son invincible épée, tous les empires et toutes les régions dont il s'intitule le Seigneur. Jésus-Christ reconnaîtra Dieu, son Père, comme l'auteur de ces victoires sur les âmes, et il lui rapportera toute la

gloire et tout l'honneur du royaume de son Eglise triomphante, qu'il aura amenée au point de bonheur où elle se trouvera alors. C'est encore en ce sens que saint Paul dit : « *Après la fin,* « *quand il aura remis le royaume à Dieu le* « *Père* », c'est-à-dire qu'il lui aura cédé tout l'honneur et l'aura remercié de ses miséricordes envers tous ceux qui le composeront.

O heureux ceux que Jésus-Christ présentera alors à son Père éternel ! O Eglise *glorieuse, sans tache, sans souillure et sans aucun défaut !* (Eph. 5). O souhaitable présentation ! Oh ! quelle joie indicible dans toutes ces âmes ! Oh ! que je voudrais, ô Jésus mon Rédempteur, vivre de telle sorte que je sois du nombre de ces bienheureux que vous présenterez à votre Père ! En attendant, qu'à votre exemple je rapporte toujours mes œuvres à la Sainte Trinité, que je lui en attribue toute la gloire et que je lui en rende de très humbles actions de grâces.

II

Considérez que saint Paul dit encore que Jésus-Christ abolira toute principauté et domination, de manière que tout soit assujetti à Dieu, à qui lui-même sera assujetti selon son humanité. « *Quand toutes choses lui seront assujetties,* « *alors le Fils lui-même sera soumis à celui qui* « *lui a tout assujetti.* » (I Cor. 15). Saint Paul veut dire par ces paroles qu'après le jugement il n'y aura plus parmi les élus d'action hiérarchique, par laquelle les uns dépendent des autres, sont régis, dirigés, instruits et perfectionnés par les

autres. Mais tous seront immédiatement et sans intermédiaire soumis et unis à Dieu, qui les illuminera et perfectionnera lui-même par la lumière de la gloire. Jésus-Christ même, en tant qu'homme, ne fera plus les fonctions d'avocat, ni de médiateur, ni de chef de la milice spirituelle contre les puissances de l'enfer qui seront alors détruites (1). Il règnera par la sublimité et la prééminence de sa gloire, et non plus en commandant et en répandant ses grâces, ni en se servant du ministère des Anges et des pasteurs pour aider les âmes. Lui-même ne vaquera à autre chose qu'à honorer et à glorifier Dieu avec les bienheureux. Ainsi il sera soumis à Dieu et ne s'emploiera plus que pour Dieu seul, sans exercer aucune administration, dont les âmes n'auront plus besoin. Si bien que sur ce sujet saint Bernard (2) dit que les bienheureux ne s'occuperont pas à se louer les uns les autres, parce qu'ils s'occuperont uniquement et entièrement à louer Dieu, afin que ce que dit Isaïe s'accomplisse : « *En ce jour le Seigneur* « *sera seul exalté* » (ch. 2). Enfin Jésus-Christ sera encore soumis à Dieu, selon son corps mystique, qui est l'Eglise composée de ses élus, lesquels jouiront d'une paix entière dans le service qu'ils rendront à Dieu. Les méchants étant enfermés dans l'enfer, ils n'auront plus de trouble ni d'obstacle qui les détourne de rendre gloire à Dieu, et ils ne commettront plus aucune offense, pas même vénielle ; ce qui empêchait dans l'état

1. Catharinus, in hunc loc.

2. Serm. 5 DE OMNIBUS SANCTIS.

de cette vie mortelle leur parfaite soumission à Dieu. Il n'y aura plus de schisme, d'hérésie, de désobéissance ni de révolte ; tout sera tranquille, tout sera paisible, tout, sous l'humanité glorieuse de Jésus-Christ, conspirera à exalter sans fin la Sainte Trinité (1). Tel sera l'état de la Jérusalem

1. Michaël Palatius, in 4 Sent. dist. 47. — Le texte de saint Paul (I Cor. xv, 25) et notamment ces paroles : « *Alors le Fils lui-même sera soumis à celui qui se* « *sera soumis toutes choses, afin que Dieu soit tout en* « *tous*, » ont donné lieu à des interprétations diverses. Laissons de côté l'interprétation arienne qui voit dans ces paroles l'affirmation de l'infériorité du Fils à l'égard du Père, et l'interprétation socinienne, d'après laquelle le Fils serait dégradé par le Père. Des commentateurs catholiques ont prétendu, et de ce nombre ont été saint Jean Chrysostome, Théophylacte et Œcuménius, que saint Paul entendait parler de Jésus-Christ, comme Dieu, et que, par une semblable hyperbole, il voulait nous faire connaître l'accord parfait de la volonté du Père et de la volonté du Fils en même temps qu'exprimer que le Fils tire son origine du Père. Mais outre qu'une telle façon de s'exprimer serait absolument étrange, il est certain, d'après le contexte, que l'Apôtre entend parler du Christ selon la nature humaine et aussi d'une sujétion vraie et proprement dite. D'autres interprètes ont cru que saint Paul parlait de la soumission du corps mystique de Jésus-Christ, qui après le jugement sera parfaite. Cette interprétation que mentionne Bail, est adoptée par un grand nombre de Pères ; citons Origène, saint Athanase, saint Grégoire de Nazianze, saint Grégoire de Nysse, saint Cyrille d'Alexandrie et Théodoret, mais elle nous paraît difficile à admettre. Car, si parfois par le mot *Christ* est désigné le corps

bienheureuse, dont la paix sera assurée pour toute l'éternité. Jésus-Christ aura atteint son but, qui était que Dieu fut exalté et glorifié par d'innom-

mystique du Christ, c'est-à-dire l'Eglise, nous ne croyons pas qu'il y ait un seul cas où l'Eglise soit désignée par ce mot : *le Fils de Dieu*; sans compter que, d'après le contexte, celui qui sera soumis à Dieu n'est autre que celui-là même à qui Dieu a tout soumis, excepté Dieu lui-même, par conséquent ce sera le Christ et non l'Eglise. — Nous croyons donc que le véritable sens est que Jésus-Christ lui-même sera soumis à Dieu, non pas selon la nature divine, mais selon la nature humaine. Cette sujétion date, il est vrai, du premier instant de l'Incarnation, mais elle paraîtra aux yeux de tous avec un grand éclat après le jugement dernier, et se manifestera par le fait que le Christ se rapportera, lui-même et tout son corps mystique, à la gloire de Dieu. C'est la première des interprétations données par Bail. Par cette sujétion à l'égard de Dieu, saint Paul semble avoir voulu signifier un repos en Dieu parfait, et la cessation de tout ministère extérieur, soit corporel, soit spirituel ; car alors le temps de chercher Dieu sera passé, ce sera le temps de l'aimer et d'en jouir, en se soumettant absolument à lui. C'est ce qu'explique Suarez par ces paroles : « *On peut « dire que Paul assigne à cet état d'une manière spiri- « tuelle la soumission du Christ au Père, parce que le « Christ semble avoir maintenant une manière spéciale « de régir et de gouverner les hommes et les anges, en se « servant du ministère de ceux-ci pour procurer le salut « de ceux-là et pour leur communiquer la grâce et « divers autres dons. Alors un semblable régime ces- « sera, et le Christ ne s'appliquera qu'à une seule « chose, à savoir s'offrir lui-même, ainsi que tout son « royaume, à son Père. Saint Paul voulant donc indi-*

brables créatures, éloignées de tout mal et comblées de toute joie.

O Jérusalem céleste, qu'elle est grande l'abondance de ta paix assurée pour jamais ! L'hiver

« *quer la différence entre cet état et l'état présent, dit* « *qu'alors le Christ doit être soumis au Père, parce* « *qu'alors il ne fera pas autre chose que de se soumettre* « *au Père, et qu'il cessera, pour ainsi dire, d'accomplir* « *toutes les fonctions extérieures; car alors cesseront* « *tous les ministères, il n'y aura plus de nouvelles illu-* « *minations dans les Bienheureux, plus de joies acci-* « *dentelles causées par les conversions des pécheurs* « *et autres choses semblables, mais il n'y aura que la* « *pure contemplation de Dieu, toujours stable et per-* « *pétuelle, par laquelle le Christ tout entier, c'est-à-* « *dire la tête avec tous les membres, se portera vers* « *Dieu et se soumettra à lui.* » Et la raison que donne ensuite saint Paul s'accorde très bien avec cette explication : « ET ALORS LE FILS LUI-MÊME SERA SOU- « MIS AU PÈRE, AFIN QUE DIEU SOIT TOUT EN TOUS. « *Ce qui signifie : afin que Dieu seul règne et soit glo-* « *rifié en tous, et que tous les hommes aient en Dieu* « *tout ce qu'ils peuvent aimer et désirer saintement et* « *justement.* » C'est l'interprétation qu'a donnée saint Grégoire de Nysse (DE ANIMA ET RESURR.) : « COMME NOUS « PASSONS LA VIE PRÉSENTE DE DIVERSES MANIÈRES, IL Y A « BEAUCOUP DE CHOSES DONT NOUS USONS, TELLES QUE L'AIR, « LE LIEU, LA NOURRITURE, LE BREUVAGE ET D'AUTRES CHOSES « NÉCESSAIRES A LA VIE ; OR AUCUNE DE CES CHOSES N'EST « DIEU. MAIS LE BONHEUR QUE NOUS ATTENDONS PEUT SE « PASSER DE TOUTES CES CHOSES. LA NATURE DIVINE SERA POUR « NOUS TOUTES CHOSES ET REMPLACERA TOUT, ELLE SE DONNERA « ELLE-MÊME D'UNE MANIÈRE CONVENABLE ET ELLE S'ADAPTERA « A TOUS LES USAGES ET A TOUTES LES NÉCESSITÉS DE CETTE « VIE. » (In 3, p. disp. 44).

est passé et ne reviendra plus. Ton très aimable Epoux a essuyé toutes les larmes et a éloigné de toi tous les sujets de peine et de tristesse. Réjouis-toi donc, sainte cité des vivants, car tu vivras sans fin dans la tranquillité et dans la jouissance d'un plaisir immense, pour l'amour que t'a porté celui qui règnera en toi éternellement et au-delà. O cité très riche et très opulente, si une parcelle de tes biens apparaissait aux yeux des misérables mortels, s'ils voyaient ou ta concorde très suave, ou ta très haute sagesse, ou ta beauté parfaite, ou ta bonne grâce indicible, ou ta joie et ta jouissance sans bornes, quels effets ne produirait pas cette vue sur le cœur des hommes insensés ? De quel désir ardent ne te convoiteraient-ils pas ? Que ne feraient-ils pas ? Que ne quitteraient-ils pas ? Que ne donneraient-ils pas ? Que ne souffriraient-ils pas, pour avoir part à la gloire et à la joie que tu possèdes sans relâche, grâce à la vue de ton Roi immortel ? Dites donc, ô bienheureux qui autrefois avez travaillé et souffert sur la terre, que sont devenues vos peines et les rigueurs de vos pénitences? Tout est passé et un peu de souffrance est consolé par une allégresse infinie ; pour quelques légers nuages et un peu d'obscurité, le beau jour du ciel s'est levé et durera toujours ; votre gloire et votre renommée n'auront plus de fin. Pour cette raison je suis frappé d'étonnement et je ne sais que penser quand je vois les habitants de ce monde-ci courir, à perte d'haleine, après les biens d'un moment, et qui ne sont qu'une ombre fuyante, et quand je les vois s'acquérir la perdition éternelle par de grands soins et de grands travaux. Et toi,

ô noble et belle Epouse de Dieu, qui es amie de l'immortalité, ils ne veulent pas t'avoir au prix de la moindre austérité et de la moindre mortification ; tout cela leur est en horreur. Qu'est-ce que cela, ô Jérusalem très agréable, couronnée de splendeurs éternelles, exaltée jusqu'au voisinage de la divinité ? Un seul jour passé dans ton palais ne vaut-il pas mieux que tout ce qu'il y a d'aimable sur la terre ? O Roi pacifique d'un éternel royaume, qui ne désapprouvera une telle conduite, qui consiste à ne pas vouloir se mettre en peine ni en frais pour une acquisition si riche et si merveilleuse ? Hélas ! ils vous ont oublié, et tout ce qu'ils donnent, font ou endurent pour vous, si quelquefois ils y pensent, n'est digne d'aucune récompense et n'est guère considérable. J'abhorrerai donc la prudence du monde et les conseils de la chair. Les tourments de cette vie et les travaux nécessaires pour obtenir ce bien, me paraîtront pleins de douceur. Je ne plaindrai plus rien, pour avoir part à ce repos plein de délices. Je graverai cette espérance dans mon cœur, et alors tout délai me paraîtra long, jusqu'à ce que m'apparaisse, ô Jésus, ô mon Jésus, votre gloire qui me rassasiera.

III

Considérez que tout arrivera ainsi, « *afin*, dit encore saint Paul, *que Dieu soit tout en tous.* » (I Cor. 15) ; c'est-à-dire qu'il tienne lieu de tout à chaque bienheureux, de salut, de gloire, de joie, de richesse, de nourriture, de breuvage, de vêtement, de pensée, de mouvement, d'aliment, de

conducteur, de trésor, de lumière, de sanctificateur, de glorificateur et de toutes sortes de biens, pour rassasier pleinement tous les désirs, tous les appétits, et toute l'avidité des Saints. En lui seul on trouvera tout, on sera entièrement satisfait et heureux, et ainsi on n'aura plus besoin de rien hors de lui, mais chacun pourra lui dire comme saint François le lui disait ici-bas : *Mon Dieu et toutes choses* (1). Si bien que c'est la fin de l'Incarnation, de tous les mystères, de toutes les souffrances et de toute la vie de Jésus-Christ, que Dieu soit le tout et le bien absolu de chacun, après être sorti de cette vie mortelle. C'est la fin de l'Incarnation que tous les bienheureux ayant toute leur gloire et tout leur contentement dans la possession et la jouissance de sa nature infinie, trouvent en lui seul tout bien, leur dernière fin, et la fin de toutes les fins, comme Jésus dans son humanité est le moyen de tous les moyens, qui unit les bienheureux à leur bien souverain. Car, de même que nous reconnaissons deux principes non opposés ni contraires, mais s'accordant bien ensemble, tous les deux source de toute grâce et de tout bien spirituel, l'un invisible, qui est Dieu, l'autre visible, qui est Jésus, l'Homme-Dieu ; ainsi il y a deux fins, dont l'une est subordonnée à l'autre, la divinité infinie et l'humanité unie au Verbe. Comme toutes choses sont pour cette humanité, cette humanité elle-même est pour Dieu, qui est la fin de toute fin, et par ce moyen tout esprit béatifié demeure finalement en Dieu, comme

1. *Deus meus et omnia.*

en sa fin dernière et sa consommation. De la sorte tout est pour les élus, les élus sont pour Jésus-Christ et Jésus-Christ est pour Dieu, comme le dit saint Paul : « *Toutes choses sont pour vous,* « *vous êtes à Jésus-Christ et Jésus-Christ est à* « *Dieu.* » (I Cor. 3). Jésus-Christ est le moyen et la fin, et le moyen qui renferme la fin ; car il est « *la voie, la vérité et la vie.* » (Jean, 14).

O Dieu invisible ! O Dieu visible ! O fin de toute fin ! O paix ! O béatitude ! O rassasiement ! O joie inénarrable, qui est toute en Dieu et qui vient toute de Dieu seul ! O ma bienheureuse patrie, quand verrai-je cet état ? Oh ! « *que toute* « *langue confesse que le Seigneur Jésus-Christ* « *est pour la gloire de Dieu le Père* » (Philipp. 2)(1), et que tout les états, tant ceux de sa vie souffrante que ceux de sa vie bienheureuse, n'ont d'autre fin que de glorifier la divinité suprême ! O voie ! O vérité ! O vie ! O grand Jésus, faites que je contribue à cette gloire. Je m'attache à vous, je concours à votre dessein, je n'en veux pas d'autre dans ma vie que celui de seconder la noble intention que vous avez de glorifier souverainement la divinité. O Dieu suprême ! O Roi du paradis ! O monarque du monde, vous qui êtes toute la gloire, toute la sainteté, toute la joie et toute la béatitude du ciel, oh ! faites-moi miséricorde, en un mot soyez pour moi toutes choses.

1. « *Quia Dominus Jesus Christus est in gloriam* « *Dei Patris.* » ; textus græc. : εἰς δόξαν πατρὸς (Note de l'auteur).

FIN

AVIS

POUR L'USAGE DES MÉDITATIONS

Comme la Théologie' ne s'apprend pas en un jour, ces Traités doivent être lus plusieurs fois, et souvent on comprendra à la seconde lecture ce qu'on n'avait pas compris à la première.

Après avoir lu ou médité le Traité de la béatitude, pour y apprendre quelle est sa fin dernière et l'aimer, on pourra lire les Traités qui se rapportent plus spécialement à la vie purgative : à savoir les Traités des Actes humains, les Méditations sur la Pénitence dans le Traité des Sacrements, ainsi que le Traité de la Résurrection générale. De là on passera aux Traités qui se rapportent à la vie illuminative : savoir le Traité des Anges, des vertus cardinales, de l'Incarnation et de la Sainte Vierge. Puis on viendra aux Traités qui se rapportent à la vie unitive, tels que le Traité de l'Etat de perfection, la Méditation sur la Charité dans le Traité des Vertus théologales, comme aussi les Traités des Attributs de Dieu et de la Sainte Trinité.

Ou bien, pour s'accommoder aux divers temps de l'année chrétienne :

Depuis le commencement de l'Avent jusqu'à l'octave des Rois, on peut lire le Traité de l'Incarnation jusqu'à la 30e Méditation (3e Partie, 4e Traité);

Depuis l'octave des Rois jusqu'au Carême, on pourra lire le Traité de l'Œuvre des six jours et d'Adam (1re Partie, 4e Traité);

Depuis le commencement du Carême jusqu'au dimanche de la Passion, on pourra lire le Traité de la Résurrection générale (3e Partie, 4e Traité); ainsi que les Méditations sur la Pénitence (3e Partie, 3e Traité);

Depuis le dimanche de la Passion jusqu'à Pâque inclusivement, les Méditations qui resteront du Traité de l'Incarnation, en réservant les trois dernières pour le temps de l'Ascension;

Depuis Pâque jusqu'à l'octave de l'Ascension, le Traité des Vertus en général et celui des trois vertus théologales (Seconde seconde, 1er et 2e Traité).

Depuis l'octave de l'Ascension jusqu'à la Fête du Saint-Sacrement, le Traité de la Sainte Trinité (1re Partie, 2e Traité);

Durant l'octave du Saint-Sacrement, les Méditations sur la sainte Eucharistie (3e Partie, 3e Traité);

Depuis l'octave du Saint-Sacrement jusqu'à Notre-Dame du mois d'Août, le Traité des Attributs de Dieu, celui des quatre Vertus cardinales et celui de l'Etat de Perfection;

Depuis Notre-Dame d'Août jusqu'à Notre-Dame de Septembre, le Traité de la Sainte Vierge (3e Partie, 2e Traité).

Avant de lire un Traité en entier, il sera très utile d'en lire la Table et le Sommaire, pour con-

cevoir l'idée et le plan de tout le Traité, d'autant plus que quelques points y sont plus expliqués.

Pour méditer ou faire l'oraison mentale sur ces sujets, en supposant qu'on ait l'esprit capable de méditer et les conditions requises, telles que le temps, le lieu, la vigueur d'esprit et la pureté de l'âme; il faut observer ce que recommandent les Maîtres de la vie spirituelle, avant, pendant et après l'oraison.

Avant d'entrer en oraison, il faut étudier les points de la Méditation, et voir quelles bonnes affections pourront en résulter; sans cela on s'expose à ne rien faire dans l'oraison, et on ressemble à celui qui se met à table, alors qu'il n'y a aucun mets de prêt.

Il faut se mettre en la présence de Dieu, — c'est ce qui s'appelle la présentation; — et il faut accompagner cette présentation des actes de foi, d'espérance, de charité et d'adoration. Puis on fait la représentation, qui consiste à jeter un coup d'œil sur le point de la considération. On fait aussi l'invocation, par laquelle on demande à Dieu des grâces pour bien faire la Méditation.

Pendant l'oraison il ne faut point laisser passer une considération, sans y remarquer quelque vérité.

Dans le cas où les affections se présenteraient d'abord, la plupart des auteurs spirituels conseillent de s'y appliquer entièrement aussitôt, en laissant là toutes les considérations. Quelques-uns cependant ne sont pas de cet avis, au moins pour l'ordinaire, car on fait l'oraison mentale dans le but d'être porté au bien par la voie ordinaire

qui est celle des bonnes considérations, et souvent ceux qui s'échauffent aussi vite ne vont pas loin.

Quand on vient aux affections, il faut les amplifier et les étendre, et s'en appliquer spécialement à soi-même quelques-unes concernant le perfectionnement de ses propres mœurs, l'amendement de ses propres défauts et l'accomplissement de quelques pieux exercices, pour le jour même de l'oraison, ou peu après.

En général le moyen de faire, à la fin de l'oraison, le colloque avec Dieu ou avec les Saints, selon les sujets, consiste à se servir soit des actes d'adoration, de louange ou de respect, soit des actes d'offrande de son oraison, en expiation de ses fautes, soit des actes de demande, pour obtenir de Dieu la grâce de tenir ses résolutions.

Après l'oraison, on peut, si on en a le temps, examiner si on a observé ce que nous venons de dire. La chose principale est d'exécuter les bonnes résolutions qu'on y a formées ; car, quoi qu'il en soit de tout ce qu'on conseille d'y observer, l'oraison sera très utile, si l'on en sort plus humble, plus patient, plus doux, plus obéissant, plus mortifié et plus enflammé d'amour pour Dieu et pour le prochain.

ACTION DE GRACES
A DIEU

pour avoir achevé cet ouvrage.

O Seigneur Dieu, nous vous louons (1),
Et pour Seigneur vous saluons.
Toute la terre vous révère
Et vous confesse éternel Père.

Toutes les puissances des cieux,
Tous les Archanges glorieux,
Chérubins, Séraphins, vous prient,
Et sans cesse d'une voix crient :

Le Seigneur des armées est saint,
Il est deux fois et trois fois saint,
Et toute la terre est remplie
Du ton de sa gloire accomplie.

Les saints Apôtres honorés,
Les Martyrs de blancs décorés,
La troupe de tous le Prophètes
Chante vos louanges parfaites.

L'Eglise est partout confessant
Vous Père, grand Dieu tout-puissant,
De qui la majesté immense
N'est que vertu, gloire et puissance.

1. Te Deum laudamus, parmi les œuvres de Ronsard.

Et votre Fils de gloire plein,
Vénérable, unique et certain
Et le Saint-Esprit qui console
Les cœurs humains de sa parole.

O Christ, roi de gloire en tout lieu,
O Christ, éternel Fils de Dieu,
Qui, pour ôter l'homme de peine,
Etes né d'une Vierge humaine.

Vous avez vaincu par effort
L'aiguillon de la fière mort,
Ouvrant la maison éternelle
A toute âme qui est fidèle.

Etant à la dextre monté
De Dieu, près de sa Majesté,
Chacun en cette foi se fonde,
Que reviendrez juger le monde.

O donc, nous prions humblement
Que vous nous aidiez fortement,
Nous ayant, d'une mort amère,
Racheté par rançon si chère.

Faites-nous être glorieux
Au nombre du troupeau heureux
De vos élus, pour avoir place
A vous contempler face à face.

Sauvez votre peuple, ô Seigneur,
Bénissez-le de tout bonheur,
Régissez, gardez en tout âge,
Ceux qui sont de votre héritage.

Nous vous bénissons tous les jours,
Et de siècle en siècle toujours

Pour célébrer votre mémoire,
Chantons de votre nom la gloire.

O Seigneur Dieu, sans offenser,
Ce jour ici puisse passer,
Et que votre faveur accorde
A nos péchés miséricorde.

Seigneur tout béni et tout doux,
Etendez grâce dessus nous,
Car en votre douce clémence
A vous toujours notre espérance.

En vous, Seigneur, j'ai espéré,
Jamais confus je ne serai ;
Ceux en qui votre grâce abonde
Auront la gloire en l'autre monde.

TABLE

DE QUELQUES MÉDITATIONS

Propres pour une récollection annuelle ou Exercice des dix jours sur la troisième Partie.

La première journée vous prendrez, dans le quatrième Traité, la Méditation Ire et les deux suivantes.

La deuxième journée la Méditation VIIe et les deux suivantes, dans le même Traité.

La troisième journée la Méditation XIIe et les deux suivantes, dans le même Traité.

La quatrième journée la Méditation XXe, qui traite de la Pénitence et les deux suivantes, dans le troisième Traité.

La cinquième journée la Méditation XXVIe et les deux suivantes, dans le même Traité.

La sixième journée la Méditation XXXe et les deux suivantes, dans le même Traité.

La septième journée vous prendrez encore, dans le troisième Traité, la Méditation XIIIe, sur l'Eucharistie et les deux suivantes.

La huitième journée, vous prendrez, dans le premier Traité, la Méditation XXIXe et les deux suivantes.

La neuvième journée, vous prendrez, dans le

même traité, la Méditation XXXIIIe et les deux suivantes.

La dixième journée vous prendrez encore, dans le premier Traité, la Méditation L^e et la Méditation LIe, et, dans le quatrième Traité, la Méditation XIXe, la dernière de toutes.

Cette récollection doit se faire pour réparer les manquements de la vie passée, pour concevoir une nouvelle ardeur à servir Dieu, à honorer et à imiter les retraites de Jésus-Christ, soit au désert, soit pendant sa vie cachée, à Nazareth, soit sur les montagnes ou autres lieux. Il faut aussi employer ce temps avec autant de pureté et de sainteté, que si c'était le dernier de notre vie, et qu'après cela nous dussions mourir.

Pour faire la récollection, il faut choisir le temps où nous sommes hors des affaires. Il faut se lever à une heure fixe, fixer une heure de la journée pour chaque exercice. Les premiers jours, il faut s'adonner à l'examen de ses péchés, de ses habitudes et de ses inclinations vicieuses ; pendant les derniers jours il faut examiner ses dispositions actuelles.

Il faut faire chaque jour les trois Méditations désignées, dans l'ordre suivant : La première, le matin, en se levant ; la seconde avant dîner, et la troisième avant souper. Ceux qui ne sont pas habitués à la Méditation, se contenteront de les lire posément et d'insister davantage sur ce qui les touche. On peut y ajouter la pratique de l'Horloge de la Passion, à chaque heure du jour, telle que nous l'enseignons dans la *Philosophie affective ;* on peut aussi entendre la messe selon la méthode qui est dans *l'Ornement intérieur*, qui

fait partie de la même philosophie, et faire, chaque soir, l'exercice des mourants, qui est dans le même Ornement, parce que le fruit de ces retraites est de bien se préparer à la mort et de se mettre en état de paraître devant Dieu.

Le directeur vous dira le reste, et l'*Année chrétienne* du P. Suffren, tome 1er, deuxième partie, vous donnera les raisons qui justifient ce genre de Méditation, dans lequel on unit les considérations de l'intelligence aux affections de la volonté.

TABLE DES AUTEURS

cités dans la Théologie affective

Adamus Sasbout.
D. Ambrosius Mediolanensis.
Ambrosius Spiere.
Ambrosius Catharinus.
Arboreus, doctor Paris.
D. Athanasius.
Aristoteles.
Alcuinus.
Ailredus.
Alphonsus Tostatus.
Antonius Vercellensis.
Alardus Gazœus.
Altissiodorensis, Doct. Paris.
Aloysius Novarinus.
Albertus Magnus.
Anastasius Sinaïta.
Anastasius Nicœnus.
Androœas Duvallius, doctor Paris.
Androœas de Saussay.
Androœas Cretensis.
Amadœus.
Ambrosius Paré.
Almanius, doct. Paris.
Androœas Victorellus.

Alensis, doct. Paris.
Adrianus, papa.
Antiochus.
Alanus de Rupe.
Œstius.
D. Augustinus.
Arturus a monasterio.
Alvarez de Paz.
D. Anselmus.
Annales Francorum Fuldenses.
Œgidius Romanus, doct. Paris.
D. Bonaventura, doct. seraphicus, Paris.
Baronius.
S. Brigitta.
Balduinus.
Balduinus jurisconsultus.
Beletus, doct. Paris.
Bromlardus.
Binius.
Bannes.
Bolduccus.
Le cardinal de Bérulle.
F. Bertoldus.
Bzovius.
Bellarminus.
Becanus.
D. Basilius Magnus.
D. Basilius Seleuciensis.
D. Bernardus.
Bernardus Possevinus.
D. Bernardinus Senensis.
Bernardinus de Bustis.
Beda.

Bonacina.
Bartholomœus Sybilla.
Boverius.
Boëtius.
Bœradas.
Binet.
S. Bruno.
P. Bourgouin.
Concilia generalia et provincialia.
D. Clemens Alexandrinus.
Carthagena.
Cicero.
Cœsar.
Du Chêne.
Corduba.
Chronique des Frères mineurs.
Collius.
Canus.
Christianus Grammaticus, seu Duntmarus.
Canisius.
Ste Catherine de Gênes.
Cajetanus.
Corenus.
Cornel. a Lapide.
Catechismus ad Parochos.
Cavellus.
D. Dionysius Areopagita.
Dionysius Carthusianus.
Des Portes.
Discipulus seu Erolstius.
Delrio.
Durandus de Sancto Portiano, doct. Paris.
D. Joan. Damascenus.

Eusebius.
D. Epiphanius.
Enodius.
Isaias abbas.
Emmanuel Sa.
P. Eudes.
Euthymius.
Espencœus, doct. Paris.
Eugubinus Stacus.
Etats et Empires.
Philo Judœus.
S. Franciscus Assisias.
Franciscus Maironius, doct. Paris.
François de Sales.
Flodoardus.
D. Fulgentius Ruspensis.
Folengius.
Ferdinandus Castiglius.
Franciscus Suarez.
Florimond de Remon.
Gaufridus de Bello loco.
Gofridus, abbas Vindocinensis.
Genebrardus, doct. Paris.
Ste Gertrude.
Guigo Carthusianus.
Gazet.
Gaudentius Brixianus.
Guillelmus Parisiensis.
Gregorius Venetus.
Gregorius de Valentia.
Girardus Zutphaniensis.
D. Gregorius Magnus.
Goran. doct. Paris.

Gregorius Nazianz. seu Theolog.
Grenade.
Gordonus.
Galphridus.
Guerricus abbas.
Galenus.
Galatinus.
Guillelmus Durandus.
Hesychius.
Henricus de Gandavo, doct. Paris.
Helinandus.
Holcot, doct. Paris.
Henricus Suso.
D. Hieronymus.
D. Hilarius.
Hugo cardinalis, doct. Paris.
Hugo de sancto Victore.
Hugo de Foilleto.
Hervœus, doct. Paris.
Harphius.
Hailgrinus card.
Herodotus.
Henricus de Assia.
Hildebertus, Cœnomanensis episcopus.
Hortulus devotionis.
S. Hildephonsus.
Jacobus de Victriaco.
Jacobus a Valentia.
Frère Jacob.
Joannes Gerson, doct. Paris.
Joannes a Jesu Maria, seu Joan. Camelitanus.
Junilius.
Isidorus Hispalensis.

Joannes Maldonatus.
S. Justinus.
D. Irenœus.
P. Jean de la Croix.
P. Jean de Sainte Marie, dominicain.
Idiota.
Idiota Ferdinandus de las infantas.
Joannes de Tambaco.
Joannes Driedo.
Isaias presbyter.
Josephus.
Joannes Viguerius.
Joannes Jerosolymitanus.
Jansenius Gandavensis.
Jodocus Clictovœus, doct. Paris.
Isambertus, doct. Paris.
P. Joseph.
Joannes Godier.
Joannes Sanchius.
Lombardus seu Magister Sententiarum.
Lactantius.
Lessius.
Ludovicus de Ponte, ou Dupont.
Ludovicus Blosius.
Lyranus.
S. Leo.
Ludolphus.
Ludovicus Chresolius.
Labata.
Lichetus.
Landspergius.
Card. de Lugo.
Matthœus Paris.

Methodius.
Mauburnus.
Mart. de Magistris, doct. Paris.
D. Maximus Taurinensis.
Maximus abbas.
Malderus.
Metaphrastes.
Michel de Sainte Sabine.
Michaël Palatius.
Mœratius.
Metezellus.
Malonius.
Martinus Bresserus.
Meliet.
Medina.
Molina.
Michaël Syngelus.
Melchiades papa.
Nicolaus de Cusa.
Nicephorus.
Nilus abbas.
Origenes.
Plato.
Philippus abbas.
Philippus de Grève.
Philippus Gamachœus, doct. Paris.
Philippus Bergomas.
Philippus Boskerius.
Petrus Chrysologus.
Petrus Reginalditus.
Pelbartus de Themisvar.
Picus Mirandulanus.
Plinius.

Prosper Aquitanicus.
Paul de Barry.
Petrus Blesensis.
Platus.
Palladius.
Paulutius episcopus.
Petrus Damianus.
Paleotus.
Pascasius.
Pitsœus.
Paulus Soncinas.
Paulus Cararias.
Petrus Soto.
Paludanus.
Pontius.
Pijerius.
Petrus Comestor.
Paulus Palatius.
Pererius.
Pineda.
Richardus a S. Victore.
Rupertus.
Radulphus Ardentius.
Rusbrochius.
Raulinus, doct. Paris.
Rumetus Abbavil, doct. Paris.
Robertus de Sorbona, doct. Paris.
Robertus de Sebond. seu Tolosanus.
Robertus Hallus.
Raymondus Lullius.
Ribera.
Rossignolius.
Seneca.

Sixtus Senensis.
Stephanus Brulefer, doct. Paris.
Sciachevius.
Scotus, doct. subtilis, seu Joan. Duns, doct. Paris.
Strabus seu Glossa ordinaria.
Simon de Cassia.
Sanctius.
Spondanus.
Serrarius.
De Saintes, doct. Paris.
Saintes Pagninus.
Stapleton.
Severus Sulpitius.
Sherlogus.
Spartianus.
P. de Saint-Jure.
Dominicus Soto.
Theodoretus.
Thomas a Kempis.
Thomas a Jesu.
Thomas Sanches.
Thomas de Courcelis, doct. Paris.
Thaulerus.
De Turrecremata, card.
Thomas Hurtado.
Tyrœus.
Theophylactus.
Theophilus Anthiochenus.
Timothœus presbyter.
Thuet, doct. Paris.
Tritemius abbas.
Titus Livius.

D. Thomas, doct. angelicus, Paris.
Tableaux des hommes illustres de la Compagnie de Jésus.
Vatablus.
Viguerius, cardinal.
Valesius, medicus.
Valesius, jesuita.
Veruchinus, capucin.
Vincentius Belvacensis.
Vincentius Ferreriensis.
Vasquez.
Velosillus.
De Victoria, doct. Paris.
Vuadingus.
Viegas.
Zamorensis, episcopus.
Zeno Veronensis.
Vivaldus.
Umbertus, doct. Paris.

Nous citons aussi quelquefois certains de nos autres ouvrages, tels que la PHILOSOPHIE AFFECTIVE ou le Livre DE TRIPLICI EXAMINE, un autre Livre intitulé DE BENEFICIO CRUCIS, ou ARTICULI DISPUTATI DE GRATIA, qui se trouve presque en entier dans notre SOMME DES CONCILES en latin.

TABLE DES MÉDITATIONS

propres

aux Dimanches, aux Fêtes principales de l'année

et aux Féries de Carême

Table des Méditations propres aux Dimanches, aux Fêtes principales de l'année et aux Féries de Carême.

1er Dimanche de l'Avent : « *Et alors ils verront* « *le Fils de l'homme venir sur les nues avec une* « *grande puissance et une grande majesté* ». (Luc. 21). 3e Partie, 4e Traité, 9e Méditation.

2e Dimanche de l'Avent : « *Est-ce vous qui de-* « *vez venir* ? » (Matt. 22). 3e Partie, 1er Traité, 3e Méditation.

3e Dimanche de l'Avent : « *Je ne suis pas digne* « *de dénouer les cordons de ses souliers* » (Jean, 1). 3e Partie, 1er Traité, Méditation 23e.

4e Dimanche de l'Avent : « *Il prêchait le bap-* « *tême de pénitence* » (Luc, 3). 3e Partie, 3e Traité, 30e Méditation.

Jour de Noël : « *Et elle mit au monde son Fils* « *premier-né* » (Luc, 2). 3e Partie, 1er Traité, 26e Méditation.

Premier jour de l'an : « *Afin que l'enfant fut* « *circoncis* » (Luc, 1). 3e Partie, 1er Traité, 27e Méditation.

Jour des Rois : « *Voici que des Rois viennent* « *de l'Orient à Jérusalem* » (Matt. 2). 3e Partie, 1er Traité, 28e Méditation.

Dimanche dans l'octave de la Nativité : « *Un* « *glaive transpercera votre âme* » (Luc, 2). 3e Partie, 2e Traité, 13e Méditation.

Dimanche dans l'octave des Rois : « *Ils le trou-* « *vèrent au temple, assis au milieu des Docteurs* » (Luc, 2). 3e Partie, 1er Traité, 29e Méditation.

Octave de l'Epiphanie : « *Je suis venu baptiser* « *dans l'eau* » (Jean, 1). 3e Partie, 1er Traité, 32e Méditation.

2e Dimanche après l'Epiphanie : « *Des noces fu-* « *rent faites à Cana, en Galilée* » (Jean, 2). 3e Partie, 3e Traité, 9e Méditation.

3e Dimanche après l'Epiphanie : « *Si vous vou-* « *lez, vous pouvez me guérir* » (Matt. 8). 3e Partie, 1er Traité, 9e Méditation.

4e Dimanche après l'Epiphanie : « *Alors ceux* « *qui étaient présents furent saisis d'étonnement,* « *et ils disaient : Quel est celui-ci ?* » (Matt. 8). 3e Partie, 1er Traité, 36e Méditation.

5e Dimanche après l'Epiphanie : « *Pendant que* « *les hommes dormaient, son ennemi vint et* « *sema de l'ivraie parmi le blé* » (Matt. 13). Première-seconde, 3e Traité, 17e Méditation.

6e Dimanche après l'Epiphanie : « *Lorsqu'il a* « *crû, il est plus grand que tous les autres légu-* « *mes* » (Matt. 13). Première-seconde, 1er Traité, 9e Méditation.

Dimanche de la Septuagésime : « *Allez-vous* « *aussi à ma vigne* » (Matt. 20). Première-seconde, 1er Traité, 9e Méditation.

Dimanche de la Sexagésime : « *Et en semant,* « *une partie du grain qu'il semait tomba le long* « *du chemin, où il fut foulé aux pieds* » (Luc, 8). Première-seconde, 4e Traité, 8e Méditation.

Dimanche de la Quinquagésime : « *Seigneur* « *faites que je voie !* » (Marc, 10). Première-seconde, 1er Traité, 6e Méditation.

Premier jour du Carême : 3e Partie, 4e Traité, 3e Méditation.

1er Dimanche de Carême : « *Et le tentateur* « *s'approchant lui dit.* » (Matt. 4). 3e Partie, 1er Traité, 33e Méditation.

2e Dimanche de Carême : « *Et il se transfigura* « *en leur présence* » (Matt. 17). 3e Partie, 1er Traité, 38e Méditation.

3e Dimanche de Carême : « *Jésus chassait le* « *démon* » (Luc, 11). 1re Partie, 3e Traité, 19e Méditation.

4e Dimanche de Carême : « *Jésus donc levant* « *les yeux* » (Jean, 6). 1re Partie, 1er Traité, 29e Méditation.

5e Dimanche de Carême : « *Qui de vous me* « *convaincra de péché ?* » (Jean, 8). 3e Partie, 1er Traité, 13e Méditation.

Dimanche des Rameaux : « *Voici ton Roi qui* « *vient à toi* ». (Matt. 21). 3e Partie, 1er Traité, 20e Méditation.

Vendredi-Saint : 1re Partie, 1er Traité, 40e Méditation.

Fête de Pâques : « *Il est ressuscité, il n'est* « *plus ici* ». (Marc., dern. chap). 3e Partie, 1er Traité, 47e Méditation.

Dimanche de Quasimodo : « *Mon Seigneur et*

« *mon Dieu* » (Jean, 20). 3e Partie, 1er Traité, 45e Méditation.

2e Dimanche après Pâques : « *Je suis le bon* « *Pasteur.* » (Jean, 10). 3e Partie, 1er Traité, 19e Méditation.

3e Dimanche après Pâques : « *Et personne ne* « *vous ravira votre joie.* » (Jean, 16). 3e Partie, 4e Traité, 10e Méditation.

4e Dimanche après Pâques : « *Le prince de ce* « *monde est déjà jugé.* » (Jean, 16). 1re Partie, 3e Traité, 19e Méditation.

5e Dimanche après Pâques : « *Si vous demandez* « *quelque chose à mon Père en mon nom, il vous* « *l'accordera.* » (Jean, 16). Seconde-seconde, 3e Traité, 8e Méditation.

Les Rogations : Seconde-seconde, 9e, 10e et 11e Méditations.

Jour de l'Ascension : 3e Partie, 1er Traité, 47e Méditation.

6e Dimanche après Pâques : « *Ils vous traite-* « *ront ainsi, parce qu'ils ne connaissent ni mon* « *Père, ni moi.* » (Jean, 15). 1re Partie, 2e Traité, 7e Méditation.

Octave de l'Ascension : 3e Partie, 1er Traité, 49e Méditation.

Jour de la Pentecôte : 1re Partie, 2e Traité, 18e Méditation.

Lundi de la Pentecôte : « *Dieu a tant aimé le* « *monde, qu'il lui a donné son Fils unique.* » (Jean, 3). 3e Partie, 1er Traité, 8e Méditation.

Dimanche de la Trinité : 1re Partie, 2e Traité, 1re Méditation.

Fête du Saint-Sacrement : 3e Partie, 3e Traité, 7e Méditation.

Dimanche dans l'octave du Saint-Sacrement : « *Un homme fit un grand festin.* » (Luc, 14). 3e Partie, 3e Traité, 16e Méditation.

Octave de la Fête du Saint-Sacrement. 3e Partie, 3e Traité, 19e Méditation.

3e Dimanche après la Pentecôte : « *Il y aura* « *une grande joie au ciel pour un pécheur qui* « *fait pénitence.* » (Luc, 15). 1re Partie, 3e Traité, 26e Méditation.

4e Dimanche après la Pentecôte : « *Ayant tout* « *quitté, ils le suivirent.* » (Luc, 5). Première-seconde, 4e Traité, 8e Méditation.

5e Dimanche après la Pentecôte : « *Si votre* « *justice n'est pas plus grande que celle des Scri-* « *bes et des Pharisiens, vous n'entrerez pas dans* « *le royaume des cieux.* » (Matt. 5). Première-seconde, 3e Traité, 6e Méditation.

6e Dimanche après la Pentecôte : « *J'ai pitié de* « *ce peuple.* » (Marc, 8). 1re Partie, 1er Traité, 26e Méditation.

7e Dimanche après la Pentecôte : « *Celui-là en-* « *trera dans le royaume des cieux qui fait la* « *volonté de mon Père.* » (Matt. 7). 1re Partie, 1er Traité, 22e Méditation.

8e Dimanche après la Pentecôte : « *Les enfants* « *de ce siècle sont plus prudents que les enfants* « *de lumière.* » (Luc, 16). Première-seconde, 2e Traité, 3e Méditation.

9e Dimanche après la Pentecôte : « *Parce que* « *tu n'as pas connu le temps où Dieu t'a visitée.* » (Luc, 19). 1re Partie, 1er Traité, 3e Méditation.

10e Dimanche après la Pentecôte : « *Celui qui* « *s'humilie sera exalté.* » (Luc, 18). Seconde-seconde, 3e Traité, 24e Méditation.

11e Dimanche après la Pentecôte : « *Il a bien* « *fait toutes choses.* » (Marc, 7). 1re Partie, 1er Traité, 29e Méditation.

12e Dimanche après la Pentecôte : « *Bienheu-* « *reux les yeux qui voient ce que vous voyez.* » (Luc, 10). Seconde-seconde, 2e Traité, 7e Méditation.

13e Dimanche après la Pentecôte : « *Il vint se* « *jeter aux pieds de Jésus, le visage contre terre,* « *pour lui rendre grâce.* » (Luc, 17). Seconde-seconde, 3e Traité, 12e Méditation.

14e Dimanche après la Pentecôte : « *Cherchez* « *premièrement le royaume de Dieu.* » (Matt. 6). Première-seconde, 1er Traité, 1re Méditation.

15e Dimanche après la Pentecôte : *Voilà qu'on* « *portait un mort en terre.* » (Luc, 7). 3e Partie, 4e Traité, 1re Méditation.

16e Dimanche après la Pentecôte : « *Est-il per-* « *mis de guérir le jour du Sabbat ?* » (Luc, 14). 1re Partie, 4e Traité, 8e Méditation.

17e Dimanche après la Pentecôte : « *Tu aime-* « *ras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur.* » (Matt. 22). Seconde Partie, 2e Traité, 22e Méditation.

18e Dimanche après la Pentecôte : « *Ayez con-* « *fiance, mon fils, vos péchés vous sont pardon-* « *nés.* » (Matt. 9). Seconde-seconde, 3e Traité, 12e Méditation.

19e Dimanche après la Pentecôte : « *Il y aura*

« *des pleurs et des grincements de dents.* » (Matt. 22). 3e Partie, 4e Traité, 11e Méditation.

20e Dimanche après la Pentecôte : « *Si vous ne* « *voyez des miracles et des prodiges, vous ne* « *croyez point.* » (Jean, 4). Seconde-seconde, 2e Traité, 6e Méditation.

21e Dimanche après la Pentecôte : « *Ne devais-* « *tu pas avoir pitié de ton compagnon, comme* « *j'avais eu pitié de toi ?* » (Matt. 18). Première-seconde, 2e Traité, 6e Méditation.

22e Dimanche après la Pentecôte : « *Rendez à* « *César ce qui est à César.* » (Matt. 22). Première-seconde, 3e Traité, 6e Méditation.

23e Dimanche après la Pentecôte : « *Ma fille,* « *levez-vous, je vous le commande : au même* « *instant la fille se leva.* » (Marc, 5). 3e Partie, 3e Traité, 19e Méditation.

24e Dimanche après la Pentecôte : « *Quand* « *vous verrez l'abomination de la désolation dans* « *le lieu saint.* » (Matt. 24.) 3e Partie, 4e Traité, 4e Méditation.

Pour les fêtes de la Sainte Vierge vous prendrez quelque Méditation propre à la fête dans la 3e Partie et le 5e Traité.

Pour la fête d'un martyr : Seconde-seconde, 3e Traité, 17e Méditation.

Pour la fête d'un Docteur : Seconde-seconde, 3e Traité, 21e Méditation.

Pour la fête d'un confesseur : Seconde-seconde, 4e Traité, 4e Méditation.

Pour la fête d'un religieux : Seconde-seconde, 4e Traité, 4e Méditation.

Pour la fête d'une vierge : Seconde-seconde, 3e Traité, 23e Méditation.

Pour le mercredi des quatre-temps : Seconde-seconde, 3e Traité, 20e Méditation.

Pour le vendredi des quatre-temps : 3e Partie, 3e Traité, 33e Méditation.

Pour la veille d'une profession ou pour la rénovation des vœux : Seconde-seconde, 3e Traité, 13e Méditation.

La veille du jour de sa confession, il faut lire quelque Méditation sur le péché, dans la Seconde-seconde, 2e Traité, et le jour de la communion, une Méditation sur l'Eucharistie, dans la 3e Partie, 3e Traité.

Pour la Toussaint : Première-seconde, 1er Traité, 5e Méditation.

Les jours de la férie qui n'auront rien de propre, on pourra prendre une Méditation propre au jour, dans le Traité de l'Œuvre des six jours, 1re Partie, 4e Traité.

Pour les féries du Carême :

Le mercredi des Cendres : « *Tu es poussière, et* « *tu retourneras en poussière.* » (Gen.). 3e Partie, 4e Traité, 1re Méditation.

Les deux suivantes serviront pour le jeudi et le vendredi d'après.

Le lundi de la 1re semaine de Carême : « *Quand* « *le Fils de l'homme viendra dans sa majesté.* » (Matt. 25). 3e Partie, 4e Traité, 7e Méditation. Les deux suivantes serviront pour le mardi et le mercredi d'après.

Le jeudi : « *Fils de David, ayez pitié de moi.* »

(Matt. 15). Seconde-seconde, 3e Traité, 9e Méditation.

Le vendredi : « *Prends ton grabat et marche.* » (Jean, 5). 3e Partie, 3e Traité, 30e Méditation.

Lundi de la seconde semaine : « *Je m'en vais* « *et vous me chercherez, et vous mourrez dans* « *votre péché.* » (Jean, 8). Première-seconde, 4e Traité, 10e Méditation. La suivante pour le lendemain.

Le mercredi : « *Le Fils de l'homme sera livré* « *pour être crucifié.* » (Matt, 10). 3e Partie, 1er Traité, 39e Méditation.

Le jeudi : « *Et il fut enseveli dans l'enfer.* » (Luc, 16). 1re Partie, 4e Traité, 13e Méditation. La suivante le lendemain.

Le Lundi de la 3e semaine de Carême : « *Faites ici, dans votre pays, d'aussi grandes choses* « *que nous avons entendu dire que vous en avez* « *faites à Capharnaüm.* » (Luc, 4). 3e Partie, 1er Traité, 37e Méditation.

Le mardi : « *Je ne vous dis pas jusqu'à sept* « *fois, mais jusqu'à septante fois sept fois.* » (Matt. 18). 3e Partie, 3e Traité, 22e Méditation.

Le mercredi : « *C'est du cœur que viennent les* « *mauvaises pensées.* » (Matt. 15). Première-seconde, 2e Traité, 13e Méditation.

Le jeudi : « *La belle-mère de Simon avait* « *une grosse fièvre.* » (Luc, 4). Du scrupule qui est la maladie des femmes. Première-seconde, 2e Traité, 12e Méditation.

De vendredi : « *L'eau que je lui donnerai de-* « *viendra en lui comme une fontaine d'eau qui*

« *rejaillira jusqu'à la vie éternelle.* » (Jean, 4). Première-seconde, 4e Traité, 19e Méditation.

Le lundi de la 4e semaine de Carême : « *Ne* « *faites pas de la maison de mon Père une mai-* « *son de trafic.* » (Jean, 2). Seconde-seconde, 3e Traité, 6e Méditation.

Le mardi : « *Jésus monta au temple, où il se* « *mit à enseigner.* » (Jean, 7). 3e Partie, 1er Traité, 36e Méditation.

Le mercredi : « *Il vit un homme aveugle de naissance.* » (Jean, 9). 3e Partie, 1er Traité, 25e Méditation.

Le jeudi : « *Et celui qui était mort se leva.* » (Luc, 7). 3e Partie, 1er Traité, 39e Méditation.

Le lundi de la semaine de la Passion : « *Jésus* « *disait à haute voix : Si quelqu'un a soif, qu'il* « *vienne à moi, et qu'il boive.* » (Jean, 7). Première-seconde, 3e Traité, 7e Méditation. Pour le lendemain la 8e Méditation.

Le mercredi : « *Mes brebis entendent ma voix,* « *et je les connais.* » (Jean, 20). Première partie, 1er Traité, 33e Méditation.

Le jeudi : *Elle commença à arroser ses pieds* « *de ses larmes.* » (Luc, 7). 3e Partie, 3e Traité, 26e Méditation.

Le vendredi : « *Il est utile qu'un homme meure,* « *afin que toute la nation ne périsse point.* » (Jean, 11). 42e Méditation.

Le lundi des Rameaux : « *Elle répandit l'huile* « *parfumée sur les pieds de Jésus, et la maison* « *fut toute remplie de l'odeur de ce parfum.* » (Jean, 12). 3e Partie, 3e Traité, 36e Méditation.

Le mardi : même Traité, 6e Méditation.

Le mercredi : même Traité, 27e Méditation.

Le jeudi-saint : 3e Partie, 3e Traité, 38e Méditation : « *De l'institution, du pouvoir et de la* « *probité des prêtres.* »

Le vendredi-saint : 3e Partie, 3e Traité, 41e Méditation et 42e Méditation.

Le samedi-saint : 43e Méditation.

Le lundi de Pâques : Première-seconde, 4e Traité, 23e Méditation : « *de la Persévérance* ».

FIN DU ONZIÈME ET DERNIER VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE ONZIÈME VOLUME

QUATRIÈME TRAITÉ (SUITE)

DE LA RÉSURRECTION GÉNÉRALE (SUITE)

IVe MÉDITATION. — De la venue de l'Antéchrist, de sa vie et de sa mort..... 1

A la fin du monde naîtra un persécuteur de la religion chrétienne appelé l'Antéchrist. — Mal qu'il fera pendant trois ans et demi. — Fin et mort de l'Antéchrist.

Ve MÉDITATION. — Du dernier carême que Dieu donnera aux hommes dans l'intervalle qui séparera la mort de l'Antéchrist de la résurrection générale 43

Il y aura un intervalle de quarante-cinq jours entre la mort de l'Antéchrist et la résurrection générale. — Quelles seront les occupations des hommes après la mort de l'Antéchrist. — Sur la fin de ces quarante-cinq jours il y aura des phénomènes étranges et des altérations dans le monde près de finir.

VIe MÉDITATION. — De la résurrection générale. 82

Tous les hommes ressusciteront par la toute-puissance de Dieu. — En quelle forme et en quel état ressusciteront-ils ? Quelques particularités de la résurrection des bons remarquées par saint Paul.

VIIe MÉDITATION. — Du jugement universel..... 113

Qu'est-ce que le jugement universel. — Pourquoi le jugement universel après le jugement particulier. — De tout temps on a cru au jugement universel, et plusieurs ont accompagné cette foi de bons sentiments.

VIIIe MÉDITATION. — Des circonstances du jugement dernier..... 127

Quel sera le Juge et quelles seront les personnes jugées. — Ce qui aura lieu au jugement dernier, en quel lieu et par quels moyens il s'accomplira. — La fin du jugement dernier et la façon dont il s'accomplira.

IXe MÉDITATION. — Des trois vues qui tourmenteront les pécheurs au jugement..... 158

Au jugement les pécheurs seront tourmentés : 1) par la vue d'eux-mêmes — 2) par la vue de l'appareil du jugement — 3) par la vue de Jésus-Christ.

Xe MÉDITATION. — De l'immutabilité de l'arrêt du jugement et de son exécution inévitable..... 167

L'arrêt prononcé au jour du jugement sera immuable. — Il sera exécuté sans délai. — L'exécution en sera inévitable.

XIe MÉDITATION. — De l'état des bienheureux... 178

Biens extérieurs et sensibles des bienheureux. — Biens intérieurs et spirituels des bienheureux. — Les biens des bienheureux sont éternels.

XIIe MÉDITATION. — De l'état des bienheureux (suite)..... 203

Cités et jardins magnifiques dans le paradis. — Admirable variété dans ces palais. — La vue des beautés extérieures du paradis ne détournera pas les bienheureux de la contemplation de l'Essence divine.

XIIIe MÉDITATION. — De l'état des damnés..... 217

Peines extérieures et situation des damnés. — Peines intérieures des damnés. — Eternité des tourments des damnés.

XIVe MÉDITATION. — De l'état des damnés (suite). 239

Diversité des peines chez les damnés. — Quatre tristesses tourmenteront les damnés pendant toute l'éternité.

XVe Méditation. — Des trois principaux vices qui règnent chez les damnés 256

Rancune et colère des damnés. — Envie des damnés. — Orgueil des damnés.

XVIe Méditation. - Du grand nombre des damnés, de la multitude de leurs peines et de leurs regrets 268

Le nombre des damnés est très grand. — Le nombre de leurs tourments est très grand aussi. — Multitude des regrets et des lamentations des damnés.

XVIIe Méditation. — Des enfants qui sont morts avec le seul péché originel 186

Etat de ces âmes, avant, pendant et après le jugement. — Ces enfants ressusciteront avec les autres et assisteront au jugement dernier. — Après le jugement dernier, ces enfants demeureront sur la terre.

XVIIIe Méditation. — Du retour de Jésus-Christ au ciel après la sentence du jugement dernier. 313

Jésus-Christ, après le jugement, remontera au ciel plein de gloire. — Cette seconde ascension sera plus glorieuse que la première. — Joie de tous les justes qui accompagneront Jésus-Christ montant au ciel.

XIXe Méditation. — De l'état de Jésus-Christ après le jugement. Conclusion de cette troisième partie 324

Jésus-Christ entrant au ciel présentera tous les justes à son Père éternel. — Toute principauté des hommes à l'égard l'un de l'autre cessera. — Dieu sera tout en tous.

Avis pour l'usage des Méditations 335

Action de grâces à Dieu pour avoir achevé cet ouvrage 339

Table de quelques Méditations propres pour une recollection annuelle ou Exercice des dix jours sur la troisième Partie 342

Table des auteurs cités dans la Théologie affective..... 345

Table des Méditations propres aux Dimanches, aux Fêtes principales de l'année et aux Féries de Carême..... 355

FIN DE LA TABLE DU ONZIÈME ET DERNIER VOLUME.

EN SOUSCRIPTION

LE CATÉCHISME ROMAIN

OU L'ENSEIGNEMENT

DE LA

Doctrine Chrétienne

EXPLICATION NOUVELLE

d'après les données les plus récentes de l'exégèse, de l'histoire, de la critique et de la science, pour répondre aux exigences de la pensée contemporaine et aux besoins de notre époque,

par Georges BAREILLE

Chanoine Honoraire

Docteur en théologie et en droit canon
Ancien Professeur de Patrologie à l'Institut catholique de Toulouse
Collaborateur du *Dictionnaire de Théologie*

CET OUVRAGE SE COMPOSERA DE

9 volumes in-8° écu de 500 pages, dont 1 volume de tables générales

PRIX . . . . . 45 Francs

DIVISION DE L'OUVRAGE

(Chaque partie sera livrée complète)

Ire Partie.	Le Symbole.....	2	volumes
IIe Partie.	Les Commandements.....	2	—
IIIe Partie.	La Grâce, la Prière, les Sacrements..	2	—
IVe Partie.	Les Fêtes.....	2	—
	Tables générales des matières.....	1	—

Le prospectus détaillé de cette publication est envoyé franco sur demande

Bergerac. — Imprimerie Générale (J. Castanet), place des Deux-Conils.

BAIL, Louis.
La Théologie affective.

BQ
7005
.A29
v.11